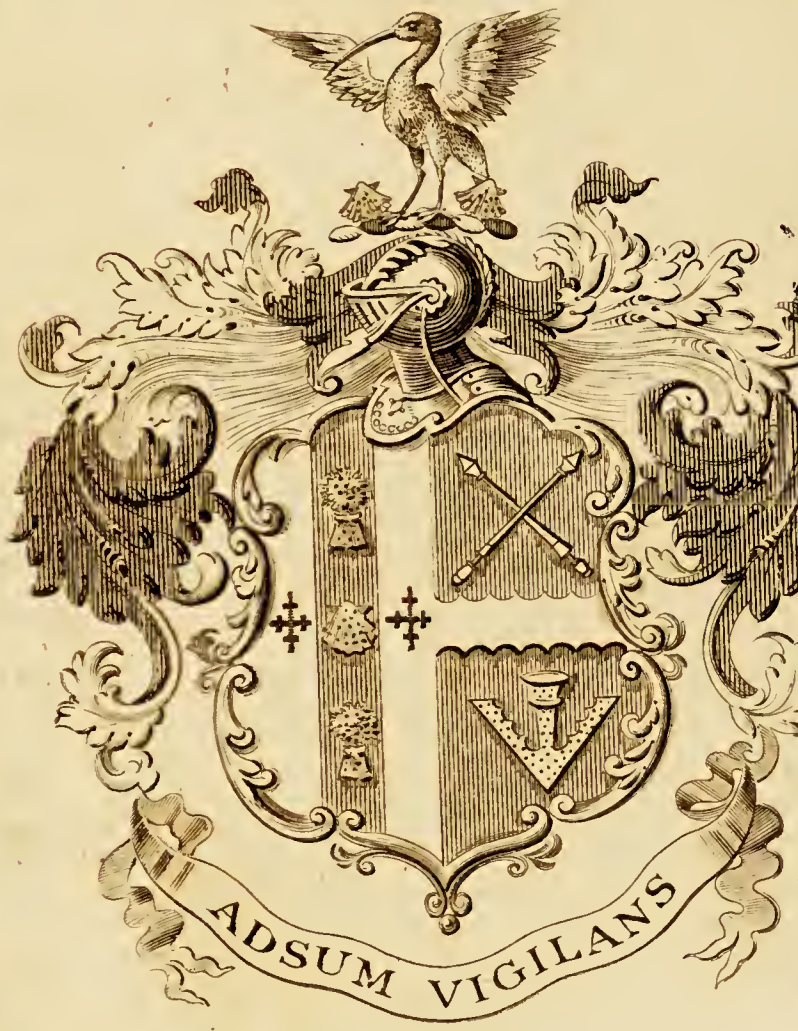

T. A. Walker, LL.D. Litt.D. F.S.A.

POLITIQUE

E TOUS LES CABINETS

DE L'EUROPE.

T. III.

POLITIQUE

DE TOUS LES CABINETS

DE L'EUROPE,

PENDANT LES REGNES

DE LOUIS XV ET DE LOUIS XVI;

CONTENANT

Des Pièces authentiques sur la Correspondance secrète du Cte de Broglie; — Un Ouvrage sur la Situation de toutes les Puissances de l'Europe, dirigé par lui et exécuté par M. Favier; — Les Doutes sur le Traité de 1756, par le même; — Plusieurs Mémoires du Cte de Vergennes, de M. Turgot, etc.

Manuscrits trouvés dans le Cabinet de Louis XVI.

SECONDE ÉDITION,

considérablement augmentée de Notes et Commentaires, et d'un Mémoire sur le Pacte de Famille,

PAR L. P. SÉGUR L'AINÉ,

EX-AMBASSADEUR.

TOME TROISIÈME.

A PARIS,

Chez F. Buisson, Imprimeur-Lib., rue Hautefeuille, n°. 20.

AN IX (1801).

POLITIQUE

DE TOUS LES CABINETS

DE L'EUROPE,

PENDANT LES RÈGNES DE LOUIS XV ET DE LOUIS XVI.

CONJECTURES

RAISONNÉES

SUR LA SITUATION ACTUELLE DE LA FRANCE DANS LE SYSTÈME POLITIQUE DE L'EUROPE; ET RÉCIPROQUEMENT SUR LA POSITION RESPECTIVE DE L'EUROPE A L'ÉGARD DE LA FRANCE.

SUITE DE LA SECTION II.

CONTINUATION DE L'ARTICLE XIII, ITALIE.

LES ÉTATS DE MODÈNE.

SANS remonter plus haut que la dernière guerre d'Italie, nous voyons le duc de Modène attaché aux trois couronnes, joindre à

leurs armées ses petites troupes, et, par une suite de nos mauvais succès, perdre tout son pays et ses deux citadelles de Modène et de la Mirandole.

Il obtint à la paix la restitution de ses états sans aucune indemnité, pour tous les dommages que son pays avoit soufferts. Sa personne, il est vrai, coûta beaucoup à ses amis ; c'étoit la seule chose que ses ennemis ne s'étoient pas soucié de prendre et de garder [1].

[1] En 1743, avant le combat de *Campo-Santo*, les alliés, postés sur la Lenza et prêts à entrer dans l'état de Modène, pressèrent vivement le duc de se déclarer. Il n'en étoit pas fort pressé, mais on ne lui laissa que l'option. Il avoit des engagemens avec *les trois couronnes*. Il vouloit d'autant moins y manquer, que les *alliés* lui demandoient en dépôt ses deux places, et vouloient désarmer ses troupes. Il résolut donc de se retirer d'abord à Venise, et de laisser aux Espagnols qui s'approchoient du Panaro, le soin de défendre ses états. Le baron de Carpène avoit, dans l'armée du roi de Sardaigne, le département des espions et des correspondances secrètes. Il fut instruit des desseins du duc, et en avertit aussitôt le roi, qui délibéroit en ce moment avec son ministre le marquis d'Orméa, sur les tergiversations du duc, et sur le parti qu'il y auroit à prendre. Le baron de Carpène rendit compte de tous les détails, même du déguisement et du chemin détourné que le duc devoit prendre. Les alliés avoient

On ne recueillit point le seul fruit possible
le tant de dépenses, et des sacrifices qu'il
avoit fallu faire pour procurer à ce prince la
restitution de ses états.

Ce fruit auroit été de ménager le duc, de
gagner sa confiance par quelqu'émissaire ha-
bile qu'on auroit glissé à sa cour sans aucun
titre, et même qui auroit eu l'air de lui ap-

oussé au-delà du Pô, dans le *Ferrarais*, des détache-
nens qui auroient pu lui couper la retraite, et s'em-
arer de sa personne. Ce fut l'avis du baron, et le pre-
nier mouvement du roi fut de l'adopter; mais le mar-
uis d'Orméa lui représenta que, s'il faisoit le duc pri-
onnier, il faudroit l'entretenir, lui et toute sa mai-
on (ce qui, disoit-il, coûteroit aussi cher que le plus
eau régiment de l'armée); qu'au contraire, si on le
aissoit échapper avant d'avoir donné sa réponse aux
ernières propositions, cette fuite prouveroit sa mau-
aise foi dans la négociation, et ses engagemens an-
érieurs avec les ennemis : on seroit en droit de la
egarder comme une déclaration de guerre, et de trai-
er ses états en conséquence; et pendant qu'on en tire-
oit l'impossible, ce seroit aux rois de France et d'Es-
agne à le *nourrir*: enfin, s'il joignoit une de leurs
rmées, sa personne et sa suite ne feroient qu'un em-
arras de plus. Cet avis prévalut, et le duc se retira
ort tranquillement à Venise, d'où il se rendit ensuite
l'armée *combinée*, et resta tout le temps de la guerre
la charge des deux couronnes.

partenir. Cela n'auroit pas donné d'ombrage au gouvernement de Milan, toujours attentif à veiller sur les moindres démarches de cet ennemi réconcilié [1].

L'espèce d'abandon que le duc éprouvoit alors de la part des deux couronnes, ajouta beaucoup au regret et au dégoût qu'il avoit de notre alliance. Il désiroit de l'agrément et de la considération. Il se flatta d'en éprouver d'avantage de la part de nos ennemis ; il voyagea et reçut à Londres, du roi d'Angleterre, toutes les marques d'amitié qu'il pouvoit attendre d'une tête couronnée qui se faisoit honneur d'être de la maison d'Est [2]. Il vécut avec George III dans la société la plus intime.

A son passage en France, pour retourner dans ses états, il témoigna un désir très-vif d'éprouver à la cour des agrémens du même

[1] Au lieu de cela, on fit passer de Parme à Modène une espèce de secrétaire chargé des affaires du roi. Il y fut observé de près par les Autrichiens, et bafoué par le ministre Sabbatini.

[2] La maison de Brunswick a, en effet, une tige commune avec les ducs de Ferrare, et leur branche étoit l'aînée. Celle de Modène a quelques alliances plus récentes avec celle d'Hanovre ; et quoique bâtarde, elle avoit toujours été fort considérée de la branche allemande.

enre ; soit ignorance, soit négligence ou légé-
eté, le ministère d'alors ne vit ou ne voulut
as voir à quoi cela pourroit être bon, et le
ne partit mécontent.

Cependant, il étoit né une fille au prince
éréditaire, en 1750 ; et d'après des conjec-
ures que la suite a confirmées, on prévit
ès-lors que la jeune princesse resteroit hé-
itière de Massa-Carrara [1], et des allodiaux
e la maison d'Est. Le premier duc de Mo-
ène [2] avoit payé cher à la cour de Vienne
'investiture de ce duché. Le dernier en avoit
ussi obtenu, à prix d'argent, la dépouille
u duc de la Mirandole et du prince de Carpi [3].

[1] Du chef de sa mère, qui étoit elle-même souve-
aine de ce petit état.

[2] César d'Est, fils naturel de l'avant-dernier duc de
'errare : après la mort de son oncle, il prétendit lui
uccéder ; mais il fut obligé d'évacuer le duché de Fer-
are, qui fut incaméré par Clément VIII, et il ne con-
erva que Modène et Reggio, fief de l'empire, au
oyen du trésor de ce dernier duc, dont il s'étoit em-
aré. Cela lui servit à payer son investiture.

[3] Des maisons *Pico* et *Piô*, tous deux engagés
ans le parti d'Espagne pendant la guerre de Succes-
ion, réfugiés, mais fort bien traités, au service de la
our de Madrid, où ils sont morts, et leurs maisons
teintes.

Cet arrondissement avoit formé un état assez considérable, pour attirer l'attention des couronnes intéressées au système de l'Italie.

La France et l'Espagne étoient, sans contredit, les premières en droit d'y exercer la plus grande influence. Elles venoient de rendre la tranquillité à cette belle partie de l'Europe. Elles y avoient établi deux branches cadettes de leur maison, et la modération des deux rois, leur amour pour la paix, s'étoient manifestés par les sacrifices qu'ils avoient faits des prétentions les mieux fondées.

Il étoit né aussi un héritier des états de Parme et de Plaisance [1], petit-fils de l'un, et neveu de l'autre de ces deux puissans monarques. L'étendue de ce petit état répondoit peu à la grandeur de sa naissance et aux auspices sous lesquels ses augustes parens avoient passé en Italie.

Une circonstance heureuse et facile à saisir offroit la plus belle occasion d'étendre et d'assurer, dans la personne du prince nouveau né, l'établissement de la maison de Bourbon en Lombardie. Le voisinage des états de Mo-

[1] L'infant duc, aujourd'hui régnant, né en 1751. Il n'y avoit qu'une année de différence entre lui et la princesse de Modène.

lène et de Parme, l'intérêt commun des deux familles, et la protection des trois couronnes, qui paroissoit et devoit être assurée, l'âge enfin des deux enfans, tout sembloit annoncer que le ciel même les avoit formés l'un pour l'autre.

Ces deux états réunis en auroient fait un très-considérable; et bien administré, il auroit été d'un grand poids dans la balance de l'Italie [1].

Rien n'étoit si frappant; et d'ailleurs il y eut de bons serviteurs, sur les lieux, qui ne manquèrent point de le faire remarquer. On n'en parut point affecté. La cour de Madrid, gouvernée par la reine portugaise [2], s'occupoit peu de ces objets, et ce fut dans cet esprit d'indifférence qu'elle conclut, en 1752, le traité d'Aranjuez.

[1] On auroit éprouvé quelques difficultés pour l'investiture; mais les exemples récens de Parme et de Plaisance, et du grand-duché de Toscane, prouvoient assez qu'on auroit pu, ou forcer l'empereur à la donner, ou même se passer de cette cérémonie.

[2] Cette princesse, fille d'une archiduchesse, et anglaise d'inclination, étoit plutôt contraire à tous les avantages de la maison de Bourbon. Les infans du second lit de Philippe V avoient de plus, auprès d'elle, le péché originel, comme fils de la reine douairière.

D'un autre côté, le ministère de France parut là-dessus tout de glace ; on ne prit aucune mesure éventuelle [1].

Cependant la cour de Vienne ne s'endormoit pas. Outre qu'elle a toujours été fort alerte sur tous les moyens d'accroître sa puissance, elle avoit en Italie de bons serviteurs, aussi habiles que zélés, et qui veilloient sans cesse pour elle sur tous les objets intéressans.

C'étoit le maréchal Pallavicini, gouverneur de la Lombardie autrichienne, et le comte Christiani, chancelier de Milan [2].

[1] Le duc de Modène indiquoit lui-même l'importance de cette négociation ; car il en avoit alors entamé une avec l'Angleterre, pour attirer quelque commerce dans le petit port de Lavenza. C'eût été la moindre utilité de ce port, s'il avoit un jour appartenu à l'infant duc ; par-là ce prince auroit eu enfin un débouché dans la Méditerranée, et les trois couronnes un moyen prompt et sûr de lui porter directement des secours en cas de besoin.

[2] Il ne faut pas dérober aux grands hommes, de quelque parti qu'ils aient été, la louange qui leur est due pour avoir bien servi leurs maîtres, ni à ceux-ci la gloire qu'ils méritent pour les avoir écoutés, encouragés et récompensés. Les deux ministres qu'on vient de nommer, et l'impératrice leur souveraine,

Ces deux hommes d'état avoient bien senti
ute l'importance de la crise politique qui
voit décider le sort de l'héritière d'Est. Le
mte Christiani saisit l'occasion de quelques
térêts à discuter avec la cour de Modène,
ur s'y rendre auprès du duc, et flatter d'a-
rd sa vanité par une démarche d'éclat. Le
c ne s'attendoit qu'à la députation d'un
mmissaire pour travailler avec son ministre;
vit arriver le chancelier de Milan.

Les affaires, comme on peut croire, furent
aitées fort à l'amiable. S'il y eut des lon-
ueurs, ce fut pour donner au ministre autri-
hien un prétexte de prolonger son séjour,
de venir de temps en temps en faire de
ouveaux auprès de son altesse.

Il sut en profiter pour sonder à loisir les
spositions de ce prince à l'égard de la France
de ses alliés, et lui faire naître sans affec-
tion des vues différentes sur le rôle qu'il

nt bien justifié, chacun de leur côté, ce tribut d'é-
ges. Heureux les princes qui ont de tels serviteurs!
s'en trouve, et aucun n'en manque, chacun dans sa
roportion; mais il faut les connoître, les employer,
faire rejaillir jusque sur leur postérité l'éclat et la
écompense de leurs services : c'est ce que l'impéra-
rice-reine a fait pour le comte Christiani.

croyoit devoir jouer en Italie, et sur les moyens de le rendre brillant.

Le comte Christiani découvrit bientôt que la manie du duc étoit de se faire compter parmi les puissances belligérantes. Il désiroit en conséquence d'avoir beaucoup de troupes sur pied, de fortifier ses places, et de se rendre par-là assez important pour être recherché des couronnes, et faire avec elles des conditions avantageuses.

Le plus grand embarras du duc étoit de vaincre la résistance de ses propres sujets à l'importance belliqueuse qu'il vouloit se donner. Ruinés par la dernière guerre, réduits à la disette et presqu'à la famine dans le meilleur pays du monde, ils avoient encore à fournir des recrues, et de plus, ils étoient soumis à la milice et aux corvées pour les travaux excessifs des fortifications et des chemins que le duc vouloit tout ériger en voies militaires [1].

[1] Nous avons déjà dit un mot de celui que les cours de Modène et de Florence ont fait ouvrir de concert dans la Grafignance; c'étoit un des projets du duc, et il l'avoit déjà commencé : mais la régence de Toscane ne s'y étoit prêtée avec la même chaleur que depuis le traité du mariage. Ce chemin pouvoit être alors très-commode pour pénétrer des états de Modène dans le grand-duché avec une armée ennemie.

e peuple au désespoir avoit été au point d'une
volte générale, et les milices enfermées dans
citadelle de Modène en avoient donné le si-
al; mais quelques officiers étrangers, secon-
s d'un bataillon étranger aussi, ayant dompté
s mutins, et appaisé l'émeute, le duc fit des
emples de sévérité, qui achevèrent d'alié-
r les esprits de ses sujets.

Il n'étoit donc pas fort tranquille, et cher-
oit un appui voisin et puissant, pour les
nir en bride. Il n'y avoit point à choisir. On
i offrit le seul qui fût à sa portée, c'est-
dire celui du gouvernement autrichien en
alie. Son ministre fut aisé à gagner; il par-
geoit avec le duc la haine publique, et la re-
outoit bien plus pour lui-même.

Assuré ainsi des dispositions de ce prince,
comte Christiani se vit en état d'exécuter
n projet. Il ne lui manquoit plus que d'ins-
uire sa cour, et d'en être pleinement auto-
sé dans les propositions qu'il vouloit faire au
uc, et qui ne pourroient manquer d'éblouir
n ambition. Le comte Christiani fit pour
la un voyage à Vienne. Son plan fut saisi,
pprouvé, applaudi; on lui donna carte blan-
he, et l'impératrice lui prodigua les distinc-
ons les plus flatteuses.

De retour à Milan, il ne tarda point de se rendre à Modène ; il y développa ses propositions et ses conditions ; elles consistoient principalement dans le mariage de la princesse Béatrix avec l'archiduc Léopold, la nomination de ce prince pour gouverneur général de la Lombardie autrichienne, et l'administration de ce gouvernement pour le duc de Modène, jusqu'à la majorité de ce jeune prince.

Le duc, fort ennuyé de sa cour, peu flatté de n'avoir à commander que cinq ou six mille hommes, tant troupes que milices [1], saisit avidement l'occasion d'aller briller à Milan sur un plus grand théâtre, et d'y remplir toute la représentation d'un gouverneur géné-

[1] Il a joui quelque temps des attributs d'une puissance pendant la dernière guerre ; ses troupes ont eu l'honneur de faire garnison dans les places de la Lombardie autrichienne. Il est vrai que, depuis le traité de Versailles, du 1er mai 1756, la protection du roi, et en conséquence l'inaction forcée du roi de Sardaigne, rendoient ce pays facile à garder ; sans cela, on ne l'auroit point confié à l'armée de Modène : mais la cour de Vienne n'a pas laissé d'en tirer un avantage réel ; par-là elle se mit en état de tirer d'Italie jusqu'au dernier homme, et de tout porter en Allemagne, contre le roi de Prusse.

, car il n'en a jamais eu le pouvoir [1]. Il con-
ntit à tout; le traité fut signé, et le mariage
nclu.

Le père ni la mère de la future archiduchesse
avoient pas été consultés. Ce fut la source de
aucoup d'humeur et de tracasseries domes-
ques. Le prince héréditaire fut quelque temps
isonnier d'état; mais après tout, il se soumit.
nfin, pour prévenir toute difficulté, si le duc
noit à mourir avant le mariage, la cour de
ienne demanda l'extradition de la princesse,
l'obtint.

Le mariage projeté n'ayant pas pu avoir lieu
ec l'archiduc Léopold, devenu grand-duc de
oscane, l'archiduc Ferdinand a pris sa place;
nvestiture éventuelle de tous les états de Mo-
ène a été accordée à ce jeune prince et à ses
éritiers collatéraux: le mariage est consommé,
tout y annonce déjà la plus heureuse fécon-
té.

Tel est l'état présent de la nouvelle maison
e Modène, et il n'y a aucune apparence que
et état puisse changer. Le duc est avancé en
ge; mais le prince héréditaire, en succédant à

[1] Il a toujours été exercé par l'habile Christiani,
nt qu'il a vécu, et depuis, par son successeur, M. le
omte de Firmian.

ses états, seroit aussi forcé de succéder à se engagemens. Si la princesse son épouse venoi à mourir, il n'en seroit pas plus le maître de se remarier que de rompre le mariage de la princesse sa fille. Il a déjà été une fois prisonnier de son père, il le deviendroit de son gendre [1].

On peut et doit donc, dès à présent, regarder les états de Modène, comme une nouvelle province de la domination autrichienne, soit que la ligne masculine de l'archiduc Ferdinand se perpétue ou vienne à s'éteindre. Cet accroissement ne peut plus en être détaché. La clause insérée dans l'investiture en faveur des héritiers collatéraux, assure à la maison d'Autriche, dans tous les cas possibles, la possession de ces nouveaux états ; et à la branche aînée, sur les deux cadettes, toute l'influence et la prépondérance imaginables.

[1] On a, d'ailleurs, eu soin de mettre des obstacles à ce mariage éventuel. Il faudroit, en ce cas, que le nouveau duc donnât sur-le-champ une dot à sa fille, de 500,000 sequins (de cinq à six millions), et c'est l'article que le prince héréditaire a eu le plus de peine à signer. La somme seroit impayable, et ses états, mis en séquestre, en répondroient à l'archiduc. Le duché de Massa-Carrara passeroit alors de droit à l'archiduchesse, et ce droit seul seroit le prétexte de beaucoup de répétitions à la charge du duc son père.

e ne sera peut-être point à cette possession
se borneront les vues de la cour de Vienne.
a petite république de Lucques se trouve
heureusement placée entre les états de Mo-
e et de Toscane.
ette situation lui étoit autrefois fort avanta-
se. Entourée de deux princes qui, par com-
aison avec son exiguité, étoient pour elle
x grands monarques, elle existoit encore sous
ri des droits de l'Empire, dont elle recon-
ssoit la suzeraineté, à titre de protection.
Tout est changé depuis l'établissement de ces
x branches qui l'entourent. Elle avoit tou-
rs eu des différends de limites et de juridiction
c les anciens souverains, et même de petites
erres avec les ducs de Modène pour la Grafi-
nce, dont elle possède aussi une partie. A
esent, de tous côtés, c'est à elle à plier et à
soumettre. L'empereur et l'Empire dont
e reconnoissoit et invoquoit la protection,
la lui accorderoient plus contre des archi-
cs ; heureuse, si elle peut échapper au
g de l'un ou de l'autre, ou à l'esprit de par-
ge [1] !

[1] La ville de Lucques et son territoire vaudroient
n la peine de les réunir au grand-duché de Toscane,
mme l'ont été successivement les petites républiques

Voilà donc, et le coup-d'œil actuel des états d
Modène, et la perspective qu'ils présentent pou
l'avenir. D'après ce tableau, il ne reste plus qu'
examiner quelle est la position respective de ce
états à l'égard de la France.

Pour ne pas tomber ici dans des répétition
qui deviendroient fastidieuses, appliquons a
duc régnant, au prince son fils et à l'archiduc
héritier désigné, la même conclusion que nou
avons tirée ci-dessus au sujet du grand-duc so
frère.

C'est que leur position présente et future
topographique et politique, relativement à l

de Pise, de Sienne et de Pistoja. A Lucques, l'état es
pauvre, mais le pays très-beau et bon; et l'esprit d
commerce, naturel à toutes les républiques modernes
a fait faire aux nobles lucquois d'assez grandes fortu-
nes. Ce pays, une fois travaillé en finance comme la
Toscane, rendroit beaucoup plus à un souverain ab
solu, qu'à un petit gouvernement républicain et dé
sarmé, qui n'ose pas mettre d'impôts. Les particulier
riches et vains se laisseroient facilement attirer à la
cour du grand-duc, pour y figurer comme les autres
nobles des défuntes républiques. D'un autre côté, la
partie montagneuse de ce petit état avoisine ceux de
Modène; elle conviendroit à l'archiduc, sur-tout la
Grafignance lucquoise, pour établir plus directement
la communication avec la Toscane. Ainsi chacun pour-
roit trouver son compte à ce partage.

France,

rance, est aussi comprise et renfermée né-
essairement dans la position respective de la
our de Vienne, relativement à la même cou-
onne.

Nous n'ajouterons à cela qu'une triste ré-
exion; c'est que la France peut et doit regar-
er cette position comme son propre ouvrage.
lle l'avoit commencée par sa négligence et
on indifférence sur un objet si intéressant. Elle
a mis la dernière main, par ses négociations
vec la cour de Vienne, nommément par le
raité du 30 décembre 1758 (article XX), et
ar sa complaisance à tenir plus encore qu'elle
'avoit promis [1].

[1] C'est-à-dire en faisant ou laissant étendre l'inves-
ture éventuelle aux héritiers collatéraux de l'archi-
uc.

PARME ET PLAISANCE.

Les deux derniers sujets qu'on vient de traiter, nous laissent peu à dire sur celui-ci.

Il se trouve si nécessairement lié avec ces deux antécédens, qu'on n'a pu se dispenser d'en parler d'avance, relativement aux états de Toscane et de Modène.

Ces nouveaux rapports ne prouvent que trop, et la foiblesse, et la situation précaire des états de Parme et de Plaisance enclavés presque dans les états, présens ou futurs, de la maison impériale. Dominés sur-tout par la Lombardie autrichienne, ils n'existent plus qu'à la discrétion et sous le bon plaisir de la cour de Vienne.

Cette position doit assurément faire regretter à la France les neuf millions qu'il lui en a coûté pour solder une prétention du roi de Sardaigne sur le Plaisantin, prétention dérivée d'une faute grossière des négociateurs d'Aix-la-Chapelle, ou du ministère qui dirigeoit la négociation [1].

[1] Ces neuf millions ont été payés immédiatement après la dernière paix; et la stipulation de ce paiement a fait, en quelque sorte, partie du traité, quoique la

Qu'on ajoute à cela le sang et les trésors qu'a
ûté la dernière guerre d'Italie, on ne pourra
e redoubler de regrets sur le prix énorme
ne si chétive acquisition.

Elle seroit aujourd'hui moins assurée que ja-
is, sans les liens du sang et de l'affinité avec
maison d'Autriche. Peut-être vaudront-ils à
nfant duc la conservation de l'état médiocre
nt il jouit.

On croit avoir déjà établi un principe; mais
aut ici le rappeler : c'est que, dans *l'ordre*
litique, ainsi que dans *l'ordre social*, *l'in-*
riorité entraîne toujours la dépendance. La
imère d'un état foible qui resteroit indépen-
nt vis-à-vis des plus forts, est démentie et par
istoire et par l'expérience. S'il n'est pas con-
is, il est subjugué; et cette vérité est encore
eux démontrée, lorsqu'un de ces états puis-
s entoure presque l'état foible, lorsqu'il ne
te à celui-ci aucune communication directe
ec les seuls qui soient intéressés à défendre
indépendance.

tention du roi de Sardaigne n'eût rien de commun
c aucune des puissances belligérantes. On peut et on
t encore ignorer, et les vrais motifs de cet engage-
nt précipité, et ceux des intrigues antérieures qui
oient pu amener les choses à ce point de précision.

C'est malheureusement le cas de l'état dont il s'agit. Les pensions *des deux couronnes* pour suppléer à la modicité de ses revenus ne peuvent plus avoir d'autre objet que de donner plus de représentation et d'éclat à un vassal[1] de la cour de Vienne.

Heureusement l'intérêt tendre que l'impératrice-reine prend à toute sa famille, garantit à l'archiduchesse, épouse de ce prince, une vie douce et tranquille, tant que le ciel lui conservera cette bonne mère, et l'infant duc partagera cette tranquillité. Après la mort de l'impératrice, le joug pourroit bien n'être plus si léger à porter; mais en attendant, il semble que la cour de Vienne ait pris, à l'égard de celle de Parme, une méthode assez adroite pour se la

[1] Cette expression n'est pas outrée; et Joseph II n'en admet point d'autre, relativement aux princes d'Italie. La France elle-même avoit reconnu, par la quadruple alliance, la suzeraineté de l'Empire sur les duchés de Parme et de Plaisance. Cette clause n'a jamais été abrogée par aucun traité subséquent. Les droits de l'Empire sur l'Italie, c'est-à-dire ceux de l'empereur, dont ce prince est déjà si jaloux, lui fourniront un jour le prétexte de demander l'hommage à l'infant duc, et de le forcer, comme tous les autres feudataires, à prendre son investiture.

ncilier aussi par les liens de l'attachement et
la reconnoissance.

On n'examinera pas ici les motifs qui ont
terminé les démonstrations rigoureuses des
urs de Versailles et de Madrid à l'égard de
le de Parme, auxquelles la première vrai-
nblablement ne s'est laissée entraîner que
r déférence pour la seconde.

La cour de Vienne s'est conduite bien diffé-
nment; elle n'a paru se prêter qu'à regret
x démarches qu'elle n'a pu refuser; et à pro-
ement parler, la disgrace du *jeune couple*
st bornée, de ce côté-là, à ne plus recevoir
lettres de l'impératrice, au moins publi-
ement : comme elle ne donnoit rien, elle n'a
rien à retrancher, et par cela même sa con-
ite, dans cette occasion, a paru douce et mo-
rée. La *nature a ses droits*, et l'heureux ac-
uchement de l'archiduchesse infante a fourni
a cour de Vienne un motif légitime de rendre
elle de Parme toute *la plénitude de ses bonnes*
âces.

Cet événement produira, sans doute, le même
et auprès des *deux couronnes.* Il en résul-
ra, pour cette cour, un état désormais plus
é, plus tranquille, mais jamais aucune im-
rtance dans les affaires d'Italie. Partons de-

là pour apprécier sa position relativement à la France.

C'est celle d'un état qui tient à deux grandes puissances et sur-tout à la France, par les liens du sang, de l'affinité, du besoin, et qui doit y rester attaché par ceux de la reconnoissance. Mais cet état foible, subordonné, entouré par d'autres puissances, est sans communication avec les deux grandes monarchies dont il devroit attendre des secours. Il a, du moins, leur protection auprès du voisin redoutable qui pourroit l'engloutir.

C'est donc réellement des dispositions de ce puissant voisin que son sort peut et doit dépendre. De-là nécessairement l'influence de la cour de Vienne sera toujours prépondérante à celle de Parme. Celle-ci ne dépendra plus, à certains égards, de la nôtre, qu'autant que les deux maisons de Bourbon et d'Autriche vivront au moins politiquement ensemble.

S'il arrivoit entr'elles une rupture, la cour de Parme seroit toujours entraînée par le torrent de la puissance autrichienne, ainsi que celle de Modène; et si le théâtre de la guerre étoit un jour transporté en Italie, la *raison d'état* et les loix de la guerre fourniroient à la cour de Vienne un prétexte plus plausible

our s'emparer d'avance du pays, des places, es troupes, incorporer celles-ci dans ses ar- iées, faire garder en séquestre les forteresses ucales, enfin tourner à son profit tous les oyens, et de tout genre, que ce pays pourroit ournir.

Donc la cour de Parme, à charge en temps e paix à celle de France, seroit, en temps de uerre, nulle au moins pour cette couronne; si l'Italie en étoit le théâtre, ce petit état de- endroit pour elle l'équivalent d'un ennemi de lus.

On ne peut contester la vérité de tout ce qu'on ent de lire sur la position du duc de Modène et u prince de Parme. Mais, malgré l'adresse et l'ac- vité de l'Autriche pour placer par-tout des archi- uchesses, il n'en est pas moins vrai que les sou- erains de ces petits états étoient portés, par leur ropre intérêt plus fort que tous les nœuds du ma- age, et par la crainte de l'ambition de Joseph II, s'assurer la protection des couronnes de Naples, e Madrid et de Versailles, et que le pacte de fa- ille réparoit sur ce point en partie les fautes du aité de 1758. Cette protection n'a pas été illusoire; Joseph II, malgré son amour pour les conquêtes, plus éprouvé, pendant son règne, la crainte de erdre ses états, que le plaisir de les étendre. *S.*

LA RÉPUBLIQUE DE GÊNES.

La dernière guerre d'Italie a produit un grand changement dans le système et les affections de cette république.

Depuis le châtiment qu'elle avoit éprouvé de la part de Louis XIV [1], elle n'avoit point cessé de haïr et de craindre la France.

Le traité de Worms, en 1743, fut l'époque de cette révolution.

La cour de Vienne avoit vendu autrefois Final à la république ; le prix en étoit payé ; jamais acquisition n'avoit paru plus légitime, ni plus solide.

La nécessité, cette loi si dure de la politique, fit taire la justice. Le roi de Sardaigne vouloit avoir Final ; il mettoit ce prix à son alliance : l'héritière de Charles VI lui céda, par ce traité, ce qui ne lui appartenoit plus, et que son père avoit vendu.

Cette même nécessité jeta la république dans les bras de la France et de l'Espagne, pour

[1] Le bombardement de Gênes en 1684.

nserver ce qu'elle avoit acquis des dépouilles
celle-ci.

On sait combien cette démarche lui coûta
ier : livré aux Autrichiens, aux Piémontais,
état de Gênes souffrit tous les malheurs de la
ierre ; et sa capitale, quoique délivrée, voyoit
ncore de ses remparts l'ennemi obstiné à re-
rendre sa proie.

Les victoires du roi en Flandre et la con-
uête des Pays-Bas, firent la balance de nos
alheurs et de nos fautes en Italie.

Le traité d'Aix-la-Chapelle remit, à cet
gard, toutes choses dans leur premier état.
Gênes fut sauvée, et le roi de Sardaigne, pour
avoir la Savoie et le comté de Nice, fut trop
eureux, sans doute, de renoncer à Final.

Depuis cette paix, la bonne harmonie a tou-
ours subsisté entre la France et la république.
Peut-être celle-ci croyoit-elle d'abord avoir
fait à l'autre un sacrifice, en lui abandonnant
ses droits sur la Corse : mais ce gouvernement
économe et calculateur a dû sentir depuis que
a France lui avoit rendu, à grands frais, un
service réel en le débarrassant d'un prétendu
royaume.

Exempte désormais des dépenses sans fin
qu'elle faisoit pour garder quelques places, plu-

tôt que pour reconquérir une île perdue sans ressource, la république est d'autant plus en situation de conserver son territoire dans le continent, et de mettre ses côtes en état de défense.

Ce seroit désormais son unique soin, si elle n'avoit plus rien à craindre du côté de la terre. Il sembloit d'abord que le traité d'Aix-la-Chapelle eût posé, entre ses états et la Lombardie autrichienne, une barrière qui en feroit désormais la sûreté.

Mais, d'un côté, le voisinage du roi de Sardaigne ne lui présente qu'un ennemi mal réconcilié, qui menace de près *la rivière du Ponent.*

De l'autre côté, les états de Parme et de Modène, l'un ouvert et l'autre livré à la maison d'Autriche, offrent toujours à celle-ci un libre passage pour pénétrer dans *la rivière du Levant.*

C'est de ce côté, dira-t-on peut-être, que le danger paroît le plus éloigné. Mais si l'on fait attention aux principes constans de la cour de Vienne *sur la suzeraineté de l'Empire en Italie;* si l'on suit de près la marche du conseil aulique dans l'affaire de *San-Rémo*, et si l'on étudie un peu les dispositions que l'empereur a

ssé voir, on n'aura pas de peine à rapprocher
bjet des craintes de la république.

Elles sont d'autant plus fondées que, si le
incipe étoit une fois admis à l'égard de *San-*
émo, l'application auroit lieu de suite à la
us grande partie de l'état de Gênes. Presque
utes les villes et ports situés sur les deux
vières, ont autrefois, comme *San-Rémo*, re-
vé immédiatement de l'Empire, et *Savone*
ême, dont la possession est si importante à
république, pourroit, à son tour, réclamer
immédiateté, par conséquent la liberté et
us les droits de ville *impériale*.

Si Gênes acquiesçoit une fois à ces préten-
ons surannées, elle seroit bientôt réduite
resqu'à son enceinte; si elle y résistoit, les
oupes autrichiennes entreroient par l'état de
arme sur son territoire, et y exerceroient
outes les rigueurs d'une *armée d'exécution*.

La situation de la république reste donc
oujours dangereuse et précaire, tant qu'elle
e sera pas à portée d'être puissamment et
romptement secourue par les deux couronnes
ui s'intéressent à peu près seules à sa con-
ervation.

La proximité de la France pourroit bien ras-
urer cet état foible et menacé, s'il avoit avec

elle une communication par terre : mais l'espace qui les sépare [1], tout petit qu'il paroît, n'est point du tout aisé à franchir ; et à moins d'un traité avec le roi de Sardaigne, on ne pourroit porter du secours que par mer à la république. Malheureusement on n'est pas toujours prêt. Une invasion subite par terre pourroit avoir un plein succès, avant que le convoi du secours eût mis à la voile.

L'Espagne se trouve, à l'égard de Gênes, dans le même cas et à une plus grande distance. Ainsi, des deux côtés, le mal peut devenir pressant, le remède tardif, et la guerre qui s'ensuivroit, commencer pour la république et pour ses alliés avec beaucoup de désavantage.

La France cependant, ni l'Espagne même, ne sauroit se dispenser de soutenir cette république, et de la garantir d'une chute inévitable, si elle n'étoit point secourue. La gloire, l'honneur, l'intérêt commun de la maison de Bourbon ne permettroient pas de l'abandonner

[1] Le comté de Nice, où l'on trouve pour première difficulté le passage *du Var*, ensuite les retranchemens de Montalban, les places de Nice et de Villefranche ; ces obstacles ont coûté quelquefois, pour les surmonter, une campagne entière.

celle d'Autriche ; le système de *réunion à mpire romain* fourniroit de nouveaux pré- xtes pour étendre les prétentions de proche proche ; et de l'Italie réunie, il n'y auroit 'un pas jusqu'à des provinces de France qui t été aussi de l'*Empire*.

Le système co-partageant auroit aussi de loi se développer aux dépens de la répu- ique, si la cour de Vienne le faisoit adopter celle de Turin ; il en avoit déjà été question endant la dernière guerre.

Depuis Charles-Emmanuel Ier, la maison e Savoie avoit toujours eu pour objet de pé- étrer par la rivière du Ponent jusqu'à la Mé- iterranée, de s'y emparer d'un bon port, et e former de là une chaîne de possessions ma- times qui rejoindroient le comté de Nice. Les uerres qui suivirent avoient fait abandonner e projet pour d'autres plus heureux, et pour n agrandissement plus solide du côté de la erre.

La première occasion de revenir à ce projet e s'étoit présentée qu'en 1746, après la sou- nission de Gênes.

Il s'étendoit plus loin que celui de Charles- Emmanuel Ier ; aussi les circonstances étoient- elles plus favorables. Il s'agissoit d'anéantir la

république, et de partager son territoire entre l'impératrice et le roi de Sardaigne, moyennant quelques échanges et restitutions.

Le soulèvement de Gênes, en 1747, limita ce projet trop vaste. Le roi de Sardaigne avoit borné depuis ses prétentions et ses espérances à garder *Savone* qu'il venoit de prendre, et *Final* qu'on lui avoit cédé. La paix le réduisit à son ancienne et unique possession *sur la rivière du Ponent*, c'est-à-dire le petit port et le territoire d'Oneille.

Si l'esprit de partage venoit donc à gagner aussi la cour de Turin, il ne seroit pas impossible que ce projet abandonné fût remis sur le tapis; alors, après avoir démembré la Pologne et disposé de l'*Allemagne*, le système co-partageant s'étendroit sans obstacle jusqu'au territoire de Gênes. En effet, si les affaires générales ne changeoient point de face, en fort peu de temps rien ne sembleroit pouvoir arrêter ce torrent d'usurpation, et le nouveau roi de Sardaigne ne verroit plus d'autre moyen, pour n'en être pas entraîné lui-même, que de partager avec le plus fort la dépouille du plus foible.

Tels sont les dangers éloignés ou prochains, mais réels et peut-être inévitables, auxquels

publique est encore exposée, avec la pro-
on isolée de la France.
résulte de ce tableau la position respec-
de cette république à l'égard de la France.
en espère du secours, si elle étoit attaquée;
l'obtiendroit vraisemblablement, mais l'at-
e seroit prompte et le secours tardif; du
ns peut-on le craindre, en partant de l'état
el.
Elle doit donc regarder la France comme
appui; mais pour pouvoir s'y reposer avec
fiance et certitude, il lui reste deux choses
ésirer, et ce ne sont pas des choses impos-
es :
°. Que la France soit touchée aussi de ce
on appelle une crainte salutaire, et que la
spective d'un péril, peut-être très-pro-
in, la frappe assez pour lui inspirer la
olution de le prévenir.
Ce péril est celui de se trouver enfin engagée
lgré elle dans une guerre nécessaire. Tel
oit le cas où la république attaquée auroit
soin de son secours. L'unique moyen de s'en
rantir, c'est d'en imposer à tout agresseur
r la formation d'un bon système militaire.
2°. Que, par un autre effet de cette crainte
utaire, la France prît d'avance dans ses né-

gociations des mesures bien calculées, po
n'avoir pas tout à la fois à combattre pl
d'un ennemi ou agresseur de la républiqu
et pour lui assurer même de nouveaux défe
seurs.

Mais pour arriver à un point quelconqu
il faut partir d'un autre; et pour y arriv
le premier, il faut partir à temps : ce do
être au moins le commencement d'un bo
système politique.

L'AUTEUR, en exagérant les difficultés d'entre
en Italie, semble toujours croire qu'on ne peut dé
fendre un état qu'en y envoyant des troupes. Il ou
blie que, pour défendre Gênes et l'Italie contr
l'Autriche, la France avoit toujours la facilité d
s'emparer du Brabant, et que la crainte d'une con
quête si facile étoit un frein sûr pour arrêter la cou
de Vienne. Vingt ans se sont écoulés depuis que ce
mémoire a été donné; et ces entreprises qu'il en
trevoyoit comme si prochaines, n'ont pas eu lieu
rien n'a troublé le repos de Gênes, et cette républiqu
est restée l'amie de la France. Il faut que ce soi
un bon rôle que celui de prophètes; car ils font cons-
tamment des dupes, quoiqu'ils se trompent presqu
toujours. *S.*

LA COUR DE TURIN.

AUSSITÔT qu'un état cesse d'en craindre
autre, la haine, l'animosité s'appaisent
u à peu; les personnalités s'éteignent à me-
re que les personnes disparoissent, et la gé-
ration suivante ne produit plus que des
nis.

C'est ce que l'Europe a vu arriver entre les
ux maisons de France et de Savoie. Les
uteurs de la France, la dureté et la violence
un ministre prépondérant [1] avoient, de part
d'autre, poussé les deux souverains aux
rnières extrémités; le plus foible eut enfin
gloire de triompher du plus fort. Après
oir joué trente ans de suite *le tout pour le*
ut, il réussit, bien plus par la négociation
e par les armes, à rejeter les Français au-
là des Alpes, et à reprendre pour toujours

[1] Le marquis de Louvois, toujours occupé à faire
indre son maître; il n'y réussissoit que trop bien.
a donné depuis dans l'extrémité opposée; mais
s les extrêmes sont vicieux, et ce dernier seroit le
e.

les clefs de l'Italie [1]. Victor-Amédée ne craignit plus la France, mais il étoit trop tard pour commencer à l'aimer.

Ce fut donc sous Charles-Emmanuel III que les liens de l'amitié s'unirent à ceux du sang, pour cimenter, entre les deux rois de France et de Sardaigne, une amitié personnelle, fondée, de part et d'autre, sur l'estime et sur la confiance ; l'alliance qu'elle avoit produite seroit restée indissoluble, si des événemens qu'on n'auroit pu ni dû prévoir, n'avoient pas jeté, entre les deux ministères, des semences de refroidissement.

Les préliminaires de Vienne, en 1735, arrêtoient le roi de Sardaigne au milieu de la plus belle carrière. Il poussoit au-delà des Alpes les Autrichiens chassés de toute l'Italie. Mantoue, la seule place qui leur étoit restée, alloit tomber d'elle-même. Ces succès, sans doute, étoient dus principalement à la force

[1] Le cardinal de Richelieu s'en étoit saisi par l'acquisition de Pignerol et des vallées adjacentes; après avoir long-temps combattu en vain, le traité de mariage, en 1696, valut à Victor-Amédée cette restitution; et, par le traité d'Utrecht, il obtint la cession de toutes les autres vallées, cols et gorges que la France possédoit encore de l'autre côté des Alpes.

à la valeur des armées françaises, ainsi
'aux talens de leurs généraux; mais Charles-
mmanuel y avoit trop contribué de ses
oupes, de ses conseils, sur-tout de sa per-
nne, pour n'avoir pas dû se flatter d'en
cueillir des fruits proportionnés à ses ef-
rts [1].

La France eut la Lorraine; l'Espagne, Na-
es et la Sicile: le roi de Sardaigne avoit lieu
croire qu'on mettroit au moins quelqu'éga-
é dans son traitement; il resta fixé au point
l'avoit mis *la négociation secrète* de Vienne.
e prince n'eut donc, pour sa part, d'une si
che dépouille, que le Tortonès et le Novarès [2].

Ce fut en vain qu'il témoigna son méconten-
ment: on n'eut aucun égard à ses représen-
tions; on lui fixa un terme pour accepter ou
fuser. Il fallut céder; et dans les discussions
'il eut avec la cour de Vienne, la France ne

[1] Le plus grand de tous, dans sa position, avoit été,
ns doute, d'ouvrir le passage des Alpes à des armées
nçaises, et de les introduire en Italie pour y don-
r la loi; c'étoit s'exposer à subir ensuite celle du
us fort.

[2] Il faut l'avouer; ces deux petites provinces n'in-
mnisoient pas le roi de Sardaigne des dépenses
ormes qu'il avoit faites dans cette guerre: il resta,
la paix, endetté de trente-cinq millions.

montra que de la partialité contre son allié, en faveur de l'ennemi qu'ils venoient de combattre et de terrasser ensemble.

On peut juger par-là des dispositions où la cour de Turin se trouvoit, en 1741, après la mort de Charles VI.

De nouveaux sujets de crainte et de défiance vinrent encore l'alarmer. L'Espagne réclamoit toute la succession autrichienne en Italie. Elisabeth Farnèse ajoutoit aux droits du roi son époux, ses prétentions toujours renaissantes du chef de sa maison et de celle de Médicis; des infans ses fils, un seul étoit déjà établi à Naples; deux autres arrivoient sur la scène, et l'on ne doutoit pas que le Milanès, pour le moins, ne fût destiné à don Philippe. Tout sembloit l'annoncer, et déjà cette reine ambitieuse avoit laissé entrevoir le projet de rétablir en sa faveur *le royaume de Lombardie.*

Cependant la France négocioit déjà pour engager le roi de Sardaigne dans une triple alliance avec les maisons de Bourbon et de Bavière. L'expérience du passé n'étoit pas propre à le rassurer; il se rappeloit tout ce qu'il en avoit coûté à Victor-Amédée pour se donner enfin une position sûre et indépendante entre les deux maisons de Bourbon et d'Autriche;

toit menacé de perdre, en un moment, le
t de tant de dangers, de sang et de tra-
x. L'infant, une fois établi dans le Milanès,
oit pu, tôt ou tard, en réclamer les démem-
mens ; ou, s'il en eût laissé jouir Charles-
manuel, cette possession, celle même de
anciens états, seroit toujours restée pré-
e et à la merci des Bourbons dont elles se-
nt entourées, en-deçà et au-delà des Alpes.
ıs cette position, de quoi lui auroient servi
s les avantages qu'on pourroit lui offrir ?
un n'auroit pu balancer, ni sa sûreté, ni
indépendance, ni la situation respectable
il se trouvoit déjà entre les deux maisons
les : elle le mettroit toujours dans le cas
être également recherché [1].

On ne suivra pas ici le fil des intrigues et
négociations qui amenèrent enfin *le traité*

[1] C'étoient les représentations que lui faisoit sans cesse
arquis d'Ormea ; ce grand ministre avoit conservé
-être plus de ressentiment que le roi son maître,
conduite de la France lors des préliminaires de
ne. Tel est l'effet du zèle qui anime un bon servi-
; et on ne peut pas l'être, si l'on ne met point
rellement plus de chaleur et d'application à tout
ui concerne la grandeur de l'état et la gloire du
erain, qu'à des intérêts personnels et de petites
igues.

de Worms. Le chevalier Osorio le conclut, d'après des principes qui devroient à jamais servir de base à toutes les négociations de ce genre [1].

Engagé dès-lors, sans retour, dans la cause de *Marie-Thérèse*, il se vit, au commencement de 1746, à deux doigts de sa ruine; mais si, dans cette crise, il parut se prêter à une négociation secrète, ce fut pour amuser, pour endormir l'ennemi victorieux et prêt à l'écraser : le réveil fut la prise d'Asti, et le torrent de revers qui fondit tout d'un coup sur *l'armée combinée*.

Charles-Emmanuel eut le bonheur d'en délivrer ses états d'Italie, et de porter à son tour

[1] Il s'agissoit de la cession au roi de Sardaigne, de plusieurs provinces et districts dans le Milanès. Les ministres autrichiens se débattoient sur les limites. Le chevalier Osorio en traça de bien claires entre les deux dominations; c'étoit le Pô et le Tésin. Cela s'appelle voir et travailler en grand. Si ces principes avoient été connus des plénipotentiaires d'Utrecht, ou du moins adoptés depuis par les commissaires du Canada, nous n'aurions pas perdu l'Amérique pour une question de limites. On ne sauroit trop admirer le bonheur et le discernement de Charles-Emmanuel. Avec peu de moyens et beaucoup d'économie, ce prince a été mieux servi que les plus grands monarques.

feu de la guerre dans celui de Gênes ; mais
ne partagea que foiblement avec les Autri-
iens la gloire assez vaine d'*entrer en Pro-*
nce. Depuis Charles-Quint jusqu'à Victor-
nédée, cette expédition, plusieurs fois ten-
, avoit toujours été malheureuse. Il ne l'ap-
ouvoit point, et il en avoit prédit le succès.
La paix que le roi donna à l'Europe fut
s-avantageuse pour le roi de Sardaigne.
utre la restitution des états de Savoie et du
mté de Nice, il resta en possession de la
rtie du Milanès qui lui avoit été cédée par le
ité de Worms. Cette acquisition, ajoutée
x deux précédentes [1], soumit à sa domina-

[1] De l'*Alexandrin* et du *Vigévanasque*, par le traité
1703; de Tortone et du Novarès, par celui de 1738;
de tout ce qui restoit du Milanès en-deçà du Pô et
Tésin, par le traité de Worms, en 1743; et le Plai-
ntin jusqu'à la *Mera*. C'étoit ainsi que, suivant tou-
urs son système de simplification en fait de limites,
chevalier Osorio avoit fait rédiger l'article du traité
Worms, par lequel la ville de Plaisance, et la plus
ande partie de son territoire, étoit cédée au roi de
rdaigne; ce dernier article du traité n'ayant pas eu
u (car le tout fut donné à l'infant don Philippe),
roi de Sardaigne sut se réserver du moins la rever-
on dans certains cas qui furent spécifiés et admis par
traité d'Aix-la-Chapelle.

tion la moitié de ce beau pays, arrondit ses états, et ne leur donna pour limites que les Alpes, l'Apennin, le lac Majeur, et deux grands fleuves.

Le chevalier Osorio, cet habile ministre, avoit encore un grand service à lui rendre; c'étoit de glisser dans son *accession* quelque clause propre à favoriser de nouvelles prétentions sur Plaisance. Cette ville et son territoire entrèrent dans le partage de l'infant don Philippe. L'impératrice-reine, en accédant au traité pour la cession de Parme, avoit fait insérer quelques clauses de réversion à son profit [1].

Le chevalier Osorio ne les trouva point suffisantes pour remplir son objet. En accédant, de son côté, pour le Plaisantin, il y en ajouta une dont le cas devoit nécessairement arriver dans quelques années : c'étoit l'avénement du roi des Deux-Siciles à la couronne d'Espagne [2].

La clause fut admise; ainsi quelques mots, subtilement glissés dans cette accession, ont

[1] La cour de Vienne s'en est prévalue depuis pour établir, par le traité du 30 décembre 1758, des prétentions chimériques; il falloit, pour les admettre, n'avoir pas lu celui d'Aix-la-Chapelle.

[2] On voit bien pourquoi le plénipotentiaire sicilien

evivre, en temps et lieu, une prétention
pparemment on avoit cru éteinte.
e cas arrivé (de la mort de Ferdinand VI
e l'avénement de Charles III), la cour de
n ne manqua pas de faire sa réclamation.
étoit fondée en rigueur, et même en droit,
que la clause avoit été ratifiée. Le roi se
gea seul de satisfaire à cette prétention;
fut liquidée à neuf millions pour la valeur
erritoire réclamé à l'époque de la paix,
le moment le plus critique, par l'épuise-
t des finances; sa majesté voulut bien faire
r comptant cette somme au roi de Sar-
ne.

oi de Sardaigne avoit tenté de faire passer cette
tion; mais on est encore à deviner par quelle rai-
le plénipotentiaire italien du roi de France,
it laissé passer, et enfin par quel motif le minis-
rançais des affaires étrangères avoit pu (s'il en fut
uit avant la signature) approuver ou tolérer cette
vertance si répréhensible. On ne comprend pas
ix comment il fut assez bon pour en faire expédier
tification *.

e ne regarde pas la clause relative à Plaisance, insérée
le traité d'accession, comme une inadvertance du cabinet
ais, mais comme un moyen propre, dans de certaines
nstances, à faire naître des sujets de rivalité entre la cour
urin et d'autres cours, et à lui faire une nécessité de se mé-
r l'appui de la France. *S.*

Un procédé si grand, si noble, ajoutoit encore à tous les liens d'union et d'intimité que l'estime et l'amitié avoient renoués entre les deux monarques, depuis la dernière guerre d'Italie. Deux mariages encore en ont serré les nœuds, et l'oncle de Louis XV est mort son meilleur ami.

Tout promet, tout annonce, sous le nouveau roi de Sardaigne, des liaisons encore plus étroites entre les deux cours; jamais la circonstance ne fut si favorable pour les former et les établir sur la seule base solide de ces engagemens politiques, c'est-à-dire sur l'intérêt commun et réciproque. Mais, avant de chercher et de discuter les divers rapports, directs ou indirects, qui en doivent résulter entre les deux puissances, il faut apprécier les principes d'après lesquels on peut les calculer d'avance. Commençons *par le système de la maison de Savoie.*

Quoique l'origine de cette maison se perde dans l'antiquité la plus reculée, et que, depuis sept cents ans, elle règne sur le pays dont elle porte le nom, ses commencemens ont été obscurs, ses progrès lents, et sa grandeur n'a commencé à se développer que dans le quatorzième siècle. Les marquisats d'Ivrée et de Suze

ui avoient donné qu'une entrée en Italie ;
n'y fut solidement établie qu'après avoir
n posé dans le Piémont les fondemens
a puissance.

peine avoit-elle achevé cet ouvrage long
énible, qu'une des grandes crises qui ont
anlé l'Europe entière vint presque renver-
le nouvel édifice.

La guerre s'alluma entre Charles-Quint et
nçois Ier. L'Italie en devint bientôt le plus
nd théâtre. Le passage par le Piémont, ou-
t jusqu'alors aux armées françaises, com-
nça de leur être disputé. Le duc de Savoie
oit bien voulu rester toujours neutre ; cela
lui fut plus permis ; il fallut opter. Sa si-
tion étoit embarrassante ; Charles Ier se
uva à la fois proche parent [1] des deux mo-
rques, et malheureusement ses états offroient
ur eux, de tous côtés, des points de ren-
ntre.

L'événement le décida, et il en fut la dupe.
es mauvais succès de François Ier en Italie,
grirent ce prince, et lui donnèrent, sur la
nduite du duc, des soupçons que celui-ci
stifia en se déclarant *pour le plus fort*. La

[1] Beau-frère de Charles-Quint, et oncle de Fran-
is Ier.

chance tourna ; François Ier ne recouvra point le Milanès ; mais il s'empara de la Savoie, conquit le Piémont, et le garda.

Ce pays, devenu le théâtre de la guerre, fut ravagé trente ans de suite par les Français et les Espagnols jusqu'à la paix de *Câteau-Cambresis ;* alors Henri II restitua au duc de Savoie ses états, et lui donna sa sœur.

C'est à cette époque que commence une suite de princes, telle que l'histoire n'en offre point de père en fils, tous ambitieux, mais courageux, adroits, habiles, et qui ont toujours suivi pied à pied le système d'agrandissement, qui semble avoir caractérisé, dès son origine, la maison de Savoie ; et c'est ici que ce système commence à se développer en grand.

Mais, avant de s'agrandir, il falloit d'abord s'affranchir. La France s'étoit réservé, en Piémont, des *places de sûreté* pour lui répondre de la conduite du duc Emmanuel-Philibert [1] ; elle les avoit encore à l'avénement de Henri III. Ce monarque, à son retour de Pologne, passa par Turin. Il y fut sensible à

[1] Ce prince avoit gagné la bataille de Saint-Quentin, fait prisonnier le connétable, pénétré en France, et porté la terreur jusque dans Paris. La paix qui lui rendit ses états, fut la suite de cette victoire.

ueil du duc et aux tendres caresses de la
nesse sa tante ; elle obtint de lui la restitu-
des places de sûreté.

restoit à la France le marquisat de Saluces,
et bon pays, qui, par ses enclaves, ses
endances et ses places fortes, s'étendoit
que depuis le Dauphiné jusqu'aux portes
urin [1].

harles-Emmanuel Ier saisit les circonstan-
heureuses de *la ligue* et de la confusion
régnoit dans le gouvernement de France :
empara du marquisat. Sa politique adroite
it en état de conserver ce qu'il avoit usurpé.
valeur, la puissance, la fermeté, l'habileté
Henri IV échouèrent contre les talens du

[1] Charles-Emmanuel III regardoit ce voisinage
me un joug insupportable ; son ame grande et
e, son génie illimité souffroit déjà trop d'avoir,
talie, des voisins puissans, mais plus éloignés ;
ient les Espagnols. Gendre de Philippe II, il les
aïssoit davantage ; et du chef de sa femme, petite-
des Valois, il se flattoit de faire un jour revivre
rétentions de cette maison sur le Milanès. (C'é-
t les mêmes dont le feu roi de Sardaigne se pré-
t, en 1741, pour établir, par un manifeste, ses
s sur ce duché.) Mais le moment n'en étoit pas
re venu ; le duc se rejeta sur la France aux abois,
échirée par les guerres de religion.

duc pour la négociation. Il séduisit enfin
cour, les ministres, le roi lui-même, et concl
en 1600, *le traité de Lyon.* Le marquisat
fut cédé, et la France reçut en échange
Bresse, le Bugey, le Valroney et le pays
Gex. Ces provinces dès-lors donnoient bea
coup plus de revenu que le marquisat de S
luces ; mais elles étoient en-deçà des mont
et n'ajoutoient rien de réel à la puissan
française.

Au contraire, le marquisat lui tenoit u
porte ouverte en Italie, et, par cette acquis
tion, le duc en mit, pour ainsi dire, *la cl*
dans sa poche : cela fit dire *que le roi avo*
traité en marchand, et le duc en roi.

Ce succès politique ne fut pas secondé dan
la suite par des succès militaires. Charles-Em
manuel échoua dans les entreprises sans nom
bre que son génie ardent et vaste lui suggé
roit sans cesse. Il osa tour-à-tour se mesure
seul avec les deux puissances de France e
d'Espagne ; il changea souvent de parti, et
malgré ses défaites, il y gagna souvent quel
que chose [1]. Enfin *il perdit la partie* contr

[1] Entr'autres, une partie du Montferrat, dont l
maison de Savoie a depuis obtenu le reste pendan
la guerre de Succession.

ardinal de Richelieu. Il mourut avec la
eur d'avoir vu prendre *Pignerol.* Vic-
Amédée Ier céda cette place à la France ;
s il s'unit avec elle contre l'Espagne pour
édommager d'un autre côté.

es talens, son courage n'étoient pas infé-
rs aux grandes qualités de son père. Une
rématurée vint l'arrêter dans sa carrière.
x de ses fils, encore enfans, se succédèrent
une régente, fille de Henri IV. Toujours
ée avec la France, elle soutint et conti-
la guerre contre l'Espagne, jusqu'à la paix
Pyrénées. Les intérêts de sa maison n'y
nt pas ménagés avec beaucoup de zèle par
ardinal Mazarin ; mais elle ne laissa pas
tirer aussi quelques avantages.

ette paix dura, du moins en Italie, pen-
tout le règne de Charles-Emmanuel II.
ne lui permit point de développer ses
ns militaires, et cette valeur héréditaire
le sang des Bourbons avoit encore exaltée
s celui de Savoie ; mais il déploya, dans
règne si court, toutes les vertus et les qua-
royales, aimables et sociales.

'étoit à Amédée II à courir toute sa vie
ineuse carrière de la guerre et de la poli-
e, à fermer les Alpes à la France, depuis

le lac de Genève jusqu'à la Méditerranée, réaliser le titre royal [1] dont sa maison n'a voit que les honneurs, à élever rapidemen l'édifice de grandeur et de puissance commenc par ses ancêtres, et auquel son fils a su mettr le comble.

Nous avons jusqu'à présent suivi pied pied le système de la maison de Savoie. en résulte que, depuis deux cents ans, la cou de Turin a eu constamment pour base de s politique deux maximes fondamentales :

1°. D'acquérir et de conserver la posses sion exclusive de tous les passages des Alpe dans cette longue chaîne qui borde la Pro vence et le Dauphiné; de fortifier ces passage de manière à pouvoir les défendre avec pe de monde contre des armées entières ; d'assu rer par-là son indépendance ; de se faire éga lement rechercher de la France et des puis sances d'Italie, soit pour en ouvrir, soit pou en fermer le chemin, afin d'établir et de main tenir par ce moyen son crédit, sa considéra tion et son influence dans les affaires d l'Europe ;

[1] Celui de roi de Chypre, que portoient les ducs d Savoie; ce qui leur fit donner, avant tous les autre souverains du second ordre, le titre d'*altesse royale*.

2°.

. De faire servir cet avantage local à tenir
alance entre les deux maisons de Bourbon
'Autriche ; de se liguer tour-à-tour avec
e et l'autre, selon qu'elle y trouveroit plus
noins de moyens de facilité et de sûreté
r son agrandissement. Par cette dernière
on, c'est-à-dire de la sûreté, elle a tou-
s voulu et dû empêcher qu'aucune branche
a maison de Bourbon ne s'établît en Italie
puissamment, ni trop près de ses états [1].
r l'éviter, elle a cru devoir plutôt défendre
x de la maison d'Autriche, sauf à lui vendre
r son secours, comme elle a fait dans la
nière guerre d'Italie.

Oii compte ici pour rien l'établissement de don
ippe ; cependant il donnoit de l'ombrage à la cour
urin ; elle eut de la peine à y consentir *.

La maison de Savoie devoit plus redouter la France que
riche, parce que les Français avoient plus de facilité à
trer dans ses états que les Autrichiens. Je ne pense point que
de Sardaigne fût le prince le plus avantageusement placé
nous attaquer et pour se défendre. Les progrès, dans cet
ense royaume, étoient impossibles ; et toutes les fois que
oupes françaises l'ont voulu, elles ont pénétré sans peine
voie. La vraie défense de la cour de Turin contre la France,
t l'Autriche, et contre l'Autriche, c'étoit la France. Aussi
position explique les différens changemens d'alliance des
de Sardaigne, suivant qu'ils étoient plus ou moins me-
ou rassurés par ces deux puissans voisins. Il n'existoit que
manières de fixer la politique de la cour de Turin : c'é-

Voilà le système de la cour de Turin ; i
est fondé, comme on le voit, sur *sa positio*
topographique. Examinons à présent cette po
sition, relativement à la France.

Il faut l'avouer, le roi de Sardaigne est d
tous nos voisins le plus avantageusement situ
pour nous attaquer, comme pour se défendre
Tous ceux qui connoissent les Alpes et le
directions de leurs *cols* ou *gorges*, convien-
nent de cette vérité.

Cependant le succès d'une agression de s
part ne répondroit pas au début. « Rien d
» si facile que d'entrer en France ; rien de s
» difficile que d'y subsister. Engagé trop avant
» rien de plus impossible que d'en sortir »
disoit le roi Victor-Amédée. Ce sont des vé
rités historiques, géographiques, et presqu
géométriques, mille fois démontrées.

Ce qui n'est pas moins vrai, c'est qu'un roi d
Sardaigne ne sauroit jamais avoir plus l'envi
que les moyens d'attaquer seul la France. S'
cherchoit pour cela des alliés puissans, aucun n

toit, ou l'alliance de la France avec l'Autriche, ce qui la con
damnoit au repos, comme l'événement l'a démontré ; ou
en cas de guerre et de succès, de donner au roi de Sardaign
les possessions de l'empereur en Italie, parce qu'alors ce princ
se seroit vu forcé, pour conserver ses conquêtes, d'unir indis
solublement ses intérêts à ceux de la France. *S.*

t à portée de lui fournir des troupes que
our de Vienne , mais jamais assez pour
dre des quartiers d'hiver en France.
expérience du passé avoit préservé le feu
e Sardaigne de cette tentation. On l'a
lit : ce prince n'approuvoit point du tout
rnière expédition des alliés en Provence.
fils , son élève est trop sage pour risquer
son armée, peut-être ses états, sur la foi
secours autrichien.
ne compteroit pas davantage sur les sub-
autrefois si abondans de l'Angleterre et
Hollande.
première paroît absolument dégagée de
s les connexions continentales , et l'état
s finances ne lui permet plus de les pro-
r.
mpuissance de la seconde , ou son éco-
e , laisseroient à peine espérer des subsi-
e sa part à quelques princes voisins qui
ndroient leurs troupes.
fin , si le roi de Sardaigne avoit à son tour
ues de conquête et d'agrandissement , ce
roit assurément pas du côté de la France [1].

[1] feu roi de Sardaigne, ce prince pacifique, n'eut
le désir de faire des conquêtes ni en Italie, ni
nce ; son unique ambition fut de conserver tran-

Celui de l'Italie lui offre un champ tro
vaste et trop beau ; il est ouvert à son am
bition ; trois places seulement sont restées à
Lombardie autrichienne, Mantoue, Pizzigh
tone, et le château de Milan. Toutes les au
tres forteresses étoient tombées dans le par
tage des deux derniers rois de Sardaigne. I
les ont toutes augmentées et perfectionnées
et la frontière du Piémont présente aujour
d'hui aux Autrichiens [1] une chaîne formidabl

quillement ce qu'il possédoit, et le bonheur de s
sujets l'occupoit plus qu'une vaine et trompeuse gloi
Mais s'il eut la sagesse de ne pas inquiéter ses vo
sins ; il ne fut pas assez prévoyant pour se prépar
à mettre ses états à l'abri de leurs attaques. Il eut u
trop grande cour et une trop petite armée ; et aya
établi qu'on n'avanceroit plus dans ses troupes q
par ancienneté, il en bannit l'émulation et en anéa
tit l'énergie. Les conséquences de ces fautes ont é
une telle apathie, que les Français n'ont presque p
éprouvé d'obstacles lorsqu'ils ont depuis envahi la S
voie, et que le Piémont auroit été pris aussi rapid
ment sans le secours des Autrichiens, si différens tra
tés n'en avoient pas retardé la conquête. *S.*

[1] Favier confirme ici ce que j'ai dit dans la no
précédente, et détruit ce qu'il a avancé d'abord.
convient lui-même de l'impossibilité, pour le roi
Sardaigne, de faire des conquêtes en France, de
facilité que lui offroit l'Italie pour une invasion,

est la position topographique de la cour
urin.

outons-y les avantages et les moyens que
uveau roi de Sardaigne recueille, en mon-
ur le trône, de l'économie et de la bonne
nistration de son prédécesseur. Un état
é, un crédit établi par des rembourse-
des dettes précédentes, ouvert chez l'é-
ger, sur-tout en Suisse et à Genève; un
r qui n'est pas immense, mais propor-
é aux besoins extraordinaires qui pour-
t survenir; un revenu courant et liquide
viron 25 millions; vingt-deux mille hommes
roupes réglées qui peuvent aisément et
nptement être augmentées d'un tiers; douze
llons nationaux [1], faisant six mille hom-
en tout, mais qui peuvent être doublés au
nier coup de tambour par autant de sur-
éraires : voilà le tableau riant et brillant

bstacles que les frontières du Piémont opposent
Autrichiens : d'où il suit que ce prince n'étoit
comme l'auteur l'avoit établi, le mieux placé
attaquer la France, et pour se défendre contre
S.

spèce de milices provinciales enregimentées, aussi
s pour le moins que tout le reste, qui avoient ac-
dans la dernière guerre, autant de réputation
nos grenadiers royaux.

que présente aujourd'hui la puissance piémontaise.

Du système donc de la cour de Turin, de sa position topographique, de ses moyens, de ses ressources, dérivent nécessairement ses rapports avec la France. Ils se présentent ici d'eux-mêmes ; il suffit de les indiquer.

Le premier de ces rapports est celui qui doit résulter des derniers antécédens entre la France et la cour de Turin.

On l'a déjà dit : l'amitié, l'estime, tous les biens personnels n'avoient rien perdu de leur force entre les deux monarques ; mais la confiance politique ne pouvoit pas encore être bien établie entre les deux états.

Elle avoit à peine commencé de renaître après la dernière guerre, qu'un événement imprévu, et qui n'avoit pas dû paroître vraisemblable, sema la défiance, la crainte, les soupçons dans tous les états d'Italie, et surtout à la cour de Turin.

Ce fut l'alliance de 1756 avec celle de Vienne. Le roi de Sardaigne ne pouvoit pas se dissimuler que cette cour étoit intérieurement animée contre lui des mêmes sentimens qui l'excitoient alors contre le roi de Prusse.

Ces deux monarques étoient tous deux dans

même cas : ils avoient démembré la succes-
n de Charles VI. Charles-Emmanuel l'avoit
tamée d'avance par les armes, en 1733. Il
voit achevée dix ans après par la négociation ;
is enfin la moitié du Milanès lui étoit restée,
nme la Silésie au roi de Prusse : cela ne se
rdonne point.

Charles-Emmanuel voyoit, il est vrai, le
rrent se porter vers l'Allemagne, et, de quel-
e temps, il ne pouvoit craindre de le voir
tomber sur ses états. Mais un prince éclairé,
udent, qui spécule et combine, compte pour
n une sûreté présente et précaire ; c'est sur
venir qu'il faut le rassurer.

Cela auroit été difficile. Tout sembloit an-
ncer la ruine prochaine et inévitable du
i de Prusse ; le même esprit de réunion au-
it porté l'Autriche triomphante à recou-
er aussi tous les démembremens de ses états
n Italie.

Elle auroit aussitôt fait en Lombardie con-
e ce prince des préparatifs aussi menaçans
u'elle en avoit fait en Bohême contre le
oi de Prusse, et porté en Italie ses armes
ctorieuses. Peut-être alors Charles-Em-
anuel auroit-il été forcé, comme Frédéric,
e prévenir une attaque certaine, de frapper

les premiers coups, et de se faire en avant un champ de bataille pour éloigner d'autant l'ennemi, pour vivre à ses dépens dans le meilleur pays du monde, pour se donner les positions les plus avantageuses, avant que l'ennemi fût arrivé en force, enfin pour se ménager une retraite lente et sûre, lorsqu'il seroit réduit à la défensive. Cette manœuvre, nécessitée par *la raison de guerre*, auroit eu l'air de ce qu'on appelle *les premières hostilités*. Alors aussi la cour de Vienne n'auroit pas manqué de crier à l'agression, de réclamer contre l'agresseur le *casus fœderis*, et de sommer hautement la France de lui fournir les secours stipulés. Quelle auroit été la situation du roi de Sardaigne; et ne seroit-on pas en droit de conjecturer que la ruine du roi de Prusse auroit été suivie de la sienne?

On répondroit peut-être que cela ne seroit point arrivé; « que si la cour de Vienne, » après avoir écrasé le roi de Prusse, avoit » été tentée d'attaquer le roi de Sardaigne, la » France l'auroit empêché, soit par son in- » tercession, sa médiation, soit par une dé- » claration en forme; et que même elle en » avoit d'avance donné et fait donner par » cette cour à celle de Turin des assurances

uffisantes ». Mais, en admettant cette sup-
tion, n'étoit-ce pas assez pour aliéner de
s la maison de Savoie, que de lui avoir
les mains par une alliance qui renferme-
désormais son ambition dans les limites
raité d'Aix-la Chapelle; d'avoir aussi ar-
tout court les nouveaux projets d'agrandis-
ent qu'elle avoit pu former pour le cas
ntuel d'une nouvelle rupture entre les deux
sons de France et d'Autriche; de nous être
si étroitement avec celle-ci, que, dans les
ires d'Italie sur tout, nous nous étions en-
és à favoriser toutes ses prétentions [1]? Notre
descendance, notre déférence, notre par-
ité pour elle n'étoient-elles pas déclarées? et

Voyez les deux Traités du 1er mai 1757, et du 30
embre 1758, tome II, Article VII, de la Cour de
nne, à la fin de cet Article *.

L'état de rivalité entre la France et l'Autriche étoit au
raire ce qui causoit les embarras et les perplexités de la
ique du cabinet de Turin; et les conséquences du traité de
ont été une tranquillité absolue de plus de trente ans
le roi de Sardaigne. Ce résultat étoit facile à prévoir; car
le que fût la foiblesse de Louis XV, elle pouvoit aller
u'à laisser démembrer un pays éloigné comme la Pologne;
elle ne l'auroit jamais assez aveuglé pour le rendre témoin
fférent de la conquête du Piémont par les Autrichiens. Ce
de ces vérités que la raison voit avec évidence, et dont la
ion seule pouvoit faire douter. *S.*

tant que ce système auroit duré, que pouvoit attendre de nous la cour de Turin, qui fût contraire aux vues, aux projets de celle de Vienne ?

Qu'a-t-on fait depuis pour rassurer la première ? et ses inquiétudes sur l'avenir n'ont-elles pas dû augmenter, quand elle a vu la France réduite à l'inaction, et devenue purement passive sous cette ombre d'alliance, tandis que la cour de Vienne se liguoit avec la Russie et le roi de Prusse, et qu'en livrant les Turcs à l'une de ces deux puissances, elle partageoit avec toutes deux les dépouilles de la Pologne ?

Quelle confiance politique auroit pu prendre en nous la cour de Turin, jusqu'à la mort de Charles-Emmanuel, et quel degré de plus tout ce qui est arrivé depuis pourroit-il lui en inspirer ? Mais aussi de quelle importance, de quelle nécessité ne seroit-il pas, et pour elle, et pour nous, de former ensemble des liaisons qui rétabliroient mutuellement cette confiance sur la base solide de l'intérêt *commun et réciproque ?*

Jamais, on le répète, les circonstances n'ont été si favorables, pour assurer par ce moyen la tranquillité de l'Italie, et pour y reprendre

ascendant, cette influence que donnent
jours à un grand état sur plusieurs petits,
voisinage paisible, une médiation impar-
e, une protection désintéressée.

C'est sur-tout de concert et avec le concours
nouveau roi de Sardaigne, que la France
t et doit y réussir; son intérêt propre l'exige.
sprit de réunion et le système co-parta-
nt ont répandu par-tout une égale terreur,
les états d'Italie ne peuvent pas en être
mpts. Ce prince voit de près les moyens
ployés par la cour de Vienne, pour s'ouvrir
chemin plus court du Tirol dans le Milanès,
la Valteline.

Si le prétexte du commerce et de la circu-
on séduit assez les Grisons, pour les faire
nsentir à cette innovation, bientôt ils senti-
nt eux-mêmes qu'une porte une fois ouverte
peut plus être refermée *quand on veut*, et
e le *transitus innocuus* devient tôt ou tard
s-nuisible: bientôt la Valteline ne seroit plus
'un pays d'étape, par où les armées autri-
iennes viendroient en Italie déboucher direc-
ment de la tête *du lac de Côme* par le
rt de Fuentes. De là s'ouvrent deux grandes
utes par où l'on peut se rejeter à volonté sur
tat de Piémont, comme le plus proche, ou

sur celui de Venise, comme le plus dégarni; on auroit de plus évité le grand détour qu'il faut faire encore pour entrer par ce dernier pays en Italie.

Dans cette conjoncture, quel motif pourroit donc rassurer le roi de Sardaigne et la France même, sur une tentative réitérée par la maison d'Autriche au bout de cent cinquante ans, et contre laquelle toute l'Italie, l'Europe entière se souleva dès-lors? On implora la protection de la France; elle négocia, *vacilla* et *mollit*, parce qu'elle n'avoit point encore un système, que les divisions intestines, les intrigues de cour, la foiblesse et l'ignorance des ministres d'alors donnoient à toutes les démarches de la cour de France une *teinte* de pusillanimité.

Richelieu parut, et l'affaire de la Valteline fut la première qu'il eut à traiter; il ferma, du moins pour un siècle et demi, ce passage à la maison d'Autriche.

On ne peut pas nous objecter « que les cir-
» constances étoient différentes, que les temps
» sont changés, et qu'aujourd'hui la France
» n'a plus les mêmes raisons pour s'alarmer
» de ce projet ». La réponse est bien simple. Le Tirol et le Milanès appartiennent encore à la maison d'Autriche; mais s'il y a une diffé-

ice, c'est à l'avantage de notre observation.
tte maison étoit divisée en deux branches:
ne pouvoit secourir l'autre par ce nouveau
emin ; c'est ce qu'on vouloit empêcher.
ujourd'hui une seule peut tout envahir avec
en plus de facilité. Seroit-ce là ce qu'on vou-
oit permettre?

Ce ne peut pas du moins être l'intention du
i de Sardaigne ; et c'est d'après cet exposé
u système de sa maison, de sa position topo-
raphique et politique actuelle, qu'on peut dé-
uire les rapports de la cour de Turin avec
elle de Versailles.

Reste seulement à dire un mot de ce qu'on
eut conjecturer sur les dispositions person-
elles de ce prince à l'égard de la France. On
roit assez généralement qu'elles ne peuvent
as être encore des plus favorables; et voici
ur quoi l'on se fonde.

Il est trop vrai que les premières impressions,
eçues dès l'enfance, et répétées dans la jeu-
esse, peuvent beaucoup influer sur les affec-
ions des princes parvenus à un âge mûr, et
ue celles-ci doivent plus ou moins influer sur
out le reste de la vie.

Ces affections, il faut l'avouer, n'ont pas
été tournées, dans l'esprit du duc de Savoie,

aujourd'hui roi de Sardaigne, du côté de la France. Trop jeune encore lorsqu'elle étoit liguée, en 1733, avecle roi son père, s'il a pu deux ans après comprendre et retenir quelques réflexions politiques, elles n'étoient plus à l'avantage de cette couronne. Les préliminaires de Vienne avoient aliéné la cour de Turin; et dans son adolescence jusqu'à la dernière guerre d'Italie, il a été nourri dans des principes beaucoup plus favorables à l'Angleterre. Parfaitement bien élevé, il n'a eu auprès de lui que des hommes du plus grand mérite; mais chacun a ses affections, et les deux chefs de son éducation[1] penchoient pour l'Angleterre.

[1] Le marquis de Solar de Breglio, son gouvernenr, depuis grand-écuyer, et le marquis de Fleury, son instituteur, ensuite chevalier d'honneur de la duchesse, aujourd'hui reine. C'étoit, dans ce dernier, un préjugé d'habitude. Il avoit été élevé, pour ainsi dire, à Londres, où son père avoit été long-temps ambassadeur; et quoiqu'il n'eût point adopté *les mœurs anglaises*, il n'avoit pu se défendre d'un goût décidé pour cette nation. Ceci nous rappelle une observation singulière; c'est que les étrangers (ministres et voyageurs) qui ont passé beaucoup de temps à Paris, et qui s'y sont fort amusés, en partent rarement contens, et conservent peu d'inclination pour la France. Ceux qui ont

a guerre survint en 1743. Cette guerre étoit
nsive pour la cour de Turin et la France.
t au moins l'air *de l'agression*. Le duc de
oie fit ses premières armes sous le roi son
e ; et la passion qu'il montra dès-lors pour
uerre eut pour premier objet de repousser
invasion et de sauver les Etats sur lesquels
oit destiné à régner. D'autres circonstances
depuis contribué à nourrir le goût qu'il
it déjà pour la nation anglaise [1].

de longs séjours à Londres, où ils ne sauroient
qu'ils ne se soient souvent ennuyés, restent pres-
toujours enthousiastes de l'Angleterre.

Le roi Victor-Amédée avoit fondé à Turin une
démie royale d'instructions et d'exercices; il y avoit
pour gouverneur un homme de qualité. Cet usage
é suivi, et l'objet du fondateur a été rempli : c'étoit
ns d'y élever sa jeune noblesse, peu riche en gé-
al, que d'y attirer des princes, des grands seigneurs
angers, et sur-tout des Anglais opulens. Les distinc-
ns et les agrémens à la cour, accordés aux élèves
cette académie, avoient flatté la vanité de ces der-
rs. Sans aucune difficulté sur le rang ou la naissance,
étoient et sont encore présentés de droit par le mi-
tre national, de là mis à l'académie; et en cette qua-
é, ils ont toujours partagé ces mêmes agrémens et
tinctions avec les princes et les plus grands seigneurs
angers. On y voyoit les fils des marchands de Lon-
es danser au bal paré de la cour avec les princesses

On ne doit cependant tirer de - là aucune conséquence pour l'avenir. L'ascendant de cette nation et la cour de Turin étoient, pour ainsi dire, achetés par les subsides abondans qu'elle en avoit reçus, et qu'elle en espéroit encore. Nous l'avons déjà dit, cette espérance est désormais évanouie; les connexions continentales sont abandonnées [1], et l'idée royales. Turin étoit donc devenu un séminaire d'Anglais courtisans; et ceux-mêmes qui n'étoient pas nés pour jouer ce rôle, en soutenoient, par leur dépense, l'éclat et la représentation. Les académistes et les voyageurs de cette nation avoient l'honneur de faire leurs exercices avec les ducs de Savoie et de Chablais, et de les accompagner à la chasse et dans leurs promenades à cheval; enfin ils vivoient avec eux dans une sorte de familiarité, qui n'étoit pas permise à la noblesse piémontaise.

[1] Ce passage prouve combien les politiques les plus habiles doivent se défendre de la manie de faire les prophètes. Favier prédit que le cabinet anglais, consultant le vœu national, renoncera aux connexions continentales, et ne donnera plus de subsides aux puissances étrangères; et nous voyons aujourd'hui tous les rois de l'Europe successivement payés par l'Angleterre pour prolonger la guerre contre la France. Il seroit certainement de l'intérêt du peuple anglais de jouir avec sagesse de son heureuse position insulaire, de ne point se mêler des querelles sanglantes du con-

ne de les renouer n'entrera plus dans la
d'aucun ministre anglais. Elle a été pros-
e d'avance par le vœu national. A peine le
vernement britannique mettroit-il encore

nt, et de se contenter de faire de leur île le temple
a liberté, l'asile du malheur, et l'entrepôt géné-
du commerce du monde. Mais la politique suit
passions des gouvernans, et non l'intérêt des peu-
Le ministère britannique veut être le tyran des
; et comme il craint la rivalité, les richesses et
uissance des Français, il veut les appauvrir par
guerres fréquentes, qui les empêchent de porter
s efforts et leur activité sur l'océan. D'après ce
ème, il excitera, tant qu'il le pourra, des trou-
sur le continent, et soldera, toutes les fois qu'il
ouvera le moyen, des gladiateurs couronnés pour
nglanter la terre, et rendre sa domination sur la
plus paisible. Il est à souhaiter qu'un jour toutes
uissances maritimes ouvrent les yeux sur ces pro-
funestes, et réunissent leurs moyens pour con-
ner au repos cette puissance ambitieuse. On doit
étonné que Favier, avec tant de lumières, fasse
prédiction si improbable, et dont tous les événe-
s démontrent la fausseté. Mais tel est l'esprit de
me et de parti, il fausse l'esprit le plus juste, et
ait adopter tous les paradoxes qu'il croit utiles
établir ses opinions.

des avantages de l'alliance de 1756, étoit de
re la France à l'abri de toute diversion continen-
par l'Autriche, dans le cas où elle seroit en guerre

quelque degré de chaleur dans les affaires qui pourroient intéresser directement les états d'Hanovre. Tout ce que le roi de Sardaigne peut et paroît en espérer, c'est le concours de cette puissance maritime aux mesures qu'il prend pour l'amélioration et pour le commerce de son port de Nice.

Peut-être à cet égard pourroit-il encore compter sur la protection de l'Angleterre. La rivalité nationale et le motif du gain suffiroient pour intéresser un peuple *mercantile* à s'ouvrir et à se conserver un débouché de plus, sur-tout aussi près de la France. C'est autant de gagné pour l'Angleterre, autant de perdu pour nos ports de Provence, pour notre navigation et pour nos fabriques de draps et de toiles. Voilà donc à peu près le but et le terme

avec l'Angleterre. Favier, qui combat cette alliance, veut établir en principe que l'Angleterre a décidément renoncé au système des connexions continentales, et il prédit qu'elle ne donnera plus de subsides. Si cette prédiction eût été vraie, il est certain que l'alliance de 1756 auroit été inutile; car l'Autriche n'est pas en état de faire la guerre à la France sans l'argent de l'Angleterre. Ainsi son erreur n'a d'autre cause que le désir passionné de prouver, par tous les moyens possibles, le danger et l'inutilité de l'alliance des cours de Vienne et de Versailles. *S*.

'intérêt reel et solide que prendroit désor-
s la cour de Londres à celle de Turin.
bjet n'en est pas assez important, pour dé-
niner la première à faire des efforts pécu-
res à l'appui de la seconde. Elle ne pren-
it même le parti de celle-ci par un arme-
nt maritime, que dans le cas de quelques
cultés entre les deux cours de Versailles et
Turin, au sujet de ce commerce de Nice.
rs peut-être, si le cabinet de Saint-James
rchoit quelque prétexte de tracasser la
nce, celui-là pourroit servir au besoin
t comme un autre; mais ce seroit toujours
tre de *protection* ou de médiation armée,
non d'alliance offensive ou défensive, *ni de*
ité de subsides.

C'est à ce titre seul que les liaisons de la cour
Turin avec celle de Londres ont été long-
ps aussi fructueuses pour l'une, qu'oné-
ses pour l'autre; et sans ce motif d'intérêt,
fluence et la prépondérance de l'Angleterre
cour de Turin ne tiendront plus qu'à bien
de chose.

Ces liaisons, autrefois si étroites, ne subsis-
t donc plus par l'unique bien qui les avoit
dues indissolubles, presque depuis un siècle.
toit le besoin, l'espoir même, la certitude

d'un puissant secours pécuniaire dans les guerres longues, fréquentes et animées, qu'il avoit à soutenir contre la France, de concert avec une multitude d'ennemis, également ligués contre cette couronne. Ce cas ne doit et ne peut plus arriver : donc l'alliance de l'Angleterre est désormais à peu près nulle à l'égard de la cour de Turin,

En partant de cette assertion aisée à démontrer, on peut et doit se flatter aussi que les préjugés de l'éducation et les penchans de la jeunesse n'influeroient pas long-temps sur l'âge mûr et la conduite politique du nouveau roi de Sardaigne. Ce monarque est sage et habile. De nouveaux liens plus forts doivent tourner ses inclinations du côté de la seule puissance dont il aura toujours, s'il veut, *beaucoup à espérer, et rien du tout à craindre.*

C'est dans ce nouveau point de vue qu'il faut désormais envisager sa position, relativement à la maison de Bourbon ; et ce seroit aussi la mesure des rapports respectifs du chef et de toutes les branches de cette auguste maison avec celle de Savoie. Réduisons-nous donc à un simple résumé de la position réciproque de la France et de la puissance piémontaise dans l'ordre politique actuel. Il en résulte :

°. Que le système ancien et constant de la
son de Savoie a été un système d'agran-
ement ;

°. Qu'il n'y a aucune raison de penser
elle ait volontairement abandonné ce système
urel, primitif et fondamental;

°. Que, si elle a paru depuis quelque temps
enoncer, ou s'en écarter, cette inertie ap-
ente a été l'effet d'une situation forcée, aussi
ante que nouvelle pour la cour de Turin;

°. Que le nouveau système de la cour de
nce, depuis 1756, a produit cette gêne et
e inertie apparente ;

°. Que la cour de Turin peut se flatter en-
de voir un jour changer cette situation,
quelque révolution préméditée, ou peut-
nécessitée dans le nouveau système;

°. Que le deuxième principe constant de la
de Turin est de se maintenir, sur-tout
l'état de sûreté et d'indépendance qui ré-
de sa position topographique ;

°. Qu'elle tient à ce principe local, plus
re qu'à son système d'agrandissement, de
qu'elle n'accepteroit jamais aucune offre
nouvelles possessions, quelqu'avantageuse
lle parût au premier coup-d'œil, si de
ceptation il pouvoit résulter la moindre

altération à cette sûreté, cette indépendance s
précieuse ;

8°. Que, pour l'engager sans retour dan
les intérêts de la France, il faut cependant qu
cette cour y trouve aussi les siens, ce qui es
le seul nœud indissoluble de toute alliance
et que de plus, cet intérêt d'ambition puiss
se concilier avec la sûreté et l'indépendanc
locale ;

9°. Que, pour y parvenir, le premier pa
à faire est de rétablir la confiance intime entr
les deux cours, sentiment qui n'a pu ni d
subsister bien réellement depuis la paix d
1738, moins encore depuis notre traité de 1756
et des années suivantes ;

10°. Que cette confiance réciproque ne doi
pas être fondée seulement sur les liens du
sang, sur l'estime et l'amitié mutuelles de
deux souverains, mais aussi sur la vigueur e
la stabilité de leurs mesures politiques, et su
les moyens assurés de les soutenir de part e
d'autre, jusqu'à la pleine et entière exécution
de leurs engagemens respectifs. Cette certitud
dépendra toujours du système motivé, calculé
constant, que chacune des deux cours auroi
adopté.

De tout cela, il résulte encore pour la France

égard de la cour de Turin, autant et plus
e de tout autre état d'Italie, la nécessité
lispensable, et qui peut devenir pressante,
former incessamment un nouveau système
litique et militaire.

Le résumé de Favier manque de justesse en
sieurs points. Ce qui contraignoit la cour de
rin à renoncer à ses vues de conquêtes, n'étoit
s seulement le traité de 1756, mais un concours
circonstances qui avoit forcé toutes les puissances
deuxième et du troisième ordre au repos. Au-
fois un roi de Sardaigne, un roi de Pologne, un
de Suède, pouvoient se livrer avec quelqu'es-
ir aux rêves de l'ambition; mais, depuis que la
ussie, la France, l'Autriche et la Prusse arment
soldent chacune trois cent mille hommes; et que
Angleterre couvre l'océan de ses voiles, les souve-
ins des petites monarchies ne peuvent plus jouer de
ands rôles; et les petits princes qui leur sont in-
rieurs et qui tiennent encore des cours en Al-
magne et en Italie, commencent à n'avoir pas
eaucoup plus d'indépendance réelle que les ducs
Épernon, de Rohan et de Bouillon sous Louis XIII.
'esprit de partage d'un côté et de révolution de
autre, qui caractérise ce siècle, doit faire sentir

aux états foibles que ce n'est qu'à force de sagesse qu'ils peuvent reculer le moment de leur incorporation avec quelqu'une des grandes puissances. La France seule est intéressée à les protéger et à retarder cette inévitable fusion ; et peut-être la crise où elle se trouve, lui a-t-elle fait trop oublier cette vérité depuis quelques années. *S.*

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE

DE L'ARTICLE XIII.

Nous avons retracé, 1°. la position de la France à la paix de 1748, et le haut rang qu'elle tenoit dans l'ordre politique, relativement à l'Italie comme à l'Empire ;

2°. Les titres et les droits qu'elle avoit conservés jusqu'alors à la protection, à la défense même des libertés et des possessions respectives de tous les princes et états d'Italie ;

3°. Les puissans motifs, pour chacun d'eux, de rechercher, de conserver cette protection imposante ;

4°. Le haut degré de considération dont, en conséquence de tous ces avantages, la France jouissoit alors en Italie, considération qui fai-

partie de sa grandeur et de sa préémi-
ce ;
°. Les facilités qui en résultoient pour elle,
ever au plus haut point, dans cette partie
'Europe, sa *puissance* fédérative ;
. L'enchaînement inconcevable des me-
s fausses, foibles ou inconsidérées, d'en-
mens précipités, onéreux, et, en un mot,
outes les disparates politiques qui ont fait
lre à la France en Italie, comme dans le
e de l'Europe, son rang à la tête des grandes
sances.
. Nous avons présenté l'Italie comme un
posé de différens états, coupés et séparés
ns des autres par une ligne d'environ cent
s de pays, possédés, gouvernés, ou sub-
és par une puissance étrangère. D'après
e interposition locale et continue d'une
ination puissamment armée, nous avons
uvé le danger qui en résulte pour chacun
autres états séparés, d'être engloutis ou
ugués à leur tour par cette puissance pré-
dérante. Nous avons démontré que leur
té, leur indépendance, leur existence
ne seroient au moins précaires, s'ils n'é-
nt constamment et puissamment protégés
quelqu'autre grande puissance.

8°. La France étant la seule des puissances de cet ordre, à portée de défendre l'Italie contre la seule aussi à portée de l'opprimer, on a discuté la position actuelle de chacun des états d'Italie, relativement à la France, et respectivement celle de la France à leur égard, dans le nouveau système de l'Europe.

[1] Favier raisonne toujours comme au temps du traité de Westphalie. L'Autriche est à ses yeux le tyran de l'Europe. On a vu, dans l'Article précédent, qu'il regardoit la conquête de l'Italie par les Autrichiens comme probable; et depuis près de quarante ans que cette prédiction est écrite, aucune tentative n'a été faite pour l'accomplir. Ici, il prétend que la France est la seule puissance qui puisse défendre l'Italie; il oublie que la Prusse attaqueroit la cour de Vienne au nord, si elle vouloit s'agrandir au midi. L'événement a prouvé que, malgré la mollesse et la pénurie de la France pendant les deux derniers règnes, l'Autriche ne pouvoit conquérir, non-seulement l'Italie, mais même la Bavière, qui est bien plus à sa portée; car lorsque Joseph II en forma le projet, il fut arrêté subitement dans sa marche par les Russes et par les Prussiens.

Tous ces plans de démembrement ne peuvent avoir lieu que par un concert entre les cours impériales et la Prusse. Un tel accord doit s'opérer rarement, à cause de la rivalité de ces puissances, et il n'existera jamais que dans les momens où la France sera en lé

°. Ce nouveau système étant résulté en
tie de l'altération, ou plutôt du renverse-
nt arrivé dans l'ancien système de France,
is avons exposé les inconvéniens et les diffi-
tés qui l'arrêteroient aujourd'hui dans l'exer-
e de cette protection et de cet arbitrage, qui
appartenoient autrefois à l'égard de l'Italie
nme de l'Empire. Nous avons prouvé aussi
en honneur, et même en saine politique,
pourroit arriver des cas où cependant la
ance ne sauroit se dispenser de faire revivre
te protection et cet arbitrage, ce qui l'entraî-
roit dans une guerre forcée, et par consé-
ent désavantageuse.

rgie, comme elle l'étoit à l'époque du partage de
Pologne. Si le gouvernement français pouvoit tou-
rs entendre son véritable intérêt, résister à toute
bition, se défendre de l'esprit du siècle, c'est-à-dire
l'esprit de partage, qui substitue le droit de con-
nance au droit des gens; s'il se déclaroit enfin le
nservateur général du système social et des pro-
étés, la révolution, que j'ai regardée précédemment
nme inévitable, n'arriveroit pas. Les forts ne s'ac-
rderoient point pour dépouiller le foible; les petits
ts garderoient leur indépendance, et la France joue-
t le plus glorieux rôle qu'une puissance, contente
ses limites, puisse remplir, celui de protectrice des
uples, et de juge de paix du monde entier. *S.*

10°. Ces inconvéniens et ces difficultés devant nécessairement subsister et même augmenter successivement, tant que le système actuel de l'Europe, et sur-tout celui de la France, restera établi, ou plutôt chancelant, sur le même pied, nous avons, d'après chaque Article particulier, conclu à la refonte de ce système.

Résumons donc, et disons encore, redisons toujours : que *l'amour même de la paix* exige de la France, pour son honneur, sa gloire et sa tranquillité, de voir et de prévenir de loin tout ce qui pourroit l'entraîner dans une guerre nécessitée ;

Que ce cas *de la nécessité* peut et doit arriver par la réclamation d'un état d'Italie, allié ou protégé de la France, qui seroit opprimé ou menacé par la puissance dominante ;

Qu'il ne seroit alors ni glorieux, ni prudent, de l'abandonner à une invasion, parce que la première qui auroit réussi seroit suivie de plusieurs autres, et que de proche en proche, la France se trouveroit bientôt discréditée et investie par cet enchaînement d'usurpations qu'elle auroit honteusement souffertes ;

Que le seul moyen de les prévenir ou d'en arrêter le cours, seroit pour cette couronne

ravailler à rétablir, relativement à l'Italie
ne à l'Empire, *sa puissance fédérative ;*
ue cette puissance ne pouvant être fondée
sur le recours du plus foible, le secours
lus fort, le concours de tous les deux, elle
avoir pour base la confiance de l'un, la
eté de l'autre, mais sur-tout la combinai-
et la certitude des moyens de communi-
n et de la liberté des secours ;
ue ces moyens et cette liberté dépendent,
des *intermédiaires ;* 2°. des engagemens
rieurs, favorables ou contraires à la presta-
de ces secours ;
ue, dans l'état présent de notre système,
n'est rien moins qu'assuré des intermé-
res, dont le principal peut et doit être bien
osé à certains égards, mais ne peut être
re *engagé*, tant que la France conservera,
on côté, des engagemens exclusifs et diamé-
ement opposés ;
ue la liberté des secours est également
ée, restreinte, et à peu près annullée par
mêmes engagemens, puisqu'ils seroient
tradictoires avec cette liberté : pour être
le, nous l'avons prouvé ailleurs, elle doit
indéfinie ;
ue, sans cette double certitude des moyens

de communication et de la liberté des secours, l'état opprimé ou menacé, et la puissance protectrice, craindroient également, l'un de faire une réclamation inutile, et l'autre de tenter une entreprise difficile, ou même dangereuse ;

Que de ces craintes réciproques, suit nécessairement la défiance, ou du moins le découragement d'un côté, et le discrédit de l'autre ;

Que de cette situation respective de l'état menacé et de la puissance protectrice, il doit résulter, pour la puissance menaçante, le plus grand encouragement à opprimer l'une, et à se jouer impunément de l'autre ;

Que de cet encouragement, doit naître l'exécution successive de tous les projets ambitieux et destructifs de la puissance menaçante, et, par conséquent, le danger inévitable pour la puissance protectrice, d'être nécessitée à des mesures tardives, fautives et insuffisantes, c'est-à-dire à tous les inconvéniens d'une guerre forcée.

Donc, relativement à l'Italie comme à l'Empire, *l'amour même de la paix*, ainsi que l'honneur, la prudence, la gloire, tout fait une loi à la France de changer, ou du moins de modifier très-différemment son système politique.

ais, dira-t-on, « toute modification dé-
uiroit ce système, puisqu'il est absolu,
clusif et contradictoire à tout autre enga-
ment que celui de rester *purement pas-*
f dans le bouleversement déjà commencé
système de l'Europe ».

est ce qu'on se réserve de discuter dans
roisième Section. On observera seulement
ue la refonte ou la formation d'un système
ique, qui ne seroit pas purement passif,
auroit s'accomplir, ou du moins subsister
l'appui du nouveau système militaire.

---

les notes précédentes ont suffisamment mis en
e le lecteur contre l'art avec lequel l'auteur
che à communiquer la passion qui l'anime, il
a avec évidence, dans ce morceau, à quel
Favier pousse la partialité. Quoique par res-
pour le gouvernement, dans tout le cours de
rage, il ait l'air, ainsi que le comte de Broglie,
e borner à proposer des modifications au traité
756, on s'aperçoit aisément qu'il en veut l'en-
abolition, et qu'il regarde cet engagement
me un obstacle qui nous empêche de protéger
n de nos autres alliés. Son humeur l'aveugle
ne tellement, qu'il avance ici que nous nous

sommes engagés formellement à rester témoins pa
sifs de tous les bouleversemens que l'ambition étra
gère pourroit produire.

La foiblesse de Louis XV pouvoit faire craind
qu'en effet il ne laissât faire beaucoup de mal sa
l'empêcher : mais il est vraiment inconcevable qu'
ose dire qu'il en ait pris l'engagement par acte forme
et que cet acte est le traité de 1756. On doit co
clure de ceci, que non-seulement les passions fo
penser, mais que même elles font lire autreme
que la raison. *S.*

ARTICLE

ARTICLE XIV.

E LA SUISSE OU DU CORPS HELVÉTIQUE.

C'EST uniquement pour rentrer en France, achevant le tour de l'Europe, que nous s arrêterons un moment sur cette répu- ue fédérative.

La Suisse a joué jadis un grand rôle dans affaires d'Italie, lorsque la cour de Rome eprésentoit elle-même. L'influence de cette r, tombée en même temps que sa puis- ce temporelle, fut presqu'anéantie en Suisse, époque de la réformation : ce qu'elle en a servé dans les cantons catholiques, est soi- usement surveillé et sans cesse combattu la vigilance et la supériorité des cantons otestans.

Le corps helvétique cessa dès-lors d'être ur la France un allié très-important ou un nemi redoutable. Bornée avec lui aux enga- nens du traité de 1512, elle s'accoutuma à considérer la Suisse que comme un dépôt de rues, dont les deux partis, dans les guerres religion, tiroient, en payant, des ressources omptes et assurées.

La paix rendue à l'état, au dedans et au dehors, sous Henri IV, ne fit pas négliger ce dépôt étranger, mais voisin, et d'autant plus précieux, qu'en épargnant, par ce moyen, la population nationale, ces troupes mercenaires soulageroient l'agriculture et les arts utiles.

Ce grand roi, occupé d'ailleurs de l'abaissement d'une maison alors ennemie, et sur-tout du projet de rendre la liberté à l'Italie et à l'Allemagne, ne pouvoit pas se dispenser de ménager une nation guerrière, placée entre la France et ces deux parties de l'Europe.

Tel fut le motif de la grande alliance, jurée solennellement par ce monarque en 1602, avec les députés de tout le corps helvétique, et de la même cérémonie renouvelée par Louis XIV en 1660. De-là aussi le soin qu'avoit pris la France dans les traités de Westphalie, d'assurer à cette république le même avantage qu'à celle des Provinces-Unies ; c'est-à-dire de faire enfin reconnoître le corps helvétique par la maison d'Autriche pour un état libre, souverain et indépendant.

Mais bientôt le système noble et généreux de Henri IV, et les apparences mêmes de ce désintéressement conservées encore sous Louis XIII, relativement à l'Empire, firent

à des vues ouvertement ambitieuses et
otiques.

es hauteurs, les prétentions surannées, ou
e fabuleuses et inouies de la France, après
aix de Nimègue, les vexations, les usur-
ns manifestes de cette couronne, répan-
t l'alarme dans le corps germanique. Il
t plus, dans le roi très-chrétien, l'arbitre
s différends, le garant de sa constitution,
rotecteur de sa liberté. Il ne l'envisagea
comme un voisin formidable et trop am-
ux [1].

a Suisse trembla pour l'Empire et pour
même. Le voisinage pouvoit faire rejaillir
ses possessions quelques étincelles de l'em-

Rien ne ressemble plus aux prétentions formées
es chambres de réunion de Metz et de Brisach,
ant d'états de l'Empire, que les réclamations du
e Prusse et de l'impératrice-reine, sur l'extension
inaire de l'ancienne Poméranie, et sur les royau-
de Ludomérie et de Hallicie ou Gallicie.

a Suisse avoit fait autrefois partie de l'Empire, et
t trouvée fort entremêlée, par les bizarreries du
féodal, avec l'Alsace et le Brisgaw, où étoit éta-
un des foyers de réunion. En suivant les mêmes
cipes, adoptés depuis par d'autres puissances, on
it pu faire dépendre du seul *comté de Ferelte*, une
de partie des possessions helvétiques.

brasement. La révocation de l'édit de Nantes, et l'odieuse persécution qui s'ensuivit, aliénèrent de la France les cantons protestans, sans inspirer aux catholiques plus de confiance et de sécurité. Dès-lors ce dépôt de recrues, réservé précédemment à la France, qui en avoit eu presque l'usage exclusif, devint commun à ses ennemis. L'Angleterre, la Hollande, la cour de Turin, y puisèrent abondamment ; et celle de Vienne, sans prendre des Suisses à sa solde, se prévalut de leurs services dans les armées des alliés. Par-là elle put diminuer son contingent, et se servit de ses propres troupes pour des objets de préférence.

Tel étoit la guerre d'Italie, dont tous les avantages devoient être uniquement pour son propre compte.

Devenus dès-lors amis *de tout le monde*, les Suisses ne le furent plus de personne, et peut-être moins de la France que d'aucune autre puissance. Ils le prouvèrent assez par le jugement rendu au sujet de la succession de Neufchâtel. La guerre civile de 1712, et l'alliance particulière renouvelée en 1715, entre cette couronne et les cantons catholiques, avoit un peu resserré les liens de l'amitié en-

ıx et la France ; mais aussi les mêmes
onstances avoient achevé de les rompre
'elle et les cantons protestans.
es efforts qu'on a faits depuis pour rame-
un peu ces derniers, n'ont pas été absolu-
t sans succès ; mais leur conduite, dans
nédiation de Genève, et le dénouement
ette scène politique, si peu convenable à
ignité et à la prépondérance naturelle du
ncipal médiateur, ont trop montré le peu
fond qu'il y auroit désormais à faire sur
démonstrations de Berne et de Zurich.
L'affaire de Versoix, née du mauvais succès
ette médiation, les tracasseries dont notre
inistère a été soupçonné dans les derniers
ubles de Neufchâtel, l'espèce de punition
notre préjudice) infligée aux cantons voi-
s, en les privant des sels de France, les
angemens et refontes arbitraires faites dans
constitution du militaire suisse au service
France, mais sur-tout les démêlés encore
sistans au sujet des priviléges, exemptions et
nchises des Suisses établis dans le royaume,
t ce concours de circonstances et d'opéra-
ns fâcheuses n'a servi qu'à nourrir et aug-
nter de part et d'autre la défiance et le
roidissement.

Les voies de rigueur employées contre Genève n'ont point réussi. L'établissement de Versoix reste abandonné [1] ; les sels du Tirol ont pris la place de ceux de France, et ce débouché de notre superflu paroît désormais fermé pour toujours. Le roi de Prusse a pris et montré, dans cette dernière affaire de Neufchâtel, un ascendant, qui peut-être auroit été à désirer pour nous dans les temps d'union avec la cour de Berlin, mais qui, depuis l'époque de 1756, n'a pu s'accroître en Suisse qu'au détriment de notre influence. Les arrangemens militaires n'ont satisfait personne, que quelques individus comblés de bienfaits dans notre service, tandis que, collectivement, chaque canton a été mécontent. Si quelques-uns ont accédé avec répugnance et de mauvaise grâce, d'autres, et les plus foibles tel que celui de Schwitz, ont osé tenir tête à un roi de France. Enfin les démêlés au sujet des exemptions, traités tantôt avec noblesse et indifférence, tantôt avec une hau-

[1] Il l'étoit du moins à peu près vers la fin de 1771, faute de cent mille écus fournis à propos; il en a coûté deux ou trois cent mille en pure perte, et une grande consommation d'hommes par les travaux et les maladies.

r dirigée par l'esprit fiscal, sont restés dans
même état, à l'aigreur près qui s'y est
lée de part et d'autre. Tout enfin paroît
re réuni pour éloigner de plus en plus le
ouvellement de la grande alliance.

Dans ce point de vue peu riant, il nous
te à examiner quelle est la position res-
ctive du corps helvétique à l'égard de la
ance. Pour en bien juger, il faudroit d'abord
précier les dispositions et les intérêts des
ntons catholiques d'un côté, et des protes-
s de l'autre.

La guerre civile de 1712, et le traité qui la
rmina au grand désavantage des cantons ca-
oliques, a semé, entr'eux et les protestans,
germe de haine et d'animosité plus fécond
discordes, que ne pourroit l'être désormais
différence de religion. Un demi-siècle,
oulé depuis, n'a point adouci ce souvenir
ner: Les premiers seroient disposés, sans
oute, à s'unir étroitement avec la France, et
suivre ses directions dans les affaires natio-
les, s'ils pouvoient se flatter d'en obtenir
ne protection efficace et des secours réels
our les aider à recouvrer ce qu'ils ont perdu;
ais ce seroit acheter trop cher la dépendance
u plus foible, que de s'exposer à faire pour

lui la guerre au plus fort, et à risquer des troupes et dépenser de l'argent, sans avoir aucune possibilité de bénéfice ; enfin à rompre les liens du corps helvétique, et dissoudre sa constitution en pure perte.

Cet espoir n'est donc pas permis aux cantons catholiques ; et sur tous les autres points contestés entre la France et cette république, les intérêts sont à peu près communs entre les deux partis. On ne peut donc pas non plus se flatter de les diviser, en accordant à l'un ce qu'on refuseroit à l'autre ; il seroit plus prudent et plus avantageux de les gagner tous ensemble.

Mais combien de difficultés ne présente point ce double projet ! Berne et Zurich, surtout le premier, trop fier de sa puissance, ne se prêteroient jamais à l'unique moyen de rétablir l'équilibre, et par conséquent l'union, la confiance et la concorde ; ce seroit de restituer leurs conquêtes. La division, sur ce seul point, existera toujours intérieurement, mais sans aucun effet dont nous puissions tirer quelqu'avantage. Au contraire, sur tous les points d'intérêt commun, et principalement sur les exemptions, on verra toujours régner dans les diètes la plus parfaite unanimité.

joutons à ces considérations l'attache-
nt inaltérable des cantons protestans pour
puissances maritimes, et l'influence du roi
Prusse sur ceux de Berne et de Zurich [1] :
s recherchons-en les motifs.

Outre les liens formés jadis par la religion,
ue la politique conserve autant que l'habi-
e, les cantons protestans sont attachés à
Hollande par les avantages d'un service lu-
if; à l'Angleterre, par l'intérêt que celui
Berne sur-tout est obligé de prendre à
onservation et à la prospérité de cette puis-
ce. Des fonds immenses de l'état et des
ticuliers sont embarqués sur le vaisseau po-
que de la Grande-Bretagne, et son nau-
ge entraîneroit, dans la Suisse protestante,
ui des fortunes publiques et privées [2]. Pour

Sur-tout dans le premier, par son général Lentu-
Ce général est une espèce de favori à la cour de
zdam; gouverneur de Neufchâtel, après avoir été
nipotentiaire en Suisse pour la négociation au su-
les derniers troubles de cette principauté; toujours
rédité de la part du roi de Prusse auprès des can-
s, et en même temps sénateur à Berne, où il a par
même la plus grande influence dans le gouverne-
nt.

Le voyageur Burnet comptoit, en 1714, au-delà
n million et demi sterlings, placé par la régence de

le roi de Prusse, on ne lui a rien prêté; mais on voit en lui un voisin, un allié puissant, et qui peut être utile, sans devenir jamais dangereux. Protégé par les cantons dans son petit état de Neufchâtel, soulagé par-là de toute dépense et de toute inquiétude, il leur a fait envisager en grand la réciprocité de cette protection; et le rang qu'il tient entre les puissances, son influence dans le système politique, son poids dans la balance de l'Europe, tout, jusqu'à son alliance avec la cour de Vienne, a dû inspirer et fortifier, de jour en jour, cette confiance. Les cantons protestans, au moins, en ont le garant le plus sûr : c'est *l'intérêt d'un prince éclairé;* il ne peut en avoir aucun à leur nuire, mais beaucoup à les protéger.

A l'égard des cantons catholiques, on n'a

Berne dans les fonds publics d'Angleterre. Depuis cette époque, le gouvernement, dont les dépenses ordinaires sont fort inférieures à ses revenus, n'a point cessé d'accumuler et de placer toujours en Angleterre. Les particuliers ont, en général, suivi l'exemple de l'état. Qu'on juge par-là combien, depuis soixante ans, la masse de ces capitaux doit avoir grossi; on comprendra l'attachement et même le fanatisme des Bernois pour la nation britannique.

trop vu combien, depuis quelques années,
fluence de la cour de Vienne s'y est ac-
e aux dépens de la nôtre. Il seroit inutile
rechercher ici les causes, et de retracer
tes les nuances de cette dégradation succes-
. Nous en avons déjà indiqué les unes en
éral; il seroit aussi minutieux que désa-
able de s'appesantir sur les autres.

Nous ne parlerons point ici de l'Espagne;
avoit autrefois le plus grand intérêt à cul-
r les Suisses, et ceux-là à la ménager. Elle
sédoit le Milanès et dominoit en Italie; au-
rd'hui, le seul lien entre ces deux états
siste dans les avantages que les cantons ca-
liques trouvent à vendre au roi d'Espagne
troupes dont il ne peut se passer. Naples
respectivement dans le même cas pour ses
mens suisses.

Mais jetons, avant de finir, un coup-d'œil
ide sur quelques membres accessoires du
ps helvétique.

La république des Grisons possède encore *la*
lteline. La situation de ce petit pays entre
Tirol et le Milanès, en a fait, depuis deux
s ans, un objet d'attention pour toutes les
ssances intéressées au sort de l'Italie. Nous
ns traité, dans l'Article de cette partie de

l'Europe [1], les nouveaux sujets d'inquiétude qu'auroit pu donner le projet repris en dernier lieu d'un chemin de communication par la Valteline, depuis les gorges du Tirol jusqu'au lac de Côme. Nous nous bornerons à observer que, de la facilité des Grisons à y consentir, on pourroit inférer aussi la prépondérance du parti autrichien dans cette république. Comme, en ce cas, la cour de Vienne devroit cet avantage à notre alliance, on doit espérer que nous le partagerons toujours avec elle ; ce qui sera un dédommagement foible, à la vérité, de l'ancienne considération dont la France jouissoit exclusivement dans cette république.

Une autre petite république (le Valais), et qui fait également partie du corps helvétique, paroît aussi se détacher insensiblement de la France. Elle avoit adopté, ainsi que les Grisons, l'usage des sels du Tirol, que la cour de Vienne s'étoit empressée de leur offrir, lors des dernières tracasseries entr'eux et notre ministère [2].

[1] Article XIII, de l'Italie, *de la Cour de Turin*.

[2] Nous ignorons si cette branche de commerce a été rétablie en tout ou en partie, et même si l'on y a seulement pensé. Peut-être aussi, après l'avantage qu'on avoit laissé prendre là-dessus à l'administration autri-

Ce petit pays forme aussi, par les deux pas-
es du Simpion et du mont Saint-Bernard,
ligne de communication et une espèce de
tiguité entre le roi de Sardaigne et les can-
s catholiques, tandis que la Savoie le rend
lus proche voisin de ceux de Berne et de Zu-
. Ceux-ci, depuis long-temps ont oublié,
si que Genève, les anciens sujets de guerre
c la maison de Savoie, qui, de son côté,
erdu de bonne grâce jusqu'au souvenir de
pertes et de ses prétentions. Il en est ré-
té la meilleure intelligence et la plus par-
e harmonie entre la cour de Turin et les
x cantons protecteurs de Genève, ainsi
avec cette petite république elle-même.

Le feu roi de Sardaigne en a éprouvé cons-
ment les effets avantageux ; il en a obtenu
upes, argent et crédit, quand il en a eu
oin, et même après les réformes et les
uctions d'intérêts qu'il a faites. Il a conservé
crédit au point de pouvoir trouver encore,
nd il voudra, 35 ou 40 millions dans la
sse protestante. Il les a dus, les a payés;
à cet égard, personne ne se plaint que d'a-
r été remboursé. Le traitement des troupes

enne, toute démarche de notre part auroit-elle été
dive et infructueuse.

helvétiques, dans le service piémontais, est presqu'aussi avantageux qu'en Hollande. La vie plus agréable, et beaucoup moins dispendieuse, le climat plus doux, le voisinage plus commode pour les officiers et pour les recrues, enfin tout concourt à rendre ce service le plus flatteur pour la jeunesse du pays; elle s'y jette à l'envi.

On peut donc regarder aussi la cour de Turin comme une des puissances intéressées à ménager les Suisses, à cultiver leur amitié, à les protéger au besoin; et réciproquement le corps helvétique, comme attaché à cette cour par des liens d'autant plus étroits, qu'il n'en a rien à craindre, qu'il se trouve bien de son amitié, et qu'il en espère encore davantage.

A l'égard de la cour de Vienne, les Suisses ne semblent avoir aucun de ces motifs d'attachement et de confiance. Il est arrivé cependant, depuis quelques années, par je ne sais quelle fatalité, tout le contraire de ce qui devoit, disoit-on, résulter de nos mesures politiques.

S'il faut en croire leurs auteurs, « la France » en devoit recueillir, outre la certitude d'une » sûreté et d'une tranquillité inébranlable, un

rcroît de crédit, de considération dans le
stème de l'Europe ».

ous laissons à juger si elle a conservé
tout ce qu'elle en avoit auparavant. Il est
vrai qu'elle paroît en avoir perdu en Suisse,
it que la cour de Vienne a su s'en acquérir.
ion intime de celle-ci avec les deux autres
sances co-partageantes, sur-tout avec le
e Prusse, a moins effrayé les Suisses par
ssibilité du danger, qu'elle ne les a rassu-
ar l'intérêt que ce dernier a certainement
s en garantir. Ainsi cette nation, remplie
eurs d'une opinion, peut-être exagérée,
es propres forces et des avantages de sa
ion locale, n'a pas seulement soupçonné
le dût jamais prendre le plus léger intérêt
affaires du nord et de l'est de l'Europe.
a vu, d'un œil indifférent, la spoliation
e autre république, qui n'avoit avec elle
de commun que le nom.

eut-être ne verroit-elle pas de même les
s du système co-partageant se rapprocher
on territoire, s'il s'étendoit un jour jus-
u midi de l'Allemagne ; mais alors même,
roit difficile, peut-être impossible aux plus
des puissances, de donner à la Suisse au-
impulsion. Il ne faut lui supposer qu'une

force d'*inertie ;* et c'est cette force inébranlable, selon son opinion, qui lui paroîtra toujours le plus sûr garant de sa liberté et de l'intégrité de son territoire.

Le même titre cependant qu'avoit la république de Pologne à la possession du comté de Zips et des duchés de Zator et Ozwiegin, est précisément celui des cantons pour la propriété des quatre bailliages d'Italie. Ils sont démembrés du Milanès depuis deux cent cinquante ans pour tenir lieu aux Suisses des sommes à eux dues par les ducs Maximilien et François Sforce ; et si le chemin par la Valteline étoit une fois ouvert aux armées autrichiennes, les propriétaires ou engagistes de ces quatre bailliages n'auroient plus avec eux aucune communication. Sans places, sans troupes et sans aucun espoir de secours, ils seroient enfin réunis au Milanès.

L'offre du remboursement pourroit être faite sans risques ; on seroit bien sûr qu'elle ne seroit point acceptée, et l'on ne se mettroit pas plus avec la Suisse qu'avec la Pologne, dans le cas d'éprouver un second refus.

A l'égard des petits états, fiefs et seigneuries, qui formoient l'ancien patrimoine de la maison de Hapsbourg, même le comté de ce

nom ,

n, qui n'est plus qu'un bailliage de Suisse, titres de possession sont encore plus équi- ques, ou, pour mieux dire, il n'y en a point utres que la possession même, et la pres- ption de quatre ou de cinq cents ans. Mais est-ce que cela pour des publicistes de ce cle ? Les royaumes de Ludomérie et de Gal- e, au moins inconnus depuis autant de temps, bien reparu sur le parchemin. Il falloit, il vrai, les chercher sur le globe ; on les a uvés dans la partie de la Pologne qui con- noit le mieux à la cour de Vienne, et vingt ités renouvelés jusqu'en 1736, n'ont pas pu indre une prétention qui n'avoit jamais été mée Cette cour ne seroit pas aussi embar- sée à placer les siennes sur les possessions cantons : les noms et les lieux n'ont ja- is été perdus de vue ; on peut bien dispu- du droit, mais non pas de l'existence.

'eut-être, à cet égard, les cantons se croient-ils rs de danger par des raisons assez plausibles : ne, que ces possessions exiguës ne sont pas ssez grande importance pour engager la cour Vienne à une agression qui pourroit ou de- it la compromettre avec toutes les puissances ées ou protectrices du corps helvétique ; utre, qu'étant situées au centre de la Suisse,

entourées de montagnes et de gorges aisées à défendre, il faudroit, pour s'en emparer, avoir battu la nation entière, et faire la conquête de tout le pays, entreprise où les avantages du succès seroient trop disproportionnés aux risques et aux dépenses de la tentative ; la troisième, c'est que l'union intime subsistera ou se rompra entre les cours de Vienne et de Berlin. Dans le premier cas, la considération d'un allié, tel que le roi de Prusse, garantira seul la Suisse : dans le second, sa puissance, toujours en équilibre avec celle de la cour rivale, la tiendra du moins en respect, et l'empêchera de rien entreprendre [1].

La crainte donc, ce grand mobile de la politique (et qui, lorsqu'elle est raisonnée, lui fait

[1] Pourquoi l'auteur, si disposé à approuver tout ce que fait la Prusse, jusqu'à son union avec l'Autriche, ne conçoit-il pas qu'on ait pu faire, en faveur du traité de 1756, le même raisonnement qu'il fait ici, et qu'on ait dit, au sujet des états germaniques ou italiens protégés par la France : Si l'union entre la France et l'Autriche subsiste, la cour de Vienne, par considération pour son alliée, respectera le repos des princes qu'elle a mis sous sa protection ; si cette union se dissout, ces princes trouveront dans les armes françaises un appui formidable ?

Mais lorsqu'on est partial, on porte des jugemens

dre souvent la marche la plus audacieuse),
auroit agir assez efficacement sur le corps
étique, pour le tirer de son inertie. Il voit
out côté, autour de lui, des amis et des pro-
eurs, dont la plupart ont un besoin réci-
que de ses secours et de ses moyens. Le seul
pourroit craindre, pourroit avoir gagné sa
iance, et beaucoup influer dans ses délibé-
ns, directement ou indirectement. Cette
blique n'a plus aucun démêlé subsistant
aucun d'eux qu'avec la France seule ; et
neureusement le sujet à peu près de tous
différends, *est l'intérêt pécuniaire.*
e gouvernement est peu susceptible d'or-
l, d'ambition et de gloire. Sans désir, ou
noins sans espoir de conquêtes, sans éclat,
activité au dehors, sans inquiétude au de-
, il ne forme de prétentions, de projets,
rend de services que pour *de l'argent.*
est passé en proverbe ; et c'est, en effet,
ique but, le grand objet de sa politique.
oncluons que la position du corps helvé-
e, relativement à la France, est celle d'un

radictoires sur les causes qui se ressemblent le
, et on soutient également, par exemple, que la
se augmente son influence, et que la France di-
ue la sienne en s'alliant à l'Autriche. *S.*

état très – inférieur, mais formé par une nation belliqueuse, défendu par la nature, garanti par l'intérêt commun de toutes les puissances voisines, à empêcher qu'il ne soit opprimé, et auquel, par conséquent, la France ne sauroit en imposer beaucoup par la crainte [1];

Que les différends, toujours subsistans entre la France et lui, le mettent constamment en opposition avec elle seule, du côté de l'intérêt;

Que les liens primitifs de l'amitié, de la confiance, du besoin réciproque, sont beaucoup relâchés, et que, s'ils ne sont point encore tout-à-fait brisés, c'est uniquement parce que ce même intérêt qui divise les deux états, ne leur a pas permis de les rompre;

Que, de notre part, le désir, peut-être trop marqué, de parvenir enfin au renouvellement de la *grande alliance*, et, du côté des Suisses, les avantages considérables pour l'état et pour les particuliers qu'ils trouvent dans notre service, nous tiennent réciproquement dans la

[1] La conquête récente et facile de la Suisse prouve, à cet égard, l'erreur de Favier. On seroit moins hardi dans ses assertions, si on réfléchissoit à tous les démentis que le temps donne aux politiques tranchans. *S.*

ition de deux plaideurs, qui au fond s'ai-
nt peu, qui espèrent tous deux de gagner
sur l'autre par une transaction, mais qui
ent honnêtement ensemble ;

Que, par la combinaison de ces différentes
constances avec la facilité qui accompagne
uis vingt ans notre politique, la France a
ouvé en Suisse, comme ailleurs, une dé-
dation sensible de son influence, de son
dit et de sa considération, tandis que d'au-
s puissances y en ont acquis à proportion de
qu'elle en a perdu ;

Qu'enfin, pour changer cette position, en
nettant la France à sa place vis-à-vis de la
sse, c'est-à-dire au premier et au plus haut
g des puissances alliées et protectrices du
rps helvétique, il seroit absolument indis-
nsable, ou de former un nouveau système
itique et militaire, ou de modifier ce qu'il
existe actuellement, d'après des principes
eux calculés, plus réfléchis, et, par une con-
te plus ferme, plus imposante, dont le ré-
tat fût de diriger l'influence de nos alliés
ns le corps helvétique, au lieu de céder,
de se laisser subordonner à une impulsion
angère quelconque.

Je ferai peu de réflexions sur cette dernière partie du tableau politique de Favier. La révolution a tellement changé tous les rapports de la Suisse avec les autres puissances, qu'il n'est pas très-important d'examiner sa situation avant cette époque. Il suffira de dire que l'auteur, trop porté à blâmer en tout point la conduite du gouvernement, se trompoit également sur les causes et sur les effets.

Lorsque les grands monarques n'avoient que de foibles armées, quelques bataillons suisses pouvoient décider du sort des batailles et de la destinée des empires, repousser à la fois les Autrichiens et les Français, détruire les troupes de Charles le Téméraire, et le poursuivre au sein de ses états, assurer le triomphe du roi de France en Italie et l'en chasser, sauver Milan, protéger Rome, et forcer les Français à la paix, en pénétrant au cœur du royaume. Mais, depuis que par-tout les rois ont eu des armées régulières, les Suisses ont dû, par prudence, se borner à la politique des petits états, et ménager tous les princes puissans : c'est aussi tout ce qu'ils ont fait, et un long repos a été le fruit de leur sagesse ; mais il n'existe malheureusement aucun système sans inconvénient. Les Suisses, enrichis par

paix, par le commerce, par le prix des soldats
u'ils louoient à toutes les puissances, ont perdu
énergie nécessaire pour défendre leur indépen-
ance.

Leurs divisions ont augmenté leur foiblesse ; et
e soutenant pas leur neutralité avec assez d'im-
artialité ni de vigueur, ils ont succombé à la pre-
ière attaque énergique qu'on a dirigée contr'eux.
Heureusement la France conquérante veut leur
endre la liberté qu'ils avoient perdue ; s'ils avoient
té conquis par l'Autriche, ils ne l'auroient proba-
lement jamais recouvrée.

Favier ne s'étoit pas moins trompé sur les résultats
lu changement de système de la Suisse, que sur ses
auses ; car l'alliance avoit été renouvelée, l'influence
le la France l'avoit emporté sur toutes les autres ; et
usqu'à l'époque de la révolution, l'intimité entre
es cantons et le roi n'avoit pas souffert le plus léger
efroidissement, quoique le système de 1756 ne fût
as changé.

Ce qu'il dit de l'influence anglaise est devenu vrai ;
nais on y doit ajouter que cette influence a été une
les causes principales des malheurs de la Suisse.
Par-tout où parvient l'or anglais, il corrompt la po-
itique, aiguise le fer, fait répandre le sang ou
amollit le courage : c'est ce dernier effet qu'ont
éprouvé ces montagnards infortunés. La pauvreté

les rendoit autrefois invincibles ; leur énergie étoit un rempart bien plus inexpugnable que leurs montagnes ; et dès que le luxe les a gagnés, les Français, appauvris par la révolution, les ont vaincus. *S.*

MÉMOIRES

E PLUSIEURS MINISTRES.

MÉMOIRE

E M. DE VERGENNES,

UR LA PORTE OTTOMANE,

nposé au retour de son Ambassade à Constantinople.

politique des Turcs étant déjà fort affoiblie les disgraces qui signalèrent la fin du règne Mahomet IV[1], l'incapacité de ses succes-rs les plus immédiats[2], les pertes que l'em- essuya dans les guerres qui précédèrent la de Carlowitz et de Passarowitz, enfin révoltes qui firent tomber successivement

La levée du siége de Vienne, en 1683, et les neurs subséquens et rapides opérèrent sa dépo-n.

Sultan Ahmet et sultan Soliman, frères de Ma-et IV, princes foibles et incapables.

du trône des princes dignes de l'occuper[1], n
la rendirent que plus languissante. Loin de s
relever de sa léthargie, elle reçut, sous l
règne de sultan Mahmouth, un déchet plu
notable, dont les traces profondes s'effacen
difficilement.

Ce prince, doué de qualités suffisantes pou
faire un règne glorieux dans un état réglé e
soumis, appelé à l'empire par l'effervescenc
d'une sédition populaire, dirigea tous les effort
de son génie à prévenir les attentats de so
peuple, qu'il redoutoit d'autant plus qu'il lu
étoit redevable de son élévation. Toutes se
vues se concentrèrent dans l'intérêt de sa sûret
personnelle; l'emploi des moyens les plus vio
lens ne lui coûta rien pour l'affermir. L'âg
augmentant sa défiance, et le malheur qu'il eu
d'être privé de postérité, aigrissant ses inquié
tudes, il versa des torrens de sang pour assure
la tranquillité intérieure de Constantinople
qui fit, dans les dernières périodes de sa vie
l'objet capital, peut-être même l'unique, de s

[1] Sultan Mustapha II, père des sultans Mahmout
et Osman, déposé en 1703.

Sultan Ahmet, son frère et son successeur, dépos
en 1730. Il est père de Mustapha III, actuellemen
régnant.

évoyance et de ses soins. Ce n'est pas exa-
er de dire que ce prince avoit, en quelque
nière, circonscrit les bornes de son empire
ns l'enceinte de sa capitale.

C'est sous le règne de sultan Mahmouth[1]
e la Russie, au mépris du traité de Pruth,
rs en vigueur, osa écarter à main armée,
trône de la Pologne, un prince que les
ux unanimes de la nation y avoient rappelé.
Porte ottomane fit, dans cette occasion,
elques déclarations fortes et menaçantes :
es furent même accompagnées de quelques
monstrations ; mais comme celles-ci ne furent
vies d'aucun effet plus réel, elles ne servi-
nt qu'à constater la foiblesse du gouverne-
nt ottoman.

La Russie, enhardie par le succès de sa té-
rité, ne tarda pas à porter des coups plus
ects aux Turcs. L'invasion de la Crimée et
siége d'Azof furent le prélude de la guerre
'elle leur déclara, et dans laquelle elle en-
îna la maison d'Autriche. On ne récapitulera
s ici les événemens d'une guerre qu'il n'avoit
s tenu à sultan Mahmouth d'éviter. Comme
n'y étoit entré que malgré lui, il ne profita

[1] Sultan Mahmouth monta sur le trône en 1730. Il
urut en 1754.

des succès assez distingués qu'il y eut, que pou
en sortir promptement. Il dut à la médiation
de la France une paix assez honorable, quant à
l'acquisition qu'il fit de Belgrade (année 1739)
mais fatale ; par rapport à la révocation de
tous les traités antérieurs qui existoient entre
la Porte et la Russie.

La guerre qui s'alluma en Allemagne, peu
après la signature des traités de Belgrade, ne
rendit la politique de sultan Mahmouth, ni plus
élevée, ni plus ambitieuse. Son parti étoit pris :
il vouloit conserver la paix au dehors, pour
être plus assuré de celle du dedans; il vit donc
passivement les puissances prétendantes à la
succession de la maison d'Autriche, en disputer
les dépouilles. Si, réveillé par différentes insi-
nuations, il se détermina à offrir sa médiation,
le refus qui en fut fait n'intéressa pas assez sa
gloire pour provoquer son ressentiment. Ce fut
même à la suite de cette crise que, ne voulant
point laisser lieu à des défiances à la cour de
Vienne, il consentit de convertir avec la nou-
velle maison d'Autriche (1747), dans une paix
perpétuelle, la trève de trente ans qu'il avoit
stipulée avec l'ancienne.

La paix rétablie en Allemagne, la Russie dont
l'ambition ne repose jamais, commença alors

établissemens de l'un et de l'autre côté du
rysthène; et notamment celui qui est connu
is le nom de *Nouvelle-Servie*. Quoique ces
blissemens, considérés relativement à leur
placement, ne fussent pas formellement
ıtraires à la lettre du dernier traité de paix,
pendant ils ne devoient pas paroître moins
ensifs aux Ottomans. Les vastes déserts qui
vent de frontières dans cette partie aux
ux empires, font une barrière suffisante pour
ır sûreté respective. La Russie ne pouvoit
ne espérer d'y élever des forts, ni d'y for-
er des lieux de dépôt, sans annoncer le des-
n, non-seulement de resserrer les Tartares
ns leurs communications, mais encore de se
ettre en mesure d'attaquer avec avantage le
rritoire ottoman, et de s'ouvrir la route à
procurer un établissement solide sur la mer
oire.

Tout alarmante que fût cette vue, il se
ıssa bien du temps avant que le divan se
issât convaincre de l'intérêt qu'il avoit à y
ettre des obstacles. Enfin, réveillé par les
is des Tartares, comme par les repré-
ntations de ses amis, il exigea de la Russie
u'elle discontinueroit ses travaux; celle-ci le
romit (en 1754): mais, suivant les notions que

l'on a été à portée d'avoir, elle ne les a jamai
suspendus entièrement ; elle s'est seulemen
contentée de les pousser avec moins de vi-
gueur.

Un mal non moins réel et plus durable en-
core, que sultan Mahmouth a fait à son em-
pire, est qu'il a banni cette simplicité de mœurs
et l'esprit de frugalité qui distinguoient ancien-
nement sa nation. Ce prince, né avec le goût
de la volupté, de la magnificence et du luxe
ne distingua essentiellement que ceux qui sa-
voient servir ses passions favorites. Bientô
chacun se fit une étude particulière d'y réussir
c'étoit la voie la plus sûre pour s'ouvrir l'accès
aux honneurs, aux emplois et aux grâces. Le
goût du prince gagnant de proche en proche,
chacun s'épuisa à l'envi pour gratifier celui du
monarque, et pour satisfaire le sien propre.
Les richesses que chacun épargnoit aupara-
vant pour servir l'état dans ses besoins, furent
consommées en superfluités; le luxe enfantant
de nouveaux besoins, l'avidité s'accrut; tout
moyen parut légitime pour les satisfaire; les
Turcs, jadis économes, peut-être même avares,
mais riches, s'épuisèrent en prodigalités; ap-
pauvris, ils sont devenus extorsionnaires et
tyrans.

ıltan Osman, qui succéda[1] à sultan Mah-
th son frère, n'étoit pas capable de ré-
r les brèches que l'administration précé-
e avoit faites à la constitution de l'état et à
prit national. Parvenu au trône à l'âge de
uante-trois ans, il étoit encore dans les
sières de l'enfance. En sortant de sa re-
e, il voyoit pour la première fois des êtres
rens de ceux qui avoient été commis à sa
le ; tout étoit nouveau pour lui et l'amusoit.
règne, qui, heureusement fut très-court,
ut, à le bien prendre, qu'un tissu de légé-
s, d'inconséquences et d'absurdités. Dans
pace de moins de trois ans qu'il occupa le
ne, on vit plus de ministres installés et
itués, qu'on n'en voit communément dans
cours du plus long règne. Ceux-ci, plus
upés de résister au choc des cabales, que
soigner les intérêts de l'empire, laissoient
ter les rênes du gouvernement au gré du
ard.

Sultan Mustapha, actuellement régnant, qui
céda, en 1757, à sultan Osman, n'arriva
au trône aussi dépourvu de connoissances
de lumières que son prédécesseur. Il avoit

[1] Osman parvint au trône en décembre 1754, et
urut en 1757.

été témoin des disgraces de sultan Ahmet so
père, dans un âge où la raison est assez formé
pour se faire des idées vraies : il avoit reç
des instructions de ce prince, qui étoit vra
ment digne d'un meilleur sort; et quoique pa
l'ordre de la naissance, il dût se considére
comme très - éloigné du trône, son caractè
mélancolique qui le portoit à la vie spéculative
lui avoit donné la facilité de fortifier ses con
noissances par l'étude et par la réflexion. Il n
lui manquoit que la connoissance des homme
et l'expérience des affaires, deux choses que
temps seul peut donner, et dont la premiè
est très-difficile à acquérir pour un souverai
mahométan, qu'on n'approche, en quelqu
manière, que pour l'adorer.

Ce prince eut le bonheur de rencontre
à son avénement à l'empire, un grand-vis
sage et instruit, et, ce qui fait son éloge,
l'a gardé jusqu'à ce que la mort l'en ait prive
quoique l'ascendant que ce ministre avoit pr
sur lui, et qu'il prétendoit conserver, lui fû
par fois sensible et à charge.

Aidé d'un coopérateur aussi intelligent
sultan Mustapha débuta par des réformes très
sages et très-utiles. Il a retranché beaucoup d
dépenses superflues, et a diminué celles qu
étoien

oient susceptibles de l'être. Il a rappelé rdre dans les finances; il les a même aug- entées considérablement, en extirpant des us qui fouloient le trésor public, sans que sujet en reçût aucun soulagement. Des régle- ens qui tendent à limiter la cupidité, excitent mécontentement et le murmure de ceux qui nt intéressés à la favoriser. L'administration ce prince a éprouvé beaucoup de critique et censure; on l'a taxé personnellement de sine et d'avarice sordide; les apparences sem- oient désigner, en effet, que ce reproche étoit pas tout-à-fait injuste : mais le sultan, qui pouvoit ignorer les bruits qu'on semoit, n'en tenu aucun compte. Selon lui, l'argent devoit re réservé pour la guerre; et, si jamais elle venoit nécessaire, on connoîtroit s'il étoit are. L'événement actuel justifie, en effet, que prince, en s'exprimant ainsi, ne disoit que qu'il pensoit.

Si sultan Mustapha a pu par lui – même ire des réformes utiles, il n'a pu atteindre à utes celles qu'il se proposoit. Ne connoissant autres amusemens et d'autres plaisirs que de eiller à la conduite de ses affaires, il n'a rien égligé pour rappeler, par le précepte et par exemple, cette ancienne frugalité qui faisoit

la force de son empire. Il s'est occupé d'éteindre cette soif de l'or qu'un luxe désordonné a allumée, et qui a corrompu tous les ordres de l'état, enfin de donner à son administration cette vigueur mâle, qui peut seule lui assurer au dehors le degré de considération et d'influence auquel la puissance ottomane est en droit de prétendre.

De puissans obstacles s'y sont constamment opposés, et triompheroient vraisemblablement encore de l'inclination que ce prince a souvent montrée pour la guerre, si des circonstances qu'on ne pouvoit guère prévoir, n'avoient forcé la révolution qui vient de s'opérer dans le système ottoman. Ceci demande explication: mais, comme cette matière se trouve étroitement liée avec les négociations dont le chevalier de Vergennes a été chargé à Constantinople, il se réserve de la traiter suivant l'ordre des temps et des choses.

Le roi voyant dans les empiètemens successifs que la Russie se permettoit sur la Suède et sur la Pologne, dont elle usurpoit l'indépendance et les droits, ce que l'Europe avoit à craindre de l'ambition de cette puissance orgueilleuse, sa majesté jugea devoir lui opposer une digue qui pût la resserrer et la con-

ir[1]. Les Turcs sont les seuls qui, par leur si-
tion, peuvent la former avec succès. Engagés,
des intérêts plus directs que ceux de la
nce, à prévenir que cette puissance, déjà
vaste, n'acquière de nouvelles forces par
sujettissement des nations qui l'avoisinent à
cident, sa majesté jugea devoir leur com-
niquer sa prévoyance et ses vues ; elle ne
proposoit rien qui pût leur être à charge,
par conséquent les effrayer ; il ne s'agissoit
d'établir un concert éventuel pour les cas
rieurs qui pourroient se présenter relative-
nt à la Pologne.

Ce fut dans les dernières années du règne
sultan Mahmouth, que le feu comte De-
eurs fut chargé de faire cette ouverture au
istère ottoman. On ne peut donner assez
oges à la sagesse avec laquelle cet ambas-
eur conduisit cette négociation ; mais il avoit
circonstances contre lui. Le système du
nd-seigneur étoit fixé ; il vouloit son repos,
e vouloit pas s'affecter des objets d'une pré-
ance éloignée. L'incurie dominante triom-
de la sagacité du négociateur : son zèle
on habileté ne purent obtenir, après bien

[1] Correspondance secrète de sa majesté avec le
te Desalleurs.

des mouvemens, que des espérances vagues e
des expectatives illimitées, lesquelles, à
bien prendre, étoient des réponses absolu
ment déclinatoires.

Cet ambassadeur étant mort, il plut au ro
de jeter les yeux sur le chevalier de Ver
gennes, pour lui confier la gestion de se
affaires à Constantinople. Sa majesté lui fit con
firmer les instructions qui avoient été donnée
à son prédécesseur ; elle le chargea de metti
dans l'exécution de ses ordres la plus grand
activité. La circonstance étoit pressante. L
France se voyoit à la veille d'une guerre mari
time avec l'Angleterre; on s'attendoit bien qu
celle-ci voudroit l'étendre sur le continent,
pour cet effet, qu'elle chercheroit à attirer le
Russes en Allemagne, soit pour tenir le r
de Prusse en échec, soit pour l'attaquer, s
fidèle à ses engagemens avec la France,
attaquoit lui-même l'électorat d'Hanovre. L
grand objet alors étoit donc d'engager les Turc
par le motif de la conservation de l'intégrité d
droits du territoire de la Pologne, à interdi
aux Russes le passage par ce royaume. Jama
la circonstance ne pourroit être moins heu
reuse. Sultan Osman régnoit ; la foiblesse
les vices de son gouvernement étoient si à de

uvert, que son propre ministère ne les dissi-
loit pas. Vainement le chevalier de Ver-
nnes agit-il par des offices directs et par des
atiques secrètes, employa-t-il la ressource
raisonnement, et, ce qui est quelquefois
us efficace, celle des présens et des pro-
sses : il ne put rien avancer ; la léthargie
oit incurable. D'ailleurs les révolutions mi-
térielles, qui se succédoient coup sur coup,
remettoient sans cesse au point d'où il étoit
rti. Quoique son zèle et sa constance ne se
mentissent point, ses progrès n'en furent ni
us réels, ni plus satisfaisans.

C'est dans cet état des choses qu'une révolu-
on des moins attendues changea la face des
faires et des connexions dans la chrétienté.
e roi d'Angleterre, comme il avoit été prévu,
oulant pourvoir à la sûreté de ses états d'Al-
magne, resserra, par un traité d'alliance et
e subsides, les liens qui l'unissoient déjà à
Russie. Cette puissance, lui garantissant ses
ossessions allemandes, s'obligeoit à lui four-
ir un corps nombreux de troupes pour sa dé-
ense.

Le roi de Prusse, intimidé par cette nou-
elle convention, appréhendant de voir la Prusse
nondée par un essaim de troupes russes (et

vraisemblablement aussi que la cour de Vienne ne choisit cette conjoncture que pour revendiquer la Silésie), se replia sur l'Angleterre, et convint, avec sa majesté britannique, d'un traité d'alliance et de garantie mutuelle.

Cette double défection de l'Angleterre et de la Prusse, qui manquoient chacune de leur côté à leurs alliés respectifs, produisit un changement aussi subit que total dans le système de l'Europe; la France et la cour de Vienne, dont l'état habituel étoit de s'observer avec défiance, s'unirent aussitôt; un traité de neutralité, d'amitié et d'alliance, scella le lien de leur union; la cour de Pétersbourg, étroitement attachée pour lors à celle de Vienne, ne crut pas devoir s'en séparer; les engagemens qu'elle venoit de prendre avec l'Angleterre cessèrent de lui paroître utiles; elle accéda à la liaison que la France et la maison d'Autriche venoient de former entr'elles.

Cet événement n'avoit rien que de très-naturel pour des yeux instruits et éclairés [1]: mais

[1] On voit, par ce passage et ce qui le précède, combien M. de Vergennes, instruit des véritables causes du changement de système de la France, étoit loin de désapprouver l'alliance défensive de 1756. L'omission de l'article qu'il désiroit pour rassurer les Turcs,

es Turcs ne le sont pas. Accoutumés, depuis plus de deux siècles, à considérer l'amitié de la France, principalement en raison de son opposition constante, et qu'ils supposoient invincible, aux intérêts de la maison d'Autriche, ils n'apprirent qu'avec la plus grande surprise que deux cours qu'ils réputoient inconciliables, venoient de s'unir par les liens les plus étroits de l'amitié et de l'alliance. Mais leur surprise ne tarda pas à dégénérer dans un sentiment plus chagrin et plus aigre, lorsque le traité leur ayant été communiqué, ils observèrent que la France n'avoit pas jugé devoir les excepter des cas où elle seroit obligée d'administrer des secours à son nouvel allié.

Ce fut très-inutilement qu'on leur opposa les raisons les plus solides pour leur faire com-

fut réparée par la garantie qu'on exigea de l'empereur, et par les déclarations subséquentes que firent, à différentes reprises, nos ambassadeurs à la Porte. Malgré les nœuds qui lioient la France et l'Autriche, le cabinet de Versailles n'a pas cessé de donner au grand-seigneur des secours en ingénieurs, en officiers d'artillerie. Si ces secours ont été insuffisans, il faut en accuser, non le traité de 1756, mais l'opiniâtre fanatisme des Turcs, qui ont toujours refusé l'admission des vaisseaux français dans la mer Noire, et l'incorporation des soldats français avec leurs troupes. *S.*

prendre que la France n'avoit pu faire autrement que ce qu'elle avoit fait; il n'y avoit pas lieu de craindre qu'elle se séparât de cette amitié et qu'elle pût jamais se prêter à des mesures offensives et hostiles contre l'empire ottoman. L'impression étoit faite; il n'y avoit que le rétablissement de l'exception omise, qui pût l'effacer. Celle-ci étoit apparemment impossible, puisqu'elle n'a pas été suppléée et qu'elle ne l'est pas encore [1].

Toute défavorable que fût cette impression, l'effet en auroit été peu sensible, si le règne de sultan Osman avoit été plus long, ou si la guerre qui s'alluma en Allemagne, peu après la conclusion de l'alliance de Versailles, avoit été moins traversée par des événemens fâcheux. En Turquie, comme en beaucoup d'autres endroits, les succès influent sur l'opinion et sur la considération.

Sultan Mustapha, en montant sur le trône,

[1] La guerre des Turcs contre la Russie suspend leur prévention. La conduite du vicomte de Vergennes a contribué à l'affoiblir; les sûretés qu'il s'est mis sur la voie de faire procurer à la Porte, de la part de la cour de Vienne, sont un service réel dont on a paru tenir compte. Toutefois, il seroit de la plus haute importance, pour l'avenir, de faire rétablir cette exception.

opta les préventions que les liaisons de la
ur de France avec la cour de Vienne avoient
pandues. Son visir ne négligea rien pour les
grir. Ce premier ministre ne pardonnoit pas
la cour de Vienne la surprise qu'elle avoit
te à l'empire ottoman, lorsque, sous pré-
xte de contribuer, par sa médiation, à ré-
blir la paix entre la Porte et la Russie, elle
oit retiré furtivement son ambassadeur, en-
hi le territoire ottoman, et s'étoit emparée
Nissa (1737). Sa rancune, à cet égard, étoit
forte, qu'elle s'étendoit à tout ce qui avoit des
isons avec cette même cour. C'est du moins
seul prétexte plausible auquel on croit pou-
ir rapporter l'aliénation qu'il montra cons-
mment, pendant tout son long ministère,
ur les intérêts de la France. Il ne tint pas
ui de la faire partager à son maître. Dans
ntention de décrier cette puissance, il falloit
'il la lui eût dépeinte sous des couleurs bien
mbres, puisque le sultan, se défiant appa-
mment des exagérations de son ministre,
gea à propos de s'adresser au sieur de Ver-
nnes par le moyen d'une personne tierce,
ur savoir quelles étoient la nature et l'es-
nce des engagemens de la France avec la mai-
n d'Autriche, et s'il étoit possible que la pre-

mière pût jamais être entraînée par l'autre dan
une rupture ouverte avec son empire. Les éclai
cissemens préliminaires que le sieur de Ver
gennes donna à sa hautesse, et ceux plus affi
matifs qu'il eut ordre ensuite de communiqu
à la Porte, parurent satisfaire ce prince, et i
auroient vraisemblablement détruit toutes le
préventions, si l'ambassadeur avoit pu conde
cendre à la demande de la Porte, qui en ex
geoit la déclaration par écrit.

Quoique les circonstances dont on a l'hon
neur de rendre compte, rendissent la positio
du sieur de Vergennes délicate et critique, ce
pendant il ne perdit de vue, dans aucun temps
les objets qui étoient confiés à son zèle. Il n
pouvoit plus, comme dans les commencemen
de sa résidence, diriger l'attention des Turc
vers les projets des cours de Vienne et de Pé
tersbourg. Il devoit, au contraire, préveni
qu'il n'arrivât rien qui barrât les efforts qu'elle
faisoient pour le soutien d'une cause qui éto
devenue commune à la France : mais en soi
gnant cette partie de sa mission, il n'abandonn
pas le fil des affaires de Pologne, et il n'en ar
riva, dans ces entrefaites, aucune entre la répu
blique et la Porte, dont il n'eût la direction
ou dans laquelle il ne s'assurât une influenc

rincipale. (Correspondance secrète de sa ma-
sté avec le sieur de Vergennes.)

Il ne fut pas possible d'empêcher que la
orte, éblouie par les succès étonnans que le
i de Prusse obtenoit sur les efforts combinés
es deux impératrices, ne le considérât comme
n ami intéressant, et ne se l'attachât par un
aité d'amitié et de commerce. Ce n'étoit pas
ut ce que ce prince recherchoit : il vouloit
re l'allié des Turcs et les intéresser à sa dé-
nse. Dans les derniers temps de la guerre, les
onjonctures étoient séduisantes ; la Hongrie
toit dégarnie de troupes ; la maison d'Autriche
aroissoit épuisée ; la Russie l'abandonnoit ;
'auxiliaire, elle étoit ennemie ; les étendards
isses flottoient dans le camp prussien ; le grand-
sir, Raguil-Méhémet pacha, étoit avide de
loire ; il voyoit l'occasion d'en acquérir à bon
narché ; il ne vouloit pas la laisser échapper :
e coup étoit prêt à partir, lorsque la mine fut
ventée ; elle resta sans effet. Il étoit de l'inté-
êt de la France que les Turcs n'embarrassas-
ent pas le rétablissement de la tranquillité
ublique par une diversion dont les suites au-
oient pu être funestes à la maison d'Autriche ;
s ne le firent point [1].

[1] Cet événement, qui n'a, pour ainsi dire, pas été

L'Europe commençoit à peine à goûter les prémices de la paix, lorsque la mort d'Auguste III, roi de Pologne, ouvrit une nouvelle scène dont le dénouement peut être encore aussi éloigné qu'il paroît incertain. La Russie, alliée du roi de Prusse, crut, à l'aide de cette coopération, pouvoir disposer du trône de ce royaume; la lassitude de toutes les grandes puissances de l'Europe lui faisoit une sûreté qu'elles ne formeroient pas des obstacles insurmontables à son dessein : elle n'avoit à en craindre que de la part des Turcs; elle sut, avec le secours de ses artifices ordinaires, les faire accéder à ses vues. Ceux-ci, indifférens pour la maison de Saxe, qui s'étoit peu souciée de rechercher et de cultiver leur amitié, donnèrent dans le piége que la Russie leur tendit en les invitant à se déclarer pour un roi Piast. Ils crurent qu'un pareil choix qui honoreroit la nation polonaise, sans déroger à sa liberté, feroit tout à la fois

remarqué, n'est pas le moins intéressant de l'ambassade du sieur de Vergennes. Un mémoire dans lequel, à la faveur des ordres secrets de sa majesté, il exposa les suites funestes pour la Pologne, du parti que la Porte étoit sur le point de prendre, ramena le grand-seigneur, et avec lui les chefs de la loi et plusieurs membres du divan, à des combinaisons plus équitables que celles que le grand-visir avoit fait adopter.

a convenance de la Pologne et celle de ses voi-
ins : mais ils ne comprirent pas assez tôt que
e but de la czarine étoit bien moins de laisser
n choix libre aux Polonais, que de le fixer
ur celui d'entr'eux qu'elle s'étoit proposé d'é-
ever.

Lors qu'ensuite ils connurent distinctement
où tendoient les manéges et les mesures de cette
princesse, ils tentèrent de s'y opposer ; ils
donnèrent pour cet effet l'exclusion à Stanis-
as-Auguste : mais ils s'y prirent si mal-adroi-
tement que cette démarche ne servit qu'à accé-
lérer l'élection de celui qu'ils vouloient éloi-
gner du trône.

La Porte, peu sensible à ce que sa gloire
et sa dignité exigeoient d'elle, ne se ressentit
pas, comme elle le devoit, du peu d'égards
que la Russie lui avoit témoignée dans cette
occasion. Fascinée de nouveau par des assu-
rances captieuses et par les promesses frau-
duleuses que cette puissance lui fit, et dont
le détail n'a jamais été bien connu, elle con-
sentit à ce qu'elle continuât, avec un nombre
de troupes limité, l'ouvrage de la prétendue
réformation qu'elle s'étoit permis d'établir
en Pologne. La Porte, se bornant à différer la
reconnoissance de l'élection au trône, du can-

didat qu'elle en avoit exclu, vit sans inquiétude et sans jalousie la Russie détruire la mesure que les Polonais avoient commencé à prendre pour l'amélioration de leur gouvernement, et replonger la république dans le chaos de l'anarchie et de la confusion. On pourroit même dire, sans craindre de trop s'avancer, que les ministres du divan applaudissoient aux motifs de prévoyance qui dirigeoient la conduite de la cour de Pétersbourg. Aussi prévenus qu'ils le sont que les puissances chrétiennes ne peuvent pas leur vouloir plus de bien qu'ils ne leur en veulent eux mêmes, ils appréhenderoient, si la Pologne pouvoit regagner de la force et de la consistance, que ses efforts et ses vues ne portassent contre l'empire ottoman : comme si la république pouvoit méconnoître que le seul, le véritable ennemi contre lequel elle doit se prémunir et s'armer, est la puissance qui en veut à sa liberté et à son indépendance souveraine.

La Porte, indifférente et passive sur l'usurpation que la Russie faisoit des droits constitutionnels de la Pologne, le fut moins sur l'invasion qu'on craignoit de son territoire. Réveillée par les conseils et les exhortations de la France, elle comprit que la Russie,

la couleur d'une démarcation de limites
la Pologne, visoit à un démembrement
erritoire, lequel, par son étendue et par
emplacement, seroit incommode et nui-
e aux intérêts de l'empire ottoman. La
te s'en expliqua de manière à faire sentir
lle ne souffriroit pas paisiblement un ac-
arement quelconque. La négociation enta-
sur le fait des limites, quoiqu'assez avan-
, se ralentit tout-à-coup : on ignore si elle
été reprise depuis ; mais elle ne paroît
avoir fait aucun progrès considérable.

Tel étoit l'état des choses à la fin de la
e ordinaire de l'année 1766. La Russie
it lieu de s'applaudir de la docilité qu'elle
voit rencontrée ; tout s'étoit passé au gré
sa volonté ; l'article seul des dissidens et des
ecs désunis dans le rétablissement de leurs
tendus anciens droits, avoit éprouvé de la
stance. Cette opposition irrita l'orgueil de
Russie ; elle croyoit avoir droit à l'obéis-
ce passive des Polonais ; elle résolut de
y contraindre : assurée que les dissidens,
t tout l'espoir reposoit dans sa protection,
se refuseroient à aucune de ses vues, elle
gea à les réunir dans un corps de confé-
ation qu'elle feroit mouvoir à son gré. Cette

trame fut ourdie dans le plus grand secret
cependant celui-ci fut pénétré ; la Porte en fu
informée à l'avance: on lui fit connoître le déso
dre extrême qu'un projet aussi révoltant ne pou
voit manquer de produire ; qu'une guerre ci
vile et religieuse en seroit la suite ; que l'em
brasement formé , les frontières ottomane
pourroient n'être pas épargnées ; qu'on étoit
temps de le prévenir, mais que, pour y obvier
il n'y en avoit point à perdre , et qu'il fallo
presser la cour de Pétersbourg de rappeler
sans plus de délai , les troupes qu'elle avo
en Pologne. La Porte voyoit le mal , et elle e
craignoit les suites ; mais , concentrée dans
goût du repos , elle répugnoit au remède qu'
lui indiquoit , parce que , ne pouvant être a
surée que la Russie se prêteroit à retirer s
troupes sur la réquisition qu'elle en feroit
elle ne vouloit pas se compromettre et forme
l'engagement qu'elle étoit déterminée d'évite
La Porte , incertaine du parti qu'elle avoit
prendre , et n'en prenant aucun , la Russie e
les mains libres pour entreprendre tout
qu'elle voulut ; les dissidens se confédérèrer
et reçurent de cette puissance l'assurance d'u
protection victorieuse.

Le zèle religieux que la Russie affichoit pou

leu

ur cause, quoique réalisé par les effets, n'é-
it cependant qu'un voile dont son ambition
couvroit pour atteindre à un but et plus flat-
ur et plus intéressant. La réunion des dis-
dens, sous l'étendard de sa protection, lui
suroit un parti nombreux ; mais elle vouloit
ominer sur le corps entier de la république.
es garanties non avouées ou faussement in-
rprétées avoient jusque-là servi de fonde-
ent à son régime et à son despotisme. Ce
re étoit trop caduc, il ne pouvoit même se
utenir ; elle s'occupa de s'en procurer un
us réel et plus durable.

Le mécontentement de la nation polonaise
ontre son roi étoit général ; la Russie connut
parti qu'elle pouvoit en tirer ; elle affecta
e le partager ; elle annonça que son inten-
on étoit de faire redresser tous les griefs quel-
nques ; et gagnant, par cet artifice, la con-
nce des mécontens, elle les conduisit par
grés à former la dernière confédération gé-
erale, laquelle, par l'enchaînement des évé-
emens, est devenue la cause essentielle de
ur ruine et de l'asservissement de leur patrie.

L'objet de ce Mémoire n'étant pas de tracer
istoire des troubles et des malheurs de la
ologne, on se borne à crayonner les traits

les plus saillans, ceux qui ont le rapport le plus immédiat avec les affaires que le sieur de Vergennes a été chargé de soigner. Ainsi on passe rapidement sur les moyens illégaux que la Russie mit en œuvre pour faire requérir sa garantie, et sur les violences de toute espèce, et sur les actes de tyrannie dont elle ne rougit pas de se souiller pour en obtenir la concession.

Le tableau en a été mis régulièrement et fidellement sous les yeux de la Porte. S'il n'a pas fait toute l'impression à laquelle il auroit été naturel de s'attendre, ce n'est pas qu'on ait jamais négligé de le rendre frappant et énergique; mais l'aveuglement étoit volontaire, il falloit des ressorts plus puissans que ceux du raisonnement pour en triompher.

Il n'est pas tout-à-fait surprenant que les Turcs, distinguant mal les rapports politiques des rapports religieux, n'aient pas saisi l'intérêt qu'il leur compétoit de prendre à la question des dissidens. Dans leurs principes, un latin ou un grec, un catholique ou un protestant, sont des êtres également séparés d'eux, et ils ne concevoient pas qu'une différence sur quelques articles de croyance dût priver des citoyens libres des droits de leur naissance et

la société. Pour tout dire, la cause des dis-
lens leur paroissoit plus juste que celle de
rs adversaires. Mais ce qui a dû paroître
concevable est le flegme, en quelque sorte
pide, avec lequel les Turcs ont vu la Russie
hercher, poursuivre et faire décerner une
antie, dont l'objet réel étoit de mettre le
de Pologne dans la dépendance la plus
solue, et, sans la soumettre tout-à-fait à la
ndition d'une province russe, la lier cepen-
nt si étroitement qu'elle ne pût avoir de
uvement et d'action que par l'impulsion de
puissance garante.

Les lumières n'ont pas manqué aux Turcs
ur s'éclairer sur les conséquences d'un acca-
rement aussi monstrueux. Que n'a-t-on pas
pour leur faire sentir que la Russie, ma-
entrice des libertés et des droits de la Po-
ne qu'elle ravissoit, chargée d'assurer la tran-
llité intérieure d'un état où l'union et la con-
de sont impossibles et qu'elle se garderoit
n d'y rétablir, se créoit des prétextes inta-
ables pour s'y perpétuer armée, pour en
rper l'empire souverain ; et qu'elle ne pou-
t avoir d'autre but que de s'y mettre en si-
tion et en mesure, après s'être assurée de
nouvelle conquête, de fondre sur l'empire

ottoman et de lui porter les coups les plus sensibles et les plus funestes ? Ces réflexions, quoique vraies, effleuroient à peine l'attention des ministres du divan: à les entendre, peu importoit que la Russie se fît décerner un droit qu'elle exerçoit de fait depuis plus d'un demi-siècle, sans qu'il en fût résulté aucun inconvénient bien notable ; après tout, il suffiroit que la Russie ne se mît pas en devoir de conquérir physiquement la Pologne ; la Porte sauroit toujours bien restreindre son influence, lorsqu'il lui conviendroit de l'entreprendre.

Ces sophismes et bien d'autres, que la pusillanimité, peut-être même la corruption enfantoit, ne sont jamais demeurés sans réponse ; ils ont été soigneusement éclaircis et réfutés. Mais quelque convaincantes qu'fussent les répliques, ce ne fut pas sans peine que la Porte, pressée par nos vives remontrances, et jugeant par la tournure que prenoient les affaires dans la diète extraordinaire assemblée en 1767, que tout y succédoit au gré de la Russie, se détermina à requérir cette puissance de borner à ce dernier acte de sa tyrannie ses entreprises et ses usurpations, et, pour cet effet, de retirer d'abord, après

clôture de la diète, toutes les troupes qu'elle
noit en Pologne.

Il y a lieu de croire que la Porte, en fai-
nt cette demande, déféroit plus à une im-
ulsion étrangère qu'à un sentiment profon-
ement senti de son intérêt, puisqu'après en
oir obtenu la promesse, elle n'a fait que
foibles efforts pour en procurer l'accom-
issement. Loin que la confédération de Bar,
i éclata dans ces entrefaites, rendît les offi-
s et les démarches du divan plus actifs pour
esser l'évacuation demandée, elle lui parut
contraire un motif suffisant pour autoriser
Russie à différer l'exécution de ses pro-
esses, à se maintenir armée en Pologne,
à y continuer ses rigueurs et ses violences.
l'arrogance des Russes qui osoient faire
tter audacieusement leurs étendards sur les
rds du Niester, ni l'intégrité des frontières
tomanes violée et outragée en plus d'une
casion, n'avoient pu échauffer la tiédeur de
Porte et provoquer son ressentiment. Si par-
is elle en laissoit apercevoir quelque lé-
re nuance, l'ombre d'une satisfaction l'ap-
isoit et la calmoit aussitôt; elle voyoit avec
uleur les flots d'un sang qu'elle jugeoit in-
cent, couler à sa vue; son humanité en étoit

révoltée ; elle auroit pu empêcher ce tissu d'horreurs, elle ne vouloit qu'en détourner la vue. C'étoit inutilement que les motifs les plus sacrés réclamoient à l'envi son appui et sa protection pour une cause qui, à le bien prendre, étoit celle de l'empire ottoman ; ses administrateurs ne prétendoient que se dispenser d'y prendre part, et éloigner d'eux l'objet qui, en excitant leurs inquiétudes, leur reprochoit leur mollesse et leur incurie. Ils demandèrent à la Russie qu'elle éloignât ses troupes du Niester, et désormais qu'elles ne pussent s'avancer qu'à une certaine distance de leurs frontières. Cette demande n'avoit rien qui gênât la Russie : la confédération de Bar étoit dispersée; les chefs et les membres étoient réfugiés en Moldavie ; les troupes mêmes qui avoient été employées en Podolie, devenoient nécessaires pour réduire la confédération de Cracovie ; la Porte n'exigeant de la Russie que ce qu'il étoit de son intérêt de prévenir, celle-ci sortoit au meilleur marché d'un pas glissant et critique. Il est assez apparent qu'elle en auroit été quitte pour cette légère condescendance, si l'orgueil qui semble faire le caractère dominant de tous les individus russes, n'avoit pas produit un incident dans lequel un instant a changé la face

u système ottoman. C'est de l'affaire de Batta
ans la petite Tartarie, qu'il est question.
es détails en sont connus. Les Russes ont
enté de s'en disculper et de la rejeter sur les
aysans révoltés de l'Ukraine ; mais il est avéré
u'elle a été l'ouvrage des Cosaques-Zaporo-
iens. Cette justification, toute insubsistante
u'elle fût, auroit pu trouver cependant des
éfenseurs et du crédit, si elle avoit pu pré-
enir l'effroi qui s'empara des esprits. La peur
, dans cette occasion, ce que la dignité, la
stice et la convenance n'avoient pu opérer.
Les ministres ottomans, considérant l'inva-
on de Batta comme une agression prémé-
tée, et croyant déjà voir les Russes dans le
ntre de la Moldavie, sentirent à quoi les ex-
osoient leur coupable négligence et l'endur-
ssement volontaire avec lequel ils s'étoient
nstamment refusés à toutes les exhortations
nicales et à toutes les remontrances les plus
lides qui leur avoient été faites. Leur frayeur
connoissant point d'arrêt, on vit éclore avec
rapidité la plus surprenante une foule im-
ense de dispositions et de préparatifs mili-
ires, qui caractérisent bien éminemment les
ssources innombrables de l'empire ottoman,
ce qu'il seroit en état de faire, s'il étoit

administré par des personnes habiles et vertueuses. Les ministres ottomans ne bornèrent pas leur vigilance à pourvoir à la sûreté de celles de leurs frontières qu'ils supposoient menacées; mais voulant savoir précisément à quoi s'en tenir avec la Russie, le résident de cette puissance fut appelé chez le reis-effendi, lequel, à la suite de différentes explications, lui déclara expressément que la paix ne subsisteroit qu'autant que la cour de Pétersbourg retireroit, sans plus de délai, toutes les troupes généralement quelconques qu'elle avoit introduites en Pologne.

Cette sommation fut faite d'un ton et d'un style qui n'annonçoient pas que la Porte fût disposée à s'en relâcher; et les préparatifs militaires qu'elle n'a pas discontinués depuis, indiquoient assez qu'elle vouloit être satisfaite. Toutefois la Russie n'en a tenu compte. Elle ne vouloit faire sortir ses troupes de la Pologne qu'autant que toutes les affaires, pour lesquelles elle les y avoit fait entrer, seroient terminées et arrangées, ce qui revient à dire autant que la république seroit entièrement asservie. Une offre aussi captieuse, qui ne fixoit ni terme, ni bornes aux entreprises et aux usurpations de la Russie, ne pouvant être in-

rprétée autrement que comme un refus for-
el d'acquiescer à la demande de la Porte,
elle-ci s'est enfin déterminée au seul parti
ui lui restoit à prendre, et qui pouvoit sauver
gloire comme ses intérêts. Le résident de
ussie, mandé chez le grand-visir, ayant
tifié verbalement le contenu de la réponse
u'il avoit donnée précédemment par écrit, et
étruit jusqu'à la moindre espérance de quel-
ue modification satisfaisante, il fut arrêté et
onduit, par ordre du grand-seigneur, au châ-
eau des Sept-Tours, où il est détenu et gardé
n prisonnier d'état avec toutes les personnes
mployées dans son ministère.

Cette démarche a été le prélude de la décla-
ation de guerre que sa hautesse a résolu de
aire aux Russes; et, peu de jours après la
létention du sieur Obrescoff, elle a été noti-
iée à tous les ordres de l'état dans un grand
livan, convoqué à cet effet au sérail. Depuis
on redouble de vigueur et d'activité, soit pour
pourvoir à la sûreté des frontières pendant
'hiver, soit pour se mettre en état d'ouvrir
la campagne prochaine avec éclat et avec suc-
cès. Ceux-ci ne paroîtroient pas équivoques,
si l'abondance et la force des moyens suffisoient
pour les déterminer. Les Turcs ont immense-

ment de tout ce qui est nécessaire pour l
guerre, et pour la faire long-temps : hommes
argent, artillerie, munitions, subsistances, tou
cela abonde ; mais ils manquent essentielle-
ment de chefs et d'officiers qui aient les con-
noissances et l'expérience militaires. Cependant
si la constance ne les abandonne pas, il est
vraisemblable qu'en essuyant même des dé-
faites, ils réussiront à réduire l'orgueil de la
Russie, laquelle, déjà fort épuisée [1], soit par
les dépenses de la dernière guerre en Prusse
et en Silésie, soit par celles dans lesquelles ses
intrigues en Pologne l'ont constituée, ne doit
pas être dans une situation assez prospère pour
fournir long-temps aux frais d'une guerre aussi
onéreuse que celle où elle se trouve engagée
contre l'empire ottoman.

[1] M. de Vergennes étoit peut-être celui, de tous
nos diplomates, qui connoissoit le mieux tous les rap-
ports qui existoient entre les diverses puissances de
l'Europe. C'étoit un politique aussi sage qu'éclairé ;
ses vues étoient droites, ses intentions pacifiques : per-
sonne ne fut plus fécond que lui en moyens conciliа-
toires ; mais comme il n'étoit pas militaire, il ne voyoit
pas l'impossibilité où se trouvoient les Turcs de résis-
ter aux Russes. La bravoure et le nombre des troupes
ottomanes fascinoient ses yeux. Il espéroit que le cou-
rage des janissaires humilieroit l'orgueil moscovite, et
deux fois l'événement a démenti ses prédictions. S.

Tel est en abrégé l'exposé ingénu de la né-
ciation principale, et même la seule qui a
fixer l'attention et les soins du sieur de Ver-
nnes, et l'état véritable dans lequel il laisse
affaires, en se démettant de cette ambas-
le. Il est bien éloigné de s'attribuer la moin-
e part du mérite de l'heureuse révolution
i vient d'éclore; elle est l'ouvrage des cir-
nstances, et la gloire en est due à la divine
rovidence [1], qui seule a le droit de les pro-
uire. C'est elle qui suscite le vengeur qui va
nfin opposer une digue aux cruautés et aux
rocités dont la Russie s'est souillée. Puisse
tte même Providence donner à ce vengeur
on glaive et son armure pour humilier cette
uissance orgueilleuse, et la renfermer dans
s bornes de la modération et de la justice!
elle que le sieur de Vergennes ose implorer de
clémence de sa majesté et de son conseil, et
u'il se flatte de mériter, est de la persuader
ue, dans aucun temps, son zèle n'a été refroidi
ar les obstacles. Il connoissoit la difficulté de
entreprise, lorsque M. le duc de Choiseul le

[1] Il est assez singulier de voir ici l'ambassadeur du
ls aîné de l'église, se féliciter de la guerre que la
Providence fait déclarer aux chrétiens par les musul-
nans. *S.*

chargea de la tenter. Sa réponse particulière
ce ministre, du 26 mai 1766, en est la preuve
Mais tout insurmontable qu'elle parût alors
quelque peu d'espérance qu'il y eût de l'aplanir
le sieur de Vergennes n'en a pas travaillé moins
assidument pour faire germer, éclore et forti-
fier les dispositions qui ont enfin éclaté. La car-
rière étoit ouverte à son émulation : il l'a suivie
avec ardeur et constance, sans s'en laisser dé-
tourner par les dégoûts qu'il n'y a que trop sou-
vent rencontrés. Arrivé au terme qui intéres-
soit la prévoyance de sa majesté et celle de son
conseil, il est consolant pour le sieur de Ver-
gennes de devoir transmettre le soin des affaires
à un successeur dont les talens, les lumières
et le bon emploi qu'il en sait faire, ont déjà
décidé la réputation. Il reste à souhaiter que
le bonheur couronnant son habileté, il réus-
sisse à s'assurer, dans la direction des opéra-
tions de la guerre et de celles de la paix, une
influence assez directe pour la rendre utile aux
vues ultérieures de notre auguste monarque.
Cette acquisition est d'autant plus nécessaire à
rechercher, que les Turcs paroissant vouloir
établir le théâtre de la guerre en Pologne, il
est à craindre, en premier lieu, que le remède
qu'ils vont porter aux Polonais, ne soit tout

si cruel que le mal dont ils entrepren-
nt de les guérir. L'indiscipline des armées
omanes et les ravages qu'elles font, même
ns leur propre pays, sont connus. Que n'en
ront, d'une part, à souffrir les provinces po-
naises où elles pénétreront? En second lieu,
Turcs n'entreprenant cette guerre qu'à
ntre-cœur, et parce qu'il n'a pas été dans
r choix de s'en dispenser, il pourra bien
river, sur-tout si leurs armes ne sont pas
ureuses, qu'ils saisiront, pour en sortir, les
emières ouvertures qu'on leur présentera,
ns trop se mettre en peine de faire réinté-
er les Polonais dans leurs droits et leurs li-
ertés, et de leur en assurer la paisible jouis-
nce. Qui sait même si le démembrement de
Pologne ne pourroit pas faire le sceau de la
conciliation entre les deux parties belligé-
antes? On doit s'attendre d'ailleurs que l'An-
leterre, toujours zélée pour les intérêts de
Russie, ne négligera rien pour prépa-
er les voies à un accommodement, et pour se
onner le mérite et la gloire de l'avoir pro-
uré.

Tout incertaines que puissent paroître les
ues qu'on prend la liberté de proposer, elles
emblent cependant devoir intéresser la pré-

voyance et l'attention du négociateur et faire l'objet principal de ses soins.

Il doit paroître étrange que la Porte, si intéressée à maintenir la Pologne dans son état de liberté et d'indépendance, et à prévenir qu'aucune puissance ne puisse y usurper une influence aussi prédominante, pour disposer des volontés et des ressources de la république, ait été si lente à s'éclairer sur un intérêt aussi précieux, et à le soigner. Mais, indépendamment de la foiblesse, et peut-être de la corruption, qu'on peut, à juste titre, reprocher à quelques-uns des ministres du divan, qui, dans cette période de temps, ont tenu les rênes du gouvernement, on doit encore considérer que les combinaisons des Turcs sont très-éloignées de celles des puissances chrétiennes. Le système d'équilibre qui tient l'Europe dans une vigilance, et peut-être dans une agitation continuelle, qui fait qu'on ne peut tirer un coup de fusil, dans une de ses extrémités, sans qu'il retentisse aussitôt à l'autre; ce système est étranger aux Turcs, lesquels, concentrés en eux-mêmes et dans la vaste étendue de leur empire, croient avoir dans leur puissance des motifs suffisans pour être indifférens à tout ce que nous désignons par inté-

relatifs, persuadés qu'ils auront toujours
s leurs ressources propres et intérieures,
moyens nécessaires pour faire échouer les
jets de ceux qui voudroient les attaquer dans
s intérêts directs. Cette façon de penser et
entir est consacrée par leur loi religieuse,
, en leur interdisant une participation trop
cte dans les affaires des chrétiens, leur fait
précepte de ne pouvoir faire la guerre à
puissance avec laquelle ils sont en paix,
qu'elle ne contrevient pas directement et
nellement aux traités. Plus d'une fois, on
nvisagé comme des défaites vaines et fri-
es les obstacles que les Turcs empruntent
leur loi, parce que, prévenu que le grand-
gneur est un souverain despotique, dont la
onté arbitraire tient lieu de la loi, on se per-
de volontiers qu'il n'a qu'à vouloir la guerre
ur la faire. Ce despotisme absolu du grand-
gneur est une erreur ancienne, que la cons-
ution ottomane n'avoue point. Le pouvoir
ce prince est grand sans doute : il donne
l ôte les emplois à son gré ; il dispose des
tunes particulières ; les trésors que son sé-
l renferme sont à lui ; les arsenaux, les
gasins, tout est à ses ordres ; ses peuples
révèrent comme l'ombre de la divinité sur

la terre, et lui obéissent à ce titre. En tou
où la loi n'est pas expresse, sa volonté y sup
plée; mais cette volonté n'est pas si indépen
dante qu'elle ne doive avoir l'aveu des ordre
de l'état, entre lesquels celui de l'uléma est l
plus nécessaire, parce que, gardien et inter
prète de la loi, c'est lui qui légitime ou qu
réprouve les résolutions et les entreprises.

Il peut paroître étonnant que les empereur
ottomans aient laissé prendre un aussi gran
ascendant à un corps qui limite et resserre leu
autorité : mais l'étonnement cesse, lorsqu'on
considère que l'empire devant sa naissance
son accroissement et sa conservation à la re
ligion, celle-ci a dû et doit encore faire le pi
vot principal sur lequel porte la machine du
gouvernement. Ce n'est pas cependant que le
grand-seigneur, s'il le vouloit absolument, ne
pût faire la guerre sans le consentement de
l'uléma, pourvu qu'il fût assuré du concours
des milices qu'on désigne sous le nom d'*od-
jack*. Maître des trésors et des magasins, rien
ne feroit obstacle à ce que sa volonté eût son
effet ; mais si la guerre étoit malheureuse, le
ressort de l'enthousiasme et du fanatisme dont
l'uléma seul dispose, lui manquant, la couronne
du martyre promise et assurée à tous ceux qui

perdent

erdent la vie dans une guerre déclarée sainte, étant plus la récompense de ceux qui succomberoient dans celle-là, l'ardeur que ce rince auroit su inspirer à sa milice et à son euple, se convertiroit bien vîte en indignaon et en fureur ; et, dans ce cas, nul doute e la perte de son trône ne fût le fruit de témérité de son entreprise.

Si le gouvernement en général trouve, dans loi mahométane, des raisons et des prétextes ur se déterminer difficilement à la guerre, ux qui sont préposés à l'administration, ouvent, dans leur situation et dans leur connance, des motifs bien puissans pour la aindre et pour l'éviter. La constitution ottoane, semblable à une marâtre, ne peut forer des citoyens zélés et patriotiques. Plus un nistre se rend recommandable par des serces éclatans et illustres, plus il se trouve en tte aux traits de l'envie et aux coups de la sgrace. Le bien qu'il fait ne lui est pas ordirement compté, et, le plus souvent, on le nd responsable du mal qu'il ne peut empêer.

Si un grand-visir est heureux à la tête des mées, la crainte que l'affection des ministres le rende trop puissant et trop ambitieux,

fait un grief : sa propre réputation tourne contre lui, et la perte de sa place en est la conséquence. Est-il malheureux dans ses entreprises ; essuie-t-il des revers, il lui en coûte ordinairement la tête. Que la disgrace le prévienne, ou qu'une mort naturelle le dérobe au choc des cabales et aux soupçons de son maître, le souvenir de son mérite et de ses services s'ensevelit avec lui ; ses richesses deviennent la dépouille du prince ; sa famille est replongée dans la médiocrité dont il l'avoit tirée, et le mérite trop éclatant du père est volontiers un motif suffisant pour fermer l'accès des honneurs et de la fortune aux enfans, parce qu'il est dans l'ordre de la politique ottomane de ne pas souffrir qu'il s'élève des familles riches et puissantes, lesquelles, se perpétuant, pourroient donner de l'ombrage et de l'inquiétude. Les gens de loi sont les seuls qui, par leur état, sont affranchis de cette tyrannie. Leur fortune et leur vie ne sont point à la disposition du prince, qui ne peut les punir que par l'exil, à moins cependant que leurs excès ou leurs crimes n'engagent leur ordre à les dégrader et à les expulser, auquel cas ils tombent dans la main du prince. Ces exemples sont très-rares, quoique rien ne sembleroit devoir être plus coni-

n ; mais chacun est dans le cas d'user d'in-
gence envers son confrère, parce qu'il en
peu qui n'en aient besoin pour eux-mêmes.
st inconcevable jusqu'à quel point l'impunité
porté la corruption et la rapacité dans cet
re.

Ce qui a été dit plus haut, relativement à
ituation d'un grand-visir, peut s'adapter à
e de tous les ministres inférieurs, et de
t ce qui tient généralement aux emplois ci-
et politiques. Ceux-ci, n'étant, pour ainsi
e, que de passage dans les emplois, songent
n moins à procurer l'avantage de l'empire
e le leur propre ; leur principale vue est de
nrichir, soit pour satisfaire leur cupidité et
r luxe, soit pour acquérir des amis puissans
aident à leur avancement. En paix, les
duits de leurs offices sont grands et les dé-
nses médiocres ; c'est le contraire en temps
guerre. D'ailleurs, la richesse de tout ce
est connu sous le nom de *régial*, et qui
nprend tout ce qui n'est point uléma ou
ack, consiste dans des bénéfices militaires
exigent une prestation de services et de se-
rs dans les cas de guerre. Les douceurs d'une
gue paix ont tellement amolli les feudataires,
e ceux-ci, dérogeant à l'esprit de l'institution

primitive de ces fiefs, ont prodigué à des d
penses agréables ou frivoles, un argent qu'
devoient réserver pour le temps où l'empl
en deviendroit nécessaire. Leur revenu ne su
fisant point à leur luxe, ils se sont constitu
dans des dettes, et se trouvent fort embarrass
présentement que, dénués d'argent et de crédi
ils manquent de ressources pour se mettre eu
mêmes en équipages, pour se présenter en ca
pagne avec le nombre de gens requis par la con
tion de leurs fiefs, et par-là se trouvent expos
à en être dépouillés. Aussi le nombre est-il gra
de ceux qui sont mécontens de la guerre q
vient de s'allumer ; et à l'exception des milic
qui la considèrent comme une route d'avanc
ment, et de la populace qui espère d'y trouv
les moyens de s'arracher à la misère et à l'i
digence, il est peu de gens d'un autre etat q
ne voient avec déplaisir la nécessité dans l
quelle l'empire s'est trouvé de recourir à
moyen extrême. Le trait étant lancé, et
pouvant vraisemblablement plus retourner q
teint du sang de l'ennemi, il peut être au
inutile que difficile de savoir au vrai ce q
les ministres actuels pensent relativement
la guerre qu'ils vont faire : mais comme
compte rendu ne peut être censé complet, s

est fait mention de ceux qui ont le prin-
al maniement des affaires, le sieur de Ver-
nnes ne croit pas pouvoir se dispenser de ce
voir d'obéissance et d'exactitude, quelque
icate que soit la tâche de donner une idée
te des personnes avec lesquelles on ne peut
ntracter aucune liaison et aucune habitude
rsonnelle.

Nids-changi [1] Mehemet-Emin pacha, qui
mplit la place de grand-visir, est, sans con-
édit, un homme de beaucoup de génie, et il
en falloit pas un médiocre pour s'élever aussi
pidement qu'il l'a fait au poste éminent où
vient de parvenir. Fils d'un marchand cir-
ssien, il en a suivi l'état dans sa première
unesse; et il paroissoit s'y destiner entière-
ent, lorsque des circonstances heureuses lui
vrirent l'entrée dans le bureau du meck-
upgi-effendi [2], qui est le secrétaire intime du
and-visir, et l'engagèrent à quitter le négoce
our les affaires. Sa sagacité naturelle le dis-

[1] Le nids-changi est comme le garde du sceau. Sa
nction est de faire mettre en tête des ordres impé-
aux le paraphe ou le chiffre du grand-seigneur, qu'on
omme en turc *toura*.

[2] Le mecktoupgi, dans cette qualité, est le ministre
u divan.

tinguant bientôt, de commis qu'il étoit
mecktoupgi, il fut fait mecktoupgi lui-mêm
et, dans cette qualité, ministre de la Porte.
remplissoit cet emploi, lorsque la mort d'A
guste III fit vaquer le trône de Pologne.
reis-effendi alors en place, accablé par l'â
et par les infirmités, ne pouvoit suffire a
affaires : le mecktoupgi fut chargé de l'aide
et il sut se rendre si utile dans cette coopér
tion, que la mort ayant enlevé le reis-effendi
il fut pourvu de cette charge, qu'il ne gar
que peu de mois, attendu que le grand-se
gneur, qui avoit connu son mérite, voulut
l'attacher plus immédiatement : pour cet effe
il le créa, en 1764, pacha à trois queues,
lui conféra le titre de nids-changi. Depuis,
prince, qui n'a cessé de le consulter, l'a ho
noré de son alliance en le fiançant à la sultan
sa fille aînée ; et il est vraisemblable qu'il a
roit moins tardé de l'élever à la place de gran
visir, si son âge peu avancé n'y avoit fait ob
tacle. On ne lui donne pas plus de quarante-s
ans. Dans le court espace que ce pacha a é
employé dans le ministère politique, c'est l
qui fut l'auteur de l'exclusion donnée à Stani

[1] Le reis-effendi est le grand-chancelier de l'empi
et le ministre des affaires étrangères.

s-Auguste, et de certaines conditions qu'on xigea de la Russie, dont la connoissance n'a mais été rendue publique. Si l'on ne peut efuser à ce visir de grands talens et d'heureues qualités, une connoissance-pratique des ffaires de la Porte, une élocution noble et acile, on ne doit pas dissimuler aussi qu'il a e grands défauts et bien dangereux pour une ersonne qui est à la tête d'une grande admiistration. Souverainement prévenu de luiême et de la supériorité de son mérite, la noindre contradiction, l'ombre de la résistance e choque et l'irrite, et, dans son impétuosité, l ne met point de bornes à son ressentiment. Le sieur de Vergennes n'a jamais eu à s'en plaindre : il n'a eu, au contraire, qu'à se louer le ses bons procédés, tandis qu'il étoit dans le ministère et depuis qu'il en étoit sorti. Ce premier ministre paroît encore dans les mêmes dispositions à son égard : mais l'amitié des Turcs n'est pas toujours un gage de leur efficacité.

Umar-Effendi, qui remplit la place de kyaya-bey [1], est aussi froid et tranquille que le grand-visir est vif et impétueux. Il a l'esprit souple, délié, et singulièrement soupçonneux et rusé.

[1] Le kyaya-bey est le lieutenant du grand-visir.

Depuis près de quatre ans qu'il est dans le mi-
nistère, il a acquis l'expérience des affaires
Dans le principe, il étoit un des partisans le
plus zélés des principes pacifiques ; mais lors-
qu'il s'est aperçu que le grand-seigneur, irrité
des outrages qu'il avoit reçus des Russes, son-
geoit sérieusement à s'en ressentir, il n'a pas
balancé à renoncer à sa première opinion et à
se rendre le plus ardent coopérateur des vues
de guerre. C'est ainsi qu'il a réussi à échapper
à l'orage qui a renversé l'ancien ministère, et
à se soutenir et à se conserver dans son poste,
où il s'est procuré une influence d'autant plus
principale, qu'il a eu le secret de faire tomber
la charge de reis-effendi sur un sujet, lequel,
manquant de la capacité nécessaire pour la
remplir, a un besoin continuel du kyaya-bey
pour couvrir son incapacité et son insuffisance.

Les trois ministres dont on vient de tracer
une esquisse, sont les seuls sur lesquels repose
toute l'administration des affaires politiques,
qu'ils ne peuvent cependant déterminer et finir
sans les avoir consultées avec le mufti et
avec les chefs de la loi. Celui qui a présidé au
changement de scène qui vient d'éclater, mais
qui n'en a pas été l'auteur, n'existe plus. Vieil-
lard plus qu'octogénaire, il suivoit bien moins

on propre mouvement qu'il ne le prenoit du
orps auquel il présidoit, et celui-ci le recevoit
e Peri-Zadé-Osman-Mollah, le plus ancien des
adileskers, et, dans cette qualité, le chef de
uléma ; c'est celui qui a été en dernier lieu
éclaré mufti. Ce nouveau pontife, qui sort
une des plus anciennes familles de son corps,
ui compte plusieurs muftis parmi ses aïeux,
uit du plus grand crédit dans l'uléma, et de
plus haute réputation dans le public. Son
oquence, à laquelle rien ne résiste, le rend
rbitre des conseils, et son génie hardi et
evé ne s'effraie point de la grandeur des en-
eprises. Rien ne lui paroît disproportionné
la puissance ottomane. Il ne fut jamais bien
sposé pour les Russes. Ses principes à cet
gard, qui étoient connus, rendoient les mi-
stres de la Porte très-attentifs à l'écarter et
limiter son influence. L'affaire de Batta lui a
it perdre la place qui lui convenoit, et l'on
eut le regarder, à juste titre, comme l'auteur
e la révolution du système ottoman, et des
goureuses résolutions qui en sont la consé-
uence.

Signé, DE VERGENNES.

Le mémoire qu'on vient de lire laisse peu d'ob
servations à faire. M. de Vergennes a parfaitemen
tracé l'histoire de la politique ottomane, et le tablea
de sa situation. Cette situation critique s'aggrave d
jour en jour, et cet immense colosse s'approche de plu
en plus de sa chute : tous les symptômes de dissolu
tion annoncent sa mort ; et lorsqu'il sera totalemen
tombé, le partage de ses vastes débris allumera d
nouvelles guerres auxquelles la France doit s'a
tendre et se préparer. Le gouvernement français
certainement accéléré la ruine des Turcs, non pa
son système fédératif, mais par la faute qu'il
commise en leur faisant faire seuls la guerre à Ca
therine II. L'empire ottoman effrayoit encore l'im
gination par le souvenir de son antique puissance
de ses rapides invasions, de ses nombreux trion
phes. La guerre malheureuse que termina la pa
humiliante de Kainardgy, et la seconde guerre su
citée par l'Angleterre et la Prusse en 1787, ont ap
pris à l'univers le secret de la foiblesse actuelle d
musulmans; et les principales puissances de l'Eu
rope, en se liguant pour les défendre, auroie
encore beaucoup de peine à les garantir d'une ruin
que tout paroît rendre inévitable.

Il ne faut cependant pas croire, comme on le d

ommunément, que les Turcs soient dégénérés. Ils nt la même vaillance et le même fanatisme qui rent autrefois trembler le monde entier, et éten- irent les triomphes du Croissant des extrémités de Asie à celles de l'Europe : mais s'ils sont restés les êmes, tout est changé autour d'eux. Les puis- nces chrétiennes se sont civilisées, peuplées, aguer- es : leurs troupes régulières, leur tactique savante, urs forteresses hérissées de bastions, leur fou- royante artillerie, leurs invincibles baïonnettes, endent inutiles tous les efforts de ces braves et in- isciplinés janissaires, qui cherchent encore, le abre à la main, la palme du martyre, mais qui e trouvent plus celle de la gloire.

Une autre cause hâte leur perte ; le gouverne- ent turc est théocratique. Tout état, ainsi cons- tué, devient une république anarchique de prêtres rsque le prince n'est pas guerrier : un empereur iomphant peut seul en imposer à l'uléma ; et de- uis long-temps, les sultans amollis, ne se montrant lus à la tête des armées, perdent la force que leur uroit donnée la victoire.

Les pachas, dont les yeux ne sont plus éblouis ar le cimeterre de leurs monarques, se révoltent our-à-tour contr'eux ; et l'empire, entouré de voi- ns menaçans, et déchiré par des guerres civiles, ffre une proie riche et facile au premier général usse qui, sans s'arrêter à des siéges inutiles, voudra

marcher tout droit à Constantinople. En vain la Port
espère-t-elle d'être à l'abri de ce danger par la protec
tion d'une des deux grandes puissances germaniques
leur opposition qui se balance, laisse à la Russie asse
de liberté pour cette conquête. La France, lorsqu'ell
a une marine, est seule en état de retarder cett
grande révolution : mais il faudroit qu'elle obtîn
l'admission de son pavillon dans la mer Noire ; e
l'une des plus graves fautes du gouvernement fran
çais (faute qu'on ne lui a cependant jamais encor
reprochée) est de n'avoir pas exigé des Turcs cett
admission.

Il a toujours employé, avec ces ennemis de
chrétiens, le langage de la modération et de l'amitié
et ils ne sont accessibles qu'à celui des menaces.

Un fait suffira pour prouver ce que j'avance. Le
Autrichiens et les Russes, ennemis de la Porte, on
obtenu d'elle, pour leurs navires marchands, un
libre navigation sur la mer Noire, qu'elle a tou-
jours interdite à la France son alliée. Nous la de
mandions amicalement, elle nous la refusoit ; le
cours impériales l'exigeoient les armes à la main
on la leur accordoit. Cet exemple est un trait de lu-
mière qui doit apprendre comment il faut traite
avec le divan. En un mot, la France n'a que deux
partis à prendre : celui d'empêcher le démembre-
ment de l'empire ottoman, ou d'y coopérer. Dan
le premier cas, il faut que ses troupes et ses vais-

aux puissent aborder aux rivages qu'elle veut dé-
ndre; dans le second, elle doit prévenir ses ri-
ux, et s'emparer des pays et des ports qui peuvent
i assurer le commerce du Levant. *S.*

MÉMOIRE

DE M. DE VERGENNES,

Au commencement du Règne de Louis XVI,

1774.

Le mépris absolu des principes de justice et de décence, qui caractérisent la conduite et les entreprises de quelques puissances contemporaines, doit être un sujet pressant de réflexions sérieuses, et même de mesures de prévoyance pour ceux des états qui, se dirigeant par des maximes plus saines, ne placent pas sur la même ligne le juste et l'injuste.

La postérité aura peine à croire ce que l'Europe indignée voit avec étonnement, trois puissances d'intérêts divers et opposés, s'unir entr'elles, et, par un abus criant de la raison du plus fort, dépouiller de ses plus riches domaines un état innocent, contre lequel on n'a d'autre titre que celui de sa foiblesse et de l'impuissance où il est de résister à la cupidité de ceux qui l'envahissent.

Si la force est un droit, si la convenance est un titre, quel sera désormais la sûreté des

ts ? Si une possession immémoriale, si des
ités solennels qui ont fixé les limites res-
ctives, ne peuvent plus servir de frein à l'am-
ion, comment se garantir contre la surprise
l'invasion ? Si le brigandage politique se
rpétue, la paix ne sera bientôt plus qu'une
rière ouverte à l'infidélité et à la trahison.

Il y a moins d'un siècle qu'on a vu l'Europe
liguer et inonder la terre de sang, pour
nger l'accaparement de quelques villages.
Autriche, la Russie et la Prusse s'unissent
ur démembrer un grand royaume et se par-
ger ses provinces : le reste de l'Europe le
t, se tait et le tolère. L'Angleterre, jadis
zélée et si ardente pour maintenir l'équilibre
la balance du pouvoir, semble même ne pas
narquer une combinaison si propre à l'alar-
r ; le cri de son intérêt le plus chéri ne peut
s même la réveiller : elle voit son commerce
ec la Pologne soumis au monopole du roi de
usse, et elle n'ose pas réclamer.

Dans cette défection générale des vrais prin-
pes, quel parti pourroit prendre la France ?
lui de se déclarer le vengeur des outrages
ts aux droits sacrés de la justice et de la pro-
iété, seroit le plus magnanime et le plus
apté à sa dignité : mais sa situation intérieure

ne doit pas lui conseiller, et ne peut pas l
permettre d'entrer dans un aussi grand enga
gement ; le moment est passé où une déclara
tion ferme et vigoureuse auroit pu assure
l'intégrité des possessions de la Pologne. Un
guerre longue, et même heureuse, ne change
roit vraisemblablement plus le nouvel ordre d
choses qu'on a laissé établir.

Le roi de Prusse ne se doutoit pas moins d
la guerre que la cour de Vienne ; mais, plu
adroit que le ministère autrichien, il a profi
de la pusillanimité de celui-ci pour l'associe
au pacte honteux [1] de démembrer et d'anéant

[1] On voit clairement que M. de Vergennes env
sageoit la position de la France et la conduite d
cours germaniques, sous un tout autre point de vu
que Favier. Il prouve clairement que la Prusse et
Russie étoient les auteurs du partage, et que l'Au
triche n'y consentoit qu'à regret. En même temps
avouoit que la France n'étoit pas en situation de po
voir s'opposer à ce démembrement. Si elle l'avoit pu
le seul moyen à prendre étoit de joindre ses forces
celles de la cour de Vienne, puisque cette cour re
gardoit cette révolution comme contraire à ses inté
rêts. Il faut convenir que tous ces faits démontren
l'erreur de ceux qui ont attribué tous ces événemen
au traité de 1756. Mais l'esprit de système dénatur
tout ; c'est un prisme trompeur, qui change entière
ment la couleur des objets. *S.*

n quelque sorte, un état utile et jamais nui-
ble à la maison d'Autriche, pour se pro-
urer à lui-même un accroissement de puis-
nce, qui sera désormais très-inquiétant pour
ette même maison, s'il ne lui devient pas fu-
este.

Cette opposition d'intérêts, entre deux puis-
nces à-peu-près égales, semble rendre moins
quiétans pour la France les empiètemens
u'elles se sont permis et qu'elles pourront en-
ore se permettre. Leurs vues d'agrandissement
bornant au nord et à l'orient de leurs états
spectifs, nuls motifs imminens d'inquiétude
de crainte pour la France. Elle peut encore
outer à ses motifs de sécurité, que, dans le
esoin, elle pourra toujours compter sur l'une
es deux pour les balancer l'une par l'autre.

Voilà, sans doute, ce qu'une politique passive
eut avancer de plus plausible pour se justifier
elle-même son inaction. Mais ce raisonne-
ent, qui emprunte toute sa force de la divi-
on supposée habituelle de ces puissances, se
ouve en contradiction avec l'histoire de tous
s faits les plus récens.

Pendant le cours de près de deux siècles, les
andes puissances ont dirigé toutes leurs vues,
consacré jusqu'à l'épuisement tous leurs

moyens, pour empêcher qu'aucune d'elles ne
pût devenir prépondérante. Une nouvelle com-
binaison prend la place de ce système d'équi-
libre général. Trois puissances s'efforcent d'en
établir un particulier ; elles le constituent dan
l'égalité de leurs usurpations. C'est ainsi qu'elle
font pencher éminemment, de leur côté, l
balance du pouvoir. Rien ne dépose encore qu
leur cupidité soit pleinement satisfaite, et pa
conséquent que leur monstrueuse union soi
prête à se dissoudre, ou ne puisse se ranimer.

Le roi de Prusse est aussi savant dans l'ar
de semer l'illusion et le prestige, que l'empe
reur est disposé à se laisser fasciner toutes le
fois qu'on peut intéresser son amour propr
ou flatter son avidité. L'impératrice-reine qu
pense avec plus d'équité et de modération
s'opposera tant qu'elle osera à cette propen
sion ; mais elle peut manquer lorsqu'on s'
attendra le moins. Cette princesse porte en el
le germe d'une maladie redoutable : qui peu
répondre, si elle venoit à manquer, que l'em
pereur son fils, dont le génie n'est pas moin
romanesque que son caractère est ambitieux

1 M. de Vergennes, en homme d'état, laissant
côté tout esprit de parti, dévoile ici la vérité to
entière. Fréderic II étoit animé par une ambition sa

e voudroit pas réaliser les prétentions suran-
ées de sa couronne et celles de sa maison sur
Italie, et peut-être revendiquer le patrimoine
e ses pères? Vainement se flatteroit-on que
roi de Prusse y feroit obstacle. Que pour-
oit-il désirer de plus avantageux que de voir
cour de Vienne engager ses forces et les
iner dans une entreprise de longue haleine,
ont le succès lui paroîtroit au moins incer-
in? Politique, artificieux, il encourageroit
utôt une circonstance qui pourroit lui pro-

rnes, et la France étant pacifique et opposée à tout
ouvement, une alliance entre les cabinets de Ver-
illes et de Berlin étoit sans objet et presqu'impos-
ole. Marie-Thérèse étoit modérée dans ses vues, et
n système étoit analogue à celui de la France. Mais
n fils, Joseph II, n'avoit pas le même caractère;
oins grand et plus vain, le désir des arrondissemens
des conquêtes le tourmentoit. Aussi, lorsque l'im-
ratrice lui eut laissé le trône, quoiqu'on ne rompît
s ouvertement l'alliance de 1756, la France en re-
cha les nœuds, se tourna insensiblement, comme
le le devoit, du côté de la Prusse; et cette révolu-
on dans notre système fédératif, indiquée par les
rconstances, auroit été prompte et complète, si Fré-
ric-Guillaume, succédant à son oncle, ne l'avoit
s empêchée en favorisant les vues de l'Angleterre
r la Hollande, et en laissant entièrement diriger
conduite par le cabinet britannique. *S.*

curer à lui-même des conquêtes moins difficiles
et tout aussi utiles. Ce prince satisfait pourroit
revenir à la France; mais ce seroit tard, et
seulement lorsque, la voyant prête à succom-
ber, il auroit raison de craindre que la puis-
sance autrichienne, fortifiée par de grandes
acquisitions, ne vînt à retomber sur lui avec
tout le poids de sa masse.

Une considération non moins importante
qu'il ne faut pas se dissimuler, est que le jour
que la cour de Vienne se séparera de la France,
elle aura pour alliée l'Angleterre [1]. L'une et
l'autre se tiennent en mesure de se relier, au
moment où un intérêt quelconque les y con-
viera. L'Angleterre réunie à la maison d'Au-
triche et partageant ses projets et ses vues, la
France ne pourra plus avoir de guerre qui ne
soit sur mer comme sur terre.

[1] Tout lecteur impartial doit peser avec soin ces
paroles de M. de Vergennes, et observer que l'évé-
nement a pleinement justifié sa prédiction. L'alliance
que l'Angleterre désirera toujours le plus vivement
est celle de l'Autriche, parce qu'elle lui donne pour
quelques subsides, un moyen sûr de diviser nos
forces, et de nous occuper par une guerre continen-
tale, lorsque nous avons une guerre maritime contre
elle. *S.*

On peut objecter, sur cette prévoyance, u'elle porte, d'une part, sur des objets au oins fort éloignés, et, de l'autre, que le roi e Prusse étant par sa situation l'ennemi véri- ablement naturel de la maison d'Autriche, on e doit pas supposer que celle-ci puisse, de aieté de cœur, vouloir rompre une alliance ont tout l'avantage est véritablement pour lle. Cette réflexion est exactement vraie; mais st-il donc sans exemple de voir des erreurs e calcul et de jugement? Ce qui se passe n'en st-il pas un monument également authentique t affligeant? D'ailleurs, si nous voulons nous ttacher à nos alliés et nous en assurer, leur onfiance et leur fidélité tiendront toujours à 'utilité qu'ils pourront se promettre de notre lliance, ou à la crainte de notre ressentiment, 'ils venoient à nous manquer, et par consé- quent à l'idée plus ou moins avantageuse qu'ils uront de notre situation intérieure. La crainte t l'espérance furent et seront toujours les deux grands ressorts de l'ordre politique comme de 'ordre moral.

Au reste, quelqu'éloignés que puissent pa- roître les objets de prévoyance dont on s'occupe ci, on ne doit pas se dissimuler que des causes indépendantes du pouvoir humain peuvent les

rendre prochains. Il a déjà été remarqué que l'impératrice-reine peut manquer au moment où on s'y attendra le moins. Avons-nous plus de sûreté que l'ouverture à la succession de Berg et de Juliers et à celle de Bavière, ne devancera pas le cours ordinaire de la nature? Ce sont là des événemens dont on n'envisage la possibilité qu'avec peine, parce qu'il est difficile de se dissimuler qu'ils peuvent être un sujet de guerre. Combien d'autres peuvent survenir auxquels la prévoyance ne sauroit encore atteindre? Les puissances du second et du troisième ordre sont sans appui, et exposées à se voir englouties par les puissances aujourd'hui prédominantes, lorsqu'il leur conviendra de se les partager. L'Allemagne peut être sans inquiétude et le Nord sans alarmes. Dira-t-on que la France pourra se dispenser de prendre part aux troubles qui pourront s'élever? Mais si elle s'isole, si elle renonce à ses anciennes maximes, si, sans égard pour ses obligations les plus sacrées, les traités les plus solennels, et notamment celui de Westphalie, elle se montre indifférente au sort de ses alliés et des princes dont elle a garanti l'existence, elle devra nécessairement rester sans alliés. Inutile à tout le monde, abandonnée de tout le monde,

ette manière d'être ne peut être le garant d'une
anquillité solide et permanente.

Si, après avoir parcouru le continent, nous
ournons nos regards du côté de la mer, y trou-
ons-nous de plus grands motifs de sécurité?
ous voyons à côté de nous une nation inquiète
avide, plus jalouse de la prospérité de ses voi-
ns que de son propre bonheur, puissamment
rmée, et prête à frapper au moment où il lui
onviendra de menacer. Ne nous y trompons
as : quelque parade que les ministres bri-
anniques fassent de leurs inclinations paci-
ques, nous ne pouvons compter sur cette
isposition qu'autant que leurs embarras do-
nestiques se prolongeront. Ceux-ci peuvent
esser; ils peuvent même croître au point de
éterminer le gouvernement à diriger l'inquié-
ude des esprits contre des objets extérieurs.
l n'est pas sans exemple que le cri de la guerre
ontre la France ait été le signal du ralliement
es partis qui divisoient l'Angleterre. Ajoutons
ue nous pouvons nous trouver engagés dans
ne guerre de mer contre le vœu de la cour de
ondres, de même que contre le nôtre. Nous
vons un traité avec l'Espagne, qui doit nous
endre commune toute guerre, soit qu'elle soit
offensive ou défensive. A combien d'occasions

de guerre les vastes possessions d'outre-mer de l'Espagne ne l'exposent-elles pas plus que la France ? L'engagement est, sans doute, très-onéreux ; mais, tout onéreux qu'il paroît, peut-être cependant est-il plus avantageux à la France qu'à l'Espagne. Le commerce utile que l'Angleterre fait avec cette dernière, où elle trouve, avec le débouché de ses manufactures, une source de travail et de richesses, la rend moins avide à lui ravir des propriétés qu'elle ne fertilise que pour les autres ; tandis que, n'ayant rien à gagner avec la France par l'exploitation d'un commerce légitime, elle ne voit qu'avec une jalouse cupidité, l'essor prodigieux de nos plantations en Amérique et de notre industrie en Europe. Si quelque chose la retient et lui en impose, c'est la représentation de la France et de l'Espagne réunies ; c'est la certitude que le premier coup de canon qu'elle tirera contre l'une ou contre l'autre, sera répondu par toutes les deux.

Si la représentation de ce pacte nous est utile, ce qui ne semble pas devoir être mis en question, il importe donc de pouvoir en remplir les obligations. Que ce soit le défaut de volonté ou l'impuissance des moyens qui en intercepte l'exécution, celle-ci manquant, l'acte devient nul par le fait.

A Dieu ne plaise que ce soit jamais le sort
pacte de famille! La France seroit la pre-
ière qui en ressentiroit le funeste contre-
up; mais s'il lui importe d'être fidelle et
acte aux conditions de cette alliance, il n'est
s moins essentiel de la maintenir avec égalité;
sorte qu'un des alliés ne se mette pas dans
possession abusive d'exiger tout de l'autre,
ns se croire tenu de compter avec lui. La
nsidération et l'influence de toute puissance
mesurent et se règlent sur l'opinion sentie
e l'on a de ses forces intrinsèques. C'est donc
établir cette opinion dans le sens le plus avan-
geux que la prévoyance doit s'attacher. On
specte toute nation qu'on voit en mesure
une résistance vigoureuse, et qui, n'abusant
s de la supériorité de ses forces, ne veut que
qui est juste, et qui peut être utile à tout le
onde, la paix et la tranquillité générale.

Ici, la politique s'arrête. Contente d'indi-
er le but auquel il est instant de tendre, elle
se permet pas de fixer exclusivement le
oix des routes pour y arriver; mais une vé-
é qu'elle ne peut se dispenser de recomman-
r, quoique triviale, est que plus une paix a
ré, moins il y a d'apparence qu'elle durera.
a paix subsiste depuis douze ans : c'est un

grand préjugé contre sa stabilité ultérieure. Ce
n'est donc pas excéder les bornes d'une pré-
voyance légitime, d'insister sur la nécessité de
se tenir prêt à tout événement. D'ailleurs on
n'est jamais plus assuré de la paix, que lors-
qu'on est en situation de ne pas craindre la
guerre. L'opinion est, dit-on, la reine du
monde. Le gouvernement qui sait l'établir à
son avantage, double, avec l'idée de ses forces
réelles, la considération et le respect, qui fu-
rent et seront toujours le salaire d'une admi-
nistration bien dirigée, et le garant le plus
certain de sa tranquillité.

M. de Vergennes finit son mémoire par une juste
appréciation du pacte de famille, qui, sans contre-
dit, étoit plus utile à la France qu'à l'Espagne. C
sage ministre, en conseillant au roi de rétablir s
marine, ses finances et son armée, savoit qu'u
tel projet ne pouvoit se réaliser qu'à l'ombre de l
paix; et, pour la conserver, il sentoit l'avantag
immense d'une alliance avec Vienne et Madrid. L
comte de Broglie et Favier, au contraire, plu
piquans dans leurs écrits et moins sages dans leur
vues, donnoient des conseils qui se contredisoien
entr'eux; car le résultat de tous leurs mémoires es

il faut augmenter l'armée, réparer les finances,
nger le système fédératif, se rapprocher de la
isse, et s'opposer aux démembremens qu'opéroit
nbition russe et prussienne. C'est prêcher à la
; la guerre et la paix, le mouvement et le repos.
on y ajoute encore le conseil de ne pas s'éloigner
Vienne en se rapprochant de Berlin, conseil que
crainte de déplaire dictoit à leur politique, on
viendra que leurs plans et leur langage manquent
olument de suite, de raison et de clarté, et qu'il
t profiter des faits qu'ils rassemblent, des tableaux
ils tracent, et se défier des conséquences qu'ils
tirent. *S.*

EXTRAIT
D'UN
MÉMOIRE DE M. TURGOT,
INTITULÉ:

Réflexions rédigées à l'occasion du Mémoire remis par M. le Comte de Vergennes[1], *sur la manière dont la France et l'Espagne doivent envisager les suites de la querelle entre la Grande-Bretagne et ses Colonies.* (Avril 1776.)

L'AUTEUR fait lui-même, à la fin de ce long Mémoire, un résumé exact de ses idées; le voici :

I. « En parcourant, avec M. le comte de Vergennes, les différentes manières dont on peut supposer que se termine la querelle de l'Angleterre avec ses colonies,

Il m'a paru que l'événement le plus désirable pour l'intérêt des deux couronnes, seroit que l'Angleterre surmontât la résistance de ses colonies, et les forçât à se soumettre à son joug

[1] Cette pièce ne s'est pas trouvée dans ce dépôt.

ırce que, si les colonies n'étoient subjuguées
ıe par la ruine de toutes leurs ressources,
Angleterre perdroit les avantages qu'elle en a
rés jusqu'ici, soit pendant la paix, pendant
ıccroissement de son commerce, soit pendant
guerre, par l'usage qu'elle pouvoit faire de
urs forces. Si, au contraire, les colonies vain-
ıes conservent leurs richesses et leur popula-
ɔn, elles conserveront le courage et le désir
e l'indépendance, et forceront l'Angleterre
employer une partie de ses forces à les empê-
ıer de se soulever de nouveau.

La supposition de la séparation absolue des
olonies et de la métropole, me paroît infini-
ent probable. Il en résultera, lorsque l'indé-
endance des colonies sera entière et reconnue
ar les Anglais mêmes, une révolution totale
ans les rapports de politique et de commerce
ntre l'Europe et l'Amérique, *et je crois fer-
ement que toutes les métropoles seront for-
ées d'abandonner tout empire sur leurs colo-
ies*, de leur laisser une entière liberté de com-
erce avec toutes les nations, de se contenter
e partager avec les autres cette liberté, et de
onserver avec leurs colonies les liens de l'ami-
é et de la fraternité.

Si c'est un mal, je crois qu'il n'existe aucun

moyen de l'empêcher ; que le seul parti à pren
dre, sera de se soumettre à la nécessité abso-
lue, et de s'en consoler.

J'ai développé quelques motifs de consola-
tion, tirés d'une *appréciation de l'avantag*
des colonies pour les métropoles, un peu plu
basse que celle qu'on adopte communément
(Voir ci-après cette appréciation.)

J'ai aussi observé que, dans ce cas, il y au-
roit un très-grand danger pour les puissance
qui s'obstineroient à résister au cours des évé-
nemens ; qu'après s'être ruinées par des effort
au-dessus de leurs moyens, elles verroient leur
colonies leur échapper également, et devenir
leurs ennemies, au lieu de rester leurs alliées.

J'ai appuyé en particulier sur l'importance
dont il est que l'Espagne fixe à présent ses ré-
flexions sur la possibilité de cet événement, et
se familiarise d'avance avec l'idée d'un change-
ment total de système dans l'administration de
son commerce, et dans ses rapports avec ses
colonies.

Une réconciliation sur-tout, et une réconci-
liation prompte entre l'Angleterre et l'Amé-
rique, me paroît le seul cas où les deux cou-
ronnes soient menacées d'un danger prochain.

II. Dans l'examen de ce danger, j'ai observé

'il étoit double; qu'il pouvoit venir de l'An-
eterre ou de l'Espagne.

Du côté de l'Angleterre, M. le comte de Ver-
nnes me paroît persuadé que le ministère
tuel n'a aucunes vues hostiles. Je le pense
mme lui.

Je pense même qu'un nouveau ministère ne
mmenceroit la guerre qu'après avoir con-
mmé l'ouvrage de la pacification de l'Amé-
que.

Je crois pouvoir en conclure que nous ne se-
ns point inquiétés dans le courant de cette
née.

J'ai rappelé les saisons différentes où nos
atelots et ceux de l'Angleterre sont tour-à-
ur exposés à être enlevés par la puissance
vale.

J'ai observé que cette marche régulière et
nuelle déterminoit les époques que l'Angle-
rre choisit pour commencer les hostilités, et
u'elle nous fournissoit des moyens de décou-
ir ses vues par les précautions qu'elle prend
ors.

Par rapport à l'Espagne, j'ai dit qu'on pou-
oit craindre de sa part une confiance trop
rande en ses forces, l'antipathie contre la puis-
nce anglaise, le juste ressentiment que con-

serve le roi catholique des procédés de cett
puissance à son égard, et les obstacles que ce
dispositions mettroient à la conciliation, s'
survenoit quelque dispute ou quelque voie d
fait entre des commandans espagnols et an
glais.

J'ai dit enfin qu'il étoit également importan
de n'être pas surpris par l'Angleterre, et d
n'être pas entraînés par l'ardeur qu'on peu
supposer à l'Espagne, et j'ai insisté sur la né
cessité de faire naître et de maintenir entre no
deux cours une confiance sans réserve.

III. Sur l'objet des mesures à prendre par le
deux couronnes, pour prévenir le danger qu
peut les menacer, ma façon de penser est exac
tement la même que celle de M. le comte d
Vergennes, sur la nécessité de rejeter tout plan
d'agression de notre part.

D'abord, par les raisons morales, si con-
formes à la façon de penser connue des deu
monarques.

En second lieu, à cause de l'état où le roi
trouvé ses finances et ses forces de terre et de
mer, du besoin qu'il a de temps pour régéné-
rer toutes ces branches de sa puissance, et du
danger d'éterniser notre foiblesse, en faisan
de nos forces un usage prématuré.

En

En troisième lieu, par la raison décisive
'une guerre offensive de notre part réconci-
eroit la métropole avec les colonies, en don-
nt au ministère un prétexte de céder, et aux
lons un motif de se prêter à ses propositions,
our se donner le temps de consolider et de
ûrir leur projet, et de multiplier leurs moyens.

J'ai discuté ensuite l'idée qu'on pourroit avoir
envoyer, sans vues hostiles, des troupes de
rre et des escadres dans nos colonies, pour
s mettre en défense et à l'abri de l'envahis-
ment.

Je me suis attaché à prouver que ce plan
voit être rejeté comme ruineux, insuffisant
dangereux.

Comme ruineux, parce que la dépense qu'il
traîneroit, et qu'il faudroit continuer aussi
ng-temps que dureroient nos craintes, étant
outée au déficit actuel de la finance, en ren-
oit le rétablissement impossible, parce qu'elle
viendroit peut-être plus embarrassante pour
département, que le projet même de la
erre, la nécessité autorisant, en temps de
erre, l'usage de moyens extraordinaires, qui,
temps de paix, deviendroient odieux, et
rteroient le dernier coup à la confiance pu-
ique.

Comme insuffisant, parce que l'Angleterre n'entreprendroit pas d'attaquer les deux couronnes en Amérique, sans y envoyer des forces supérieures aux nôtres, et que, cette puissance ayant en Amérique au moins trente mille hommes, qu'elle peut, dans la supposition porter sur tel point d'attaque qu'elle voudra choisir, il est impossible que des forces, même beaucoup plus nombreuses que celles que nous pouvons envoyer, étant partagées entre tous les points menacés, soient, dans aucun, en état de résister à une armée aussi forte et aussi nombreuse.

Comme dangereux, parce qu'il forceroit le ministère anglais à envoyer, de son côté, en Amérique des escadres au moins équivalentes et à se préparer à la guerre dans tous les points de la puissance britannique; parce que cette apparence de guerre auroit vraisemblablement le même effet que la guerre elle même, d'amener les deux partis à la réconciliation, et de provoquer le danger que nous voulons éviter enfin parce que l'exécution de ce plan augmenteroit la confiance de l'Espagne, et nous exposeroit à être entraînés malgré nous dans la guerre.

J'ai conclu qu'il falloit se borner à des pré

utions moins chères et moins approchantes
l'état d'hostilité.

Ces précautions se réduisent à ceci :

1°. Observer attentivement tout ce qui peut
us avertir des approches du danger ;

Observer aux attérages de nos îles et aux
trées du golfe du Mexique. C'est l'objet des
oisières dont parle la lettre de M. le mar-
is de Grimaldi, et des ordres qui seront
nnés en conformité aux bâtimens que nous
ons dans ces parages.

Se procurer des informations fréquentes de
qui se passe sur le banc de Terre-Neuve ;

Observer, en Angleterre, l'état de ses trou-
s, de ses armemens, la situation du crédit
ublic, celle du ministère ;

Chercher à connoître ce qui se passe dans
s colonies anglaises, en évitant cependant
ut ce qui pourroit faire penser que nous y
ons aucun agent direct et caractérisé ;

2° Faciliter aux colons les moyens de se
rocurer, par la voie du commerce, les mu-
tions et même l'argent dont ils ont besoin,
ais sans sortir de la neutralité et sans leur
nner de secours directs ;

3°. Rétablir sans éclat nos forces maritimes,
mplir nos magasins, réparer nos vaisseaux,

nous mettre en état d'armer promptement, lorsqu'il en sera besoin, une escadre à Toulon, et successivement une à Brest, pendant que l'Espagne en armeroit une au Ferrol ;

4°. Dans le cas où nous aurions des motifs fondés de craindre un danger plus imminent, armer effectivement des escadres, mais sans les faire sortir.

5°. Dans le cas où tout se disposeroit à une guerre prochaine, rassembler des troupes nombreuses sur les côtes de l'Océan, et tout disposer pour une expédition en Angleterre, afin d'obliger cette puissance à recueillir ses forces ; profiter du moment pour envoyer des troupes et des vaisseaux, soit dans nos colonies, si on le jugeoit nécessaire, soit dans l'Inde, où nous nous serions procuré d'avance des moyens, soit en pratiquant des liaisons avec les naturels du pays, soit en perfectionnant l'établissement de nos îles de France et de Bourbon.

Comme une partie de ces précautions mêmes entraîneroit encore des dépenses assez considérables, je crois essentiel de ne rien précipiter sur-tout relativement aux deux dernières, si ce n'est lorsque nous aurions lieu de croire, par la conduite de l'Angleterre, que cette puissance songe véritablement à nous attaquer.

Je ne puis terminer ce mémoire sans faire une bservation que je crois très-importante sur la anière dont nous devons nous concerter avec cour d'Espagne. Nul doute que les intérêts tant communs, la confiance ne doive être en- ère et les mesures prises de concert.

Mais il n'y a que trop lieu de craindre que Angleterre n'ait, dans les bureaux des minis- es d'Espagne, des intelligences qui lui donnent vis de beaucoup de secrets importans.

Je crois savoir que ce projet hostile, concerté, je ne me trompe, en 1766, entre les deux inistères, en conséquence duquel M. de Bu- relli avoit eu des ordres de chasser les Anglais es îles de Falkland, projet qu'on avoit même ublié en Espagne, étoit connu du ministère an- ais. C'est un danger contre lequel il falloit être garde dans les communications qu'on doit ire à l'Espagne. Certainement la communica- on de tout ce qui, annonçant la ferme résolu- on des deux rois de maintenir la paix, indique usage des moyens propres à menacer l'Angle- rre directement, ne peut nuire, même quand ministère britannique en auroit connoissance. ais tout ce qui tendroit à des entreprises sur inorque ou sur Gibraltar, à des mesures com- inées pour porter des forces dans les Indes,

ne peut être confié, sans danger, qu'au roi d'Espagne et à M. de Grimaldi, pour lui seul».

PASSAGE tiré du même Mémoire. (*L'auteur y rabaisse le produit des Colonies à sucre.*)

« ON calcule le produit de nos colonies à sucre par centaines de millions, et l'on a raison si l'on compte la somme totale de leurs productions évaluées en argent. Mais cette valeur appartient en entier aux colons, et non pas à la France, et c'est le profit réel de la France qu'il faut connoître. Il n'y a que trois manières de calculer le profit que fait une nation avec ses colonies.

D'abord par rapport au commerce de la nation en général.

La production et la consommation sont les deux termes de tous les échanges du commerce. Le producteur vend, le consommateur achète. Dans le commerce de la France avec les colonies, elle achète de celles-ci le sucre, le café, le coton, l'indigo, dont elle a besoin; elle vend à ses colonies les farines, les vins, les étoffes, les ouvrages manufacturés qu'elle produit ou qu'elle façonne. L'intérêt de la nation, dans ce commerce, est, d'un côté, de vendre, le plus avantageusement qu'il est possible, les produits

le son sol et les ouvrages de son industrie; de l'autre, d'acheter au meilleur marché possible es objets de ses jouissances.

Je dis au meilleur marché possible; car, quant à l'agrément d'avoir en abondance les différentes denrées que produisent les îles de l'Amérique, il est notoire que ces denrées sont tout aussi communes dans les états qui ne possèdent point de colonies que dans les autres.

Pour juger donc précisément de l'avantage qu'a la France à posséder des colonies dont elle s'est réservé le commerce exclusif, il faut savoir si les denrées du crû, les blés, les vins, les étoffes s'y vendent à plus haut prix; si les cafés, les sucres, les indigos, les cotons s'y achètent à meilleur marché que dans les pays de l'Europe qui ne possèdent point de colonies, tels que les Pays-Bas ou la Suisse. Comme cette différence n'existe pas dans le fait, comme le cultivateur et le manufacturier flamand ou suisse vendent tout aussi bien leurs denrées, comme ils se procurent les denrées de l'Amérique à un taux aussi avantageux, on peut en conclure que les producteurs et les consommateurs étrangers profitent des colonies, autant que ceux de la nation qui croit les posséder exclusivement.

La politique moderne a souvent envisagé le commerce des nations sous un autre point de vue ; elle s'est beaucoup occupée des profits de la classe particulière des citoyens qui font ce qu'on appelle le commerce, c'est-à-dire qui s'entremettent entre les producteurs et les consommateurs, pour acheter des uns ce qu'ils revendent aux autres, avec un profit qui représente le salaire de leurs peines, les frais de garde et de transport, et l'intérêt des avances qu'ils sont obligés de faire pour acheter aujourd'hui ce qu'ils revendront dans un temps éloigné et incertain.

Dans cette classe de commerçans, on a surtout distingué ceux qui commercent par mer avec les étrangers, parce que leurs gains, paroissant faits aux dépens des étrangers, ont paru être en entier un profit pour la nation.

Les armemens pour les colonies, et la vente des retours qu'on rapporte aux étrangers, est une des parties les plus actives et les plus brillantes du commerce de nos ports, et une des sources de la fortune de nos commerçans.

Pour évaluer ce qui en revient à la nation, il faut considérer qu'une partie du retour des

es se consomme dans la nation, qu'une autre
rtie est vendue aux nations étrangères.

Les nations étrangères viennent ordinaire-
ent acheter ces denrées dans nos ports ;
nsi nos armateurs ne gagnent rien sur les
ais de transport dans les différentes parties
e l'Europe, et ce que nous gagnons sur les
tions étrangères, se réduit d'abord au rem-
oursement de la valeur que nous avons payée
ux colons de leurs denrées; en second lieu,
paiement des frais du transport de cette
enrée des îles dans nos ports, de la solde et
e l'entretien des matelots, du salaire des ou-
iers-constructeurs, des intérêts et profits que
rmateur retire des capitaux qu'il emploie
ns ses armemens.

Quant à la partie des marchandises améri-
ines, consommée dans la nation, c'est de la
ation même que le négociant reçoit tout ce
u'il gagne sur les frais de transport et sur
emploi de ses capitaux; ainsi il n'en résulte
our la nation aucun accroissement de ri-
nesses. Il est vrai que, si la nation n'avoit
oint de colonies, ou si le commerce de ces
olonies étoit ouvert à tous les étrangers, ces
rangers auroient pu gagner une partie des
ais de transport que la nation paie aujour-

d'hui à ses négocians, et que ce qu'elle e
payé est une richesse qu'elle épargne, si el
ne la gagne pas.

Mais si les marchands nationaux font, e
vertu de leur privilége exclusif, payer ce se
vice plus cher à la nation, qu'elle ne l'e
payé aux étrangers, il faut retrancher de l'
pargne de la nation ce gain excessif de s
négocians, puisqu'il n'eût pas été payé au
étrangers.

Il faut retrancher également ce qui eût é
gagné par les nationaux, qui, en se faisa
payer moins cher qu'ils ne le font aujourd'hu
auroient pu cependant faire avec avantage
commerce de nos colonies en concurrence av
les étrangers.

Le salaire du commerce national ne pe
donc consister, 1°. que dans le prix de tran
port, depuis les îles jusqu'à nos ports, des mar
chandises d'Amérique que les étrangers vien
nent acheter de nous; 2°. que dans l'épargn
de ce que la nation eût payé aux armateu
étrangers, pour le transport des marchandise
de nos colonies qu'elle consomme, si les ar
mateurs étrangers avoient pu faire libremen
ce commerce en concurrence avec nos négo
cians.

Mais il ne faut pas croire que ces deux ob-
s réunis soient en pur gain. Il faut en dé-
ire tout ce qui en revient aux étrangers, et
-tout aux Hollandais, pour le prix des assu-
nces et pour l'intérêt des capitaux qu'une
rtie des armateurs français sont obligés d'em-
unter d'eux; car il est notoire qu'une partie
commerce de Bordeaux se fait sur des fonds
partenans à des négocians hollandais.

Il résulte de ce détail que l'avantage de la
tion, dans le commerce exclusif des colo-
es, se réduit à une partie du profit que font
négocians de nos ports sur les frais de trans-
rt des marchandises des îles en France; que
gain de nos négocians est un objet très-
odique, et qu'on se tromperoit beaucoup en
timant les avantages de ce commerce par la
leur des productions et des exportations de
os îles.

Il reste un troisième calcul à faire; c'est
lui des avantages que retire de la possession
ses colonies, la France considérée comme
at politique. Il reste à examiner et à évaluer
s moyens de puissance qui peuvent en résulter
our elle.

Ces moyens de puissance sont de deux es-
èces : la force militaire et l'argent.

Lorsqu'une puissance ennemie a des posse
sions éloignées, où l'on peut avoir intérêt, so
de l'attaquer, soit de la menacer, pour ten
en échec une partie de ses forces, il peut êt
avantageux d'avoir soi-même des possessio
dans le voisinage des siennes, où l'on a
comme en réserve des forces, qui, sans êt
à charge à la métropole, se trouvent prête
au besoin, et dispensent d'en faire passer d'Eu
rope avec des frais immenses.

Tel auroit dû être pour nous le fruit de l
possession du Canada ; et quoique notre gou
vernement n'en ait pas tiré autant d'avantag
qu'il l'auroit pu, tant qu'il est resté en notr
possession, il avoit occupé, pendant la dernièr
guerre, toutes les forces que la Grande-Bre
tagne et ses colonies ont, après sa prise, em
ployées sans obstacle à prendre nos îles du
vent et la Havane.

Tel seroit pour nous, en cas de guerre dans
l'Inde, l'avantage de posséder les îles de France
et de Bourbon, si ces deux colonies avoient
acquis le degré de force et de consistance dont
je les crois susceptibles.

Tel a été sur-tout l'avantage inappréciable
des colonies de l'Amérique septentrionale pour
l'Angleterre, tant qu'elles lui sont restées unies.

st superflu de s'étendre sur une chose aussi nue.

On sait assez que nos colonies à sucre sont n loin d'être pour nous un moyen d'attaque. us aurions, au contraire, beaucoup de peine es défendre contre les invasions de la puis- ce anglaise.

Quant aux ressources des finances, il est toire que l'imposition qu'on lève dans nos onies, ne suffit pas, à beaucoup près, aux penses de sûreté et d'administration qu'elles traînent.

Restent les droits que le souverain met sur consommation des denrées des colonies dans métropole; mais ces droits, payés sur le con- mmateur national, sur les sucres, sur les fés, etc., pourroient l'être également si ces nrées nous étoient apportées par les étran- rs, soit de nos propres colonies, soit des urs.

Le revenu que le gouvernement tire des co- nies, est donc une ressource nulle pour l'état nsidéré comme puissance politique; et si on mpte ce qu'il en coûte chaque année pour défense et l'administration des colonies, ême pendant la paix, si l'on y ajoute l'é- ormité des dépenses qu'elles ont occasionnées

pendant nos guerres, quelquefois sans pouvo
les conserver, et les sacrifices qu'il a fallu fai
à la paix, pour n'en recouvrer qu'une parti
on sera bien tenté de douter s'il n'eût pas é
plus avantageux pour nous de les abandonn
à leurs propres forces avec une entière ind
pendance, même sans attendre le moment o
les événemens nous forceront de prendre
parti, comme je l'ai insinué plus haut.

Il n'y a pas bien long-temps que cette ma
nière de voir eût été traitée comme un pa
radoxe insoutenable et fait pour être reje
avec indignation. On pourra en être moi
révolté maintenant, et peut-être n'est il pa
sans utilité de se préparer d'avance des con
solations pour des événemens auxquels on peu
s'attendre.

Sage et heureuse sera la nation qui, la pre
mière, saura plier sa politique aux circons
tances nouvelles, qui consentira à ne voir dan
ses colonies que des provinces alliées, et no
plus sujettes de la métropole. Sage et heureus
sera la nation qui, la première, sera convaincu
que toute la politique, en fait de commerce
consiste à employer toutes ses terres de la ma
nière la plus avantageuse pour les propriétaire
des terres, tous ses bras de la manière la plu

le à l'individu qui travaille, c'est-à-dire de
manière dont chacun, guidé par son inté-
, les emploiera, si on le laisse faire; que
t le reste n'est qu'illusion et vanité. Lors-
e la séparation totale de l'Amérique aura
rcé tout le monde de reconnoître cette vé-
é, et corrigé les nations européennes de la
ousie du commerce, il existera parmi les
mmes une grande cause de guerre de moins,
il est bien difficile de ne pas désirer un évé-
ment qui doit faire ce bien au genre humain.
Il n'est pas vraisemblable que les Anglais
ient les premiers à quitter des préjugés qu'ils
t long-temps regardés comme la source de
ur grandeur. En ce cas, *il n'est pas possible*
e douter que leur obstination n'entraîne
union de leurs colonies à sucre avec celles
u continent septentrional.

Dans la position de nos colonies, qui, d'un
ôté, nous coûtent énormément à entretenir
à défendre, auxquelles en même temps nous
ommes dans l'impossibilité absolue de fournir
ous les objets de leurs besoins, puisque nous
vons été forcés d'y admettre, sous certaines
estrictions, les vaisseaux des autres nations,
ous pourrons prendre avec moins de peine
e parti qu'indiqueront les circonstances. Nous

y gagnerons plusieurs millions d'économie; e
si, en ouvrant les ports de nos colonies au
vaisseaux étrangers comme aux nôtres, nou
acquérons en même temps la liberté entièr
du commerce et de la navigation avec tou
le continent septentrional, nous serons am
plement dédommagés par cette liberté, d
sacrifice que nous ferons de l'exclusif de no
îles.

Autre passage tiré du même Mémoire au quel on peut reconnoître la disposition de Anglais de nous faire la guerre.

On sait qu'il y a une saison que l'Angleterr
a le plus grand intérêt de choisir, lorsqu'elle
a des projets hostiles contre les deux cou-
ronnes. Cette saison inquiétante est l'intervalle
du commencement d'avril à la fin d'octobre
temps où l'élite de nos matelots occupés à
la pêche, et tous nos vaisseaux occupés au
commerce d'Amérique, offrent une proie fa-
cile à l'Angleterre, et lui donnent un moyen
assuré d'énerver nos forces maritimes, avant
même que la guerre soit commencée. Nous
en avons fait la funeste expérience en 1755.

A cette époque en succède une seconde où
l'élite

élite des matelots pêcheurs de la Grande-
Bretagne reste à son tour en proie aux ma-
ines réunies de France et d'Espagne : c'est
temps où les pêcheurs anglais vont vendre
eurs cargaisons dans les ports de Portugal,
'Espagne et d'Italie. Cette époque dure depuis
mois d'octobre jusqu'au mois de janvier.
endant ce temps, l'Angleterre ne peut se livrer
des projets de guerre, sans prendre, pour
révenir ce danger, des précautions qui déce-
roient ses vues. On peut croire encore que si,
ans l'intervalle du mois de janvier au mois
'avril, l'Angleterre se proposoit de surpren-
re nos colonies, elle différeroit assez l'exé-
ution de son dessein, pour que nous n'en fus-
ions avertis qu'après le départ de nos vais-
eaux-pêcheurs pour Terre-Neuve.

Cette marche régulière et annuelle fournit
es moyens de prévoir d'avance les vues du
inistère britannique, soit par le nombre et
a force des bâtimens de guerre qu'il envoie
u banc de Terre-Neuve, soit par la route que
rennent les pêcheurs anglais après la pêche ».

Autre passage du même Mémoire : situation des Finances à cette époque.

« Le roi connoît la situation de ses finances. Il sait que, malgré les économies et les améliorations déjà faites, depuis le commencement de son règne, il y a entre la recette et la dépense une différence de vingt millions dont la dépense excède. A la vérité, dans la dépense, sont compris les remboursemens assignés, mais auxquels le roi ne peut manquer sans altérer la foi publique et le crédit. Il n'y a que trois moyens de remplir ce déficit : une augmentation d'impôts, une banqueroute plus ou moins forte, plus ou moins déguisée, et une économie considérable, soit dans les dépenses, soit dans les frais de perception.

La bonté du roi, sa justice, le soin de sa gloire lui ont fait, dès le premier moment, rejeter le moyen de la banqueroute en tout temps, et celui d'une augmentation d'impôt pendant la paix. La voie de l'économie est possible ; il ne faut pour cela qu'une volonté ferme. La première économie doit être celle des dépenses, parce qu'elle seule peut fonder la confiance du public, et parce que la confiance

du public est nécessaire pour trouver à gagner dans la partie des finances en remboursant des engagemens trop onéreux, ce qui ne se peut faire qu'en empruntant à des deniers plus avantageux.

En même temps que le roi a trouvé ses finances obérées et en désordre, il a trouvé son militaire et sa marine dans un état de foiblesse qu'on auroit eu peine à imaginer. Pour les rétablir et rendre à la France le degré de force et de considération qu'elle doit avoir, il faut que le roi dépense, lorsque l'état de ses finances lui prescrit d'épargner.

Notre état néanmoins n'est pas tellement désespéré, que, s'il falloit absolument soutenir une guerre, on ne trouvât des ressources, surtout si c'étoit avec une probabilité de succès qui pussent en abréger la durée. Mais au moins faut-il avouer qu'on doit l'éviter comme le plus grand des malheurs, puisqu'elle rendroit impossible, pour bien long-temps et peut-être pour toujours, une réforme absolument nécessaire à la prospérité de l'état et au soulagement des peuples. En faisant un usage prématuré de nos forces, nous risquerions d'éterniser notre foiblesse ».

MÉMOIRE
DE M. DE VERGENNES,
A Louis XVI. (Mars 1784.)

SIRE, votre majesté n'a pas encore accompli la dixième année de son règne, et déjà quatre fois l'Europe a dû à sa prévoyance ou à ses efforts le rétablissement ou la conservation de la paix.

Votre majesté, provoquée par les injustices et les violences des Anglais, s'occupoit sérieusement des moyens d'en imposer à l'ambition et à l'orgueil de cette nation entreprenante, et à obvier à ce que la révolution, qui avoit éclaté dans l'Amérique septentrionale, ne tournât pas au préjudice de la France : déjà même une négociation avec les Etats-Unis étoit entamée dans cette vue, lorsque la mort prématurée de l'électeur de Bavière, le dernier mâle de sa branche, fit éclore une circonstance qui pouvoit, par ses conséquences, embraser l'Allemagne, et déconcerter les projets et les vues de votre majesté.

La maison d'Autriche, toujours active à profiter des moindres occasions pour s'agran-

dir, crut cet événement favorable à son ambition. Je ne retracerai pas ici avec détail la futilité des motifs sur lesquels elle fonda l'invasion de la plus grande partie de la Bavière, après avoir arraché à la foiblesse de l'électeur Palatin une reconnoissance de prétentions qui ne pourroient pas même soutenir l'examen; l'opposition armée du roi de Prusse; la guerre qui s'ensuivit, et enfin la paix rétablie à Teschen par la médiation de votre majesté. Si l'impératrice de Russie y intervint dans la même qualité, ce fut bien plus pour applaudir à la direction de votre majesté, que pour en partager le travail.

La conduite de votre majesté, dans cette épineuse conjoncture, exigeoit d'autant plus de délicatesse qu'elle avoit plus d'un intérêt, et même des intérêts opposés à soigner. Votre majesté ne vouloit pas rompre son alliance avec la maison d'Autriche; elle étoit même importante à conserver dans la position où votre majesté se trouvoit vis-à-vis de l'Angleterre, avec laquelle elle venoit d'entrer en guerre. L'intérêt de sa couronne, celui de la paix de Westphalie dont votre majesté est garante, réclamoient contre l'agrandissement que la maison d'Autriche tentoit de se procurer.

La sagesse de votre majesté triompha de la difficulté; la paix de l'Allemagne fut rétablie; l'Autriche dut à votre majesté une acquisition de convenance qui sauvoit sa dignité; le roi de Prusse, des arrangemens qui écartoient le sujet d'une nouvelle guerre; enfin la succession de Bavière fut assurée presqu'intégralement à la maison palatine.

Tandis que votre majesté se partageoit entre cette pacification et le soin qu'exigeoit indubitablement la poursuite de la guerre que l'Angleterre avoit déclarée, un autre incendie menaçoit l'orient de l'Europe. La paix de Kainardgy, si fatale aux Turcs, éprouvoit dans son exécution des difficultés qui faisoient appréhender les suites les plus sérieuses. Votre majesté devoit à l'ancienne amitié de sa couronne pour les Turcs, de veiller à la conservation d'un empire qui fut jadis utile à la France, et dont la prospérité ne lui a été dans aucun temps fâcheuse. Votre majesté, circonscrite par ses propres circonstances, ne pouvoit signaler son intérêt pour cet empire, qu'en conjurant l'orage qui sembloit le menacer, et en le préservant d'une guerre dont l'événement n'auroit pu être que funeste à sa conservation.

Le but auquel il étoit important d'arriver, oit facile à démêler ; les moyens d'y atteinre, excessivement difficiles. Rien ne les avoit réparés. La défiance la plus caractérisée perettoit à peine quelques rapports de corresondance entre la France et la Russie. Celle-là voit contr'elle le reproche d'avoir instigué guerre malheureuse que les Turcs avoient éclarée à la Russie. Le souvenir en étoit enore bien récent ; et quoique, par l'événement, le eût été aussi favorable à celle-ci qu'elle flattoit qu'elle lui seroit fatale, l'intention voit été pénétrée, et le grief subsistoit.

Les obstacles ne découragèrent point votre ajesté. Rassurée par la pureté de son motif, otre majesté n'hésita pas à offrir ses bons ffices à la Porte et à la Russie. Il ne seroit as aisé de rendre l'étonnement qu'une offre ussi magnanime causa à Pétersbourg. Cette our, trop mémorative des temps antérieurs, voit peine à se persuader que la France pût ui tendre une main bienfaisante. Cependant, énétrée de la justice que l'Europe commenoit à rendre au caractère personnel de votre ajesté, elle céda à son invitation ; et bientôt ne convention explicative de la paix de Kaiardgy fit cesser les griefs respectifs des Turcs

et des Russes, et établit, du moins en apparence, la paix dans cette partie.

Les prétendus politiques ont blâmé ces soins pacificateurs de votre majesté ; ils ont cherché à accréditer l'opinion que la France auroit pu trouver un grand avantage dans la continuation des deux guerres qu'elle s'empressoit d'éteindre. L'événement a montré l'erreur de cette opinion. En effet, qu'auroit pu gagner la France à voir l'empereur aux prises avec le roi de Prusse, et la Russie avec la Porte ottomane ? Ces puissances, dira-t-on, se seroient épuisées l'une par l'autre ; mais si, ce qui est assez ordinaire, les unes avoient prévalu sur les autres de manière à compromettre leur sûreté, la France en auroit-elle été un témoin passif ? et si, sensible à la voix de son intérêt, qui ne doit pas permettre de trop grands déplacemens dans les pouvoirs de l'Europe, elle eût voulu tendre la main aux puissances opprimées, comment s'occuper efficacement de cette prévoyance, sans ralentir les efforts qu'exigeoit la poursuite de la guerre contre l'Angleterre ?

Les guerres compliquées ne sont ni moins dangereuses, ni moins funestes aux corps politiques, que les maladies compliquées le sont

corps humain. La guerre qui a fini en 1763, est une preuve démonstrative, que je sup- votre majesté de ne jamais perdre de vue. La France placée en quelque sorte au cen- de l'Europe, forte par la contiguité et l'en- ble de ses provinces, par la richesse et la ulation de son sol; environnée de forte- es qui couvrent ses frontières, et de voi- qui, pris isolément, sont hors d'état de attaquer : la France, dis-je, n'a besoin ni grandissement, ni de conquêtes. Toutes ses s et toute son influence doivent donc être gées au maintien de l'ordre public, et à venir que les différens pouvoirs qui compo- t l'équilibre de l'Europe ne soient point ruits. C'est en ne vous écartant point, sire, ce système, que votre majesté a dissipé les tentions dont l'Europe n'avoit été que trop g-temps imbue contre l'ambition de la nce; qu'elle a rappelé à elle les Hollandais , depuis plus d'un siècle, la regardoient mme leur ennemi naturel, et qu'elle a dis- é toutes les nations à la voir, sans in- étude, réprimer l'orgueil de l'Angleterre, ravailler à son abaissement.

Je ne retracerai pas ici l'histoire d'une guerre nt les événemens variés n'ont pas toujours

secondé les desseins de votre majesté ; malg
des fautes et des revers de notre côté, les An
glais ont été les premiers à sentir la lassitud
et l'épuisement. Désabusés de l'espoir chimé
rique de rappeler sous leurs loix, par la forc
des armes, les provinces américaines que leu
prépotence avoit forcé à s'en séparer, ils n'on
pas rougi de faire les premières avances pou
la paix, et d'offrir à votre majesté, pour pr
mière condition de cette paix, l'indépendanc
qui avoit été le motif ou le prétexte de
guerre qu'ils lui avoient déclarée.

L'indépendance de l'Amérique septentrio
nale assurée, la guerre devenoit sans obj
pour la France comme pour l'Angleterre,
l'on n'auroit pu vouloir la prolonger de notr
part, sans démasquer une ambition bien op
posée à l'esprit de modération de votre ma
jesté et à son intérêt, et sans démentir l'as
surance sur laquelle reposoit la confiance d
l'Europe.

La conduite de votre majesté dans la négo
ciation, a répondu à la magnanimité de se
principes. Plus occupée de l'avantage de se
alliés que des siens propres, elle a porté tout
son attention à les faire prévaloir. Enfin un
paix honorable et utile a été la récompense d

soins. Elle a effacé la tache de celle de
3.

e qui rendoit cette paix aussi nécessaire
lle doit être à jamais précieuse à tous les amis
a tranquillité et de l'ordre public, c'est que,
dant le cours de la guerre purement mari-
e qu'on terminoit, les cours de Vienne et
Pétersbourg qui, depuis vingt ans, vivoient
s une opposition ouverte, s'étoient rapide-
it rapprochées l'une de l'autre; et malgré
déclarations rassurantes qu'elles prodi-
ient pour donner le change sur le motif et
ut de ce renouvellement subit d'intelligence,
t annonçoit une communauté d'intérêt bien
pre à exciter des inquiétudes et des alarmes.
Déjà le bruit se répandoit, et il étoit fortifié
des commencemens de préparatifs de guerre,
l'empire ottoman seroit le premier objet
efforts de cette nouvelle coalition. La foi-
sse incroyable de cet empire rendoit ce
jet aussi plausible, que l'exécution en auroit
vraisemblablement facile. La paix, signée
s ces entrefaites entre la France et l'Angle-
re, parut le suspendre. On prévit que votre
jesté pourroit y faire opposition; on chercha
ui donner le change.

L'empereur, sans se découvrir sur les enga-

gemens qui l'enchaînoient à la Russie, in
votre majesté à se joindre à lui pour fa
agréer à la Porte certains articles que la Ru
en exigeoit péremptoirement à titre de sa
faction.

Votre majesté ayant pris en considérat
les articles, et n'y ayant rien remarqué qui
fût conforme à l'esprit comme aux stipulati
du traité de Kainardgy, elle se prêta à la réc
sition de l'empereur. Des instructions et
ordres furent envoyés en conséquence à M
comte de Saint-Priest; et bientôt les minist
ottomans, sensibles à la justice et à la sage
des conseils de votre majesté, souscrivirent
articles qui devoient opérer la pleine et entie
satisfaction de la Russie. Leur condescendanc
qui sembloit devoir faire le gage de la dur
de la paix, devint, au contraire, par une dup
cité dont heureusement les exemples so
rares, le signal de l'usurpation la plus révo
tante.

La Russie, sous prétexte de réprimer l'h
meur inquiète des Tartares, et de compenser l
dépenses que leurs mouvemens trop répét
lui occasionnoient, forma le projet de s'em
parer des pays qu'ils occupoient. L'empereu
se chargea de vous l'annoncer Le projet eu

loute, dû révolter ce prince, si le pres-
e l'avoit pas aveuglé, et il eût été natu-
'il eût invité votre majesté à s'unir à lui
en contrarier l'exécution : mais, quoique,
les insinuations indirectes, ce prince
vouloir engager votre majesté à y mettre
ition, on pouvoit d'autant moins se
qu'il voulût la partager, que l'empe-
ne dissimuloit pas que les engagemens
avoit contractés avec la Russie, et dont
oit le premier aveu, non-seulement ne lui
ettoient pas de s'opposer à son dessein,
le mettoient même dans l'obligation de
rêter assistance, si elle étoit troublée
son usurpation. Ce prince, tout en dé-
nt l'accroissement de la puissance russe,
oit à entendre assez clairement que, ne
ant ou ne voulant l'empêcher, il ne pou-
s'en rédimer qu'en se compensant de son
aux dépens des Turcs; et il sembloit vou-
'autoriser, ou de l'aveu, ou du silence de
majesté, pour se nantir de son côté des
nces de Valachie et de Moldavie. Le piége
adroitement tendu ; mais votre majesté le
la, et sa réponse, quoiqu'énoncée avec
ration et avec amitié, ne donnoit pas jour
mpereur d'abuser de sa complaisance ou

de son indifférence, pour se livrer paisiblem
aux projets que son ambition nourrissoit. O
sentit à Vienne, et l'on se flatta apparemm
qu'en mettant sa majesté dans la nécessité
répondre catégoriquement, son attachem
connu pour les liens de l'alliance et de la
renté, procureroit des explications plus c
formes aux vues que l'on se proposoit.

Si telle étoit l'espérance de la cour de Vien
elle ne tarda pas à être désabusée. C'est pré
sément parce que votre majesté tient solid
ment aux liens de toute espèce qui l'unisse
à l'empereur, qu'elle crut devoir l'éclairer s
ce qui pourroit les relâcher, les affoiblir,
même les rompre.

L'occupation des pays tartares par la Russ
pèse éminemment sur la Turquie; mais e
n'est d'aucun préjudice pour la France. Il n'
seroit pas de même si l'empereur accapar
à discrétion les provinces turques d'Europ
qu'il jugeroit de sa convenance. L'accroiss
ment de puissance qu'elles lui donneroien
pèseroit d'une manière très-nuisible sur cel
de la France, qu'elle n'attaqueroit pas moi
dans ses intérêts relatifs. C'est ce que vot
majesté a voulu qui fût expliqué à l'emperer
de la manière la moins sujette à équivoqu

a voulu qu'on lui rappelât le principe fon-
ental de l'alliance qui a autant pour objet
onservation de la propriété publique, que
des couronnes contractantes.

es représentations, quoique justes et fon-
, étoient trop diamétralement contraires à
çon de penser de la cour de Vienne, pour
oir pas excité son mécontentement. Elle
'a pas dissimulé ; mais, jugeant bien que
e majesté ne s'étoit expliquée aussi affirma-
ment qu'elle l'avoit fait, que d'après une
lution bien prononcée, cette cour s'est ré-
e contre l'imputation d'avoir songé à s'em-
er d'aucune partie des états des Turcs.
là, sans doute, le désintéressement dont
pereur a fait preuve en dernier lieu, et
a principalement contribué à prévenir la
rre dans l'Orient, en confirmant à la Russie
ossession des pays qu'elle a envahis sur les
tares.

i la fermeté du langage de votre majesté,
qui est probable, a décidé le désintéresse-
nt de l'empereur, cette pacification peut
regardée comme l'ouvrage de votre ma-
é; mais, contente d'opérer le plus grand
n, elle est peu jalouse de la gloire extérieure
avoir contribué. D'ailleurs la perte, et

plus encore l'injustice de la perte que les Tur
éprouvent, ne peut que faire déplorer le sacr
fice auquel ils ont dû se soumettre; mais que
qu'énorme qu'il paroisse, il est bien moin
grave et moins funeste que ne l'auroit été celu
qu'auroit entraîné une guerre, dans laquelle
Porte ottomane, luttant contre les deux cou
impériales, auroit infailliblement succombé
Il est encore à espérer que celle-là, avertie pa
les malheurs qu'elle vient d'éprouver, aviser
aux mesures les plus propres à se soustraire
de nouvelles humiliations.

L'affaire qui vient d'être terminée, donn
lieu à des réflexions qui semblent mérite
l'attention de votre majesté, et devoir excite
toute sa prévoyance. Du caractère dont o
connoît l'empereur, qui ne tient pas moins
l'argent qu'à l'envie de s'agrandir, il est im
possible de se dissimuler que ce n'est que pa
l'appât de grandes vues présentes ou à venir
que ce prince a pu être déterminé aux dé
penses énormes que sa démonstration armé
contre les Turcs a dû lui occasionner.

Si l'on admet comme une vérité ce que l
cour de Vienne cherche á persuader, que l'em
pereur, dans ses démonstrations, n'a eu pou
objet que la satisfaction plénière de son allié

san

ns former le désir du plus léger équivalent,
y a lieu de croire que sa récompense ne
evant être qu'éventuelle, le moment de la
cueillir n'étoit pas encore arrivé. Il ne seroit
s raisonnable d'imaginer que ce prince,
contractant des engagemens véritablement
éreux avec la Russie, n'auroit exigé aucune
ciprocité, et qu'il n'en auroit prétendu d'autre
laire, que d'enlever au roi de Prusse un allié
r lequel il faisoit reposer sa sûreté, et la
érile satisfaction d'exciter et d'aigrir son in-
uiétude.

Si l'empereur doit un jour recueillir une
tisfaction plus réelle, elle semble ne pouvoir
rter que sur le roi de Sardaigne. Joseph II
trop éclairé pour ne pas sentir qu'après
oir assis les Russes en Crimée, les appeler
r les bords du Danube, et plus avant dans
provinces turques européennes, ce seroit,
les approchant de lui, rendre caduque cette
ême alliance qu'il a achetée si chèrement et
'il se montre si jaloux de conserver.

En consultant les probabilités les plus rai-
nnables, c'est donc contre le roi de Prusse,
contre le roi de Sardaigne, ou contre quel-
'autre état d'Italie, que doit se diriger le
ncert des deux cours impériales. Ce qui

donne lieu à cette dernière prévoyance, est le
voyage que l'empereur a fait en dernier lieu à
Naples. Les intrigues pratiquées à l'avance pour
séparer, et même pour mettre le roi des Deux-
Siciles en opposition avec les intérêts de sa
maison; les mouvemens que l'empereur, aidé
de l'ascendant de la reine sa sœur et de la lâ-
cheté d'un certain ministre, s'est donnés,
quoique sans succès, pour entraîner ce prince
dans ses projets; l'espoir que l'on conserve de
l'y amener; les avis que l'on nous fait revenir,
que l'Italie est menacée d'une grande crise :
ces différens faits rapprochés, quoiqu'ils ne
forment pas un corps de preuves irrécusables,
présentent cependant des indices qui peuvent
éveiller la vigilance et demander la plus sérieuse
attention.

La position du roi de Prusse n'en exige pas
moins, et peut-être même une bien plus sé-
rieuse; car il n'est que trop probable que la
maison d'Autriche n'a pas encore pardonné et
ne pardonnera dans aucun temps à celle de
Brandebourg, la conquête de la Silésie; et ce
ne sera point exagérer la prévoyance, de re-
garder comme chose certaine que la vue fa-
vorite de l'empereur est, en réunissant à ses
états cette importante province, d'affoiblir la

issance qui lui est la plus suspecte et la plus
commode. Ce sont la jalousie et la gêne
'elle causoit à la maison d'Autriche, qui
t suspendu la rivalité héréditaire de cette
aison contre celle de France, et qui ont été
principe de l'alliance qui subsiste aujour-
hui entr'elles. Il résulte de ce que j'ai l'hon-
ur d'exposer, que plus votre majesté attache
prix au maintien de son alliance avec la cour
Vienne, plus son intérêt essentiel la con-
era à veiller soigneusement à ce que la
issance prussienne ne soit pas entamée et
minuée. Cette conséquence peut paroître
radoxale à des esprits peu exercés aux com-
naisons politiques; mais elle n'aura pas ce
ractère aux yeux de votre majesté, accoutu-
ée à saisir et à approfondir le principe et
rapports des choses les plus abstraites. C'est
crainte du roi de Prusse qui a donné à la
ance la cour de Vienne pour alliée. Laissons
paroître cette crainte, et bientôt cette cour
viendra à l'ancien système qu'elle n'a aban-
nné que par la conviction d'une plus grande
lité. L'expérience a prouvé à la maison
Autriche que l'alliance de l'Angleterre, quoi-
'avantageuse à certains égards, ne pouvoit
s faire la sûreté de ses états héréditaires,

s'ils étoient attaqués. De ce moment, elle a dirigé ses vues à se lier avec la France, comme la seule puissance en état de lui garantir l'intégrité de ces mêmes états héréditaires. Le roi de Prusse, au mépris de ses engagemens avec la France, en ayant contracté de défensifs avec la cour de Londres, celle de Vienne saisit très-habilement le moment du ressentiment pour se lier avec nous. De-là l'alliance de 1756. Comme elle est purement défensive, elle ne présente rien qui blesse les intérêts de votre majesté; car elle n'en a pas moins un réel à conserver l'intégrité de la puissance autrichienne, qu'à maintenir celle du roi de Prusse, telle que l'une et l'autre existoient à l'époque de la paix d'Aix-la-Chapelle. Mais l'intérêt de sa propre conservation n'étant pas le seul que la maison d'Autriche puisse se proposer, votre majesté ne sauroit se tenir trop en garde contre tout ce qui pourroit l'engager au-delà. Où en seroit la France aujourd'hui, si les efforts monstrueux auxquels elle s'étoit livrée pendant la guerre qui a fini en 1763, avoient eu l'effet qu'on s'en promettoit infailliblement? Le roi de Prusse écrasé, sa puissance anéantie, la France se trouvoit réduite à l'humiliante alternative, ou de n'avoir point d'alliés dans l'Em-

re, ou de subir la loi que son allié précaire roit voulu lui imposer.

Pour me résumer, c'est à la crainte, inspi- e par le roi de Prusse, que la France a dû n alliance avec la cour de Vienne. Ce n'est nc qu'en conservant la puissance qui est l'ob- de sa crainte, que la France peut espérer de rpétuer cette même alliance. Si, contre toute ente, l'empereur venoit à l'enfreindre et à rompre, la perte que feroit la France ne se- t pas irréparable, puisqu'elle trouveroit dans roi de Prusse un allié qui ne demande qu'à venir à elle, et dans la puissance prussienne moyens de contenir celle d'Autriche, et de re avorter les desseins qu'elle pourroit for- r contre la France. La situation seroit tout re, si la puissance prussienne, resserrée ns ses anciennes limites, qui la classoient à ne parmi les puissances du troisième ordre, France se trouvoit seule en opposition avec maison d'Autriche. Il ne faut pas se faire sion : sa puissance est sur un tout autre pied il y a quarante ans. L'énergie que lui com- nique l'empereur seroit infiniment dange- se, si elle n'étoit pas comprimée dans l'in- ieur de l'Allemagne.

On ne craindra pas de le dire : s'il falloit

opter entre la conservation des branches de la
maison de Bourbon en Italie, et celle de la puis
sance prussienne en Allemagne, il n'y auroi
pas à hésiter entre l'abandon des premières e
le maintien de l'autre, quoique le royaume de
Naples, dans les mains de l'empereur, lui don
neroit des avantages de plus d'un genre; mai
celles-là ne pèsent pas dans la balance de l'Eu-
rope : elles n'y ont qu'un poids négatif; et, s'i
est permis de s'exprimer ainsi, leur établisse-
ment ne peut guère être considéré, relative-
ment à nous, que comme un objet de luxe po-
litique. Il n'en est pas de même de la Prusse; sa
puissance consolidée, sur-tout depuis l'acquisi
tion de la Prusse occidentale, lui donne un
poids considérable dans la balance intérieure
de l'Empire, et par suite dans celle de l'Eu
rope.

En recommandant la puissance prussienne
je ne prétends pas faire l'apologie du prince
qui l'administre : je connois ses inconvéniens e
ses défauts; mais il ne s'agit pas ici de la per
sonne : l'homme finira; la puissance restera, e
c'est celle-là qui doit être considérée et main
tenue.

Je m'expliquerois mal, sire, et contre ma
conviction, si, en plaidant la cause de la con

rvation de la puissance prussienne, je don-
ois lieu d'inférer que je cherche à affoiblir et à
lâcher les liens de votre majesté avec l'empe-
ur, et à saper les fondemens de son alliance
ec lui. Rien assurément ne sauroit être plus
oigné de ma pensée, et je crois avoir fait en
us d'une occasion mes preuves, que, loin
être contraire à l'alliance, j'en désire sincè-
ment la durée, pourvu que, fidèle aux prin-
pes qui en constituent l'essence, la maison
Autriche n'entreprenne rien qui, en altérant
s bases, blesseroit l'intérêt de la France, et
erogeroit au caractère de justice qui est propre
votre majesté.

Peut-être, sire, me suis-je trop étendu; mais
ose me flatter que votre majesté me pardon-
era ma prolixité, si elle daigne en considérer
s motifs. Le début de votre règne est si glo-
eux; l'opinion que vous avez imprimée à l'Eu-
ope si grande, si respectable, que vous en
erez le modérateur et l'arbitre, si, fidèle aux
rincipes et aux sentimens qui vous ont guidé
squ'à présent dans la carrière épineuse du
ône, vous dirigez, sire, vos conseils et vos
ésolutions avec autant de discernement et de
rudence que vous l'avez fait. Vos succès ne
ront pas équivoques, sire, tant que la vérité,

la justice et la fermeté feront la règle de votr
conduite ; ces vertus sont naturelles à votre ma
jesté, et leur exercice journalier ne peut qu
fortifier la confiance, qui est le prix de l'opi-
nion qu'elle a méritée. Tout lui annonce don
une continuation de règne aussi glorieuse qu
l'est son début ; mais ce ne seroit pas assez d
l'exemple, s'il n'étoit fortifié par des moyen
imposans.

De toutes les passions humaines, l'ambitio
est sans contredit la plus active, celle qui s
comprime le plus difficilement. L'impuissanc
de se satisfaire peut seule la rendre passive
Cette impuissance existera lorsque votre ma-
jesté, à l'aide d'une sage et vigoureuse admi-
nistration, se montrera aussi en état de re
pousser les atteintes que l'on voudroit porter
la sûreté et à la tranquillité publique, qu'ell
est peu disposée à se les permettre à elle
même.

La force est le gage le plus sûr du respect
sur-tout lorsque cette force n'est déployé
qu'avec sagesse, et employée avec justice. L
force d'un grand roi, celle d'un roi de France
consiste dans le bon ordre de ses finances, dan
une armée bien constituée, toujours prête a
besoin à entrer en action ; enfin dans une ma-

ne bien organisée et bien tenue. Je ne dois
e permettre aucune réflexion sur l'état de ces
verses parties, dont je ne suis pas à portée
avoir une connoissance exacte. Votre majesté,
i voit la force des armées des principales
uissances de l'Europe, jugera dans sa sagesse
pied convenable auquel son armée doit être
ortée, et de tout ce qu'il importe de faire pour
rendre susceptible de célérité dans le mou-
ment, et d'utilité dans l'action : mais ce que
ne puis trop représenter à votre majesté, et
ue je la supplie très-humblement de ne pas
erdre de vue en aucun temps, est l'entretien
e sa marine sur un pied respectable. C'est la
eule sûreté réelle que votre majesté puisse
voir de la durée de la paix avec l'Angleterre.
ette nation, fière et hautaine, ne se console
as de l'avoir achetée par des sacrifices ; elle ne
erdra pas l'occasion de s'en relever, lorsqu'elle
roira pouvoir le tenter avec succès : quoique
ourbée sous le poids d'une dette énorme qui
écrase, et déchirée par des factions qui se
isputent l'autorité, elle ne perd pas de vue le
oin du rétablissement de sa marine ; elle y ap-
lique les fonds les plus abondans ; le travail de
es chantiers et de ses arsenaux se suit avec une
ctivité qui diffère peu de celle du temps de

guerre; et bientôt, à la faveur des nouvell
constructions qu'elle fait faire dans tous s
chantiers, sa flotte sera plus nombreuse
plus forte qu'elle ne l'étoit au moment de
paix.

Quand on réfléchit bien que les puissanc
de l'Allemagne entretiennent des armées q
excèdent la juste proportion de leurs faculté
et quand on voit les efforts de l'Angleterre pou
se recréer immédiatement une marine prépo
dérante, il est bien difficile de se flatter d'u
longue paix, et même de ne pas regarder cel
qui existe comme absolument précaire, si
puissance, à qui seule il appartient de donne
le ton, ne se trouve pas en mesure de se fai
respecter. Placée au centre de l'Europe, el
semble destinée à calmer les flots de l'ambitio
Ne perdez pas de vue, sire, cette superbe pr
rogative. Quel plus glorieux usage votre ma
jesté pourroit-elle faire de sa puissance, qu
d'en rapporter toute l'énergie à faire régner
justice et la concorde en Europe!

Mon attachement respectueux pour la per
sonne sacrée de votre majesté, mon amour pou
sa gloire, et mon zèle toujours actif pour so
service, sont les titres à la faveur desquels j'os
espérer qu'elle daignera excuser la liberté qu

prends de mettre à ses pieds ces très-hum-
s représentations.

Je suis, avec le plus profond respect,

SIRE,

De votre majesté,
Le très-humble, très-obéissant et
très-fidèle serviteur et sujet,

Signé, DE VERGENNES.

A Versailles, le 29 mars 1784.

LE Mémoire qu'on vient de lire pourroit suffire
l pour réfuter les déclamations de Favier contre
liance de 1756, et pour honorer la mémoire de
de Vergennes, si souvent et si injustement in-
lpée par une foule d'hommes aussi peu instruits
'il étoit éclairé.

Il peint parfaitement les causes qui ont porté la
rance à s'unir avec l'Autriche, l'abus qu'on a fait
cette alliance, et les avantages qu'on en a tirés.
prouve évidemment que le cabinet de Versailles,
jet perpétuel de la crainte du cabinet de Vienne,
voit et pouvoit contenir et diriger cet allié au lieu
en dépendre, et personne n'a mieux fait sentir

l'importance de conserver la puissance prussienn
sans agrandissement ni diminution, pour mainte
l'équilibre en Europe.

Ce Mémoire est un compte rendu du règne
Louis XVI pendant dix ans, et ce compte est au
glorieux pour la nation française, qu'humiliant po
ses ennemis. Les dernières années de ce prince fure
marquées par des malheurs et par des fautes : mai
encore une fois, ce n'est pas le système fédérat
qu'il faut en accuser, c'est la foiblesse du gouver
nement. Depuis la mort de M. de Vergennes, to
changea de face ; et quoique M. de Montmori
eût adopté son système, il n'avoit pas assez de créd
pour faire suivre ses plans, et M. l'archevêque d
Sens fit perdre à la fois à Louis XVI son repos
sa puissance et sa considération.

La partie la plus foible du Mémoire de M. d
Vergennes, est celle dans laquelle il cherche à s
justifier d'avoir permis aux Russes la conquête d
la Crimée. Il prend d'inutiles détours pour affoibli
le tort que nous faisoit cette opération, et le danger
auquel elle exposoit les Turcs nos alliés.

Il auroit mieux valu avouer, avec une pleine
franchise, que le roi sentoit tous les inconvéniens
de cet accroissement de la Russie, mais qu'épuisé
par la guerre d'Amérique, il étoit dans l'impossi-
bilité de s'y opposer. En effet, le seul moyen à
prendre pour empêcher la ruine des Tartares, auroit

de s'unir avec la Prusse et la Turquie contre deux cours impériales ; mais alors la guerre au- été le résultat inévitable de cette démarche ; ngleterre se seroit jointe aux cours de Péters- rg et de Vienne, et le désordre de nos finances s auroit mis hors d'état de soutenir à la fois cette rre maritime et continentale. On m'objectera, s doute, les efforts que nous venons de faire, de- s huit ans, pour combattre plus d'ennemis avec re. Mais personne ne croira qu'un roi eût pu mmander la vingtième partie des sacrifices que le ple s'est imposés lui-même ; l'amour de l'in- endance, l'enthousiasme d'une grande révolu- , et l'indignation contre l'étranger qui veut ahir la patrie, changent tous les calculs, mul- ient les facultés, et opèrent des prodiges que, s des circonstances ordinaires, il seroit insensé prédire, et absurde d'espérer. *S.*

OBSERVATIONS

DE M. DE VERGENNES,

Sur le Coup de canon tiré sur l'Escau
(14 Novembre 1784.)

Après la déclaration, aussi publique q
tranchante, de l'empereur à la république d
Provinces-Unies, touchant l'ouverture de l'E
caut, il n'est pas possible d'espérer que
prince dissimule l'opposition violente qui vie
d'être faite à l'introduction de son pavillon su
ce fleuve. Il y a plutôt lieu de s'attendre que
considérant cette résistance comme une insult
caractérisée et comme une déclaration de guerr
ainsi qu'il l'a annoncé, sa majesté impériale
comptant sur l'excessive supériorité de se
moyens, peut-être sur ses liens avec la France
mais plus encore sur l'extrême foiblesse de
Hollandais, ne tardera pas à leur faire éprou
ver tout le poids de son ressentiment. Ce n'es
pas le cas de discuter la justice de la cause qu
provoque l'orage. Le roi, sans intérêt par rap
port à l'ouverture de l'Escaut, pourroit voi
cette question agitée entre Bruxelles et la Haye
sans y prendre part, si elle ne présageoit pa

suites alarmantes, non-seulement pour la
nquillité de la république, mais encore pour
e de l'Europe.

La question importante à examiner et à dé-
er, est si la France peut et doit voir impas-
ement la république des Provinces-Unies
ée à la discrétion de l'empereur, et exposée
us les malheurs qu'une guerre aussi inégale
t nécessairement entraîner.

Quand la république tiendroit encore au sys-
ne d'opposition qu'elle a si persévéramment
vi pendant plus d'un siècle contre la France,
térêt de celle-ci, sa dignité même ne lui
mettroient pas de la voir froidement menacée
son entière subversion. Si, dans l'hypothèse
nt il vient d'être fait mention, cet intérêt
t paroître pressant, quelle ne doit pas être
force, aujourd'hui que la république, désa-
sée de ses longues erreurs, cherche à se rap-
ocher de la France, et à s'unir intimement à
e? Les choses dans cet état, s'il est reconnu
e l'intérêt de la France la porte à ne pas
andonner les Provinces-Unies dans leur dé-
sse, la question n'est plus si on doit les se-
urir, mais de quelle manière le roi peut leur
re secourable.

On manqueroit vraisemblablement le but,

si, se livrant à une précipitation toujours da
gereuse, on annonçoit dès à présent une v
lonté déclarée à faire de la cause des Holland
la nôtre. Ce seroit fortifier dans ceux-ci un sy
tème de résistance auquel ils ne sont déjà q
trop naturellement enclins ; peut-être nous e
poser nous-mêmes à nous trouver bientôt pa
tie principale dans une guerre où rien ne no
fait encore une obligation d'être auxiliair
Enfin, en rompant brusquement nos liens av
l'empereur, serions-nous assurés d'en form
d'équivalens avec le roi de Prusse ? et n'y a
roit-il pas lieu de craindre que ce prince, éclai
sur le besoin que nous aurions de lui, ne s'
prévalût pour nous imposer des conditions au
quelles nous ne pourrions souscrire sans dom
mage pour nos intérêts ?

Si ces considérations ne sont pas dénuées
vérité, rien ne presse pour le moment, et
marche la plus simple semble la meilleure
suivre. Le roi ayant acquiescé à la réquisitio
que les parties contendantes lui ont faite d'in
tervenir, par ses bons offices, pour les conc
lier, sa majesté peut, sans inconvéniens, con
tinuer ce rôle pacificateur, en prenant néan
moins les mesures les plus convenables pou
donner de la force et du poids à ses insinuation

e

t à ses représentations. Si la guerre s'allume
lans les Pays-Bas, l'empereur devant y appeler
e plus grandes forces que celles qu'il y entre-
ient dans les temps ordinaires, la prévoyance
xige que le roi y tienne une armée prête à
aintenir l'intégrité de sa frontière. Cette dé-
onstration imposante, quoique sans un but
ffensif déterminé, feroit probablement im-
ression sur l'empereur, et le disposeroit à se
ontrer plus flexible aux conseils que sa ma-
esté pourroit lui donner [1].

Si, contre toute attente, ce qu'à Dieu ne
laise, sa majesté impériale, insensible à toutes
s représentations qui pourroient lui être fai-
es, ne pouvoit être satisfaite qu'au prix de
oppression et de la ruine de la république, ce
eroit le cas où le roi, n'écoutant plus que la
oix de sa justice et de son intérêt, sans égard
our le système de ménagement qu'il auroit
uisé, seroit fondé à prendre des mesures

[1] Peut-être seroit-ce le cas où le roi pourroit ouvrir
ne correspondance directe avec l'empereur pour le
sposer à la modération et à la paix. Des conseils
nnés dans le sein de la confiance fraternelle révolte-
ient, sans doute, moins l'amour propre de ce prince,
ue des offices ministériels qui présentent presque tou-
urs un ton de décision désagréable.

coërcitives pour arrêter le torrent de l'ambi-
tion de son beau-frère.

Ce parti, quoique devenu nécessaire, ne de-
vroit pas cependant être pris légèrement, e
avant d'avoir soigneusement approfondi le
moyens extérieurs et intérieurs de le sou-
tenir.

Dans la nécessité de nous séparer de l'al-
liance de la cour de Vienne, il faudroit lier une
partie assez forte pour que l'empereur dût se
souvenir longuement de son erreur et de sa
faute. Le roi de Prusse seroit le premier auque
il conviendroit de s'adresser. Ce prince, qu
désire par-dessus tout de voir la France ren-
trer dans son ancien système, ne se rendroi
pas difficile, sans doute, pour revenir à elle
Mais jusqu'où pourroit-on compter sur sa sta-
bilité et sur sa persévérance dans ses engage-
mens? C'est ce dont on se rendra d'autant plu
difficilement caution, que des variations anté-
rieures n'ont que trop appris à la France qu
ses engagemens ne sont rien moins qu'invio
lables. La guerre ayant lieu, on peut prévoi
que ce prince, qui auroit à soutenir la masse
principale des forces de la maison d'Autriche e
de celles de Russie, exigera au moins que la
France tienne une armée sur le Bas-Rhin, pour

assurer contre la réunion des électeurs d'Ha-
ovre, Cologne et Palatin. Peut-être deman-
era-t-il aussi un subside équivalent à celui que
Angleterre lui donnoit, et qui étoit de 500,000
v. sterlings. Très-certainement enfin, le roi de
russe nous pressera de nous assurer de l'élec-
ur de Saxe, et nous ne pouvons pas espérer
e l'acquérir sans un secours proportionné à
usage que l'on voudra faire de ses forces.

La guerre supposée inévitable, il seroit en-
ore indispensable d'y faire concourir la cour
e Turin. Il y a apparence que l'on n'éprou-
roit pas de grandes difficultés à l'y associer.
e démembrement du Milanès, la conquête
ême de ce duché, furent toujours et sont en-
re l'objet de ses vœux et de son ambition.
ais cette perspective ne suffiroit pas pour
i donner du mouvement; dérangée dans ses
ances, il lui faudroit des secours pécuniaires
sez abondans.

Le système qu'on présente ne sauroit se
rmer sans le concours de l'Espagne, et ce
e seroit pas chose aisée de l'y amener. Le
inistère actuel semble attacher assez peu d'in-
rêt aux branches de la maison d'Espagne
ablies en Italie. Ce foible intérêt doit être
ncore refroidi par la mauvaise conduite de

la cour de Naples. D'une autre part, si l'âg
avancé du roi catholique lui fait craindre l
guerre, le désordre de ses finances doit encor
plus l'en dégoûter. Ainsi, dans la supposition
que l'Espagne pourroit être entraînée dans l
guerre, et à faire passer des troupes en Italie
ce qui est problématique, il ne faut pas s
promettre qu'elle fût d'aucun secours pour le
dépenses accessoires qui pèseroient uniquemen
sur la France.

On pourroit encore compter dans le nom
bre des puissances qu'il seroit possible d'arme
contre la cour de Vienne ou contre la Russi
son alliée, la Suède et la Turquie ; mais l'un
est si disetteuse, l'autre si foible et si lâche
qu'il n'est guère possible de faire un fond as
suré sur une diversion de leur part, quelle qu
soit leur bonne volonté.

Ce ne seroit pas assez de rapprocher le
moyens extérieurs sur lesquels on pourro
compter dans le cas de la guerre, si l'on n'e
assuré des moyens intérieurs qui doivent leu
donner le mouvement et l'action. Suivant l'e
quisse qui vient d'être présentée et que l'o
ne croit pas exagérée, le roi auroit trois ar
mées sur pied, une dans les pays-Bas, une su
le Bas-Rhin, et la troisième en Italie, abstra

faite des forces que sa majesté devroit à
événement avoir sur le Haut-Rhin et sur
Moselle. Les trois armées prises ensemble
pourroient pas être au-dessous de cent qua-
e mille hommes ; savoir, soixante mille
s les Pays-Bas, quarante mille sur le Bas-
n, et autant en Italie. Cet objet de dé-
se aussi restreint qu'il est, joint aux sub-
s dont il seroit difficile de s'affranchir,
ne toutefois un aperçu considérable, qui
roit recevoir encore un prodigieux accrois-
ent, si la guerre venoit à s'étendre sur la
. Quoique tout invite l'Angleterre à la con-
ation de la paix, et que la querelle élevée
re l'empereur et les états-généraux soit
ngère à ses intérêts, cependant il pour-
être imprudent de compter sur son in-
érence et son inaction absolue. La ja-
sie de la nation anglaise contre la France
si active, qu'elle croit servir ses inté-
en précipitant sa ruine pour nuire à sa
le [1]. Une vérité qui n'est pas contestée,

[1] On peut remarquer ici la différence qui existe
e les hommes d'état et les hommes à systèmes. Les
, guidés par une froide raison, voient et prédisent
justesse ; les prophéties des autres ne sont jamais
mplies, et s'oublient comme les passions qui les

est que la France, toute puissante qu'elle est
ne peut pas soutenir avec égalité une doubl
guerre de terre et de mer. Il est donc de l
plus haute importance de ne pas s'embarque
précipitamment, de mûrement réfléchir la ré
solution qu'il s'agira de prendre, et de n'e
prendre aucune, sans avoir balancé, avec
plus scrupuleuse exactitude, les moyens de
soutenir. C'est principalement au ministère de
finances à établir cette balance, en comparan
la masse des dépenses avec celle des ressour
ces. Il pourroit tomber dans une erreur bie
dangereuse, s'il calculoit la durée de la guer
sur une échelle de deux ou trois années. I
roi devant la commencer avec des alliés q
se seront fait promettre des avantages, ils
montreront d'autant plus difficiles à mettre ba
les armes, lorsqu'il s'agira de la paix, que
peu sensibles au poids d'une guerre qui n
pèsera que légèrement sur eux, ce ne se
qu'avec bien de la peine et du temps qu'o
les amenera à renoncer à une partie des avan
tages dont on aura flatté leur ambition.

ont dictées. Les efforts actuels de l'Angleterre po
perpétuer une guerre qui la ruine, justifient plein
ment l'opinion qu'avoit M. de Vergennes de cette pu
sance haineuse et jalouse. *S.*

Les observations qui viennent d'être expo-
es, paroîtront, sans doute, timides ; mais
n s'est si souvent engagé dans la guerre sans
voir calculé le poids des dépenses à porter,
la possibilité de la durée, que l'épuisement
es moyens a presque toujours dicté des paix
eu honorables.

Si c'est une erreur de paroître quelquefois
égliger des intérêts de quelque considération,
en est une bien plus capitale encore d'en-
reprendre au-delà de ses forces, et de finir par
ettre à découvert l'épuisement de ses moyens
t son impuissance. Ce que, dans le premier
as, une puissance perd en opinion, elle le
egagne bientôt par la réalité des forces qu'elle
onserve. Il n'en est pas, à beaucoup près,
e même dans le second cas, où l'opinion de la
uissance réelle s'ensevelit avec la considéra-
ion. La guerre qui a fini en 1763, en est une
xcellente leçon qu'on ne peut trop souvent
e rappeler. En mettant ces doutes, et les ré-
lexions qu'ils font naître, sous les yeux de sa
majesté, on n'a pas la présomption de vouloir
nticiper sur sa prévoyance. Si on cherche à
'éclairer, c'est pour que, dans sa sagesse, elle
veuille bien tracer la marche qu'il lui convien-

dra qu'on suive dans cette occurrence vérita-
blement épineuse et délicate.

On a beaucoup blâmé M. de Vergennes d'avoi
terminé, par un sacrifice de sept millions, la con-
testation qui existoit entre les Provinces-Unies e
l'empereur. Dans ce siècle de philosophie, on étoi
encore bien barbare; dans ce siècle de commerce
on calculoit bien mal: et les hommes qui accusoien
la reine d'envoyer l'argent de la France à son frère
auroient mieux aimé que, pour soutenir une répu-
blique sans énergie, on sacrifiât le sang de deux cen
mille hommes, et trois ou quatre cent millions, en
s'exposant à perdre le fruit de la paix qu'on venoit
de dicter à l'Angleterre. Il est triste et humiliant
de voir comment et par qui on est jugé. Ceux qui
se rappellent toutes les déclamations virulentes qu'on
se permettoit alors contre la politique du cabinet de
Versailles, verront, dans le Mémoire de M. de
Vergennes, avec quelle sagesse délibéroient alors
les ministres qui étoient accusés par l'ignorance, la
présomption et la folie. *S.*

CONSIDÉRATIONS

SUR MASTRICHT.

Mastricht est la seule place qui reste à la
publique hors de ses frontières, capable de
arder l'ennemi et de lui faire perdre une
mpagne entière, s'il y met le siége avant
ttaquer ces frontières mêmes. C'est aussi le
rti le plus prudent à prendre, et celui que,
r conséquent, il est à supposer que pren-
oit celui sur-tout qui voudroit attaquer la
ublique par une guerre régulière du côté
Brabant, tant pour priver la république
s avantages que cette place lui procure, et des
ours auxiliaires, subsidiaires, recrues, etc.
Allemagne ou de France, qui ne peuvent
s lui venir que par cette seule voie, que
ur se garantir lui-même des désavantages
'il en auroit à craindre, et pour s'assurer
tilité qu'il en tireroit pour ses opérations :
s'il n'avoit pas Mastricht pour le trans-
rt de son artillerie et d'autres choses lourdes
pesantes, il ne pourroit le faire que par
re avec des longueurs, difficultés, et frais

énormes en fortes escortes, etc., pour couvrir ses convois; il seroit incommodé continuellement dans son flanc par la garnison de Mastricht; sa retraite, en cas d'échec, seroit difficile et précaire; et, au contraire, il seroit facile, en ce cas, à l'armée de la république d'établir, par Mastricht, le théâtre de la guerre en pays ennemi.

La possession de Mastricht rendroit l'ennemi absolument maître, non-seulement de la Meuse, mais de tout le pays de Liége.

En 1672, l'armée française ne laissa Mastricht de côté, pour envahir la république que parce qu'on se proposoit, non une guerre régulière, selon l'avis de Condé, mais une irrégulière, qui, selon Turenne, quoique contre les règles, feroit parvenir au but par un coup de main, par surprise et terreur.

La foiblesse de la république, le mauvais état de ses défenses, le nombre et la force de l'armée française, le brusque commencement de la guerre et la fortune des armes françaises firent réussir ce dessein téméraire que la moindre opposition pouvoit faire échouer [1].

Mais, en 1673, quoiqu'il n'y eût qu'un

[1] Ils pénétrèrent jusqu'au cœur de la république, mais....

ible garnison à Mastricht, les Français virent pendant la nécessité de faire rebrousser l'armée, et de faire le siége de cette place, par lequel ils auroient régulièrement dû commencer.

Dans la dernière guerre, après s'être emparé de la Flandre hollandaise, de Berg-op-Zoom et de l'Escaut, ils ne laissèrent pas de retourner sur Mastricht et de l'assiéger, ce qu'ils n'eussent assurément pas fait, s'ils n'avoient conçu que cette place étoit nécessaire à leurs vues.

Cette leçon de deux guerres doit donc avoir ouvert les yeux à tout ennemi quelconque, pour ne pas laisser de côté Mastricht une troisième fois.

« La prise de Mastricht », dit l'auteur français des Réflexions sur Mastricht, ou Mémoire instructif sur les campagnes de 1747 et 1748, « sera toujours pour nous l'époque de » la paix, parce que, du moment que nous » nous sommes emparés de cette place, la » Hollande ne peut plus soutenir la guerre. » Nous ne laisserons jamais derrière nous une » place de cette importance ».

Bref, Mastricht est à tous égards la place d'armes, le vrai point d'appui d'où la république peut être défendue ou attaquée avec le plus de succès.

La campagne de 1674, lorsque les Françai
en étoient les maîtres, prouve le second de ce ca

Le siége de la place bien fortifiée, garni
sonnée, pourvue et défendue, pourroit, sau
des coups de malheur, occuper une armé
ennemie pendant toute une campagne et lu
coûter sa meilleure artillerie, la fleur de se
troupes et des sommes plus considérables qu'
l'état ses fortifications et sa défense.

La garnison doit être de douze à quinze
mille hommes, dont un huitième de cavalerie
deux cents mineurs, et, outre l'artillerie qu'il y
avoit en 1777, encore quatre-vingts pièces
savoir, quarante de vingt-quatre et quarante
de douze livres de balle, avec vingt-cinq ou
trente mortiers et obus, et le monde requis
pour les servir.

Tout ce qu'on vient de voir est extrait d'un
excellent Mémoire de M. le général Dumoulin.
Du reste, si Mastricht est de la dernière im-
portance pour la république et ses alliés, en
cas de guerre, elle ne l'est pas moins, en temps
de paix, pour son commerce avec l'Allemagne :
la seule inspection de la carte suffit pour dé-
montrer à l'œil l'une et l'autre thèse.

Il suit de tout ce qu'on vient de voir, que,
si cette place étoit d'une telle importance à l'al-

ce dans laquelle on avoit su entraîner ci-de-
t et retenir trop long-temps la république
re la France, elle est encore plus indispen-
e à celle qui doit plus naturellement avoir
entr'elle et la France. Car, d'un côté, si
perdoit Mastricht, toute communication
lconque lui seroit coupée avec la France,
éciproquement, celle même de la corres-
dance, tant par exprès que par la Porte,
it précaire et sujette au contrôle autri-
en, et par conséquent le traité projeté d'al-
ce défensive deviendroit illusoire et inu-
; et de l'autre, l'acquisition de Mastricht
nteroit à la balance et du commerce et du
voir de la maison d'Autriche, contre la
nce même, et la mettroit en état de pouvoir
r offensivement lorsqu'elle seroit en guerre
c cette dernière puissance, ce qui n'est
ère son cas à présent.

Quant à la république, coupée et isolée de
France, environnée au sud et à l'est par la
issance autrichienne, à l'orient par les flot-
anglaise, russe et danoise, si on ne la sub-
guoit, on la forceroit du moins à rentrer
ns l'ancienne combinaison de l'empire alle-
nd, de l'Angleterre, de la Russie, etc.
ntre la France.

La république fait donc actuellement s
derniers efforts pour conserver cette pla
L'élite de ses troupes y est en garnison ; art
lerie, munitions de guerre et provisions
bouche n'y manquent plus : mais ces effor
mêmes laissent les pays d'Utrecht, d'Ove
Issel et de Gueldre exposés à l'invasion d
troupes autrichiennes qui continuent d'ava
cer. Le seul moyen, mais infaillible, de parer
coup, étoit, selon toutes les règles de la guerr
de désarmer toutes les forces autrichiennes a
tuellement dans les Pays-Bas, ce qui étoit fa
cile, etc., de se replier ensuite par Mastrich
Bois-le-Duc et vers l'endroit où l'enne
avance présentement, afin de le repousser, c
qui étoit également facile. Mais la déférence d
la république pour la France, et sa confianc
en elle, l'ont tenue dans l'inaction quant à
première de ces opérations, et l'exposent
actuellement que les troupes impériales ap
prochent toujours, non-seulement à l'invasio
redoutée, mais, ce qui est encore pis, à de
commotions fomentées par des mal-intention
nés du peuple des provinces exposées et alar
mées, commotions qui peuvent devenir hor
ribles et produire une nouvelle révolution, don
l'histoire fournit le triste exemple dans la der
nière partie du siècle passé.

DÉCOUVERTES, par le Prince Louis
Rohan, pièce secrète qui accompagnoit
Dépêche intitulée : *Tableau abrégé de*
es principales négociations à la Cour de
ienne, depuis le mois de janvier 1772,
squ'au mois de juillet 1774. Du 4 juillet
74.

---

dois avouer que j'ai eu d'abord la plus
répugnance pour me servir de ces moyens
s, mais dangereux, qui compromettent la
les hommes. Le désir du roi, les instances
es ministres, m'ayant fait croire que l'intérêt
'état devoit l'emporter sur mes appréhen-
s et mes répugnances, je fis de premières
atives dont le succès fut d'abord heureux.
s communication de pièces secrètes qui nous
iroient sur les liaisons particulières et très-
nes de l'empereur avec le roi de Prusse, et
les motifs qui avoient décidé aux entrevues
Neiss et de Neustadt. Cette union de sen-
ens et d'intérêts dont on voyoit déjà les
icieux effets en Pologne, en devoient faire
réhender d'autres plus funestes encore à
berté de l'Empire et à la tranquillité gé-
le. L'homme qui me servoit travailloit à la

chancellerie d'état. Soit crainte excessive
lui montra tout le danger de sa trahison, s
remords, soit tout autre motif, il se noya da
le Danube, après avoir laissé sur son bure
un papier où il étoit écrit de sa main : *J'ét*
indigne de vivre. Cette nouvelle n'encourag
pas mon premier essai. J'en donnai avis à
cour, et je crus alors devoir d'autant plus su
pendre mes recherches en ce genre, que da
le même temps on arrêta et on chassa ensu
de Vienne un particulier isolé, qui, par ses r
lations et son manége, me faisoit passer tou
les anecdotes de la vie privée de leurs majes
impériales, et de l'intérieur de leur cour. C
pendant je sentis qu'il devenoit important
nécessaire de pénétrer les projets de l'emp
reur. Toutes les apparences annonçoient u
rupture avec la Porte. Je trouvai le moy
d'avoir dans la chancellerie de guerre un hom
à mes gages. Il me faisoit passer tous les *re*
crits et tous les ordres envoyés en Croatie
à l'armée impériale qui bordoit les frontièr
de l'Esclavonie, du bannat de Temeswar et
la Transilvanie. Ces *ordres* et ces *rescrit*
et mieux encore quelques lettres intercepté
de la correspondance de l'empereur avec le m
réchal de Lascy, faisoient présumer une cri

prochain

ochaine. J'envoyai toutes ces pièces à M. le
ic d'Aiguillon, et je redoublai de zèle pour
cider la neutralité.

Une découverte en attire une autre. Je m'a-
rcevois sensiblement que le ministère autri-
ien avoit connoissance, non-seulement de ma
rrespondance ordinaire avec M. le duc d'Ai-
illon, mais même des détails intéressans et
crets que portoient mes couriers. J'en eus
entôt la certitude par l'interception de quel-
es lettres de la correspondance particulière
tre le prince de Kaunitz et M. le comte de
ercy. J'appris par-là que l'ambassadeur im-
rial avoit à sa dévotion un vieux *argus* qui
donnoit avis de l'arrivée des couriers, de la
nsation que les dépêches, apportées par eux,
oient faite dans les bureaux et dans l'inté-
ur du ministre, et de plus un *ami* zélé,
i, par son rang, sa naissance, et ses liaisons
la cour, étoit à portée de donner des ren-
gnemens vrais et intéressans sur les opé-
ions de notre ministère. C'est par cet *ami*
e M. de Mercy apprenoit et mandoit ici des
rticularités et des phrases entières de mes
épêches à M. le duc d'Aiguillon. Je me hâtai
marquer mes inquiétudes, et d'envoyer les
eces justificatives de cette importante décou-

verte. Le roi en fut personnellement frappé.
Tous les ministres eurent ordre de lui donner
séparément par écrit leur avis, et sur qui ils
faisoient tomber leurs soupçons. Comme mes
relations subséquentes parloient de ces objets
et que j'envoyois en même temps copie des
lettres interceptées de la correspondance du
prince de Kaunitz avec le prince de Lobkowitz
à Pétersbourg, lettres intéressantes qui nous
révéloient le secret de la politique de Vienne e
de sa manière d'être avec la cour de Pétersbourg
M. de Mercy écrivit ici que j'avois sûrement pé
nétré dans le cabinet, que j'envoyois à ma cou
des pièces qui en étoient extraites, qu'il falloit s
hâter de parer à cet inconvénient si majeur, etc
J'eus communication de ces mêmes avis; je le
fis passer à notre ministre, et je le prévenoi
qu'en conséquence le prince de Kaunitz avoi
fait changer ses clefs, et que le seul M. Kohaut
son secrétaire intime, étoit actuellement dépo
sitaire de ces mêmes minutes secrètes. Je trou
vai cependant encore les moyens d'en faire ex
traire quelques-unes; mais des précaution
excessives, une vigilance redoublée, l'indiscré
tion d'un de mes agens et de petits altercat
entr'eux ont fait tarir cette source. J'ai donn
des renseignemens précis et détaillés sur l'*argu*

sur l'*ami*. Cette découverte intrigua beau-
up M. le duc d'Aiguillon; son attention en
vint plus active; ses mesures en conséquence
rurent le tranquilliser.

Une découverte d'une tout autre consé-
ence encore, est la preuve certaine que j'ai
rnie le 10 janvier de cette année, que la cour
Vienne étoit parvenue à déchiffrer, non-
lement toutes les lettres de ma correspon-
nce avec la cour, Constantinople, Péters-
urg, Stockholm, Dantzick, etc., mais même
'elle s'étoit procuré l'interception, et qu'elle
oit le déchiffrement de toutes les relations
'il y avoit entre M. le duc d'Aiguillon et les
nistres du roi dans toutes les cours du Nord
du Levant. Pour ne laisser aucun doute sur
objet de cette nature, j'envoyai, *in extenso*
par extrait, copie des lettres mêmes de notre
nistère à Berlin, à Munich, à Dresde, à
ockholm, à Pétersbourg, à Constantinople,
des réponses qui y étoient faites. J'avertis que
entrepôts de cette interception étoient à
ége, à Bruxelles, à Francfort et à Ratis-
nne; que la forme et la construction de nos
iffres de 1200, ne tenoient que peu de temps
ntre l'habileté des déchiffreurs autrichiens:
ndiquai leur marche, leur procédé, et com-

ment, en conséquence, on devoit dorénavan
construire les tables des chiffres pour être
l'abri d'une pareille inquisition. Je puise tou
les jours dans cette source mystérieuse des con
noissances très-utiles. De mon cabinet je li
toutes les correspondances dont je viens de par
ler : j'apprends les secrets que nos ministre
croient devoir me taire dans les lettres qu'il
m'écrivent. C'est là que j'ai appris, d'après l
déchiffrement de Vienne, que M. de Saint
Priest a l'interception de sa correspondanc
anglaise à Constantinople, et que je puis e
juger par ce qu'il en mande à la cour ; c'est l
que j'ai connu et révélé au roi, dans une lettr
secrète, remise à sa majesté par le prince d
Soubise, que M. le comte de Broglie avoit, pa
l'autorisation même de sa majesté, continué
pendant son exil, une correspondance secrèt
et particulière avec M. Durand à Pétersbourg
et avec d'autres ministres. A cette lettre au ro
étoient joints des extraits de ces lettres cachées
et le chiffre dont on se servoit. Je sus que ce
sortes de correspondances furtives devenoien
pour la cour de Vienne une preuve que M.
duc d'Aiguillon n'avoit pas toute la confiance d
roi, et c'est ce qui entretenoit encore l'éloi
gnement que l'on avoit ici pour la personne d
ce ministre.

Depuis ces connoissances, heureusement ac-
ises et communiquées avec empressement à
tre ministère, je n'ai cessé d'insister sur la
cessité d'un changement de chiffres : j'en ai
u un en dictionnaire pour la cour; mais je
trouve toujours sans moyens sûrs pour les
s secrets que j'avois à transmettre à Cons-
tinople, Stockholm et Pétersbourg.

Une découverte récente, et dont je n'ai pas
core instruit la cour, est la méthode mise en
ge par la maison d'Autriche pour donner
s de consistance et de durée à ses plans po-
ques, et pour tirer un plus grand parti des
tions qu'elle reçoit par les interceptions. Cette
thode, très-secrète et ignorée, m'a paru mé-
er l'attention du roi.

Toutes les dépêches du prince de Kaunitz,
tes celles des ministres impériaux en cours
angères, toutes celles des cours et ministres
angers qui sont interceptées, passent par ce
on appelle ici le *cabinet*. C'est là que sont
blis les bureaux des déchiffreurs. Le baron
Pichler en est le directeur; il traite directe-
nt avec l'impératrice et ne rend compte qu'à
. Ce directeur remet toujours à cette prin-
se *cinq copies* de chacune des *dépêches*, soit
périales, soit interceptées. De ces cinq co-

pies, l'impératrice en donne une à l'empereu
en envoie une à Florence, au grand-duc d
Toscane, comme successeur éventuel de la m
narchie autrichienne, si l'empereur n'a poi
d'enfans; une à Bruxelles au prince de Stahren
berg, comme désigné pour remplacer le prin
de Kaunitz, et une au comte de Rosemberg
comme homme de confiance, dont on croit l
conseils utiles. La copie réservée pour le dépô
est communiquée au prince de Kaunitz, lorsqu
j'eus une interruption : ces cinq copies so
transcrites à mi-marge; chacun les renvoie e
suite directement à l'impératrice avec des ob
servations, et c'est de ces observations combi
nées et discutées, que se forment les projets
les résolutions. Une autre anecdote singuliè
et très-vraie, c'est que l'impératrice fait que
quefois ajouter ou retrancher dans les dépêch
interceptées. Elle emploie ce stratagème, et
sert ainsi des prétendues notions données p
les cours ou ministres étrangers, lorsqu'el
veut faire parvenir à l'empereur des conseils
des avis dont elle ne voudroit pas être reconnu
l'auteur. Il est encore certain qu'on ne commu
nique pas au prince de Kaunitz les observation
et souvent les critiques que MM. de Stahrem
berg et de Rosemberg font de ses opérations.

Ma dernière Découverte me paroît la plus
mportante par ses effets et les circonstances
ctuelles; elle est annoncée dans ma seconde
ettre particulière, suite du n°. 177, du 10 jan-
ier 1774, et elle est, pour l'ordinaire, l'occa-
ion des fréquens couriers qui ont été expédiés
ar moi depuis cette époque. C'est l'intercep-
ion *in extenso* de la correspondance particu-
ière du roi de Prusse avec son ministre à Vienne.
Nous avons, par ce canal, des notions vraies et
rès-intéressantes sur la politique des deux cours
ctuellement amies, sur leurs desseins cachés,
ur les nuances de leurs liaisons avec la cour de
Pétersbourg, et sur le langage et les manœuvres
l'un monarque, qui, par son ambition connue
et son mépris des loix qui lient les souverains et
les états, doit nécessairement inquiéter les puis-
sances dont toute l'occupation est d'assurer
l'équilibre et la tranquillité. On a pu connoître
tout le poids de cette interception par l'envoi
successif de l'enchaînement de ces dépêches
prussiennes, qui forment déjà une suite volu-
mineuse. Mes ressorts secrets ont encore opéré
un effet plus étendu. Cette interception n'est
pas toujours bornée à la correspondance entre
Potzdam et Vienne. Pour pénétrer de mieux en
mieux l'esprit qui dirige la politique de Potz-

dam, j'ai encore trouvé les moyens de me pro-
curer, lorsqu'il y a possibilité, des lettres en-
tières, et plus souvent des extraits fidèles de tout
ce qui se traite entre le roi de Prusse et son mi-
nistre à Constantinople. C'est par-là que nous
avons su les négociations isolées de ce monar-
que, pour accélérer la paix sans l'intervention
de la cour de Vienne, et pour s'attacher, de
plus en plus, la czarine, en lui donnant ainsi
une grande idée de son influence à la Porte otto-
mane. J'ai mandé comment, d'après la connois-
sance de ce manége, le ministre autrichien avoit
parlé et agi à Constantinople.

Je termine cet exposé de mes Découvertes par
l'annonce d'une clef infaillible que je porte moi-
même au roi, pour connoître les détails les plus
secrets de la correspondance du roi de Prusse
avec son ministre à Paris. C'est le déchiffrement
de leur chiffre. Je ne parlerai pas des ressorts
cachés que j'ai fait jouer pour parvenir à ce
but; j'en ai regardé le succès comme très-essen-
tiel au bien du service. Dans ces sortes de cas,
mon zèle n'est jamais arrêté par les obstacles
et les difficultés.

Vienne, ce 4 Juillet 1774.

Transcrit sur une copie trouvée dans les papiers de Louis XVI.

QUE dire des Découvertes du cardinal de Rohan ? bserver qu'avec de l'esprit il manque de raison, 'il prend l'intrigue pour la politique, de petits ts douteux pour de grandes affaires, et qu'il oyoit au secret de tout déchiffrer, comme au ret de tout changer en or, ce ne seroit pas assunent faire une découverte. *S.*

ASSAGE du Manuscrit intitulé : *Tableau de mes principales négociations*, etc.

PENDANT plus de dix mois, j'étudiai le caracre des personnes avec qui j'avois à traiter..... 'aperçus, dans l'empereur, peu d'attacheent aux principes du système qui unissoit les ux cours, un enthousiasme marqué qui déloit son penchant pour le roi de Prusse, la ute idée qu'il avoit de ce monarque, l'envie l'imiter, et, sans doute, le désir secret de ntracter avec lui des liaisons plus étroites. impératrice et son ministre conservoient tours une affection réelle pour l'alliance : mais s'expliquoient quelquefois sur notre minisre, de manière à faire voir qu'ils n'en espé-

roient rien, ou qu'il ne leur inspiroit aucun
confiance. Je ne trouvois point en eux cet
franchise et cette ouverture qui caractérisent
bonne harmonie. Tout étoit mystère et réserve
et il sembloit presque, ou que l'alliance n'avo
plus pour eux les mêmes attraits, ou qu'ils n
la croyoient plus si nécessaire. Je savois mêm
qu'on s'expliquoit sans beaucoup de modéra
tion sur le désordre et l'épuisement de no
finances, sur l'impossibilité où nous nous trou
verions de soutenir une guerre, si nous étion
attaqués. On alloit jusqu'à douter de la possib
lité actuelle de rétablir notre considération
notre prépondérance : ajoutez à cela beaucou
de morgue et de hauteur, etc ».

A l'avénement de Louis XVI, ces disposition
changent ; le prince de Kaunitz relève ave
inquiétude les avantages du traité d'alliance.

DOUTES

ET QUESTIONS

SUR

LE TRAITÉ DE VERSAILLES,

Du 1er Mai 1756,

ENTRE le Roi et l'Impératrice-Reine de Hongrie,

PAR M. FAVIER;

Avec des Notes et Commentaires de L. P. SÉGUR l'aîné,
Ex-Ambassadeur.

Ce Mémoire avoit dû être présenté au roi dans les premiers jours d'août 1756, et par conséquent avant l'entrée du roi de Prusse en Saxe; il avoit été fait par ordre d'un ministre d'état * peu de jours après la publication du traité de Versailles et de la déclaration de guerre contre l'Angleterre, d'abord après la prise de Mahon. (Dans ce temps la cour de Vienne étoit alliée avec l'Angleterre.)

* M. le comte d'Argenson. Il n'osa point remplir son projet; et, quoique pressé par *Lebel*, qui lui offroit même son ministère, pourvu qu'il eût le courage d'appuyer, il mollit et n'y gagna rien, ayant été disgracié le mois après.

On assure que ce ministre, en demandant ce Mémoire à M. Favier, lui observa que Louis XV *n'étoit pas susceptible d'une attention longue et suivie.* M. Favier rédigea en quarante-huit heures ces Doutes et Questions, et remplit les vues du ministre, de manière que chaque Article peut être lu séparément, et cependant présenter l'objet désiré.

INTRODUCTION.

On ne considère ici ce Traité qu'en
énéral et dans le point de vue qu'il
résente au Public. S'il y a des Articles
ecrets, et s'ils ont le moindre rapport
tout ce qui a passé par la tête des
ouvellistes, c'est ce qu'on n'entre-
rendra pas de discuter.

Le temps et les circonstances mani-
esteront le vrai ou le faux de leurs con-
ectures. En attendant, on peut, par
ne règle générale, parier dix contre
n pour la négative.

On ne prétend cependant rien nier,
ien affirmer, encore moins rien cen-
urer.

On propose des Doutes, des Ques-
ions, des Incertitudes; c'est tout ce
que peut hasarder un Particulier atta-
hé à la recherche des principes et à
'étude des Faits historiques, mais peu

instruit de l'Anecdote et du fond actue
des choses.

Si l'on a avancé certaines opinions
on croit s'être appuyé de vérités, d
faits ou d'axiomes reçus.

Pour éviter des longueurs, des écarts
des répétitions, on s'est contenté de le
indiquer. Il ne seroit pas difficile d
prouver en détail la vérité et la justess
des indications.

En répondant d'avance à quelque
objections, on en a prévu beaucoup d'au-
tres : si le désir d'être court les a fai
passer sous silence, on n'en seroit pas
moins en état d'y répondre.

Posons d'abord certains principes con-
nus et établis.

ES RAISONS DE TRAITER,

ONSIDÉRÉES EN GÉNÉRAL.

N ne traite point sans motifs ; traiter pour
ter n'en seroit pas un, du moins le bon
s le réprouve. Ces motifs sont et doivent
e des motifs d'intérêt. L'intérêt d'un état
ns ces négociations peut être divisé en trois
ets principaux : LA SURETÉ, L'AGRANDISSE-
NT, LE CRÉDIT OU LA RÉPUTATION.

Un traité ne peut être censé avantageux ou
avantageux qu'autant qu'il s'éloigne ou se
proche d'un but d'intérêt réel et solide. Ce
t doit invariablement être un des trois objets
oposés. Tout autre motif seroit insuffisant :
umeur, la haine, l'amitié, le ressentiment,
liens mêmes du sang ou de l'affinité. Toute
ssion, toute prévention personnelle peuvent
eugler sur l'intérêt, le faire méconnoître, et
r conséquent faire manquer le but. Ce sont
s affections de l'ame qui peuvent influer sur
s particuliers ; mais, entre souverains, il est
nvenu qu'on en fait abstraction totale.

Mais, dira-t-on, *la gloire* ne peut-elle,
ns de certains cas, balancer l'intérêt, et
ême l'emporter sur lui ?

La réponse à ce doute est une nouvelle que
tion.

Qu'est-ce enfin que la gloire d'un souverai
d'un état, d'un gouvernement, si ce n'est l'i
térêt bien connu, constamment suivi, heu
reusement atteint [1] ?

C'est en partant de ces principes qu'on
proposer quelques Doutes sur le nouveau Trait
On tâchera d'en discuter la nécessité, les avan
tages et les désavantages, et toujours relative
ment à ces trois objets principaux :

*Sûreté, Agrandissement, Crédit ou Ré
putation.*

[1] Voici une singulière définition de la *gloire : l'in
térêt heureusement atteint.* Si elle étoit adoptée,
n'existeroit plus de morale, et tout crime, toute usu
pation et tout brigandage seroient glorieux, dès qu'o
en auroit profité. Les attentats commis contre l'hu
manité par l'inquisition, auroient dû donner beau
coup de gloire au clergé espagnol, puisqu'ils ont em
pêché les guerres religieuses en Espagne, et le partag
de la Pologne illustreroit la mémoire des princes in
justes qui ont agrandi leur territoire sans prétexte
aux dépens du sang, des droits et de la fortune de
malheureux Polonais. Si l'on vouloit adopter cett
définition de la gloire proposée par Favier, il faudroi
ajouter aux mots *intérêt bien connu*, ceux-ci : *régl
par la justice. S.*

DOUTES

ET QUESTIONS

SUR

LE TRAITÉ DE VERSAILLES,

Du 1er Mai 1756.

SECTION PREMIÈRE.

ARTICLE PREMIER.

La convention de neutralité étoit-elle nécessaire, ou peut-elle être avantageuse à la France pour sa sûreté ?

ON peut distinguer, dans le cas présent, deux sortes de sûretés :

L'une *intérieure*, qui est celle du territoire ;

L'autre *extérieure*, qui est celle du commerce.

Il ne s'agit point ici de cette dernière. Une puissance sans marine, et qui n'a point de ports où nous fassions un grand trafic, ne peut nous affecter de ce côté-là. Il n'est donc question que de la première espèce de sûreté qui est la *sûreté intérieure*.

Sans cette neutralité, la France craignoit-elle une invasion de la part de l'impératrice?

Il seroit arrivé, dans la guerre présente, de trois choses l'une : ou les succès eussent été égaux entre la France et l'Angleterre, ou la France en auroit eu de brillans, ou elle auroit essuyé des pertes et des malheurs assez considérables pour donner à la cour de Vienne la tentation d'en profiter.

Dans le premier cas, tout seroit demeuré entre les deux cours sur le même pied; une nouvelle stipulation n'étoit point nécessaire pour rester comme on est, il ne faut point d'innovation.

Dans le second, l'impératrice se seroit estimée heureuse qu'on voulût bien la laisser neutre, et qu'on n'eût pas exigé à la rigueur la prestation de la garantie.

Dans le dernier cas, ces grands malheurs (en mettant tout au pis) n'auroient jamais

é des motifs suffisans pour engager l'impé-
trice à une agression [1].

La raison en est simple. Cette guerre étant
r mer, et hors du continent d'Europe, les
us mauvais succès et les plus grandes pertes
auroient point ruiné nos armées, ni ouvert
s frontières. Ce sont les seules circonstances
i puissent offrir à la cour de Vienne quel-
'apparence de réussite. Supposons cependant
'elle eût succombé à la tentation, par où
mpératrice auroit-elle attaqué la France?
r le Rhin, ou par les Pays-Bas? Sur le
hin, nul prétexte d'allumer contre la France
e guerre d'Empire. Le roi peut compter
ec toute sorte de vraisemblance sur les
inces et états qui bordent ce fleuve. Les
s vivent avec sa majesté dans une étroite

Favier décide positivement qu'en cas de guerre
re la France et l'Angleterre, l'Autriche n'auroit pas
aqué la France si les armes françaises avoient été
ureuses, ou si les succès des parties belligérantes
oient été balancés. Je vois bien là une assertion,
is je n'en vois pas la preuve; et l'or de la cour de
ndres auroit très-bien pu donner à la cour de Vienne
tentation de démentir Favier. On a vu depuis, que
magie des guinées pouvoit fasciner les yeux de ce
uvernement, au point de s'exposer à une destruc-
n totale pour recevoir les subsides britanniques. *S.*

intelligence , liaison fondée sur des vues d'in-
térêt présent et d'avantag-s éventuels. Les au-
tres , forcés par leur position d'éviter ave
soin tout ce qui pourroit lui déplaire, son
d'ailleurs entraînés par les plus puissans , e
ceux-ci sont les plus attachés à la France.

Quels garants plus sûrs de la foi des homme
et des princes , que l'intérêt d'un côté, et l
crainte de l'autre !

La France n'avoit donc , dans le cas le plu
malheureux , rien à redouter de l'Empire, e
beaucoup, au contraire, à espérer de ces prince
du Rhin , pour s'opposer à une invasion au
trichienne , ou même pour la prévenir. Ils
auroient réussi par les voies de droit , en in
voquant les loix et la constitution de l'Em
pire [1], ou par les voies de fait , en refusant l

[1] Comment peut-on croire que les petits princes d
l'Empire, invoquant la constitution, auroient refu
le passage à l'empereur? Ne sait-on pas qu'on ne r
fuse rien à des armées de deux cent mille hommes
Est-il certain que le roi de Prusse, au lieu d'empê
cher la guerre, ne l'auroit pas fomentée, pour que
France et l'Autriche s'épuisassent par une lutte cou
teuse et sanglante, qui auroit, quelques années après
laissé au cabinet prussien la liberté de satisfaire so
ambition sans obstacles? Ce qui se fait aujourd'hu
prouve suffisamment ce qu'on auroit pu faire alors :

assage aux agresseurs. Ce refus auroit été sou-
enu par deux puissances prépondérantes : d'un
ôté, par le roi de Prusse, conformément à son
ystème connu et établi dans les affaires de
Empire ; de l'autre, par la France, non pas
omme partie, mais comme garante éternelle
t exécutrice née des traités de Westphalie.
On ne parle pas du Brisgaw et des autres pe-
ts états de l'impératrice sur le Haut-Rhin.
Brisach et Fribourg ne sont plus. Le pays n'est
as en état de faire subsister une armée deux
ois vingt-quatre heures ; et n'ayant plus de
laces d'armes pour lui servir de point d'appui,
impératrice ne pourroit y établir ni magasin,
i quartier d'assemblée.

Il n'est plus question du secours des Russes
la solde de l'Angleterre. L'Empire entier
eur est fermé par le traité du roi de Prusse.
Le roi d'Angleterre les a soudoyés ; l'électeur
'Hanovre les congédie [1].

Prusse a plus gagné de force et d'influence par sa
eutralité que par des conquêtes. Elle domine la moi-
ié de l'Empire, dont elle garantit la tranquillité. *S.*

[1] Les publicistes voient toujours l'avenir dans le
ercle étroit du présent ; et le temps vient presque
oujours rendre leurs assertions d'autant plus ridi-
ules, qu'elles ont été plus tranchantes. Le *roi d'An-*

Dans cette position, l'attaque sur le Rhin étoit donc impraticable. Par les Pays-Bas, elle auroit été plus facile ; mais la France, de son côté, y auroit eu plus beau jeu.

Supposons en effet que l'Angleterre, libre de la crainte d'une descente, eût pu porter en Flandre toutes ses forces, tant nationales que subsidiaires ; ajoutons qu'elle eût même entraîné la Hollande dans des mesures offensives, qu'elle l'eût engagée ou forcée à joindre ses troupes avec l'armée combinée d'Angleterre et d'Autriche, il ne seroit pas encore résulté, de cette triple combinaison, un total de forces égal à celles que le roi peut assembler sur les frontières, avec tout l'avantage de la primauté et de la vîtesse.

Mais on insiste ailleurs sur ce parallèle, et l'on établit notre supériorité.

Si quelqu'un objectoit encore la marche et la jonction d'une armée russe, entretenue par l'Angleterre, il est facile de répondre et de faire disparoître ce fantôme une fois pour toutes.

Outre l'éloignement, la lenteur de ce secours,

gleterre et l'*électeur d'Hanovre*, que Favier sépare ici épigrammatiquement, loin de fermer l'Empire aux Russes, le leur ont tellement ouvert, qu'ils les ont conduits en Suisse et en Italie. *S.*

t sa cherté un peu forte dans l'exécution, il reste une question qui tranche toute dispute.

Comment, et par où arrivera-t-il? On l'a déjà observé : plus de passage par l'Empire. Il n'y en a point d'autre par terre. Le transport par mer, de Livonie aux Pays-Bas, de quarante mille hommes de pied et de quinze mille chevaux, est une idée absurde. Par conséquent, cette armée russe, loin d'arriver jamais, seroit, pour la défense des Pays-Bas, aussi inutile que si elle n'existoit pas.

Quelques pertes donc que la France eût pu souffrir sur mer, l'impératrice-reine ne l'auroit point attaquée par les Pays-Bas, ou, si elle l'eût entrepris, elle y auroit échoué. Nous verrons même tout-à-l'heure qu'il lui seroit arrivé pis.

Donc la convention de neutralité n'étoit pas nécessaire, et ne peut être avantageuse à la France pour sa sûreté.

Il est difficile de tirer une conclusion plus fausse de raisonnemens plus foibles. D'abord, les notes précédentes ont, je crois, suffisamment démontré que Favier, en assurant que l'Autriche ne pouvoit pas attaquer la France, ne prouve nullement cette asser-

tion. Il établit ensuite, comme un fait infaillible, que si l'Autriche avoit entrepris cette guerre, elle auroit été vaincue. Un tel langage, très-utile à tenir aux armées, ne vaut rien en politique, et chacun sait combien il est difficile de prédire le dénouement de ces querelles sanglantes où le hasard a tant de part, et où le génie d'un seul général peut anéantir tous les calculs de la diplomatie, rétablir l'équilibre des forces, et déranger toutes les combinaisons de la sagesse. Mais j'accorde même la vérité de la prédiction de Favier : la guerre la plus heureuse contre l'Autriche, n'en auroit pas moins été une diversion coûteuse et funeste, qui nous auroit enlevé, par année, cent millions, plus utilement employés contre les Anglais; d'où il résulte évidemment que la convention de neutralité de l'Autriche étoit une opération politique très-sage, aussi utile à la France qu'elle étoit nuisible à l'Angleterre. *S.*

ARTICLE II.

QUESTION PREMIÈRE.

a convention de neutralité est-elle avanta-geuse à la France pour son agrandisse-ment ?

Il est des cas où un souverain peut faire rvir à son agrandissement des négociations neutralité. On en compteroit mille exem-es, tant anciens que modernes. Mais on n'en era que deux du dernier siècle.

En 1619, la maison d'Autriche voulut écra-r l'électeur Palatin, subjuguer la Bohême, servir l'Allemagne, opprimer l'Italie. Il fal-it, pour y réussir, tenir les mains liées à la rance et à l'Angleterre. C'est ce qu'elle entre-it, et dont elle vint à bout par les intrigues les négociations de ses habiles ministres.

Un demi-siècle après, Louis XIV avoit nçu des projets aussi vastes ; il en avoit déjà écuté une partie. Pour pouvoir, sans obs-cles, humilier la Hollande, pousser et affer-ir ses conquêtes dans les Pays-Bas, garder

la Franche-Comté, occuper Strasbourg, aug
menter sa marine, étendre son commerce,
eut besoin de l'amitié, ou du moins de l'in
différence de Charles II, roi d'Angleterr
L'événement de la triple alliance lui en avo
fait connoître la nécessité. Tout le manége d
la politique, l'argent sur-tout, fut employé ave
succès. Ce prince fut fidele à la neutralité pen
dant le reste de son règne. La nation mur
mura, n'agit point, et la France fut agrandi

Cherchons à présent si la neutralité dont
est question, peut produire à la France, pou
son agrandissement, quelqu'avantage sem
blable.

Distinguons auparavant deux sortes d'agran
dissement : l'un par mer, l'autre par terre. L
guerre présente est par mer. Il ne s'agit poin
de conquête de proche en proche, ni d'acqu
sition dans le continent. Il est question d'as
surer le commerce, d'affermir, d'élargir mêm
les colonies, de mettre la marine sur un pie
au moins d'égalité avec l'Angleterre.

Pour remplir ces objets, il est constant qu
l'amitié, ou du moins la neutralité de certaine
puissances, nous est absolument nécessaire
Telles sont l'Espagne, la Suède, le Danemarc
et plusieurs autres : ce seroient pour nous de

nemis dangereux dans le cours d'une guerre
r mer. La raison, c'est que ces puissances
nt toutes maritimes, chacune dans sa pro-
rtion; qu'elles ont des vaisseaux de guerre,
s côtes étendues, des ports et des pays où
us faisons un grand commerce. Les unes,
r l'exportation de nos denrées, de nos ma-
factures, et par les retours en argent que
us en tirons, nous fournissent en partie
nerf de la guerre. Nous importons des au-
s des matières encore plus utiles, et qu'en
tain cas l'argent ne sauroit nous procurer;
bois de construction, chanvres, goudrons,
rès et autres provisions navales, des canons
mes, etc. etc.

Il y a plus : toutes ces puissances, excepté
e ou deux, sont absolument hors de notre
rtée, et pourroient nous nuire beaucoup,
is redouter notre vengeance; car, en con-
buant à détruire les forces maritimes de la
ance, elles se mettroient à l'abri de ses forces
terre.

Mais, pendant cette guerre, sommes-nous,
pouvons-nous être dans aucun de ces cas
ativement à l'impératrice?

Il est clair qu'elle n'a point de vaisseaux
guerre à fournir à nos ennemis, ni maté-

riaux, ni provisions navales, ni ports à nou
fermer, ni aucune branche considérable d
commerce à nous interdire. On ne compt
point *Ostende* ni *Trieste :* l'un est trop près
l'autre est trop loin, et tous deux sont tro
peu de chose. Enfin elle n'est pas, à l'égar
de la France, dans cet heureux éloignemen
d'où le plus foible ose braver le plus fort. Un
partie de ses états est sous la main de celle ci
et la vengeance seroit aussi prompte que sûre
c'est ce qu'on prouvera bientôt.

L'alliance contre nous de la cour de Vienn
avec celle de Londres, ne pouvoit donc pa
nuire à l'agrandissement de la France par mer
c'est le seul cas dont il est question dans l
guerre présente.

Donc la convention de neutralité n'es
point avantageuse à la France pour so
agrandissement.

Cette conclusion est aussi fausse que l'autre. Dan
la guerre dont il est ici question, la France n
s'agrandit pas, parce qu'elle se battit mal et fu
vaincue; et si elle avoit été attaquée en même temp
par l'Autriche, il est probable que ses pertes au-
roient été encore plus considérables. Mais, en sup

ant que la France victorieuse eût fait des con-
ètes, il est évident qu'elles auroient été propor-
nnées à ses efforts, et que ses efforts auroient été
s grands en les réunissant contre un ennemi qu'en
divisant contre deux. Ainsi la neutralité de
utriche lui laissoit plus de moyens de s'agrandir.
faut avouer cette vérité, ou nier celle des axiomes
l'arithmétique. *S.*

QUESTION DEUXIÈME.

a convention de neutralité n'est-elle pas même désavantageuse à la France pour son agrandissement?

Si la neutralité n'est pas directement et im-
édiatement contraire à l'agrandissement de
France par mer, elle est du moins dia-
nétralement opposée à toutes les vues les plu
olides et les plus praticables de son agrandis-
ement par terre.

De son agrandissement par terre, tel que
es conjonctures lui en fournissoient l'occa-
ion, il seroit au moins résulté les circons-
ances les plus favorables pour son agrandis-
ement par mer : c'est une conséquence qui
loit être développée.

S'il n'y avoit pas eu de convention de neu
tralité, l'impératrice nous auroit attaqués, c
non.

Dans le premier cas, nous nous défendions
voilà la guerre.

Dans le second cas, ce n'étoit pas assez pou
nous.

Dès les premières hostilités ou déprédation
de l'Angleterre, on ne sauroit nier que le ro
n'eût pu, à la rigueur, exiger de la cour d
Vienne la prestation de sa garantie. Sa majest
s'en est expliquée dans sa déclaration de guerre
Cette obligation est commune à toutes les par-
ties, soit contractantes, soit accédantes au
traité d'Aix-la-Chapelle. Il ne seroit pas dif-
ficile de le démontrer, quoique l'impératrice-
reine le nie, en termes assez clairs, dans le
préambule même de la convention de neu-
tralité.

Supposons donc que le roi eût jugé à pro-
pos d'exercer son recours, en demandant cette
prestation à l'impératrice, elle l'auroit accor-
dée ou refusée. Si elle l'accordoit, tant mieux;
si elle la refusoit, ce n'étoit pas tant pis.

Sur ce refus, le roi étoit en droit de lui dé-
clarer la guerre, et cette guerre étoit pour la
France un moyen sûr d'agrandissement. Pour

rouver, on peut, sans fanatisme national,
uer les assertions suivantes.

a majesté, depuis les dernières augmen-
ons, a trois cent mille hommes sur pied.
e peut avec la moitié garder ses frontières
es côtes, et menacer même continuelle-
nt l'Angleterre d'une descente.

l reste donc à employer l'autre moitié où
ui plaira. Par la situation et la proximité
Pays-Bas, elle pouvoit d'un mot y porter
t cinquante mille hommes, une artillerie
midable, des munitions de toute espèce.
les ressources du pays, et la facilité d'en
er des frontières, le roi pouvoit également
aire subsister ce grand nombre de troupes.
es auroient pu entrer en action avant que
utriche, l'Angleterre et la Hollande (si l'on
ut), eussent à peine songé à assembler les
rs. Partagées en deux ou trois corps, les
tres étoient en état de faire à la fois autant
siéges. Depuis les dernières démolitions,
s provinces sont presqu'entièrement ouver-
, et, de l'aveu des militaires, il y reste au
ıs six ou sept places en état de fermer leurs
rtes.

Donc, en un début de campagne, le roi au-
it fait la conquête des Pays-Bas autrichiens,

et se seroit trouvé, de ce côté-là, dans
même position qu'en 1747, après quatre ca
pagnes et trois batailles gagnées.

L'armée des alliés seroit-elle enfin arriv
où auroit-elle pu se former, et qu'auroit-e
osé entreprendre? Dans l'arrière-saison,
auroit-elle pris des quartiers d'hiver? La H
lande alors lui en auroit-elle fourni sur s
territoire? y auroit-elle encore attisé tou
les horreurs de la guerre?

Il est bien plus apparent que la nécess
et les conseils de l'expérience l'auroient d
terminée à subir la loi du vainqueur. Cette
douce et équitable ne l'auroit condamnée qu'
repos dont elle a besoin.

Aucune diversion à craindre. On a déjà pro
vé qu'inutilement l'impératrice auroit tenté d'
faire une sur le Rhin.

Eh! quel autre voisin auroit eu, dans la ci
constance, l'envie ou le moyen de tâter n
frontières? On en prouve ailleurs l'impos
bilité.

L'Autriche, avec ses seules troupes, et peu
être un reste d'Anglais auxiliaires, auroit do
été obligée de reconquérir les Pays-Bas s
toutes les forces de la France réunies dans u
seul point. Cette idée est insoutenable. Le r
victorieu

ictorieux et tranquille seroit donc resté en
ossession des Pays-Bas, au moins pendant la
uerre.

Qu'on ne dise pas que cette conquête auroit
u être onéreuse. Les troupes étoient sur pied;
lles étoient payées, et les fonds faits pour le
ourant. Il n'en auroit coûté pour cet article
i plus ni moins. Voilà le fort de la dépense.
l'égard de celle des siéges et du service de
ampagne, les contributions l'auroient rem-
oursé.

Ces dépenses extraordinaires auroient duré
rois mois, la jouissance au moins quelques
nnées, et cette jouissance auroit constam-
ent fourni à l'entretien de cinquante mille
ommes [1].

Il est prouvé qu'alors l'impératrice n'auroit
lus eu d'espoir de recouvrer les Pays-Bas que
ans la modération trop éprouvée du conquérant.

Les sentimens d'humanité d'où naît cette
ertu ne sont pas épuisés; ils sont inaltérables.
es vaincus trouvent toujours une ressource
ûre dans ces dispositions vraiment héroïques.

[1] Dans les deux dernières années de la régie des
ays-Bas (en 1747 et 1748), ils ont rendu à la France
usqu'à quarante-trois millions par an. Ce calcul est
ondé sur les documens les plus authentiques.

La cour de Vienne en auroit fait la troisième expérience [1]. Ces pays lui auroient été rendus en tout ou en partie. Mais la vraie générosité n'est ni aveugle, ni prodigue. Le roi sagement occupé des intérêts de ses peuples, auroit fait de cette restitution le gage d'une paix avantageuse et honorable.

« Si l'Angleterre, dira-t-on, avoit remporté » de grands avantages, auroit-elle voulu en sa- » crifier quelqu'un pour obtenir cette restitu- » tion ? Si au contraire elle eût eu du dessous, » se seroit-elle déterminée à faire pour le même » objet de nouveaux et de plus grands sacri- » fices » ?

On peut répondre à cette objection par l'expérience du passé et par les conjectures les plus vraisemblables sur l'avenir.

L'une a prouvé que l'Angleterre pouvoit renoncer au seul avantage solide qu'elle eût remporté dans le cours d'une longue guerre, et cela en faveur d'une pareille restitution [2].

[1] La neutralité des Pays-Bas, pendant la guerre de 1733, a donné le premier exemple de cette modération du roi. Elle éclata autant alors à ne pas les envahir, que depuis à les rendre.

[2] Restitution du Cap-Breton par le traité d'Aix-la-Chapelle.

Les autres nous font entrevoir des avantages
t des succès dans notre guerre maritime; nous
n avons déjà remporté un très-considérable [1];
nais on ne sauroit s'empêcher de prévoir en
nême temps, de la part de la nation anglaise,
uelque battue, quelque renversée qu'elle puisse
tre, la plus forte répugnance à se faire justice
t à nous la rendre.

Cependant elle nous doit des restitutions,
les indemnités, et nous en devra davantage. Il
aut une satisfaction; cette satisfaction a été
olennellement demandée, et ne pourroit plus
tre foiblement exigée. Quelques succès qu'eus-
ent nos armées dans une guerre de cette na-
ure, nous pourrions, à la paix, ou n'avoir point
le gages pour forcer l'Angleterre à une resti-
ution et des indemnités, ou en avoir de tels
que nous ne voudrions ou ne pourrions plus les
rendre.

Dans le premier cas, la nation anglaise,
même au bord du précipice, nous refuseroit
toute satisfaction : dans le second cas, elle
voudroit faire compensation.

Si, au contraire, la France avoit commencé
par s'assurer des Pays-Bas, elle seroit nantie;
et si la satisfaction qui lui est due lui avoit été

[1] Conquête de Minorque.

refusée, elle ne pouvoit plus lui manquer, sauf à la prendre sur la chose même, pour obliger la cour de Vienne à la lui procurer d'ailleurs. Il ne faut pas croire que la cour de Londres eût été sourde à ses instances.

D'abord, elle auroit difficilement pu se refuser à tous les motifs de justice, d'honneur et de reconnoissance à l'égard d'une alliée qui se seroit sacrifiée pour elle. Mais, au secours de ces motifs, il en viendroit un plus puissant: c'est que ni le propre intérêt, ni la sûreté même de la Grande-Bretagne, ne lui auroient permis d'abandonner cette alliée, en laissant pour toujours les Pays-Bas à la France. Il s'ensuit que leur possession étoit pour elle un sûr garant des restitutions, des indemnités, et même des cessions qu'elle auroit pu prétendre. Il ne faudroit pas moins qu'un gage de cette importance pour rendre complète la satisfaction demandée; car on suppose qu'elle ne se borneroit pas à quelques sommes d'argent.

En dédommageant nos marchands pillés, l'effet de cette satisfaction auroit dû être encore de fortifier notre marine, de nous donner de nouveaux ports, ou du moins de nous rendre l'usage libre des anciens; d'étendre notre commerce, et de l'assurer pour jamais contre

le pareilles entreprises; d'affermir nos colo-
nies; d'en reculer les bornes, ou les fixer à
notre avantage; en un mot, d'agrandir la
France en augmentant et consolidant sa puis-
sance maritime.

Il résulte donc de tout ceci, que son agran-
dissement par terre, dans la conquête des Pays-
Bas, auroit produit au moins les circonstances
les plus favorables, pour son agrandissement
par mer, dans le traité avec l'Angleterre.

La neutralité en question empêche ce der-
nier agrandissement, en s'opposant à l'autre.

*Donc la convention de neutralité est dé-
savantageuse à la France pour son agran-
dissement.*

Tout l'article ci-dessus est un exemple des
conseils dangereux que les ambitieux donnent aux
princes pour les entraîner dans de longues guerres
dont les peuples sont les victimes : on ne leur pré-
sente que des conquêtes faciles, des victoires cer-
taines, un accroissement rapide de revenus; on
détourne leurs yeux de l'inconstance de la fortune,
de l'humiliation des revers, des sacrifices de l'agri-
culture et du commerce, du sang des soldats, des
larmes des familles, de la ruine des provinces. Et
c'est d'après ces romans dictés par l'ambition, qu'on

travaille pour l'histoire : mais le langage du bon sens suffit pour renverser cet échafaudage d'espérances brillantes et de promesses douteuses. Le cabinet de Versailles n'auroit point conclu le traité de neutralité, si celui de garantie avoit suffi. Tous les états de l'Europe se garantissent fréquemment leurs possessions réciproques, et travaillent constamment à se les enlever. La politique change continuellement leurs rapports ; les anciens engagemens sont regardés comme annullés par de nouvelles circonstances qui nécessitent de nouvelles conventions. L'Angleterre cherchoit à susciter une diversion contre la France ; et le roi déjouoit ce projet en s'assurant de la neutralité de l'Autriche. Une double guerre l'auroit exposé à un double danger ; n'ayant qu'un ennemi à combattre, il pouvoit plus raisonnablement espérer de s'agrandir pour s'indemniser. Ainsi la conclusion de Favier pèche encore contre les règles de la logique et de la prudence. *S.*

ARTICLE III.

a convention de neutralité est-elle avan-
tageuse à la France pour le crédit ou la ré-
putation ?

Chacun sait que ce mot *crédit* ou *réputa-*
on ne s'explique pas entre souverains comme
ntre particuliers. Chez ceux-ci, c'est l'opi-
on que l'on a de la fortune, de la probité
un citoyen, de sa bonne conduite et de son
telligence dans le commerce. Chez ceux-là,
est l'idée que l'on conçoit des forces, des
ssources d'un prince ou d'un état, de son
ouvernement, de son système politique, de
fidélité, et de sa fermeté dans ses engage-
iens.

On peut donc, relativement à ces divers ob-
ts, distinguer deux sortes de *crédit politique* :

Crédit de confiance, établi sur le caractère
ersonnel du souverain, ou sur les principes
u ministère ;

Crédit de considération, fondé sur le génie,
s talens, la puissance, les richesses, les res-
ources, les alliances, la position locale, mais

plus encore sur l'habileté à tirer parti de tout cela.

A l'égard du crédit de confiance, rien n'a pu ni dû l'établir plus solidement que toute la conduite du roi et la connoissance de son caractère [1]. L'Europe en est témoin. Les preuves éclatantes que sa majesté en a données, sont trop récentes pour avoir laissé former de nouveaux doutes. S'il en subsiste encore, ce sont des préjugés sucés avec le lait, que la malignité fomente, et dont la stupidité garantit la durée. Ce n'est pas la franchise, le désintéressement, la générosité, qui convertiront cette sorte d'incrédules.

Mais, fût-il à présent question d'établir ou d'affermir le crédit de confiance, ce ne seroit

[1] Je sais qu'il est inutile, et souvent dangereux, de dire certaines vérités aux princes; mais si l'homme sage les tait, il ne doit pas au moins se dégrader en leur substituant une coupable flatterie. Certainement la chute du crédit de la France doit plus être attribuée au caractère de Louis XV, qu'au choix de ses alliances. Sa foiblesse l'auroit rendu dépendant de l'ambition de la Prusse, s'il ne l'avoit pas été de celle de l'Autriche. Il aimoit trop son repos, pour réprimer les puissances qui troubloient celui de l'Europe; et les louanges qu'on lui donne ici, sont contredites par l'opinion universelle des contemporains de ce monarque. *S.*

la convention de neutralité qui pourroit y
tribuer. Il ne s'agit point en effet de rem-
r aucun engagement.

Du cette neutralité étoit déjà fondée sur le
té d'Aix-la-Chapelle; alors l'intention du
à la respecter auroit assez prouvé sa fidé-
et sa justice.

Du ce même traité autorisoit le roi à récla-
r la garantie de toutes les parties, soit con-
ctantes, soit accédantes; alors sa majesté, lais-
t subsister son droit sans l'exercer, n'en fai-
t que mieux éclater sa générosité et sa modé-
ion.

Au contraire, une convention par laquelle
roi se lie les mains, lui fait désormais un
voir de ce qui n'étoit qu'une grâce. Qui sait
l'orgueil autrichien n'attribuera point à la
cessité, du moins à l'intérêt, un engagement
ontaire et une indulgence purement gra-
te [1]? Au lieu donc de se faire, par cette con-

[1] Quoique les propos des gazettes soient peu dignes
l'attention des souverains et des ministres, il est
n de remarquer ici qu'elles débutent déjà sur ce
dans les pays étrangers; et le plus singulier, c'est
'on nous fait tenir en France le même langage.
Voici les propres termes de la gazette d'Utrecht,
18 juin 1756, à l'article *de Paris* : « L'illustre allié

vention, un mérite de plus, la France y per
celui de la liberté et du choix.

Donc la convention de neutralité n'e
point avantageuse à la France pour établ
ou pour augmenter son crédit de confiance

» que le roi acquiert par ce traité, et plus encore
» grandeur d'ame et le cœur magnanime de cette au
» guste princesse, offrent un vaste champ à la verv
» des poètes et à l'éloquence des orateurs ».

On ne finiroit point, si l'on s'amusoit à copier l
autres gazettes françaises, où ce pompeux verbiag
est par-tout répété et amplifié.

On peut bien croire que celles d'Allemagne et d
l'Italie autrichienne auront pris un ton encore plu
haut; et si, jusqu'à présent, les poètes et les orateur
se taisent en France, il ne faut pas douter que quel
que professeur tudesque n'ait déjà célébré à cette oc
casion l'*auguste clémence* de sa souveraine. Il faut l'a
vouer : l'ostentation, l'éclat que nos ministres même
ont fait de cette alliance dans les cours étrangères, on
trop favorisé ces ridicules déclamations; et, dans cer
tains mémoires présentés à ces cours, une joie trop
marquée a pu laisser croire au public que le nouveau
traité étoit le salut de la France.

[1] Si la France n'avoit pas contre-balancé la faiblesse
de son administration intérieure par la force de ses
alliances, son danger auroit été plus grand, ses pertes
plus considérables; et certainement alors, ne pouvant
ni en imposer à ses ennemis, ni rassurer ses amis, elle
n'auroit gardé aucun crédit de confiance. *S.*

SECTION II.

ARTICLE PREMIER.

QUESTION PREMIÈRE.

traité défensif d'alliance et d'amitié est-
l ou peut-il devenir avantageux à la
France pour sa sûreté?

A même question a été traitée dans la Sec-
n précédente, au sujet de la convention de
utralité. Tout ce qui a été dit sur l'Article de
sûreté, peut et doit également s'appliquer
traité d'alliance. Celui-ci ne fournit de plus
une question particulière.

La stipulation d'un secours réciproque est-
e avantageuse à la France?

Avant de répondre, il faut se rappeler que
secours réciproque doit être, aux termes
traité, de dix-huit mille hommes de pied,
de six mille chevaux. Dans le cas où ce
ours ne seroit point requis ou fourni en na-
e, il est évalué par mois à 288,000 florins
Empire sur le pied de 8000 florins pour
lle hommes de pied, et de 24,000 florins
ur mille chevaux. A 2 liv. 10 sous le florin,
st par mois 20,000 livres pour mille hom-

mes d'infanterie, et 60,000 livres pour mi
hommes de cavalerie. Total par mois 720,0
livres, et par an 8,640,000 livres. Ajoutons
frais de remise, de commission, de provisio
l'intérêt des avances, ils porteront bien ce
tal à dix millions. La somme est un peu fort
et, long-temps continuée, elle deviendroit
subside aussi onéreux qu'inutile à payer. Ava
de le prouver, il se présente une autre questio

Supposé que la France pût être souvent
long-temps dans le cas de requérir ce secour
seroit-elle assurée de le recevoir exactemen

En argent, on ne s'attend pas que la cour
Vienne pût fournir à la longue un pareil s
cours, elle qui ne fait la guerre qu'à force
subsides, et qui, même en temps de paix,
pouvoit prendre tous les ans, sur ses revenu
le quart de cette somme [1].

En nature, elle pourroit mieux remplir so
engagement; mais il est convenu que la part
qui fournira les troupes, les paiera, et que l'a

[1] On peut facilement attaquer tout traité en suppo
sant que les conditions n'en seront pas remplies. Ma
si Favier croit l'Autriche trop pauvre pour tenir s
engagemens, pense-t-il que la Prusse, encore plu
pauvre, y auroit été plus fidelle; ou faut-il en conclur
que la France ne devoit s'allier avec personne? *S.*

era tenue de leur fournir seulement des
tiers d'hiver.

eut-on se flatter que, pendant le cours d'une
ue guerre, la cour de Vienne eût constam-
t le pouvoir ou la volonté de payer et d'entre-
vingt-quatre mille hommes au secours de
rance ? On ne le croira pas, si l'on en juge
les efforts que cette cour a faits pour elle-
ne dans les deux guerres de 1701 et de 1741.
n sait qu'elle a toujours promis à ses alliés
ournir, pour sa propre défense, des con-
ens considérables, qu'elle a même donné
listes qui excédoient fort le nombre de
t-quatre mille hommes. Mais on n'ignore
non plus que ces contingens n'ont jamais
té que sur le papier ; que ces mêmes alliés
ont toujours plaints de l'inexécution des pro-
ses, et du fardeau énorme qui en retomboit
eux ; qu'il en résulte sans cesse des dégoûts,
ne de l'aigreur et de l'animosité entre des
ssances unies par des liens naturels, et qui
tendoient agir de concert contre un ennemi
mun ; et qu'enfin, malgré les clameurs de
alliées, la cour de Vienne n'a jamais payé
ntretenu à ses frais et dépens, dans aucune
armées combinées, vingt-quatre mille
mmes effectifs [1].

[1] Ce fait est positivement faux. *S.*

Ce qu'on n'a pu obtenir de la cour de Vien
pendant qu'il y alloit de son propre sal
doit-on espérer qu'elle le feroit pour la q
relle d'autrui ? D'un autre côté, après les p
diges que la France a faits pendant ces d
guerres, toujours seule, ou n'ayant que
alliés onéreux, personne ne doute qu'elle
fût en état de fournir très-exactement le
cours stipulé, soit en argent, soit en nature

Pour établir donc un peu plus de prop
tion entre la possibilité de la France et c
de l'Autriche, il semble qu'on auroit pu
puler moins d'argent et moins de troupes
part et d'autre. On ne voit guère qu'un mot
de la part de la France, qui ait pu dicter ce
magnifique stipulation. Ce seroit d'en impo
à un ou plusieurs *tiers* par le nombre des tr
pes, et le montant de la somme : comme si
tiers ne savoient pas bien à quoi s'en tenir
dessus ! Ils sont aussi bien convaincus de
possibilité et de l'exactitude de notre part, qu
s'y attendent peu du côté de l'Autriche.

S'il n'étoit question que de les faire tre
bler, la France avoit assez de moyens, sa
aller mendier des secours d'autrui, ou proc
guer les siens. Encore moins étoit-elle dans
cas de trembler pour soi-même, et de cherch

appui à la cour de Vienne : mais ceci nous
nène à la question primitive.

En supposant donc une exactitude égale de
t et d'autre dans la prestation des secours
ulés, cette stipulation est-elle avantageuse
France pour sa sûreté?

Observons d'abord que ce secours doit avoir
au cas seulement que l'une des parties soit
quée par un *tiers*.

Pour qu'il en résulte en faveur de la France
sûreté et un avantage réels, il faut donc
poser qu'elle soit souvent attaquée, et l'im-
atrice jamais, ou du moins plus rarement;
les guerres qui suivront ces agressions con-
la France seront fort longues, et contre
utriche plus courtes.

Voyons actuellement laquelle de nos deux
ssances est ou peut être à l'avenir plus ex-
ée à une agression. La France a-t-elle des
sins assez puissans pour l'attaquer, seuls ou
s ensemble? Ces voisins auroient-ils quel-
s droits, quelques prétentions à faire va-
contre la France, quelque province à re-
diquer? qu'auroient-ils à lui demander?
e n'a rien acquis de ce règne que par échange,
ur la fin du précédent, elle a beaucoup cédé.
succession n'a point été litigieuse. Aucun

prince étranger ne s'est porté pour héritier
tout ou en partie. Elle n'a pas eu de rene
ciation à extorquer de qui que ce soit par
force des armes.

Remarquons en passant, qu'à l'égard
prétentions et des réclamations, l'Autriche
dans un cas tout opposé.

Revenons. Les voisins de la France qui v
droient l'attaquer, auroient-ils quelqu'attr
quelqu'avantage à le tenter, ou quelqu'es
rance d'y réussir?

Pour répondre à cette question, parcour
nos frontières, comptons nos voisins, voy
leurs moyens et leurs forces.

Depuis l'Océan jusqu'aux Alpes, l'impé
trice et l'Empire.

Pour la première, on a prouvé ailleurs q
même sans la nouvelle alliance, elle n'en se
pas plus à redouter, et qu'elle auroit beauc
à craindre. L'Empire? Encore moins, tant qu
France voudra bien vivre en paix avec lui
moins que jamais, si la couronne impériale s
toit un jour de la nouvelle maison d'Autric

Le long des Alpes jusqu'à la Méditerran
les Suisses? Tout est dit là-dessus.

Le roi de Sardaigne? C'est de nos voisin
plus avantageusement situé pour nous attaq
com

mme pour se défendre. Tous ceux qui con-
issent les Alpes et la direction de leurs gor-
s, conviennent de ces avantages. Cependant
succès d'une agression de sa part ne répon-
oit pas au début. Rien de si facile pour lui
e d'entrer en France; rien de si difficile que
subsister. Engagé trop avant, rien de plus
possible que d'en sortir. C'est ce que le roi
ictor-Amédée disoit souvent lui-même. Ce
nt des vérités historiques, topographiques,
lle fois démontrées.

Ce qui n'est pas moins vrai, c'est que le roi
Sardaigne n'a pas plus l'envie que les moyens
ttaquer seul la France. Il ne le peut pas
vantage avec ses alliés. L'impératrice seule
à portée de lui fournir des troupes, quoi-
e jamais assez pour prendre des quartiers
iver en France.

Ainsi le traité en question n'eût-il jamais
sté, ce prince est trop sage pour risquer son
née, peut-être ses états, sur la foi d'un secours
richien. Il a eu d'ailleurs tout le temps d'ap-
endre combien ce secours est souvent incer-
n, toujours tardif, quelquefois incommode.
L'Angleterre, ni la Hollande ne pourroient
der efficacement que de leurs subsides [1]. Des

[1] Seroit-il invraisemblable de dire que la Hollande

besoins plus pressans, des intérêts plus favo
risés détournent ceux de la première vers l
nord de l'Allemagne. L'impuissance de la se
conde, ou du moins son économie, ne perme
plus guère à aucun allié d'en espérer de sa par

Mais, pour terminer son article, si ce princ
a des vues de conquête et d'agrandissement
si ces vues assez naturelles peuvent être re
gardées comme héréditaires dans la maison d
Savoie, ce n'est assurément pas de ce côté-c

Reste enfin l'Espagne entre les deux mers
Elle est encore bien loin de devenir formelle
ment l'ennemie de la France. Si cet événemen
paroît fort reculé, ce n'est pas que dans la suit
il y ait beaucoup à compter, ni sur les liens d
sang, ni sur l'amitié entre les deux nations
c'est qu'heureusement elles n'ont rien à démêle
ensemble. La main du Créateur a marqué les li
mites, et personne de part et d'autre ne song
à les passer. On ne compte pas les petites tra
casseries que le commerce pourroit occasionner
Il est trop à notre avantage pour ne pas le con
server; et à cet égard, il sera toujours auss
facile que sensé de trouver des ajustemens.

Quant aux intérêts étrangers, le système de

et le roi de Sardaigne, payés par l'Angleterre et soute
nus par l'Espagne, auroient pu combattre la France? S

Espagne en paroît désormais aussi éloigné et
ssi indépendant que sa situation.

A l'égard des intérêts de famille et des pro-
s d'établissemens, ils ne peuvent avoir lieu
x dépens de la France; et, au contraire, ils
ussiront difficilement sans son secours.

A supposer donc que ces mêmes motifs puis-
nt être encore quelque jour d'un aussi grand
ids pour l'Espagne qu'ils l'ont été pendant
ente ans, ils la tourneront toujours de notre
té.

Admettons cependant que, contre toute at-
nte, l'Espagne eût envie d'attaquer la France,
e ne le pourroit plus aujourd'hui que par sa
ontière des Pyrénées. Il suffit de connoître
nôtre de ce côté-là pour juger combien l'en-
eprise seroit impraticable. Ajoutons une vé-
é historique; c'est que, depuis Henri IV, la
rance n'a jamais été formellement attaquée [1].

[1] On excepte le cas de la guerre présente, cas sin-
lier qui n'a aucun rapport à l'objet du traité dont
s'agit, et qui, d'ailleurs, en est aussi excepté. Il le
a toujours aux termes du traité d'alliance. Le se-
urs stipulé ne l'est qu'à raison de la garantie réci-
oque. Or, celui-ci (Art. III) n'a lieu, de la part
l'impératrice, que pour les possessions de la France
Europe. Celles-ci ne seront jamais le sujet d'une

Dans ce long intervalle, il s'est passé hu
grandes guerres ; l'agression a toujours été d
côté de la France, du moins dans la forme
et c'est de la forme qu'il s'agit ici. Elle e
aussi formidable qu'elle l'ait jamais été depu
cette époque. Ses voisins ne le sont pas davan
tage, et, dans le système présent de l'Europe
aucun ne peut avec le temps s'accroître asse
pour le devenir.

Donc elle n'est pas à présent, et ne peu
être de long-temps plus exposée à une agres
sion, qu'elle l'a été depuis Henri IV.

Pour la France donc, de tous les côtés,
risque d'être attaqué est nul ou presque nul.

Calculons à présent ce même risque pou
l'impératrice; faisons également le tour de se
vastes frontières ; cherchons ici ceux de se
voisins, qui peuvent présentement ou à l'ave

rupture avec l'Angleterre, mais bien celles aux Ind
et en Amérique, dont l'exception aura toujours lie
Il est vrai que la France ne garantit pareillement
l'impératrice (Art. IV) que *ses possessions en Eu
rope ;* mais on sent trop combien cette clause est illu
soire : l'impératrice ne possède point ailleurs un pouc
de terre. On a voulu par-là jouer la réciprocité: i
auroit mieux valu renoncer à cette risible façon d
plâtrer ce désavantage.

r être ses agresseurs. Il seroit inutile de par-
des autres.

A commencer par les Pays-Bas, quelqu'un
ra peut-être surpris de voir en tête la Hol-
nde. Pour revenir de cette surprise, il n'y a
pendant qu'à faire attention aux démêlés
ez vifs, actuellement subsistans entre l'im-
ratrice et les états-généraux, sur l'exécution
s traités de Barrière.

Ces démêlés ont rendu nécessaire *le con-*
ès de Bruxelles. S'il n'est pas formellement
mpu, du moins les conférences sont suspen-
es, et peut-être pour ne se renouer jamais.
Les matières sont délicates. Il s'agit d'hy-
thèques, d'arrérages, de remboursemens,
ndemnités, enfin de grosses prétentions d'ar-
nt, auxquelles la Hollande n'est pas prête
renoncer, ni l'Autriche de satisfaire. Rien
plus naturel, lorsqu'on aura perdu tout
poir de conciliation, que d'en venir aux
ies de fait. Les demandeurs sont à portée
pourroient se saisir des gages qu'ils ont sous
main. Hostilités ! agressions manifestes !
ieroit alors la cour de Vienne.

Dans la Gueldre, le roi de Prusse..... Celui-
est facile à concevoir, nous le trouverons
lleurs.

En Autriche, la maison de Bavière [1].

En Bohême, celle de Saxe.

Il ne faut point partir de l'état présen
Le système actuel de la maison de Bavièr
tient vraisemblablement à la personne de l'é
lecteur. Il peut changer dans un instant, e
faire place à un nouveau. Disons-en autant d
la cour de Saxe ; leurs prétentions sont plutô
assoupies qu'éteintes.

Les publicistes allemands, excepté ceux d
Vienne, ne font pas plus de cas des renon
ciations, que les jurisconsultes français. U
grand exemple a prouvé récemment qu'il n'es
point de prétention si douteuse et si suranné
qu'on ne puisse faire revivre à propos, ni s
modique, dont les arrérages ne puissent ab
sorber des provinces. On peut le dire (en par
tant des principes généraux du droit public ger
manique) : en Allemagne, les prétentions son
éternelles et imprescriptibles. Ainsi ces deu
maisons pourroient un jour s'unir entr'elles
et se joindre à d'autres qui ont aussi des pré
tentions à la charge de la cour de Vienne. Cett

[1] Favier peut-il de bonne foi craindre pour l'Au
triche une attaque de la part des électeurs de Saxe e
de Bavière, dont toute la politique consiste à conserve
leurs foibles états sans cesse menacés ? *S.*

nion pourroit tôt ou tard attirer à la France
ne réquisition des secours stipulés.

Dans la Silésie, encore le roi de Prusse.
n sait assez que sa méthode est de prévenir
agression. Quelques alliés que ce prince eût
erdus, quelque changement qui fût arrivé
ans sa consistance, il ne faut pas croire qu'à
et égard il changeât sa pratique. Plus même
seroit isolé, délaissé, abandonné à ses en-
emis, plus il seroit certain d'en être bien-
ot attaqué; dans cette certitude, et ne devant
oint espérer de quartier, le parti le plus sûr
eroit pour lui le plus audacieux. (Il en a déjà
ait une fois l'expérience.) Ce prince n'en pren-
roit point d'autre. Il auroit beau montrer une
gue formée, des opérations concertées, des
rmées en marche pour l'engloutir, prétendre
nfin que son attaque n'est qu'une défense lé-
itime, l'impératrice y trouvera toujours le
casus fœderis.

Nous voici arrivés sur les frontières de
Hongrie; nous y trouvons le Turc, cet ennemi
puissant, perpétuel, héréditaire de la maison
d'Autriche. Aura-t-il plus d'amitié pour l'hé-
ritière de cette maison, que pour celle qui est
appelée à la remplacer? S'il est ignorant et
superstitieux, son mufti lui fera au moins un

point de religion de massacrer *les infidèles* pour l'amour de Dieu et la gloire du grand prophète. S'il est foible et timide, sa milice insolente ne le forcera-t elle pas de les attaquer malgré lui ? S'il est ambitieux, s'il aime la guerre, aura-t-il besoin de tous ces prétextes ? Mais quelque motif qui le détermine, il sera toujours l'*agresseur*, comme l'ont presque toujours été les autres.

Depuis plus de trois cent soixante ans, on voit sans cesse, dans l'histoire, les sultans aux prises avec les rois de Hongrie. Par un calcul bien simple, de ces trois cent soixante ans, il s'en est passé la moitié en guerre entre ces deux puissances. Chez les Turcs, rien ne change : religion, mœurs, gouvernement, génie national, système politique, tout est resté sur l'ancien pied [1]. Le degré de puissance n'a pas varié depuis Soliman II. Ce qu'ils ont perdu dans le continent, ils l'ont regagné dans la Méditerranée : le même ordre de causes produit ordinairement les mêmes effets.

[1] Favier devoit savoir mieux que personne, que si les Turcs n'ont point changé, tout l'est autour d'eux; que la discipline et l'artillerie des autres nations ont détruit leur puissance, et qu'on a plus à craindre leur anéantissement total, que leur ambition. *S.*

On en peut tirer une conséquence presqu'aussi
montrée qu'une vérité géométrique ; c'est
e, sur cent ans, par exemple, il y aura cin-
nte années de paix et cinquante années
guerre entre la maison ottomane et celle
possède la Hongrie : d'où il suit que, sur
siècle, la France, aux termes du traité,
oit obligée de payer cinquante années d'un
side de huit millions six cent quarante mille
es. Si elle aimoit mieux fournir en nature
secours stipulé, il lui en coûteroit certaine-
nt beaucoup plus cher. Il faudroit, pendant
quante ans, recruter et entretenir vingt-
tre mille hommes, à quatre ou cinq cents
ues, pour le service de la maison d'Autriche.
contre qui ? C'est un point sur lequel on
permet ailleurs quelques réflexions. Mais
nevons le tour que nous avons commencé.
l ne reste que l'Italie. On ne sauroit nier
e les deux rois unis [1] de Naples et de Sar-
gne ne puissent y attaquer les états de l'im-
ratrice. On peut aussi se figurer plusieurs
constances possibles, ou même prochaines,
s lesquelles ces deux agresseurs seroient

[1] Peut-on penser sérieusement que, sans le secours
la France, les rois de Sardaigne et de Naples osc-
ent attaquer l'Autriche ? *S.*

soutenus de l'Espagne, et peut-être de que
qu'autre puissance.

Voilà donc aux Pays-Bas, sur l'Elbe, l'Ode
le Danube, et en Italie, un nombre de puissa
voisins, dont quelques-uns sont les ennem
de la maison d'Autriche, d'autres à tout m
ment peuvent le devenir.

La durée des guerres qui suivroient c
agressions, doit aussi entrer dans la balance
et personne ne doute qu'avec un secours aus
considérable, la cour de Vienne ne trouvât
secret de les rendre éternelles.

Il y a long-temps qu'elle le cherche aux d
pens de ses alliés. On n'a qu'à remonter u
siècle dans l'histoire; on lui verra toujou
faire, par goût, la guerre avec l'argent d'au
trui, et la paix par force sans cette ressourc

Par conséquent le risque d'être attaqués est
pour les états autrichiens, très-grand, très
fréquent et très-multiplié [1]. Pour la France, o

[1] Remarquons que, par le traité (Art. VII), le se
cours devra être fourni sur la réquisition de celle de
deux parties qui se trouvera attaquée ou *menace*
d'une invasion dans ses possessions. Qu'on juge d
l'étendue qu'une clause aussi vague peut donner, se
lon l'interprétation de la cour de Vienne, aux enga
gemens de la France.

démontré, ce même risque est nul, ou pres-
e nul. Les secours stipulés en sa faveur, ne
uvent avoir lieu que dans le cas où elle seroit
aquée. Ces secours sont donc pour la France
ls ou presque nuls ; ils sont comme s'ils n'a-
ient point été stipulés.

Par la même raison toute la sûreté, tout l'a-
ntage qui résulte de cette stipulation, est
our l'impératrice, et toute la charge est pour
France.

Donc le traité d'alliance et d'amitié n'est
oint avantageux à la France pour sa sûreté.

On a distingué, dans la Première Section,
sûreté intérieure ou de territoire, la sûreté
xtérieure ou de commerce.

L'ARTICLE qu'on vient de lire est certainement
ut ce que Favier a écrit de plus fort. Ses raison-
emens sont spécieux, ses calculs probables, et il
résente, en peu de pages, les objections les plus
raves contre l'utilité du traité de 1756. Je répète
i ce que j'ai déclaré dans la Préface ; je suis loin
e préférer pour la France l'alliance de l'Autriche
celle de la Prusse. Je crois que toutes deux offrent
es avantages et des inconvéniens qui se balancent;
t je pense que l'intérêt du gouvernement français,
ontent de ses limites, est, sans adopter un système

permanent, de se conduire selon les circonstanc
et le génie des princes qui gouvernent ces deu
puissances, et de se joindre toujours à celui qui s
montrera le plus modéré, contre celui dont l'ambitio
menaceroit la tranquillité publique. Mais, aprè
avoir répété cette profession de foi très-franche
comme mon but est de combattre les assertions tro
tranchantes et le système trop inflexible de Favier
je vais essayer de prouver, en peu de mots, qu'i
ne présente la question de l'alliance avec la cou
de Vienne que sous le point de vue le plus favo
rable à son opinion, en dissimulant tous les aspect
qui lui seroient contraires.

L'argument principal de l'auteur contre le traité
de 1756, est que, l'Autriche pouvant être attaquée
successivement par la Prusse, la Russie, l'Empire,
la Hollande, la Turquie, le roi de Naples et le roi
de Sardaigne, tandis que la France ne peut l'être
que par l'Autriche, le traité d'alliance qui stipule
des secours réciproques, est onéreux pour le gou-
vernement français, dont on exigeroit fréquemment
ces secours, et qui ne seroit jamais dans le cas de
les réclamer à son tour. Je dirai d'abord que le
calcul est un peu outré, et qu'on pourroit soustraire
de cette énumération d'ennemis la Hollande et les
rois de Sardaigne et de Naples, qui ne seroient pas
assez forts pour oser attaquer l'Autriche : d'ailleurs,
s'ils en avoient les moyens, ils pourroient aussi être

mptés parmi les puissances qui seroient dans le cas
ttaquer la France. Mais, sans m'arrêter à cette
ıtile discussion, je dis que ce qui a frappé Favier
mme désavantageux, a fort bien pu, au contraire,
terminer le roi de France à conclure ce traité. Ses
rtisans, en effet, soutiendront ce qu'avançoit le
nce de Kaunitz, c'est-à-dire que l'alliance de
56 est plus favorable à la France qu'à l'Autriche,
isqu'elle assure la tranquillité permanente de la
ance sur le continent, en lui donnant pour amie
seule puissance qui pouvoit l'attaquer, tandis que
te alliance ne débarrasse l'Autriche que de l'at-
que d'un seul de ses ennemis. Ce raisonnement
st point un paradoxe, et les événemens que le
mps a fait naître viennent à son appui; car, de-
is la paix de 1763, l'Autriche a été deux fois en
erre, l'une contre la Prusse, et l'autre contre la
ırquie, et la France a joui d'une paix constante
r le continent jusqu'en 1792. Ce résultat est plus
el que toutes les conjectures de Favier, et suffit
ur répondre à beaucoup de déclamations. Si le
uvernement français avoit profité, comme il l'au-
it dû, de ces trente années de paix continentale,
ur rétablir son armée et ses finances, il est facile
juger quelle eût été sa force, puisque, malgré
mollesse, son luxe et son insouciance, ce long
lme le mit en état d'enlever treize provinces à l'An-
eterre, et d'effacer, par la paix de 1783, la honte
celle qui avoit terminé la guerre de sept ans. *S.*

QUESTION DEUXIÈME.

Le traité défensif d'alliance, ou d'amitié n'est-il pas même désavantageux à la France pour sa sûreté extérieure, ou sûreté de commerce ?

Nous l'avons déjà observé, la France est en alliance, ou du moins en paix avec plusieurs princes et états chez qui elle pourroit faire un grand commerce. L'amitié de ces princes est précieuse pour elle par cette raison, et aussi parce qu'ils pourroient lui nuire sans craindre beaucoup son ressentiment. Leur distance fait leur barrière, et celle-là est la plus sûre. Les procédés de la Russie en sont des preuves bien frappantes.

De toutes ces puissances, celle dont l'amitié nous est, depuis plusieurs siècles, la plus utile à tous égards, c'est assurément la Porte ottomane. Il n'est ici question que de son importance, relativement à notre commerce du Levant. Cette importance est reconnue; les plus grands avantages, les faveurs les plus signalées pour ce commerce, et la supériorité qu'il avoit acquise sur celui des Anglais, tels

été les fruits de notre bonne intelligence
c la Porte.

De fâcheuses restrictions à ces avantages, ou
t-être leur révocation entière, la cessation
ces faveurs et la supériorité des Anglais sur
s dans cette partie, voilà les effets très à
indre de notre mésintelligence avec la Porte.

Au commencement du règne de Louis XIV,
t le système n'étoit pas encore formé, on
it envoyé des troupes aux Vénitiens, et,
s mal à propos encore, à l'empereur contre
Turcs.

La Porte offensée ne garda plus avec la France
un ménagement. Les négocians français au
vant se virent exposés à des avanies conti-
elles, l'ambassadeur même aux procédés les
s violens, et le commerce menacé d'une ruine
taine.

Les Anglais surent en profiter. Ce furent les
ées les plus brillantes pour leur *compagnie*
Turquie; et si l'on eût persévéré dans ces
sses mesures, ils seroient aujourd'hui les
ls maîtres de ce commerce.

On ne tarda pas à sentir l'abus de ces dé-
rches hasardées, et la nécessité de soutenir
d'augmenter le commerce du Levant, par
e étroite intelligence avec la Porte. Il s'en

falloit pourtant des trois quarts au moins q
cet objet fût aussi important, ni le commer
aussi considérable qu'il l'est aujourd'hui. C
changea donc de système, ou plutôt on revi
à l'ancien; c'étoit le bon, et il n'a point va
depuis, jusqu'au nouveau traité qui donne li
à cette question.

Le résultat d'une conduite si sage, et au fo
si juste, a été le progrès de ce commerce, et
décadence de celui des Anglais, portés l'un
l'autre au point où on les a vus en 1740.

On l'a dit ailleurs : la politique chez les O
tomans ne varie pas plus que les mœurs,
celles-ci sont monotones.

Dans un gouvernement ainsi constitué (on
répète encore), des mêmes causes il résul
toujours des effets uniformes. La Porte ne ver
donc pas avec plus de plaisir les engagemen
de la France qu'autrefois ses secours. Il y a mêm
une différence qui n'est pas à l'avantage de ceux
là : c'est que les secours de Louis XIV n'étoien
qu'une grâce momentanée, obtenue de sa gé
nérosité; c'étoit un reste de *l'ancienne che
valerie.* Nulle réciprocité, nulle stipulatio
d'un secours autrichien. Ce jeune monarque e
avoit-il besoin, lui à qui toute l'Europe ne de
mandoit que la paix, ou sa protection? et so

successeur

uccesseur, aussi grand, aussi respecté, plus
imé, en a-t-il plus besoin que lui? Rien ne
obligeoit à continuer ses bienfaits. Il put les
upprimer, et il le fit, dès qu'il le jugea à propos.

Les engagemens, au contraire, que le roi
ient de contracter, sont perpétuels et censés
éciproques, quoiqu'il n'y ait en effet aucune
éciprocité. Leur exécution ne peut cesser, tant
u'il plaira à la cour de Vienne de la requérir,
t à la Porte de lui en fournir l'occasion.

La promesse donc d'envoyer ou de payer
ne armée entière contre les Turcs, à la pre-
ière réquisition de l'impératrice et de ses suc-
esseurs à l'infini, excitera bien plus le ressen-
ment de la Porte, que des secours passagers
e cinq ou six mille hommes accordés sans en-
gement et sans suite.

De ce ressentiment naîtra, pour le moins,
ne altération très-sensible dans les dispositions
e la Porte en faveur de notre commerce. Sup-
osons qu'elle ait la patience de s'en tenir là
squ'à la première occasion : celle-ci peut à
out moment devenir fort prochaine ; il ne faut
u'un nouveau sultan, même un autre visir,
n autre aga des janissaires, peut-être enfin
n autre mufti, une autre favorite. Le cas
rrivant (et il peut arriver dans le cours de la

guerre présente), le roi sera donc obligé d'en-
voyer et d'entretenir au fond de la Hongrie vingt
quatre mille hommes, ou de payer tous les an
à l'impératrice le subside énorme de huit mil
lions six cent quarante mille livres.

Quelqu'onéreuse que soit une pareille obli-
gation, sa majesté, toujours fidelle à ses enga-
gemens, voudroit et pourroit la remplir.

Soit que le roi fournît le secours en nature
soit qu'il se contentât de donner de l'argent
les Turcs en sentiroient toujours les effets bien
désagréablement. Dans le premier cas, ils s'a-
percevroient bientôt et du nombre et de la va-
leur de nos troupes; et si l'on peut juger de
l'avenir par le passé, elles fixeroient la victoire
du côté de l'Autriche. Dans le second cas, ils
n'éprouveroient guère moins l'influence de ce
secours : huit ou neuf millions d'argent comp-
tant mettroient dans les opérations de l'armée
autrichienne une vivacité qui n'y est pas ordi-
naire.

Croit-on qu'alors la Porte se contentât de
nous marquer de légères froideurs? Quand même
le divan pousseroit à l'excès la douceur et la
modération, pourroit-il nous répondre de la
milice et de la populace?

On sait quelles sont, dans ce pays, les suites

linaires d'une émeute ou d'une révolte. Plu-
que de s'y opposer, les ministres et le sultan
leroient au cri public, et se porteroient con-
la France aux dernières extrémités.

Ajoutons à cela les intrigues et l'argent des
glais, soit en paix, soit en guerre avec nous,
is toujours également jaloux de leur com-
rce, et ardens à la destruction du nôtre.

Que deviendroit alors ce commerce si floris-
t, si riche, ce soutien des deux grandes pro-
ces, cette ressource de l'état?

On le verroit tomber, périr au même instant;
re ambassadeur renvoyé, peut-être même ar-
; nos consuls mis aux fers; nos bâtimens sai-
nos marchands dépouillés, maltraités, me-
es de perdre la vie ou la liberté; les échelles
nées à nos vaisseaux; tous les Barbaresques
naînés sur eux; les Anglais triomphans dou-
et tripler leurs envois, leurs retours, leurs
its; le Languedoc et la Provence désolés par
multitude de banqueroutes; le contre-coup
é jusque dans le cœur de l'état, et cinquante
sujets industrieux réduits à la mendi-
faute d'occupation [1].

[1] Si on veut retrancher de cet Article beaucoup de
ues exagérées, et de prédictions qui ne se sont pas
ées, il restera quelques vérités, qu'on trouve

Donc le traité défensif d'alliance et d'a
mitié est désavantageux et très-désavanta

plus sagement et plus nettement exprimées dans u
Mémoire de M. de Vergennes. Il est certain qu'e
signant le traité défensif de 1756, une politique pru
dente auroit dû calmer l'inquiétude des Turcs par u
Article qui garantît l'intégrité du territoire de l'em
pire ottoman. L'omission de cette clause mécontent
la Porte; mais on la tranquillisa depuis par des d
clarations, et par une protection évidente et con
tante. Aussi les malheurs prédits par Favier n'arr
vèrent pas, et le commerce des Anglais ne s'établ
point, comme il le craignoit, sur les débris du nôtr
Nous conservâmes notre influence sur le divan, q
fit la paix ou la guerre d'après nos conseils; et not
crédit à la Porte ne s'affoiblit qu'en 1787, au m
ment où nos troubles intérieurs démontroient évide
ment aux gouvernemens les moins instruits, que
position critique et la foiblesse du cabinet de Versail
le mettoient hors d'état de protéger ses amis, et d'
imposer à ses rivaux.

Il est bon de remarquer que l'esprit de parti q
conduit la plume de Favier, le porte toujours à jug
un traité défensif, comme on pourroit juger un tra
offensif. Il est certain qu'une alliance offensive av
l'Autriche nous auroit brouillés avec le grand-seigneu
mais nos engagemens n'ayant pour objet que de fou
nir vingt-quatre mille hommes à l'impératrice, da
le cas où elle seroit attaquée, ce traité ne pouv
déplaire à la Porte que si elle avoit projeté une agr

eux à la France pour sa sûreté extérieure
u sûreté de commerce [1].

on ; ce qui n'étoit conforme ni à ses moyens, ni à ses
térêts, ni aux nôtres. *S.*

[1] Qu'on ne dise pas, comme le vulgaire, que Mahon
is, nous sommes les maîtres du commerce du Levant.
étoit précisément depuis 1718, c'est-à-dire après la
ssion de ce port à l'Angleterre, que la France avoit
quis sur elle la plus grande supériorité dans ce même
mmerce. C'est une vérité démontrée par les fré-
uens Mémoires de la compagnie anglaise de Turquie,
résentés, soit au parlement, soit aux commissaires
u commerce. Elle n'a pas été moins connue en
rance du ministère et des négocians.

D'ailleurs on n'est jamais le maître du commerce
ez un souverain puissant, indépendant, tel que le
rand-seigneur, autrement que par l'amitié, la cor-
alité et l'étroite intelligence qu'on a eu soin d'en-
etenir avec lui.

Donc, quoique la conquête de Minorque soit pour
France un avantage inestimable, la supériorité
ans le commerce du Levant ne dépend point de cette
onquête.

ARTICLE II.

Le traité défensif d'alliance et d'amitié es
il ou peut-il devenir avantageux à l
France pour son agrandissement?

Ce qui a été prouvé dans la précédent
Section, Article II, Question Première e
Deuxième, au sujet de la convention de neu
tralité, milite également contre le traité dé
fensif; et, sans le répéter ici, on se borne
une seule observation: elle servira de répons
aux objections que l'on pourroit tirer de cer
tains *articles secrets.*

Quoique diversement débitées dans le monde
et avec des circonstances peu vraisemblables
tous ceux qui les annoncent prétendent y trou
ver des avantages pour la France. Les uns y
envisagent des moyens d'agrandissement, ou
du moins d'arrondissement. D'autres en augu-
rent des améliorations d'établissemens et de
convenances de famille pour la maison de Bour-
bon.

Ces divers bruits, quelque confus, ou même
quelque fondés qu'ils puissent être, justifient

ependant *les Doutes* et *les Questions* qui for-
ent la présente recherche.

Une espèce d'instinct guide le vulgaire [1] le
lus ignorant et le monde le plus frivole. C'est
ne lueur de raison, un germe d'idées que ces
res demi-pensans ne sauroient ni développer,
analyser, mais qui leur montre à tous l'in-
rêt pour but d'un traité, d'une convention
uelconque.

La stupidité même le connoît, le consulte, et
ouvent même le saisit très-bien dans les affai-
es les plus triviales de la vie. Elle se doute qu'il
e doit être ni oublié, ni négligé dans les négo-
iations des princes; et quand elle ne l'y voit pas,
lle l'y suppose toujours profondément caché.

[1] Un auteur tel que Favier doit-il parler comme l'écri-
ain populaire, qui écrit plus en consultant les passions
u moment, que les lumières de la raison? Comment
nvoque-t-on l'*instinct du vulgaire*, pour juger la science
ui demande le plus de méditation, d'instruction et de
onnoissance des hommes? Hélas! nous avons vu cet
nstinct du vulgaire applaudir la politique des décem-
irs qui couvroient la France d'échafauds et de ruines!
Nous avons vu les orateurs les plus éloquens et les plus
umains, hués et outragés lorsqu'ils plaidoient la cause
e l'humanité! Phocion ne pensoit pas comme Favier;
t lorsque le *vulgaire* l'applaudissoit, il demandoit à
on ami s'il ne lui étoit pas échappé quelque sottise. *S.*

Voilà la source de ces bruits et de ces différentes conjectures sur les prétendus articles secrets. Ceux qu'on a livrés au public ne lui présentent rien qui puisse dédommager la France des dépenses où elle s'engage, ni des avantages qu'elle se refuse.

« Donc (conclut ce même public), il y a » sûrement des articles secrets dont la teneur » est encore un mystère, mais dans lesquels » on trouvera tout ce qui manque dans les » autres ».

Et c'est ce qui a produit, dans les cerveaux nouvellistes, tant de partages, d'échanges et de distributions d'états, en dépit de la possibilité, et même de la vraisemblance.

Si quelqu'un s'avisoit de fonder là-dessus une objection, la réponse seroit aisée. Ces articles sont vrais ou faux. Dans le dernier cas, tout est dit. Dans le premier même, il seroit possible de prouver que la cour de Vienne ne se seroit pas écartée de son ancien système.

On sait que cette cour n'a jamais rien donné pour rien, et qu'elle ne jette point de cessions à la tête; qu'elle n'en fait de volontaires qu'après s'être assurée des équivalens certains et actuels ; que si elle proposoit ou acceptoit

s échanges, ils seroient à son profit; qu'elle
nneroit volontiers quelque partie de ses
ats la plus exposée, la plus difficile à garder,
plus abîmée d'hypothèques, pour avoir quel-
'autre pays plus commode à garder, d'un
oduit plus clair, plus assuré, plus consi-
rable; qu'aussi tenace du réel et du présent,
e prodigue de futurs contingens et d'inves-
ures éventuelles, la maison d'Autriche ne
est point ruinée à ces marchés-là; qu'elle a
présenter à propos ces perspectives agréa-
es pour gagner du temps et se retirer de
rtaines crises, et pour exécuter sans oppo-
ion certains projets favoris: mais que l'ac-
mplissement de ces promesses condition-
elles a toujours été éludé ou refusé par la
ur de Vienne, lorsque le cas de les remplir
lui a plus permis de prolonger l'illusion;
qu'enfin, si elle en a rempli quelques-unes, elle
a été toutes les fois contrainte par la force.
D'où il résulte que, pour l'obliger à tenir
es engagemens de cette nature, il faudra tou-
urs recourir aux armes, et par conséquent,
ue chaque traité dont la conclusion lui sera
ile, mais l'exécution peu commode, produira
cessairement une nouvelle guerre [1].

[1] Ce que dit ici Favier du peu de solidité des trai-

Ces articles secrets, fussent-ils existans, n'
tabliroient donc aucun espoir solide d'agran
dissement, soit pour la France, soit pour
maison de Bourbon.

On ne répliquera pas que le nouveau trai
pourroit fournir à la France d'autres moyen
d'agrandissement aux dépens des princes q
attaqueroient l'impératrice, ou seroient atta
qués par elle.

Supposons que la France épousât en aveu
gle [1] toutes les querelles de l'impératrice,

tés, et de la mauvaise foi du cabinet de Vienne, c
très-vrai; mais malheureusement l'histoire prouve qu
cette vérité est applicable à tous les cabinets de l'Europ
Ainsi cette objection pourroit se faire contre tout
les alliances possibles : il faut même convenir qu
l'époque du traité de 1756, nous avions à faire pa
ticulièrement ce reproche au roi de Prusse, qui deu
fois nous avoit abandonnés. *S.*

[1] Dès qu'on suppose qu'on *épouse en aveugle* tout
les querelles de son allié, on peut tirer de ce princi
le plus terrible corollaire contre un traité quelconqu
Et il est trop vrai que Louis XV, dans la guerre d
sept ans, au lieu de se borner au sacrifice de ving
quatre mille hommes qui devoient lui assurer la pai
continentale, parut partager la haine des deux impé
ratrices, et sacrifia impolitiquement beaucoup d'ar
gent et beaucoup d'hommes pour détruire le trône d
Frédéric. Mais si on veut être juste, il faut blâmer

avahît, de concert avec cette princesse, les
ats de ses ennemis ; qu'en reviendroit-il à
France ? rien du tout. Aucun des pays que
cour de Vienne peut désirer de conquérir
de réunir à ses anciennes possessions, n'est
la portée, ni à la bienséance de la France.
ette cour même ne souffriroit pas volontiers
'elle en conservât aucun au-delà du Rhin ou
s Alpes.

A l'égard du Turc, le plus puissant et le
us fréquent ennemi de la maison d'Autri-
e, nous ne sommes plus aux temps roma-
sques où les princes chrétiens, abandon-
nt un intérêt prochain et domestique, alloient
mille lieues partager entr'eux l'empire d'O-
nt.

Donc le traité défensif d'alliance et d'a-
tié n'est et ne peut point devenir avanta-
ux à la France pour son agrandissement.

la foiblesse du roi, qui se laissoit entraîner à ser-
les passions de ses alliés, ou la petite jalousie qui
faisoit désirer d'effacer la gloire d'un grand homme
nt l'éclat l'humilioit ; et non pas un traité pure-
nt défensif, qui n'eut rien de désavantageux pour
France, dès qu'on prit la résolution d'en observer
ctement les clauses, au lieu d'en abuser. En 1783
même traité subsistoit ; et la France, victorieuse de

l'Angleterre, et protectrice de la Hollande, de l'Italie et de l'Empire, étoit universellement respectée. Elle ne perdit sa considération qu'au moment où elle permit à l'ambition prussienne de conquérir la Hollande pour la soumettre au joug britannique. *S.*

ARTICLE III.

Le traité défensif d'alliance et d'amitié est-il avantageux à la France pour le crédit ou la réputation ?

On a traité ailleurs (Sect. première, Art. III) la question *du crédit de confiance*, au sujet de la convention de neutralité. Il est inutile d'y rien ajouter sur le traité d'alliance. Ce sont les mêmes principes et les mêmes conséquences.

S'il restoit quelque chose à ajouter là-dessus, ce seroit une réflexion bien simple : c'est qu'on n'obtient pas plus la confiance de certains esprits en se livrant à eux, qu'en se tenant à l'écart. On sait à quoi ils attribuent toujours également, ou le bien qu'on leur fait, ou le mal qu'on ne leur fait pas.

Reste *le crédit de considération* à discuter ici. Voyons donc si le traité défensif peut augmenter, pour la France, ce genre de crédit, ou même lui servir à conserver celui dont elle jouissoit avant cette époque.

Le *crédit de considération* est fondé principalement sur la puissance, et celle-ci est de deux sortes :

La *puissance militaire*, qui consiste dans le troupes, les places, les ressources de la po pulation et les produits du sol, de l'industrie ou du commerce, d'où résulte la quantité du numéraire pour l'entretien des armées.

La *puissance fédérative*, fondée sur les alliances offensives et défensives, sur les combinaisons d'intérêt avec d'autres états, et la certitude de leur concours dans certains cas, ou de leur recours dans quelques autres.

Traitons d'abord cette question, relativement à la puissance militaire.

QUESTION PREMIÈRE.

Le traité défensif d'alliance et d'amitié peut-il augmenter pour la France le crédit de considération, dérivé de la puissance militaire ?

La puissance militaire en impose plus ou moins, selon que le souverain puissamment armé peut faire plus ou moins d'usage de cette puissance.

Plus il se lie par des traités, plus il restreint, plus il circonscrit la possibilité, la liberté de cet usage. Moins il fait de pareils traités, plus il étend cette possibilité, plus il

éserve de liberté, soit pour saisir à propos
noment d'agir, soit pour donner un prix
, même à son inaction.

De cette liberté naissent à son égard les
ntions, les déférences de tous ses voisins,
pérance chez ses alliés, la crainte chez ses
emis, et tout ce qui peut constituer le crédit
considération.

Loin que le traité de Versailles produise
r la France aucun de ces grands avantages,
ui en fait perdre une partie : rien n'est
s facile à prouver.

Les troupes du roi, augmentées jusqu'à trois
t mille hommes, mieux armés, mieux en-
enus que jamais, mieux disciplinés, lui
uroient déjà dans l'Europe la plus grande
t de ce crédit de considération.

Elles bordent les côtes d'un cordon formi-
le. Des camps nombreux et brillans, dis-
ués sur les frontières, étalent sa puissance
yeux de l'Europe étonnée. Mais quel en
, quel en peut être désormais l'usage ? On
epte celui d'une descente en Angleterre ;
is, à la supposer praticable, soixante mille
mmes sont assurément plus qu'on n'en sau-
t transporter, et plus qu'il n'en faudroit
ur conquérir ce royaume. Il faut encore plus

excepter la nouvelle conquête (Minorque
le petit nombre de troupes qu'on y a employé
et celles qu'on y a laissées, justifient de pl
en plus ce qu'on a avancé sur l'inutilité
trois cent mille hommes de troupes de terr
s'il n'avoit dû être question que d'une guer
maritime.

De tous les anciens ennemis de la Franc
le plus considérable, c'est l'impératrice; ma
aussi il n'en est aucun qu'elle puisse attaqu
par terre avec plus de facilité, de célérité
de succès.

La possibilité et la liberté de mettre à pro
ses avantages quand et comme il lui aur
plu, étoient la base de son crédit de considér
tion dans plusieurs cours de l'Europe à q
celle de Vienne est odieuse ou suspecte,
qui sont réciproquement l'objet de sa hai
ou de sa vengeance.

Les unes lui ont enlevé quelques parties
ses possessions; les autres lui ont vendu ch
leurs secours, et l'ont obligée à démembr
ses états pour arrondir les leurs.

Les unes et les autres alléguoient des droit
ou du moins des prétentions; mais ce n'e
que la force ou la nécessité qui a pu arrach
en leur faveur des cessions de la cour de Vienn

Ce

Cela ne se pardonne point. Ces cours en sont bien convaincues, malgré l'extérieur que l'impératrice affecte avec quelques-unes. Toutes se tiennent également en garde contre un ressentiment qui ne cherche qu'à éclater.

L'appui le plus certain de ces potentats nouvellement agrandis, soit pour s'agrandir, encore, soit pour affermir leurs acquisitions à la première occasion, c'étoit assurément la puissance militaire de la France.

Ils paroissent devoir s'en flatter avec quelqu'apparence. La raison, c'est qu'un prince gagne et s'agrandit réellement, lorsqu'il contribue à diviser de plus en plus la seule masse de puissance qui soit en état de balancer la sienne.

Cette masse (s'il en est une à l'égard de la France), c'est certainement la succession de Charles VI ; et plus elle auroit été démembrée, plus, sans étendre ses frontières, la France se seroit réellement agrandie.

Pour lui supposer des motifs aussi naturels, ne falloit pas un effort de sagacité. Compter sur quelqu'un, lorsqu'on a pour garant son intérêt connu, ce n'est pas se tromper, quoique l'événement démente quelquefois la probabilité.

Ces puissances donc, et à peu près toutes les autres, pouvoient se croire plus en droit que l'impératrice, de compter sur l'alliance et les secours de la France.

De-là le crédit de considération que lui donnoit, dans toutes les cours de l'Europe, sa puissance militaire. L'usage qu'elle pouvoit faire de cette puissance, est restreint et borné par le nouveau traité : le crédit qui en résultoit, loin d'augmenter par ce traité, diminue donc nécessairement.

« Mais, dira-t-on peut-être, le crédit de » considération, dérivé de la puissance mili- » taire, est fondé autant pour le moins sur » la crainte que sur l'espérance. La France » pourra donc le conserver toujours en se fai- » sant craindre des mêmes princes, qui n'au- » ront plus rien à espérer d'elle ».

La réponse est simple. Rien n'est plus facile à la France que de faire peur à ces princes, et même beaucoup de mal : en même temps il est très-clair qu'elle ne se feroit aucun bien, mais beaucoup à l'impératrice.

Supposons, en effet, que ces princes soient écrasés, leurs acquisitions réunies à la masse de la puissance autrichienne, même, si l'on veut, leurs anciennes possessions entamées

par l'impératrice ; qu'en résulteroit-il à l'avantage de la France ?

L'Autriche auroit alors plus d'états, plus de places, plus de troupes, plus de revenus pour les entretenir. Sa masse de puissance, auparavant divisée, démembrée, ébranlée, seroit de nouveau réunie, affermie, et cette puissance, étant toute militaire, se trouveroit plus près du niveau avec la France.

Toute puissance est relative, comme toute grandeur. Celle de la France diminueroit donc en raison de l'accroissement de celle de l'Autriche. La considération qui en dérive augmenteroit pour celle-ci, et baisseroit d'autant à l'égard de la France.

Donc, dans tous les cas et dans toutes les suppositions, le traité défensif d'alliance et d'amitié ne peut augmenter pour la France le crédit de considération, dérivé de la puissance militaire. On prouve plus : ce traité, dans toutes les combinaisons et les circonstances qui peuvent en résulter, lui fait perdre nécessairement une partie de ce crédit.

La confiance ne s'acquiert que par la loyauté, et la considération politique par la force. Si le roi

de France, se bornant à défendre l'Autriche contre tous ceux qui auroient voulu l'attaquer, s'étoit montré prêt à protéger tous les princes de l'Europe contre l'agression de l'Autriche, ce qu'assurément le traité de Versailles ne défendoit pas, cette alliance ne pouvoit qu'étendre la confiance au lieu de la diminuer. Tel fut le système du gouvernement français sous le ministère de M. de Vergennes : aussi ses alliés n'osoient rien faire sans le consulter, et ses rivaux mêmes demandoient avec confiance son intervention.

Sa considération politique auroit été plus grande encore, si sa force financière et militaire avoit été plus formidable : mais le luxe et l'incurie de la cour s'opposoient aux réformes de la dépense et aux augmentations de l'armée. De-là sont venus tous les malheurs que la paix, fruit du traité de Versailles, n'a retardés que de quelques années ; et quoique j'aie regardé moi-même, étant en Russie en 1788, la guerre comme un remède contre les troubles qui nous agitoient, je me suis convaincu, à mon retour en France en 1789, que, si nous avions entrepris cette guerre que demandoient l'honneur national, la foi de nos engagemens avec la Hollande, et que provoquoient l'invasion prussienne et l'ambition anglaise, la foiblesse du gouvernement et le désordre de ses finances auroient terni l'éclat de nos armes, et nous auroient peut-être forcés à une paix honteuse,

à moins que l'Autriche n'eût réparé nos fautes par de prompts et énergiques secours. Ainsi, dans cette position, le traité de Versailles étoit encore notre seule ressource. *S.*

QUESTION DEUXIÈME.

Le traité d'alliance et d'amitié peut-il augmenter pour la France le crédit de considération, dérivé de la puissance fédérative ?

Nous l'avons déjà dit : la puissance fédérative est le résultat des rapports que l'intérêt a établis entre une cour et plusieurs autres. De ces rapports, naît le besoin réciproque ; et de ce besoin, les alliances, les garanties, les recours des plus foibles, les secours des plus forts, et dans certains cas le concours des uns et des autres.

Avant la conclusion de ce nouveau traité, la France étoit au plus haut point de sa puissance fédérative.

On s'attachera à considérer ici cette puissance, relativement aux trois branches que le traité dont il s'agit affecte plus particulièrement :

L'Empire,

L'Italie,

La Porte.

Dans l'Empire, il s'étoit enfin établi une ba
lance par l'agrandissement d'une maison puis-
sante, aux dépens de celle de l'Autriche. Dès-
lors celle-ci, quoique revêtue de la dignité im-
périale, ne pouvoit plus, comme autrefois, n
opprimer l'Empire, ni le soulever à tout propos
contre la France.

Cette balance étoit encore fortifiée, de notre
côté, par des liaisons particulières avec divers
membres du corps germanique.

La France avoit repris, dans les affaires de
ce corps, le degré d'influence qu'elle y avoit
acquis par le traité de Westphalie [1], que la
ligue du Rhin lui avoit conservé jusqu'à la paix

[1] Il est nécessaire de répéter ici que c'est précisé-
ment l'élévation de la Prusse qui nous empêchoit
d'exercer dans l'Empire autant d'influence qu'à l'é-
poque du traité de Westphalie. Ce nouveau contre-
poids contre l'ambition autrichienne étoit utile à notre
repos, mais diminuoit nécessairement notre crédit en
le partageant. Il est, je crois, inutile de démontrer
que l'électeur de Saxe, le landgrave de Hesse, le duc
de Brunswick, et l'électeur d'Hanovre, deviennent
presque dépendans de la politique prussienne par leur
position, et ne pourroient agir contre son gré, sans
s'exposer à être envahis, avant que nous eussions ras-
semblé une armée pour les défendre. *S.*

de Nimègue, et que ses hauteurs et ses vexations après cette paix lui avoient fait perdre.

Elle alloit donc redevenir pour l'Empire un point d'appui fixe, une protection assurée dans tous les cas d'atteinte, soit aux loix, aux constitutions du corps entier, soit aux droits et prérogatives de chaque membre.

Le roi, garant perpétuel du traité de Westphalie, étoit en quelque sorte le protecteur et le gardien né de ces loix et constitutions. Sa majesté pouvoit, dans tous les cas, exercer cette garantie d'autant plus librement [1] qu'elle n'avoit aucun engagement particulier avec la cour de Vienne, la seule de qui l'on pût craindre de pareilles atteintes ; et toutes les fois que la France n'auroit pas jugé à propos d'exercer sa garantie à la rigueur dans les différends qui pouvoient survenir, elle étoit sûre au moins d'en être l'arbitre.

D'un autre côté, la maison nouvellement agrandie n'avoit pas encore acquis, et ne pouvoit peut-être jamais acquérir une consistance assez ferme pour se maintenir elle-même, et

[1] Favier auroit bien dû dire en quoi les engagemens défensifs avec la cour de Vienne empêchoient le roi de France de protéger les princes de l'Empire dont il avoit garanti les droits. *S.*

pour soutenir sa balance sans l'appui de cette couronne.

Ainsi de toutes parts, de l'Empire à la France le recours du plus foible, de la France à l'Empire le secours du plus fort; ce qui fait le lien principal de la puissance fédérative.

De-là pour la France, dans le corps germanique, le plus grand crédit de considération.

Voyons si ce crédit peut subsister encore au même point après le nouveau traité.

Cette considération étoit fondée sur deux titres : la protection et l'arbitrage. Il ne faut pas croire que désormais ni l'Empire, ni aucun de ses membres, attendent de la France aucune protection [1].

On a beau, dans tous les traités de cette nature, déclarer que l'on ne déroge à aucun des précédens, même à ceux qui y sont au fond les plus contraires; tout le monde sait assez que, du moins pour quelque temps, il faut s'en tenir à la dernière date.

[1] Depuis ce traité, les princes de l'Empire ont toujours réclamé, lorsque le cas l'exigeoit, la protection de la France. Mais ils comptoient plus efficacement sur celle de la Prusse, parce que le trésor de Berlin étoit rempli, et celui de Versailles vide; parce que l'activité régnoit en Prusse, et la mollesse en France. *S.*

Pour l'arbitrage, on ne s'avisera pas d'y recourir. Celui de la France seroit au moins suspect.

Qu'arrivera-t-il donc? Il est clair que la cour de Vienne a eu dans ce traité trois objets en vue :

1°. D'en imposer à l'Empire par la publicité et l'étalage de son étroite intelligence avec la France ;

2°. De faire servir cette même intelligence à procurer enfin l'élection d'un roi des Romains;

3°. D'écraser le roi de Prusse, ou du moins de reconquérir sur lui la Silésie.

Quels en seront les effets?

1°. Tous les états et princes de l'Empire, se voyant sans appui contre la cour de Vienne, se jetteront entre ses bras. Ils lui voueront l'obéissance et la soumission aveugle, dont on a vu, sous Léopold, des exemples si funestes à la France. Ils resteront, à l'égard de cette couronne, dans l'état d'indifférence et d'indépendance, où la cour de Vienne a toujours souhaité de les tenir.

2°. L'archiduc Joseph sera-t-il élu roi des Romains? Un mariage peut-être viendra serrer encore les liens de cette nouvelle alliance, et la cour de Vienne saura faire servir à ses intérêts

la tendresse du sang, sans en être jamais
dupe. A la première occasion, on la verra fo
ler aux pieds ces liens célébrés avec tant d'
clat. On ne pourroit pas même s'en plaindr
si par hasard on avoit compté pour leur dur
sur les nouvelles affinités. L'usage, à cet égar
est trop établi pour qu'on puisse s'y méprendr

3°. Le roi de Prusse écrasé, ou du moins d
pouillé de la Silésie, plus de balance dans l'En
pire, plus de recours à la diète, plus de libert
germanique. Le système de Léopold se trou
vera parfaitement rétabli.

Dès que la France cessera de se prêter aveu
glément à toutes les vues de la cour de Vienne
on verra de nouveau le corps germanique sou
levé contre cette couronne :

Les mois romains, les contingens exigés à l
rigueur, et les opposans, s'il y en avoit, mi
au ban de l'Empire :

La France forcée de tenir sur le Rhin une
grande armée pour en défendre le passage, ou
pour ravager infructueusement quelques cer
cles mis en proie par la cour de Vienne :

Celle-ci cependant profiter de la diversion,
porter toutes ses forces d'un autre côté pour
ses intérêts héréditaires, et partager ainsi, sans
qu'il lui en coûte rien, celles de la France.

Donc, au lieu d'augmenter dans l'Empire on crédit de considération, dérivé de la puissance fédérative, la France en perdra au moins une partie par le nouveau traité.

Voyons à présent si, par ce moyen, elle en peut acquérir davantage en Italie.

La considération à la cour de Rome seroit au fond peu importante, si l'usage n'en avoit fait une prérogative des grandes couronnes. Dès-lors elle fait partie de ce crédit ou réputation si essentiel à conserver.

Depuis l'empereur Joseph, cette cour et tous les princes d'Italie ont craint que la maison d'Autriche n'établît dans ce pays-là une trop grande puissance, et ne prétendît y faire revivre, à son profit, les prétentions surannées *de l'empire romain.*

Cette crainte seroit encore plus fondée sous un empereur qui joindroit, du côté paternel, la Toscane et la Lombardie.

Les princes d'Italie, et la cour de Rome elle-même, quelqu'autrichienne qu'elle ait paru dans de certaines circonstances, n'ont eu d'autres ressources, pour se préserver de subir le joug, que la protection de l'Espagne et de la France.

L'Espagne est à présent, et sera vraisembla-

blement pour quelque temps encore, fort dét
chée des affaires d'Italie [1].

C'étoit donc la France seule qui pouv
maintenir l'équilibre en Italie comme dans l'Em
pire, et y défendre les plus foibles contre l'op
pression des plus forts.

Le traité de Versailles leur fait perdre pou
long-temps cette unique espérance [2].

[1] Le traité d'Aranjuez de 1752 semble n'avoir é
négocié par la cour de Madrid, que pour se débar
rasser entièrement des affaires d'Italie, et notifier d
plus en plus à toute l'Europe qu'elle n'y prendr
point de nouvel intérêt; car, ce traité ne contenan
aucun arrangement ultérieur, on ne voit pas autre
ment à quoi il auroit pu lui être bon, après celu
d'Aix-la-Chapelle; et sans cela, elle auroit été dans le
cas dont on a parlé au commencement, c'est-à-dire de
traiter pour *traiter*.

On ne peut pas en dire autant de l'impératrice ou du
roi de Sardaigne. L'une soutint par-là sa considération
en Allemagne, et menaça ses ennemis de trente mille
hommes de plus, qu'elle pourroit toujours, au besoin,
retirer de ses états d'Italie. L'autre obtint dans ce
traité *l'alternative* si désirée.

[2] L'on a renvoyé ici la réponse générale à une ob-
jection qui peut d'abord se présenter contre ce que
l'on vient de dire au sujet de l'Empire et de l'Italie.

OBJECTION.

Le traité de Versailles, n'étant que défensif, ne

Sur elle étoit fondé, pour la France, le cré-
t de considération, dérivé de la puissance
dérative.

Donc, à l'égard de l'Italie, le traité de Ver-

ut ôter ni à l'Empire, ni aux princes d'Italie, l'espé-
nce d'être protégés dans le cas d'une vexation ou
ression de la part de l'impératrice.

RÉPONSE.

Cela est vrai, à la rigueur; mais l'expérience jour-
lière prouve le contraire.

1°. On ne compte point sur la protection de quel-
'un qu'on croit engagé dans les intérêts de l'op-
esseur ou de l'agresseur.

2°. Dans la première chaleur d'une alliance nou-
lle, on se permet mutuellement beaucoup de choses;
quoiqu'elle soit purement défensive, on s'aide ré-
proquement dans l'offensive, ou l'une des deux par-
es, au lieu de s'opposer aux agressions de l'autre con-
e un tiers, se contente ordinairement d'interposer
our la forme ses bons offices, et si foiblement, que le
ers a tout le temps d'être écrasé dans l'intervalle *.

* Cette réponse est captieuse : elle établit en fait ce qui est
question. L'union politique des gouvernemens ne ressemble
int à l'amitié des particuliers; l'objet en est circonscrit par les
rmes des traités, et on a souvent plus à se plaindre de l'oubli
ces engagemens que d'un zèle trop ardent à les remplir. Au
ste, pour écarter toute discussion oiseuse et pédante, il suffit
dire que Favier adresse toujours au traité les reproches qu'il
lloit appliquer au gouvernement. *S.*

sailles fait perdre à la France ce même cré
en tout ou en grande partie.

Reste la Porte ottomane. Examinons si
traité est, par rapport à elle, plus avantage
à la France, relativement au même crédit.

Depuis François Ier elle avoit senti le beso
d'être avec la Porte dans une étroite intel
gence, et quelquefois même d'agir de conce
contre la maison d'Autriche, leur ennemie co
mune. Ce système, fondé sur la nécessité, a é
constamment suivi jusqu'à nos jours, au pe
écart près dont on a parlé (Section II, A
ticle Ier, Question II), et qui eut des suites
fâcheuses.

Par rapport au commerce, nous avons con
sidéré les effets semblables, et encore plus da
gereux, que peut et doit produire le nouvea
traité. Voyons à présent ceux qui en résulte
ront pour la puissance fédérative.

Celle de la France à l'égard d'une partie d
l'Europe, et la considération qui en dérivo
pour elle, étoient fondées sur ses liaisons in
times avec la Porte.

De-là deux préventions qui servoient à fair
respecter cette couronne de toutes les puissance
voisines de l'empire ottoman:

L'une, que cet empire pouvoit, dans plu-

eurs cas, employer ses forces au gré de la rance par de puissantes diversions ;

L'autre, que, dans le cas où cette couronne uloit bien rester neutre, elle avoit du moins a Porte la plus grande influence pour l'enga- r à continuer la guerre, ou à la terminer par médiation.

Ces deux persuasions étoient appuyées sur e longue suite de preuves de faits.

A l'égard de la première, les derniers exem- es n'étoient pas plus anciens que le règne de ouis XIV. Pour la seconde, sans remonter si n, le règne de S. M. en offroit deux trop atans pour être sitôt oubliés :

Le traité de 1724, entre la Porte et la Rus- , et la paix de Belgrade, en 1739, entre la ussie, l'empereur et la Porte.

Le roi, dans tous les deux, arbitre et média- ur, donne, dans le dernier, l'exemple d'une nérosité inouie.

En maintenant avec la Porte cette union et tte intimité, la France étoit donc sûre de nserver cette branche essentielle de la puis- nce fédérative.

Dans les cours voisines du Turc, ces deux rsuasions sur lesquelles étoit fondée, à l'égard la France, une partie de sa considération,

ne sauroient subsister après les engagemens
nouveau traité.

Cela n'a pas besoin de preuve. D'arbi
qu'elle étoit, la France devient partie ; et da
un cas de guerre, d'amie et alliée de l'emp
ottoman, elle deviendra auxiliaire des ennen
de cet empire.

Au lieu donc d'augmenter par le nouve
traité sa puissance fédérative, relativeme
à la Porte, la France en perd une partie.

On a démontré ailleurs (Sect. II, Art. I
Quest. Iere) qu'elle n'en acquiert aucun équ
valent ; qu'au contraire ses engagemens, ne
étant d'aucun avantage, ne peuvent lui attir
aucune considération.

Qu'on ne dise pas que, si elle en perd à
Porte, elle peut en gagner d'un autre côté ; p
exemple à la cour de Russie, dans le cas
cette cour accéderoit, comme on l'assure,
nouveau traité.

Il est facile de se persuader que cette co
sera en effet très-empressée d'y accéder ; c
elle est encore plus que la cour de Vienne, da
le cas de ne rien risquer dans la stipulation d
secours réciproques.

Ce seroit un subside de plus [1] dont el

[1] On dit *un subside de plus*, parce qu'il n'y a p
s'assurer

s'assureroit en cas de guerre, et beaucoup plus considérable que ceux de l'Angleterre, avec cette différence, que celui-ci, dans le fait, ne l'engageroit à rien.

Mais, en supposant cette accession, la France perdra toujours d'un côté sans gagner de l'autre. En effet, une fois liée avec la Russie, comme avec l'Autriche, par des engagemens onéreux, ces deux puissances cesseront de craindre ses liaisons avec la Porte, et son influence dans le divan [1].

ieu d'espérer qu'en accédant à cette alliance, la Rus-ie voulût renoncer à celle de l'Angleterre, ni se priver d'une balance de six millions au moins, qu'elle agne tous les ans sur cette nation, soit par les sub-ides, soit par le commerce.

Le ministère russe trouveroit le moyen de concilier ensemble ses deux engagemens, et de toucher ainsi l'argent des deux parties.

Remarquons que les prétextes ne lui manqueroient amais pour en exiger de la France : grâce à la situa-ion de la Russie, il ne se passeroit point d'années ù quelqu'incursion de Tartares tributaires des Turcs c lui fournît à son gré le *casus fœderis*.

[1] Que l'objet principal de la cour de Vienne, dans e nouveau traité, soit de rompre ces liaisons, et de étruire cette influence, c'est ce que personne ne sau-oit nier.

Depuis Charles-Quint, le système de cette cour n'a

Elles pourront encore moins en espérer
l'avenir une médiation efficace.

Les Turcs, de leur côté, n'attendront plus
la France, ni secours, ni diversions : ils la r
garderont plutôt comme ennemie ; car ils n'e
tendront point ces subtiles distinctions de
diplomatie moderne, au moyen desquelles
a des traités et des engagemens à droite et
gauche ; et à force de vouloir être ami de to
le monde, on finit par n'être ami de per
sonne.

*Donc le traité de Versailles ruine égalemen
à la Porte et dans toutes les cours voisin
de la Porte, le crédit de considération que
France y avoit relativement à la puissan
fédérative.*

On a déjà prouvé qu'au lieu d'augmenter

point varié à cet égard ; elle a toujours tâché d'e
gager la nôtre dans des démarches dont le ministè
autrichien pût se prévaloir à la Porte, soit pour l
en imposer, soit pour semer des défiances et des j
lousies entr'elle et la France.

C'étoit le manége de cet empereur avec François I
dont la généreuse facilité ne lui en fournit que tr
d'occasions. C'est encore celui de la cour de Vienn
elle n'a pas été moins ardente à saisir l'instant du no
veau traité, pour en faire à la Porte une notificati
dont le but est absolument le même.

même crédit dans l'Empire et en Italie, elle en perd nécessairement une grande partie.

Ce crédit de la France ne peut donc que diminuer considérablement par le nouveau traité.

RÉCAPITULATION

DES DEUX SECTIONS PRÉCÉDENTES.

On a prouvé que la convention de neutralité et le traité défensif d'alliance et d'amitié n'étoient et ne pouvoient être avantageux à la France,

Ni pour sa sûreté,

Ni pour son agrandissement,

Ni pour son crédit ou sa réputation.

Ces trois objets sont les seuls qui puissent former un but d'intérêt réel et solide.

On a démontré même que, relativement à ces trois objets, ces deux traités pourroient, au contraire, être très - désavantageux à la France.

Hors cet intérêt, tout autre motif de traiter est insuffisant.

Ces traités n'ont pas eu pour objet le seul qu'on doit se proposer.

Donc les motifs de les conclure ont été au moins très-insuffisans.

Comme l'auteur se répète toujours dans son accu-
sation, il faudroit toujours se répéter pour lui ré-
pondre. S'il avoit dit qu'on a abusé par foiblesse
sous Louis XV, du traité de Versailles, nous serions
d'accord; mais il s'obstine à condamner le traité
seul, indépendamment de la conduite du gouverne-
ment, et il manque, en ce point, de justesse et de
courage.

Les dix premières années de Louis XVI et la
considération dont jouissoit la France à cette épo-
que, suffisent pour réfuter ses assertions; et on ne
doit pas oublier que, jusqu'en 1788, notre commerce
au Levant fut toujours florissant, que la Porte ne nous
abandonna pas, que la Hollande fut soumise à notre
influence, que la Prusse rechercha notre amitié,
que la Russie favorisa notre commerce, que l'Italie ne
fut point attaquée, que cependant le traité de 1756
susbsistoit toujours, et qu'ainsi cette alliance n'eut
pour nous, ni pour l'Europe, aucune des suites fu-
nestes qu'annonçoit Favier. *S.*

SECTION III.

QUESTIONS ADDITIONNELLES.

ARTICLE PREMIER.

Quels autres motifs peut-on avoir eus pour conclure le Traité de Versailles?

QUESTION PREMIÈRE.

Seroit-ce l'amour de la paix?

RÉPONSE.

Rien n'est plus respectable que ce motif, ien n'est plus digne du roi. Si l'on n'avoit eu ue cet objet en vue, la convention de neutra- té auroit suffi pour le remplir. En effet, elle emble reculer assez loin une guerre par terre.

Mais si elle l'empêche dans un temps où la onduite en est facile et peu dispendieuse, le uccès prompt et infaillible, le traité défensif nnonce un effet tout contraire.

Il expose la France à des guerres peut-être rès-prochaines, mais à coup sûr inévitables, t où elle n'auroit pas à beaucoup près tant

d'avantages à remporter, ni de fruits à recueillir.

Ces guerres doivent avoir lieu, soit contre les ennemis de l'impératrice, soit contre l'impératrice même. Contre ses ennemis, lorsque la France s'engagera si avant dans les querelles de l'Autriche, que, d'alliée et d'auxiliaire, elle devienne insensiblement partie belligérante.

Il y a trop d'exemples de ces engagemens poussés plus loin qu'on ne pensoit : quelques-uns même sont trop récens pour que l'on ait besoin de s'étendre en preuves.

Ajoutons que l'étude continuelle et le grand art de la cour de Vienne est de ménager ces engagemens, et de les rendre irrévocables.

Contre l'impératrice même dans un des cas suivans :

Le premier, s'il y avoit réellement des articles secrets, dont l'exécution ne fût pas aussi utile à l'impératrice que la stipulation auroit pu l'être.

On l'a déjà dit (et l'on ne répétera point ici les preuves historiques) : pour l'exécution de pareils traités, il a toujours fallu en venir à une guerre.

Le second, si la France refusoit de se prêter aveuglément à tous les projets de cette cour,

et que celle-ci perdît l'espérance des grands avantages qu'elle s'est proposés dans le nouveau traité; en ce cas, on verroit éclore contre la France une de ces puissantes ligues, si familières à la cour de Vienne dans les temps où on lui a témoigné le plus d'amitié, et où elle en a affecté davantage.

Qu'on ne dise pas que l'Autriche ne trouveroit plus d'alliés pour former des ligues redoutables. Il peut arriver des circonstances dans lesquelles la cour de Vienne seroit également sûre des alliés qu'elle paroît abandonner, et de ceux que la France semble avoir livrés à sa discrétion.

L'intérêt dans les uns, le ressentiment dans les autres, et dans tous l'opinion *qu'il n'y auroit aucun fond à faire sur la France*, réuniroient bientôt tout ce qui paroît le plus aliéné.

Il faudra alors se défendre contre cette ligue, ou même la prévenir, et ce seroit le cas d'une guerre contre l'impératrice même.

Au lieu donc d'assurer la paix, le traité défensif peut et doit être une source de guerre.

Donc l'amour de la paix n'a pu ni dû être un motif pour conclure le traité défensif d'union et d'amitié.

CERTAINEMENT la convention de neutralité étoit suffisante pour la France ; mais l'Autriche n'en auroit pas pris l'engagement, si on avoit refusé l'alliance. Favier a toute raison en disant que cet engagement a été poussé trop loin ; mais il se trompe en annonçant des ligues contre la France : la révolution seule en a fait naître. Sans ce grand événement qui a enflammé toutes les passions, éveillé toutes les craintes, et changé tous les rapports politiques, jamais l'Autriche ambitieuse n'auroit pu former une ligue contre la France pacifique. *S.*

QUESTION DEUXIÈME.

Seroit-ce pour abîmer plus facilement ou plus sûrement l'Angleterre ?

RÉPONSE.

ON y réussira vraisemblablement, et l'on a déjà commencé[1] : mais ce ne sera point, grâce à l'alliance de l'impératrice, ni même à sa neutralité.

[1] Conquête de Minorque ; combat naval gagné à la vue de cette île ; avantages aux Indes et en Amérique. Ces derniers sur-tout annoncent un enchaînement de succès décisifs, si l'on ne perd point de vue l'objet de cette guerre.

On l'a déjà prouvé ailleurs : ni ce qui est
ėjà fait, ni ce qui reste à faire, ne pouvoit dé-
endre d'une circonstance aussi étrangère ; et
projet d'une descente en Angleterre (s'il peut
oir lieu) auroit été également rempli sans
ut cela.

On ose dire plus : s'il y avoit eu, dans les
ys-Bas, une armée française, ce projet n'en
roit été que plus facile à exécuter.

L'impératrice attaquée dans ses possessions,
our la cause de l'Angleterre, auroit été en droit
en réclamer les secours. Alors, si la Grande-
retagne n'avoit osé se dégarnir de ses troupes
tionales, du moins ses auxiliaires, au lieu de
sser dans cette île pour en garder les côtes,
roient restés dans les Pays-Bas, sinon pour
s sauver, du moins pour en reculer la perte.
nquante à soixante mille hommes auroient
ffi alors, puisqu'ils suffiroient encore pour
tte descente.

La France pouvoit toujours les prendre avec
même facilité sur les nombreuses troupes
'elle a depuis l'augmentation ; et si cette armée
oit pu mettre le pied en Angleterre, elle y au-
it trouvé devant elle vingt ou trente mille
mmes de moins.

Loin donc que la neutralité ou l'amitié de

l'impératrice puisse avancer nos succès contr
l'Angleterre, il s'ensuit que l'effet du nouveau
traité est de reculer ces succès, et d'en dimi-
nuer la possibilité.

L'impératrice, d'ailleurs, n'auroit pu fourni
à l'Angleterre des troupes qu'en payant, comme
elle a toujours fait. Ou l'Angleterre auroit été
en état de les payer, ou non.

Dans le premier cas, il lui est égal d'où vien-
nent ces secours; et avec de l'argent, elle trou-
vera toujours en Allemagne des hommes et des
princes à vendre.

Dans le second cas, elle n'auroit pas conservé
long-temps une alliée aussi chère et aussi oné-
reuse que l'a toujours été la cour de Vienne.

Il auroit fallu lui payer un subside de cinq
cent mille livres sterlings comme dans la der-
nière guerre, et le fort de celle-ci étant par mer,
l'Angleterre n'auroit tiré d'elle pour son argent
aucun secours décisif.

Partons de-là pour avancer un fait; c'est que
si la populace anglaise a été fâchée du traité,
le ministère n'a pu l'être.

Il y a plus : tout citoyen anglais, libre des
préjugés et des fureurs populaires, a dû voir,
avec joie, sa nation délivrée par-là du fardeau
accablant que lui avoit imposé la défense des

ys-Bas, ou l'obligation de les faire restituer
'impératrice.

Voudroit-on alléguer enfin l'épargne qu'on
étendroit faire par la paix dans le continent,
les moyens qui en résulteroient de dépenser
vantage pour une guerre maritime?

Il suffit de répondre qu'une augmentation de
xante mille hommes de troupes de terre a
faite à l'occasion de cette guerre, que cette
gmentation subsiste et subsistera vraisembla-
ment: donc on n'épargne rien pour la con-
ntion de neutralité. Cela est mis dans tout son
ır, Section Iere, Article II, Question III.

Donc le juste désir d'abîmer plus facile-
nt et plus sûrement l'Angleterre, n'a pu
dû déterminer la conclusion du Traité de
ersailles.

Nous avons déjà fait sentir combien il étoit dé-
sonnable d'avancer qu'on ne feroit pas la guerre
ec plus de succès contre l'Angleterre en réunis-
t tous ses moyens pour combattre cette puissance,
en divisant ses efforts pour soutenir à la fois une
erre maritime et continentale. Favier est obligé
vouer que l'Angleterre avoit appris avec chagrin
liance conclue entre la France et l'Autriche; et
ut-être une des plus fortes preuves des avantages

de cette union, est la constance des efforts que
cabinet britannique a toujours faits pour la romp
Il ne s'unit à la cour de Berlin que lorsqu'il pe
l'espoir de s'attacher la cour de Vienne. Comm
l'Autriche est la seule puissance qui puisse fai
une diversion qui lui soit favorable, c'est celle s
laquelle il désire le plus d'exercer son influence ; et
voit, dans le Mémoire de M. de Vergennes, av
quelle justesse il prédit, ce qui est arrivé depui
que les Anglais deviendroient les alliés de l'emp
reur, au moment où nous cesserions de l'être. *S.*

QUESTION TROISIÈME.

*Seroit-ce pour mortifier, humilier, abaisse
le Roi de Prusse ?*

RÉPONSE.

On croit avoir démontré déjà qu'il seroit dan-
gereux d'y réussir à un certain point. Il seroi
inutile de répéter ici ce qui se trouve à ce sujet
Section II, Article II, Questions Iere et II.

On ne prétend pas rechercher quels sujets de
plaintes la France peut avoir contre ce prince
on se permettra seulement une observation.

Si ce sujet de plaintes étoit seulement d'avoir
assuré le repos de l'Empire, et nommément de

électorat d'Hanovre, par son traité particu-
er avec le roi d'Angleterre, il y auroit beau-
up, peut-être, à répondre pour la justification
roi de Prusse.

Supposons qu'il n'eût pas fait ce traité, et
e par-là il eût laissé à la France la liberté en-
re de tomber sur l'électorat d'Hanovre; ou
us aurions attaqué cet électorat, ou nous ne
urions pas attaqué.

Dans ce dernier cas, il nous auroit été égal
'il y eût eu un traité pour la sûreté, ou qu'il
y en eût point eu.

Revenons au premier cas qui auroit été celui
ne invasion de notre part dans les posses-
ns hanovriennes.

Alors il étoit fort à craindre que l'impéra-
ce, le roi de Pologne, l'électeur de Bavière,
landgrave de Hesse, plusieurs autres princes
gagés à défendre ces possessions, soit comme
-états, soit comme alliés et subsidiaires du
d'Angleterre, n'eussent pris parti contre
us, et qu'en moins d'un an, cette guerre par-
ulière n'eût dégénéré en guerre d'Empire.

Le prétexte auroit été trop plausible : une
vasion manifeste sur le territoire de l'Empire,
ur une cause absolument étrangère au corps
rmanique, à la qualité d'électeur de Bruns-

wick, dont le roi d'Angleterre est revêtu,
s'il est permis de le dire, étrangère même
personne.

Voilà, du moins, le langage que toute l'A
magne auroit tenu à ce sujet, et qui auroit p
duit, malgré l'opposition du roi de Prusse,
recès de la diète, rédigé au gré de la cour
Vienne.

Mais alors la cour de France n'auroit pas
affaire à l'Empire seul; les Russes auroient m
ché au secours de l'électorat.

De deux choses l'une : le roi de Prusse
seroit opposé à leur passage, ou il l'auroit p
mis, du moins par ailleurs que par ses état

Dans le dernier cas, si les Russes n'arrivoi
point à temps pour défendre Hanovre, ils
joignoient du moins, tôt ou tard, aux arm
combinées contre nous dans l'Empire, et f
moient avec elles une masse redoutable.

Mais supposons le premier cas, qui est ce
d'un refus, et même d'une opposition forme
du roi de Prusse au passage de ces auxiliai
étrangers.

Alors ce prince s'engageoit contre la Russ
l'Autriche, Hanovre, la Saxe, et leurs adh
rens, dans une guerre où évidemment il po
voit fort peu gagner et beaucoup perdre.

A ne regarder même une invasion russe que comme un orage passager, il est une partie des états de ce prince, qui en auroit été ravagée sans ressources, avant qu'il eût pu y porter aucun secours suffisant.

C'est le petit, mais précieux royaume de Prusse, isolé du reste des états de Brandebourg, entouré de la Livonie, de la Courlande et d'autres provinces où la Russie entretient constamment soixante-dix mille hommes, et dont la Prusse n'est séparée que par une lisière étroite de la Samogitie.

Supposons donc qu'à la réquisition du roi d'Angleterre, d'un côté, pour la marche des Russes, et, de l'autre, sur l'opposition du roi de Prusse à leur passage par l'Empire, ces troupes fussent entrées en vingt-quatre heures dans le royaume de Prusse.

Toutes les forces de son roi, occupées dans l'Empire contre les puissances qu'on vient de nommer, ne lui auroient servi de rien dans cette occasion; il n'auroit pu, d'ailleurs, ni les porter à temps en Prusse, ni les faire subsister long-temps dans ce pays naturellement stérile: les Russes, au contraire, étant tout portés, et ayant derrière eux leurs plus fertiles provinces, n'auroient manqué de rien dans cette expédition.

Ce pays, créé par les soins et par les dépen
de trois ou quatre générations, auroit été anéa
en un jour, et ce jour détruisoit l'ouvrage d
siècle et de soixante millions [1].

La vengeance auroit été incertaine, len
difficile, douteuse; le mal étoit certain, pron
et irréparable.

A juger sans partialité, le roi de Prusse a
roit-il eu si grand tort de le prévenir, ce n
inévitable, par les armes, en faisant un trai
par lequel il ferme le passage aux Russes,
consentement du roi d'Angleterre?

Dès-là plus d'agression à craindre pour no
sur le Rhin, plus de secours à espérer pour
Pays-Bas, ni pour la Hollande, et (puisqu'

[1] Il est presque certain que la Prusse auroit
traitée par la Russie, comme le Palatinat le fut aut
fois par la France. La cour de Pétersbourg n'aur
pas ménagé une conquête qu'elle ne pouvoit se flat
de conserver. Outre les motifs de ressentiment, la r
son d'état pouvoit en quelque sorte la détermine
cet acte de sévérité.

En effet, la Prusse, une fois ruinée, l'auroit été sa
ressource; et n'ayant point, dans les avantages du so
les mêmes ressources que le Palatinat, l'idée d'en fai
un désert étoit beaucoup plus vraisemblable.

Une des maximes fondamentales de la Russie, e
d'avoir par-tout des déserts pour frontières.

fa

fait tant de cas de la neutralité de cette répu-
blique) une certitude de plus qu'elle seroit
forcée de l'accepter.... enfin tout ce qui a été
prouvé en détail, Section Iere, Articles Ier et
II. Si la France avoit voulu faire de ces heu-
reuses circonstances tout l'usage qu'elle auroit
pu, étoit-elle fort à plaindre?

Donc, si le roi de Prusse n'a point commis
contre la France d'autre crime que celui-là,
il n'a point mérité un ressentiment qui pût
l'écraser, mais qui, à coup sûr, ne produi-
roit pour nous que le plaisir d'une vengeance
aussi stérile que dangereuse. C'est ce qu'on a
également démontré, Sect. II, Art. III, Quest.
I et II.

« Mais, dira-t-on peut-être, ce prince a
d'autres torts plus graves. Il a manqué de
bonne foi, de franchise, d'ouverture, de
confiance; en un mot, il nous a trompés »;
car telle est la phrase de ceux qui se trom-
pent eux-mêmes.)

Supposons un moment que l'accusation soit
fondée; qu'en résulteroit-il? Devroit-on pour
cela abandonner le vrai, le solide intérêt, et se
livrer, par humeur, à des démarches et à des
engagemens qui y seroient diamétralement op-
posés? Il faut se rappeler ici ce qui a été dit

dans l'Introduction sur les *Motifs de traiter* … *considérés en général.*

Donc l'envie de mortifier, d'humilier, d'abaisser le roi de Prusse, n'a pas dû être un motif pour conclure le traité d'union et d'amitié avec l'impératrice.

Si le but de Louis XV n'eût été que d'opposer une digue à l'ambition du grand Frédéric, qui avoit déjà deux fois envahi la Bohême, et dont le génie et la rapidité pouvoient inspirer de justes craintes, le secours de vingt-quatre mille hommes suffisoit, et il falloit même, en les fournissant, déclarer à la cour de Vienne que cette démarche, n'ayant pour but que de maintenir l'équilibre, le roi se regardoit comme médiateur armé prêt à réprimer à son tour l'Autriche, si, après avoir repoussé les troupes prussiennes, elle refusoit une paix modérée, et vouloit, par des conquêtes, renverser la balance de l'Europe. Par cette conduite, le roi de Prusse auroit été, à la fois, puni de sa défection, convaincu de la nécessité de renoncer à ses vues d'agrandissement, et tranquillisé sur le système de la France. Mais les cours impériales et celle de Versailles, pendant la durée de cette guerre, n'étoient guidées que par la jalousie que leur don-

noit l'éclat de Frédéric. La prudence avoit conseillé le traité de 1756, et les passions en abusèrent.

Il me semble que Favier a pleinement raison en blâmant le projet d'une invasion française en Hanovre. Une telle opération est moins une attaque contre l'Angleterre que contre l'Empire : le succès en est douteux et l'idée impolitique. *S.*

ARTICLE II.

Observations générales, appuyées d'exemples historiques.

C'est ici le lieu de répondre à un propos trop ordinaire, toutes les fois qu'on veut décliner les preuves tirées des exemples du passé. *D'autres temps, d'autres soins*, dit-on alors pour toute réponse.

Elle pourroit être fondée dans tous les cas où d'autres temps auroient amené d'autres intérêts, d'autres penchans, d'autres systèmes, où ils auroient produit un concours, un ensemble de circonstances et de combinaisons totalement différentes.

Il pourroit donc être à propos de comparer l'événement présent avec quelques-uns des précédens du même genre, d'en rapprocher les circonstances, d'en combiner les causes, et de démontrer que celles-ci étant les mêmes, elles doivent nécessairement produire les mêmes effets : mais cette méthode entraîneroit trop de détails ; on se bornera donc aux observations suivantes.

Commençons par poser un principe constant

et tourné en axiome par une expérience de trois ou quatre mille ans.

Les mêmes causes qui ont concouru à l'établissement, à la fondation ou à l'accroissement d'un état, le soutiennent et le fortifient. Ces causes ont leurs contraires, et ces contraires, mis en action, le détruisent ou l'affoiblissent [1].

[1] Favier tire ici une fausse conséquence d'un principe juste. Il est très-vrai, lorsqu'on parle de l'administration et de la constitution intérieure d'un état, que les mêmes causes qui ont présidé à sa formation le soutiennent : mais ce principe n'est nullement applicable à la politique extérieure. Un état foible qui veut s'agrandir, doit avoir un système différent de celui dont les limites ont acquis une étendue suffisante, et ses rapports avec les nations étrangères doivent changer suivant la position de ces puissances. Il fut un temps où l'Espagne devoit être l'objet de la crainte et de la jalousie de la France ; en perdant les Provinces-Unies et les Pays-Bas, elle est devenue l'amie naturelle de la France.

A l'époque du traité de Westphalie, la France étoit la seule digue à opposer à l'ambition autrichienne, et devoit toujours surveiller ou combattre ce colosse formidable. La Russie étant devenue un empire respectable, et la Prusse s'étant élevée au rang des grandes puissances, les rapports politiques de la France avec l'Allemagne ont changé, son influence a diminué, et elle a dû partager sa surveillance, pour empêcher al-

La nécessité d'avoir un système fixe, est le résultat de cette maxime. L'histoire ancienne et moderne confirme cette nécessité. Nous voyons en effet les affaires d'un prince, d'un état, prospérer autant qu'il est fidèle à son système primitif, et décliner ou vieillir à mesure qu'il s'en écarte pour adopter de nouvelles idées.

La maison d'Autriche a fidellement observé cette règle ; et si la grandeur de cette maison a souffert quelques éclipses, elles sont arrivées par un autre ordre de causes au-dessus de la prudence humaine. Aucune variation, aucune vacillation dans son système ; et dans le temps qu'elle a paru le plus s'en écarter, elle y a été le plus attachée.

ternativement la Prusse et l'Autriche de dominer l'Empire. Peut-être, pendant la jeunesse de Fréderic II, le cabinet de Versailles devoit s'unir à l'Autriche pour arrêter sa fougue ; et lorsque ce grand homme devint vieux et pacifique, peut-être falloit-il se rapprocher de lui pour calmer l'activité inquiétante de Joseph II. Il y auroit enfin une foule de raisonnemens à faire, et d'exemples à citer, pour prouver que Favier commet une erreur très-grave en avançant qu'en fait d'alliances, il est *nécessaire d'avoir un système fixe*, et que cette nécessité est le résultat incontestable du principe qu'il a posé. *S.*

Par ce manége adroit, elle a réellement donné le change à ses nouveaux alliés ; mais elle ne l'a jamais pris. Ceux-ci, au contraire, ont toujours été dupes de leur confiance à son égard, et une triste expérience les a toujours ramenés (quoique souvent trop tard) à leur système primitif.

Voyons trois exemples fameux de cette conduite de la maison d'Autriche.

Première Observation.

Depuis 1610, à peine sortie des crises par le funeste événement de cette année, elle ne songea plus qu'à mettre dans les fers l'Empire et l'Italie. La France et l'Angleterre étoient les seuls obstacles. Le ministère autrichien sut mettre à profit la foiblesse et l'incapacité, qui caractérisoient alors ces deux gouvernemens.

En France, une régente sans lumières (Marie de Médicis), en Angleterre, un successeur sans politique (Jacques Ier), sembloient s'être fait une loi de s'écarter le plus qu'ils pourroient des principes sûrs et des grands modèles. Il n'en étoit point de plus parfaits que les deux prédécesseurs (Henri IV et la reine Eli-

sabeth). On affecta de prendre en tout le contre-pied de leur conduite.

Un double mariage fournit à l'Espagne le nœud, ou plutôt le prétexte de sa nouvelle union avec la France. Elle ne fut pas plutôt cimentée, que tous les projets de la maison d'Autriche commencèrent à éclore. Tous les jours nouvelles entreprises de sa part, nouvelles fautes, nouvelles vacillations du ministère français.

Quel fut le résultat de ces complaisances pour les cours de Vienne et de Madrid? les attentats les plus violens contre les alliés de la France, les trames les plus noires au dedans et au dehors contre la France même, enfin la nécessité d'abandonner ce système trompeur, et d'en revenir, après quinze ou vingt ans d'erreurs, à l'ancien, au solide, au véritable. Ce retour fut l'ouvrage du cardinal de Richelieu. La nouvelle union avec la maison d'Autriche, avoit été celui du maréchal d'Ancre.

Deuxième Observation.

Pendant qu'on amusoit la France, on jouoit l'Angleterre. Un autre mariage servit aux vues de la maison d'Autriche; mais ce ne fut qu'en perspective. Jacques Ier laissoit tranquillement

épouiller son gendre, l'électeur palatin, Fré-
eric V, élu roi de Bohême, pour faire épouser
son fils la seconde infante. Ce devoit être,
elon lui, le lien d'une amitié éternelle entre
Angleterre et l'Espagne.

L'événement justifia le cri de la nation contre
s fausses mesures du souverain.

L'Allemagne fut opprimée, les protestans
crasés, le mariage rompu; et, si l'on y prend
ırde, on trouvera dans toutes ces bévues du
ère, la source des malheurs qui accablèrent
fils.

Troisième Observation.

On ne parlera point ici des engagemens de la
uadruple alliance. C'étoit plutôt un traité entre
eux familles qu'entre des nations. Les avan-
ges en étoient du moins réciproques.

Ce cas particulier, et les intérêts personnels
ui en résultoient, n'existent plus depuis long-
mps; et, grâces au ciel, tout nous rassure
ntre la crainte d'en voir jamais reparoître de
mblables.

Mais un exemple plus récent et plus paral-
e avec le cas dont il s'agit, c'est le traité de
ienne de 1725.

Il seroit inutile d'insister sur un fait aussi
nnu. Tout le monde sait que l'Espagne, pi-

quée contre la France, se laissa emporter à so
ressentiment;

Qu'elle crut trouver un moyen assuré de
satisfaire, en se livrant à la cour de Vienne;

Que l'espoir du mariage de l'infant don Ca
los avec l'archiduchesse aînée, vint encore a
secours de l'illusion;

Que l'empereur en profita pour tirer de l'E
pagne de grands secours d'argent, seule réali
qu'il y eût dans toute cette affaire;

Que la cour de Vienne, à son ordinaire,
fit fort de la Russie, et qu'elle en obtint un
accession de parade;

Que celle de Madrid se flatta de pouvoir rem
plir aussi par ce traité ses projets contre l'A
gleterre; mais qu'après le mauvais succès d
siége de Gibraltar, l'Espagne sentit enfin com
bien ses alliances étoient inutiles et onéreuse

Que le voile se déchira, et que le résult
de cette prétendue union fut, peu d'année
après, une guerre sanglante.

Depuis cette dernière époque, tous les pro
jets d'intimité et de communauté d'intérê
entre les maisons de Bourbon et d'Autrich
furent un peu décriés en Europe. C'étoit,
dit-on, la chimère d'un ministre qui n'est plus

[1] Le cardinal de Fleury.

nais s'il en goûta trop l'idée, il ne paroît pas
u moins qu'il ait jamais entrepris sérieuse-
nent de la réaliser. Il étoit réservé à l'année
756 de voir naître ce phénomène.

Toutes ces citations, d'une érudition partiale,
e peuvent en imposer qu'aux esprits superficiels :
Espagne fut ambitieuse jusqu'au moment où le grand
ondé humilia sa fierté, et détruisit sa redoutable
fanterie. La cour de Madrid, ayant perdu les Pays-
as, s'étoit appauvrie par l'or qui la détournoit de
griculture, et par les déserts de l'Amérique, qui
gloutirent sa population. Resserrée sur le continent
ns ses limites naturelles, et trop inférieure à la
rance pour l'attaquer, elle s'est trouvée presque
parée du reste de l'Europe, et n'a plus dû avoir
utre objet d'inquiétude que l'ambition maritime
l'Angleterre : c'est cet intérêt commun qui la lie
la France. Louis XIV fut ambitieux, changea sou-
nt d'alliés, sacrifia la justice à ses intérêts, et fut
urpateur comme tous les conquérans. La Hollande
ontra souvent son ingratitude contre la France qui
voit protégée. L'Angleterre, qui déclame aujour-
hui contre les paix séparées, quitta toujours ses alliés
rsqu'ils cessèrent de lui être utiles, et la cour de
erlin eut particulièrement à se plaindre de cet
andon. La Russie profita tour-à-tour de l'alliance

de la Prusse et de l'Autriche pour s'agrandir, brisa ses liens chaque fois qu'un changement sembloit avantageux. La Prusse ne fut pas plus fide le grand électeur combattit Turenne; le grand de Prusse fit ses premières armes contre la Fra protectrice des princes protestans. Ce prince ab donna deux fois notre alliance, et son successeu sans cesse abandonné et trompé ses amis. Ainsi t les reproches que Favier adresse avec raison à l'A triche, peuvent s'appliquer avec autant de justic presque tous les gouvernemens; et, à la honte l'humanité, on ne trouveroit pas un allié, si on vouloit s'unir qu'à une nation qui n'eût jamais tr ses engagemens. *S.*

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE

DES TROIS SECTIONS.

On croit avoir prouvé que le traité de Versailles a été conclu sans aucun motif suffisant d'intérêt réel et solide ;

Qu'il n'y a dans ses engagemens ni égalité, ni réciprocité, ni proportion, tout l'utile étant d'un côté, et tout l'onéreux de l'autre ;

Qu'il peut même avoir pour la France les suites les plus dangereuses, relativement à une branche essentielle de son commerce ;

Que, loin d'assurer une paix durable, il peut et doit être sans cesse une source de nouvelles guerres ;

Qu'il n'est pour la France d'aucune utilité contre l'Angleterre, et ne porte à celle-ci aucun préjudice ;

Que, s'il avoit eu pour objet réel de satisfaire quelque ressentiment personnel, ou quelque animosité particulière, ce seroit autant au détriment de la France qu'à l'avantage de l'Autriche ;

Et qu'enfin, si la connoissance du passé peut servir de flambeau pour éclairer l'avenir, elle n'y fait voir, pour ce traité, que les mêmes

suites fâcheuses qu'ont toujours entraînées t
ceux qui ont été négociés d'après les mêm
faux principes.

Le traité de 1756 n'a été onéreux à la Fra
que dans la guerre de sept ans. Louis XV la co
mença par jalousie, la conduisit avec passion, e
termina sans succès. Mais ce traité, depuis qu
n'en a plus abusé, loin de devenir la source de n
velles guerres, a donné à la France la plus long
paix dont elle eût jamais joui, et l'a mise en état
faire subir à l'Angleterre une perte irréparable. S

FIN DES DOUTES ET QUESTIONS.

CONCLUSION.

Examen du Système fédératif qui peut être le plus convenable à la France, et le plus utile au maintien de la Paix et de l'Equilibre en Europe ; par L. P. Ségur l'aîné.

Plus les Mémoires de Favier ont mérité et obtenu de succès, et plus j'ai cru nécessaire de combattre la partie trop systématique de cet écrit. C'est lorsqu'un ouvrage devient classique, qu'il est important d'en relever les erreurs, et je ne connois pas en politique d'erreurs plus graves que celles qui peuvent, en se communiquant, perpétuer les discordes et éterniser les haines nationales. Si les amis, si les admirateurs de Favier trouvent que j'ai déprécié son talent, mal interprété ses vues, et censuré trop amèrement son système, ils seront injustes, et ne m'auront pas compris. Personne ne rend un hommage plus sincère que moi, et au talent distingué de cet écrivain, et à ceux du comte de Broglie, qui m'encouragea souvent par ses conseils, lorsque je voulus débuter dans la carrière politique : mais je puis honorer leur instruction, leur esprit, et différer avec eux d'opinion. Je pense qu'on doit profiter de leurs lumières, et se mettre en garde contre leurs passions, et je

crois qu'il ne faut jamais, par considération perso
nelle, approuver ce qui paroît dangereux, ni ta
ce qu'on croit utile.

Comme je n'ignore pas qu'il existe des sectes
diplomatie comme en religion, qu'il est des homm
intolérans pour les systèmes politiques comme po
les opinions philosophiques ou religieuses, et q
l'intolérance est presque toujours de mauvaise fo
il ne me suffit pas, pour repousser l'accusation p
bable qu'on me feroit d'être du parti autrichien
ne me suffit pas, dis-je, d'avoir déclaré franch
ment, au commencement de cet Ouvrage, comb
j'étois éloigné de tout esprit de système, et d'av
répété qu'un politique à Paris ne devoit être
Russe, ni Turc, ni Prussien, ni Autrichien,
Anglais, ni Espagnol, qu'il devoit être Françai
et que notre système fédératif devant changer su
vant nos rapports momentanés avec les nations étra
gères, et sur-tout suivant le génie des princes q
les gouvernent, tout plan qui auroit pour base fi
la supposition banale d'ennemis ou d'alliés natur
permanens, seroit un charlatanisme dangereux.

Une telle profession de foi, quoique bien cla
pour ceux qui veulent l'entendre, n'empêcheroit p
les hommes aveuglés par leurs préventions, de tir
de mes Notes critiques une autre conséquence q
celle qui doit en résulter, et de dire que celui q
censure les adversaires de l'alliance de 1756,

e

est le partisan, et veut apparemment amener les esprits à resserrer ce lien, auquel ils attribuent les malheurs et la honte de la monarchie française dans les dix derniers lustres de son existence.

J'ai trop observé les passions pour ne pas prévoir avec certitude que tel seroit le langage des hommes aigris par ma censure, et je me crois obligé, pour les prévenir, d'exposer ici nettement mes principes sur le système fédératif, que je crois le plus convenable à la nation française, et le plus propre à maintenir la paix, en garantissant l'Europe des bouleversemens dont les gouvernemens forts et ambitieux la menacent alternativement.

Comme je n'ai point le dessein de faire, pour le moment, un Ouvrage qui demanderoit de grands détails, et que mon seul but est de mettre mes opinions à l'abri de toute fausse interprétation, je vais les rédiger dans la forme la plus simple et la plus concise; non que j'aie la vanité de les croire irréfutables et de les donner pour axiomes, mais parce que cette forme exigera moins de développemens, et prendra moins de temps à mes lecteurs.

Je n'ai pas la prétention de donner des conseils au gouvernement sur les négociations actuelles; je ne connois ni nos rapports du moment, ni notre plan de pacification, ni les vues de nos alliés et de nos ennemis, ni celles des neutres : mais, sur quelques bases que soit faite la paix qu'on veut conclure, elle

ne sera solide, elle ne deviendra un monument gl
rieux et durable, que si elle est assez avantageus
pour garantir notre sûreté et celle de nos alliés, e
assez modérée pour ne pas laisser subsister de caus
raisonnable de haine à nos adversaires. Il faut sur
tout qu'en constatant, d'une manière bien précise
la propriété et les limites de chaque puissance, ell
serve, comme le traité de Westphalie, d'ère ho
norable à la politique future, et de base tranquill
à la balance nouvelle de l'Europe.

Je suppose donc ce traité général conclu, la pai
rétablie, et j'examine seulement, lorsqu'on ser
revenu en Europe à cet état de calme qui suit le
longs orages, quels sont les principes que doit adopte
une politique sage pour maintenir cette paix le plu
long-temps possible, et pour réprimer les ambition
qui tendroient à détruire l'équilibre nouvellemen
rétabli.

Tout gouvernement ne doit avoir que trois objet
en vue dans ses plans politiques : 1°. la sûreté d
l'état ; 2°. la considération et la gloire nationale
3°. la prolongation de la paix générale comme l
plus grand bien que puisse désirer tout ami de l'hu
manité.

Lorsqu'on gouverne un aussi vaste pays que l
France, sa sûreté dépend beaucoup plus du système
de l'administration intérieure, que du système fé-

dératif. Justice, force, économie, sont les trois principes de l'existence solide et tranquille d'une nation. Un peuple libre et content, et une armée instruite et disciplinée, sont invincibles.

Il est deux sortes de gloire et de considération pour les gouvernemens dans l'opinion de la plupart des hommes, quoiqu'aux yeux de la raison il n'en existe qu'une seule. La première, et ce n'est pas la véritable, est celle qu'on acquiert par la terreur qu'on inspire, par l'habileté des intrigues qu'on emploie, par l'utilité des divisions qu'on fait naître, et par d'éclatantes conquêtes, triste fruit d'entreprises téméraires et de victoires rapides. Je suis persuadé que cette fausse gloire, qui coûte tant de larmes, qu'environnent tant de haines, et que suivent tant de malheurs, ne sera pas le but du gouvernement français lorsqu'il aura terminé la guerre allumée, depuis huit ans, par la frénésie des peuples et le délire des rois. D'ailleurs la sagesse n'a point de plans à tracer pour une semblable politique ; elle place sa confiance dans sa force; elle livre sa fortune au hasard ; et l'épée, remplaçant la plume, se charge seule d'en écrire et d'en déchirer les diplomes ensanglantés.

Lorsqu'une nation, contente des limites qu'elle s'est tracées, abjure toute ambition, son gouvernement occupe la plus belle place dans l'univers, et

peut s'acquérir la plus haute considération et la gloir
la plus solide, en devenant l'appui des foibles, le dé
fenseur des opprimés, et le frein des ambitieux
Son but doit être d'exercer les augustes fonctions d
juge de paix de l'Europe, et ses moyens pour
parvenir, sont de maintenir la tranquillité chez lui
de se ménager, par son économie, des fonds qu
lui assurent de prompts succès si on le force
combattre; de maintenir l'armée dans un état d'or
ganisation, d'instruction et de discipline, qui fasse
redouter ses armes; et de bien examiner, d'après l
situation politique des différentes puissances, et sur
tout d'après les caractères des hommes qui les gou
vernent, quelles sont celles qu'il doit protéger, celle
qu'il doit réprimer, et celles qui peuvent lui offri
une alliance honorable et utile.

Dans l'intérieur d'un pays, la tranquillité publiqu
n'est bouleversée que par l'avidité des non-proprié
aires : ce sont là les armes de tous les ambitieux
et les instrumens de toutes les factions. Celui qu
possède est ami né de l'ordre social; celui qui n'
rien, ne craint point de perdre dans une révolutio
quelconque, et espère qu'il peut y gagner. Les ex
ceptions à cette maxime ne prouvent rien; elle es
généralement vraie, et l'expérience de tous le
temps et de tous les pays ne l'a que trop démontré
Ainsi, lorsque les propriétaires sont chargés dan

un pays de faire et d'exécuter les loix, la tranquillité publique a toute la garantie que peut donner la prudence humaine.

La tranquillité publique de l'Europe est fondée sur d'autres bases, toutes différentes et presque contraires à celles qu'on vient d'indiquer. Si l'on considère les nations à l'égard les unes des autres, on peut les regarder comme des individus sortant à peine de l'état de nature, possédant cependant tous des propriétés territoriales, plus ou moins considérables, que la conquête et le temps ont données à chacun d'eux, mais ne reconnoissant ni souverain pour les réprimer, ni tribunal pour les juger; ayant plutôt des usages que des loix, et ne réglant leurs prétentions diverses que d'après un code très-imparfait, nommé *droit des gens*, code perpétuellement éludé par l'adresse ou violé par la force, et qui n'est au fond qu'une collection de traités souvent contradictoires que les vainqueurs dictent aux vaincus, qui sont respectés tant que dure la lassitude de la guerre, et que rompt l'ambition, dès que les circonstances offrent une chance favorable à son avidité.

Dans cet état de choses, il est évident que l'Europe seroit sans cesse bouleversée, si toutes les puissances n'étoient pas à peu près également éclairées et aguerries, et si leur jalousie mutuelle ne maintenoit

pas l'équilibre que l'ambition individuelle tend à détruire. Cet équilibre a long-temps été incertain parce qu'il étoit le fruit du hasard : il pourroit devenir plus constant, étant réglé par la sagesse ; et ce sont les moyens d'arriver à ce but qu'il faut examiner.

Établissons d'abord une maxime vraie. Si dans l'intérieur d'un pays, les individus sont d'autant plus attachés à l'ordre et aux loix, qu'ils y possèdent des propriétés moins faciles à déplacer en cas de trouble, parce que les moins riches peuvent seuls gagner au changement, il n'en est pas de même des nations relativement à l'Europe. Les princes ou les républiques qui possèdent les plus petits territoires, sont les plus intéressés au maintien de la paix : loin de troubler l'ordre, ils tremblent au moindre mouvement ; ils craignent le plus léger orage ; ils savent qu'ils paient toujours les frais des procès de leurs puissans voisins, et leur active politique n'a d'autre but que la conservation de leur fragile existence.

Il résulte de cette maxime incontestable, qu'une puissance comme la France, contente des limites que lui traceront l'Océan, les Alpes, le Rhin et les Pyrénées, se déclarant garante des propriétés de chaque peuple, chargeant son gouvernement d'être l'appui du foible contre le fort, auroit pour elle les

vœux de tous les états exposés, par la petitesse de leur territoire, à l'ambition des grandes monarchies; et les moyens réunis de toutes ces petites souverainetés disséminées, pourroient, dans beaucoup de circonstances, autant ajouter de force à ses opérations, que d'éclat à sa considération.

Les états de grandeur moyenne, comme Naples, la Suisse, la Hollande, la Suède, le Danemarck et le Portugal, sont à peu près dans la même position politique que les petites principautés ou républiques dont on vient de parler; et ordinairement elles pensent plus à se conserver qu'à s'accroître : ainsi leur intérêt les attacheroit encore à la France, devenue pacifique et protectrice de la tranquillité générale. On peut excepter de cette règle les cas où quelque prince, aveuglé par une ambition folle, ou doué d'un grand génie, s'attacheroit au char de quelque voisin ambitieux, pour étendre ses domaines et sa gloire. S'il est ambitieux sans talent, il sera puni de sa témérité; s'il a du génie, il échappe à toutes les combinaisons de la politique, et en fait naître de nouvelles qu'on ne peut prévoir : mais il n'en est pas moins vrai généralement que la France, se déclarant gardienne de la foi publique et de la tranquillité universelle, doit entraîner dans son noble système toutes les petites et moyennes puissances, en y comprenant l'empire ottoman, qui n'est grand

qu'en étendue, mais qui peut, par l'indiscipline de ses troupes, et l'anarchie qui le mine, être mis au nombre des états les plus foibles et les plus exposés.

Les seules puissances qui peuvent contrarier les vues pacifiques de la France, et détruire l'équilibre nouveau que la prochaine pacification aura établi, seront donc l'Espagne, l'Angleterre, la Prusse, l'Autriche et la Russie. Ainsi ce sera parmi ces cinq puissances qu'il faudra, par la suite, ou choisir des alliés, ou craindre des ennemis.

Si on vouloit établir une théorie plus spécieuse qu'utile, on pourroit aisément, en suivant la maxime que me donnoit le comte d'Aranda, juger cette question d'après l'inspection de la carte, calculer les vues de ces cinq puissances, d'après leur position géographique, mesurer les volontés des gouvernemens sur l'intérêt apparent des peuples; et voici quelle seroit la conclusion qu'on en tireroit : l'Espagne, la France et la Russie, contentes de leurs vastes domaines, ne voulant point conquérir, doivent se regarder comme alliés naturels, et former une sage ligue, pour réprimer l'ambition de la Prusse qui ne se croit pas assez étendue, de l'Autriche qui, ne se trouvant pas assez arrondie, regrette la Silésie, et convoite la Bavière et l'Italie;

et de l'Angleterre qui, n'étant destinée, par la petitesse de son territoire, qu'à occuper le rang d'une puissance du second ordre, ne peut espérer de se maintenir au premier, qu'en usurpant l'empire des mers, en s'appropriant le commerce du monde, et en allumant sans cesse des guerres sanglantes sur le continent, pour diviser les forces de la France, épuiser ses ressources militaires et commerciales, et l'empêcher par-là de servir de contre-poids à sa puissance et de digue à son ambition.

Ce système politique, fondé sur la position topographique des grandes monarchies dont on vient de parler, seroit sage, utile et bien combiné, dans tous les cas où les trônes de Madrid et de Pétersbourg seroient occupés par des princes à la fois pacifiques, courageux et bien éclairés sur l'intérêt réel de leurs pays. Mais le contraire peut arriver : l'Espagne peut avoir un Charles-Quint, un Philippe II; la Russie peut être gouvernée par un empereur aussi ambitieux que Catherine. Alors il est évident que le système fédératif de la France doit changer, et qu'elle doit chercher d'autres appuis pour s'opposer à la destruction de l'équilibre.

Les affaires sont conduites par les hommes; les hommes sont plus souvent égarés par les passions qu'éclairés par la justice. La politique ne peut être

fixe, puisque sa direction varie suivant les caractères des hommes placés par le sort à la tête des gouvernemens. Il faut donc établir le système fédératif sur des bases morales, et non sur des bases géographiques, et regarder comme une fausse théorie, l'opinion du comte d'Aranda, de Favier, et de tous ceux qui, consultant plus la position des pays que le caractère des princes, croient à la nécessité et à la possibilité d'un système d'alliance permanent.

Ce principe une fois posé, il est facile d'en tirer des corollaires. Le gouvernement français doit observer avec soin le caractère et les intentions de l'empereur de Russie et du roi d'Espagne : si, renonçant à toute idée de conquête, ils veulent partager ses vues pacifiques, l'alliance doit être conclue; on verra toutes les puissances moyennes et tous les petits états y accéder avec empressement, et la regarder comme la garantie de leur existence.

Les deux grandes puissances germaniques, quand même on les supposeroit également ambitieuses, également encouragées par les subsides anglais, combattroient avec peu de succès cette ligue pacifique ; et leur rivalité rendra toujours leur réunion très-difficile et très-invraisemblable. Ce qui est plus probable, est qu'au moins un de ces deux trônes se trouvera rempli par un monarque modéré. Il faut

alors que la France s'allie avec lui, et, ce traité conclu, l'Angleterre perdra le fruit de toutes ses intrigues, et ne verra l'Europe occupée qu'à rivaliser son industrie. Ainsi, au lieu d'adopter les principes passionnés de Favier, on s'alliera avec la Prusse, ou avec l'Autriche, selon les dispositions personnelles des chefs de ces deux monarchies.

Si, par une fatalité qui anéantit souvent les calculs de la prudence humaine, il s'opéroit encore une ambitieuse réunion des deux cours impériales et de la Prnsse, pareille à celle dont la Pologne a été l'objet et la proie, le gouvernement français, loin de se décourager, et de rester, comme Louis XV, honteusement témoin d'une semblable invasion, devroit combattre aussi énergiquement cette coalition, que celle qui vouloit attenter à son indépendance; et on pourroit lui prédire d'autant plus de succès dans une guerre si légitime, qu'il se verroit certainement secondé par les puissances du Nord, par l'Espagne, par les Ottomans, et par les princes de la Germanie, qu'alarmeroit cet odieux esprit d'envahissement.

Après s'être occupée à maintenir ou à rétablir la paix sur le continent, par un système fédératif sage, tout prouve qu'il ne seroit pas difficile de déterminer les puissances maritimes à se réunir pour

affranchir les mers de la tyrannie britannique. Déj
l'arrogance des Anglais leur fait ouvrir les yeux, e
on doit espérer que le cabinet de Londres sera forc
d'abaisser son orgueil par l'accord unanime de tout
l'Europe décidée à ne plus supporter son joug,
ne plus se sacrifier pour lui, à lui fermer ses port
s'il persiste à vouloir soutenir ses prétentions in
justes, et à lui infliger la punition de l'égoïsme
l'isolement.

La Prusse, dans son traité de commerce avec
les États-Unis de l'Amérique, a déclaré qu'en ca
de rupture les hostilités ne s'exerceroient que sur le
troupes, les vaisseaux de guerre et les possessions
territoriales des deux puissances, mais que les vais
seaux marchands, et les propriétés et marchandises
des particuliers, seroient respectés. C'est un appel
à la morale. Si les Prussiens et les Américains on
eu la gloire de poser les premiers ce principe d'hu-
manité, empressons-nous au moins de l'adopter,
de le consacrer, et d'engager toutes les nations com-
merçantes à faire, de cette stipulation, un article
inviolable du droit des gens; c'est le moyen d'adoucir
le fléau de la guerre et de rendre la paix plus
durable, en enlevant de cruelles espérances à l'ava-
rice. Les guerriers sont généreux; les corsaires sont
avides; et les Anglais seront moins pressés de com-
battre, lorsque la guerre n'offrira plus l'appât d'un
gain honteux à leurs armateurs et à leurs matelots.

Quoique j'aie conclu un traité de commerce avec la Russie, ce succès ne m'aveugle pas et ne m'empêchera point de dire, que l'usage de faire de pareils traités est absurde et dangereux. Il est absurde ; car un traité de commerce est une promesse qu'un marchand fait à un autre de lui vendre ses denrées à un autre prix qu'à tout le monde, tandis que la raison et son intérêt doivent lui commander de n'avoir qu'un prix pour tous les acheteurs. Il est dangereux, parce qu'en accordant des préférences, il excite des haines et allume des guerres cruelles. Seroit-il chimérique d'espérer qu'on pourroit convaincre les puissances maritimes de cette vérité, et les amener à convenir que, chez chacune d'elles, tous les commerçans étrangers seront soumis aux mêmes droits, aux mêmes loix, et y seront reçus aux mêmes conditions, chaque gouvernement faisant à cet égard les réglemens intérieurs qui lui paroissent utiles, mais sans nulle faveur pour aucune puissance?

Tous les esprits sages ont long-temps admiré la constitution de l'Angleterre, et la justice de son administration intérieure; elle a mérité d'être citée pour modèle à tous les pays où l'on veut établir la liberté. Si les Anglais, heureux par leurs loix et par leur industrie, avoient voulu être au dehors aussi attachés à la justice qu'ils le sont chez eux, ils seroient devenus

l'exemple du monde par leur sagesse, et le lien d
tous les peuples par le commerce : mais l'ambitio
et la jalousie les aveuglent ; et si dans leur patrie i
ne souffrent point de maître, sur l'océan ils ne veu
lent point avoir d'égaux.

On doit donc croire que le gouvernement britan
nique, qui refuse avec opiniâtreté de reconnoître le
principes de la neutralité armée, s'opposeroit d
toutes ses forces à l'adoption de ces maximes addi
tionnelles du droit des gens ; car il a fondé sa puis
sance factice et colossale sur l'injuste acte de navi
gation, sur les dépouilles qu'il enlève par la course
non-seulement à ses ennemis, mais même aux na
tions neutres ; sur les priviléges que lui donnent de
traités de commerce obtenus par l'intrigue et la cor
ruption, ou arrachés par la crainte ; enfin sur l'aveu
glement de toutes les puissances. maritimes. Mais je
pense, comme l'estimable auteur de l'ouvrage in
titulé : *L'État de la France en l'an VIII*, que le
moment est venu où l'Europe, ouvrant les yeux, peut
forcer ces fiers insulaires à se soumettre au joug de
la raison : et si le gouvernement français suit avec
franchise, constance et fermeté, le système paci
fique dont il s'annonce le propagateur et l'appui, les
Anglais seront contraints, ou de rendre la paix à
l'Europe et la liberté à l'Océan, ou de se déclarer
audacieusement les adversaires de la morale uni-

verselle, et les ennemis du monde entier, parti téméraire qui seroit funeste à leur réputation et à leur sûreté.

Je sais que les hommes qui ne veulent pas croire à la possibilité d'unir la morale et la politique, trouveront mon opinion plus philantropique que diplomatique, et la compareront au rêve de l'abbé de Saint-Pierre. J'ai peut-être autant étudié qu'eux les hommes et la diplomatie; je sais que la paix ne peut être perpétuelle, puisque les passions humaines sont indestructibles. Je ne propose point de soumettre les procès des rois aux arrêts d'un tribunal dont ils briseroient les balances. Mais je crois que, si la France amollie, gouvernée par un roi foible, a conservé trente ans la paix sur le continent, par son alliance avec l'Autriche et l'Espagne, la France aguerrie, fortifiée par ses nouvelles acquisitions, et conduite par un gouvernement vigoureux, peut espérer de maintenir, par un système fédératif mieux adapté aux circonstances, une paix aussi longue et une tranquillité plus générale.

Je sais aussi que des lecteurs, séduits par l'éloquence moderne, ne trouvant dans cet écrit ni étalage de termes métaphysiques, ni profusion d'idées ingénieuses et nouvelles à leurs yeux, en feront peu de cas. L'expérience auroit dû cependant convaincre

mes compatriotes du danger des paradoxes trompeur
des opinions systématiques, des idées qu'on croit lu
mineuses et qui ne sont que brillantes : tous ce
songes politiques, qui les égarent, sont plus nuisible
encore que chimériques, et, pareils aux nuages san
solidité, ils cachent, sous leurs formes légères, d'af
freuses tempêtes.

Trop de fautes et de malheurs ont dû nous ap
prendre qu'en politique et en administration l'espri
éblouit trop souvent, et que le bon sens seul éclaire. S

FIN DU TROISIÈME ET DERNIER VOLUME.

TABLE

TABLE
DES ARTICLES

Contenus dans ce Volume.

SUITE DE LA SECTION II.

CONTINUATION DE L'ARTICLE XIII, ITALIE.

Les États de Modène, Page 1
Parme et Plaisance, 18
La République de Gênes, 24
La Cour de Turin, 53
Récapitulation générale de l'Article XIII, 72
ART. XIV. *De la Suisse ou du Corps helvétique*, 81

MÉMOIRES DE PLUSIEURS MINISTRES.

Mémoire de M. de Vergennes sur la Porte ottomane, composé au retour de son Ambassade à Constantinople, 105
Mémoire de M. de Vergennes, au commencement du Règne de Louis XVI, 1774, 158
Extrait d'un Mémoire de M. Turgot, inti-

tulé : Réflexions rédigées à l'occasion du Mémoire remis par M. le Comte de Vergennes, sur la manière dont la France et l'Espagne doivent envisager les suites de la querelle entre la Grande-Bretagne et ses Colonies. (Avril 1776.) 172

Passage tiré du même Mémoire. (*L'auteur y rabaisse le produit des Colonies à sucre.*) 182

Autre passage tiré du même Mémoire, auquel on peut reconnoître la disposition des Anglais de nous faire la guerre, 192

Autre passage du même Mémoire : situation des Finances à cette époque, 194

Mémoire de M. de Vergennes, à Louis XVI. (Mars 1784.) 196

Observations de M. de Vergennes, sur le Coup de canon tiré sur l'Escaut. (14 Novembre 1784.) 222

Considérations sur Mastricht, 233

Mes Découvertes par le Prince Louis de Rohan, pièce secrète qui accompagnoit sa Dépêche intitulée : Tableau abrégé de mes principales négociations à la Cour de Vienne, depuis le mois de janvier 1772, jusqu'au mois de juillet 1774. *Du 4 juillet* 1774, 239

Passage du Manuscrit intitulé : Tableau de mes principales négociations, etc. 249

DOUTES ET QUESTIONS

Sur le Traité de Versailles de 1756, 251
Introduction, 253
Des Raisons de Traiter, considérées en général, 255

SECTION PREMIÈRE.

ARTICLE PREMIER.

La convention de neutralité étoit-elle nécessaire, ou peut-elle être avantageuse à la France pour sa sûreté ? 257

ARTICLE II.

QUESTION PREMIERE.

La convention de neutralité est-elle avantageuse à la France pour son agrandissement ? 265

QUESTION DEUXIEME

La convention de neutralité n'est-elle pas même désavantageuse à la France pour son agrandissement ? 269

ARTICLE III.

La convention de neutralité est-elle avantageuse à la France pour le crédit ou la réputation ? 279

SECTION II.

ARTICLE PREMIER.

QUESTION PREMIERE.

Le traité défensif d'alliance et d'amitié est-il ou peut-il devenir avantageux à la France pour sa sûreté ? 283

QUESTION DEUXIEME.

Le traité défensif d'alliance, ou d'amitié, n'est-il pas même désavantageux à la France pour sa sûreté extérieure, ou sûreté de commerce ? 302

ARTICLE II.

Le traité défensif d'alliance et d'amitié est-il ou peut-il devenir avantageux à la France pour son agrandissement ? 310

ARTICLE III.

Le traité défensif d'alliance et d'amitié est-il

avantageux à la France pour le crédit ou la réputation ? 317

QUESTION PREMIÈRE.

Le traité défensif d'alliance et d'amitié peut-il augmenter pour la France le crédit de considération, dérivé de la puissance militaire ? 318

QUESTION DEUXIÈME.

Le traité défensif d'alliance et d'amitié peut il augmenter pour la France le crédit de considération, dérivé de la puissance fédérative ? 325

Récapitulation des deux Sections précédentes, 339

SECTION III.

Questions additionnelles.

ARTICLE PREMIER.

Quels autres motifs peut-on avoir eus pour conclure le Traité de Versailles ? 341

QUESTION PREMIÈRE.

Seroit-ce l'amour de la paix ? ibid.

QUESTION DEUXIÈME.

Seroit-ce pour abîmer plus facilement ou plus sûrement l'Angleterre ? 344

QUESTION TROISIEME.

Seroit-ce pour mortifier, humilier, abaisser le Roi de Prusse ? 348

ARTICLE II.

Observations générales, appuyées d'exemples historiques, 356

Récapitulation générale des trois Sections, 365

CONCLUSION.

Examen du Système fédératif qui peut être le plus convenable à la France, et le plus utile au maintien de la Paix et de l'Équilibre en Europe ; par L. P. Ségur l'aîné, 367

FIN

De la Table du troisième et dernier Volume.

TABLE

GÉNÉRALE DES MATIÈRES

Contenues dans les trois Volumes de cet Ouvrage.

A.

Alliés de la France. Ceux du Midi ne sauroient influer dans le système du Nord. I. 245. La France doit à sa puissance fédérative la paix de vingt ans. 247-248.

Angleterre La révolution opérée dans le Nord doit être vue de mauvais œil par cette puissance. I. 199. Son intérêt est de prévenir la ruine totale de l'empire ottoman. Il règne cependant au cabinet de St-James une partialité secrète en faveur de la Russie. 346-347 *et suiv.* Comme puissance maritime, elle a des raisons particulières de ménager cet empire. L'Angleterre a dans les mers du Nord un commerce plus analogue à sa puissance maritime. 369-370 *et suiv.* Son commerce avec la Perse favorisé par les Russes. Les Anglais abusent de cette protection. Jalousie de l'impératrice Elisabeth contre cette nation. 377 - 378 *et suiv.* Navigation d'Angleterre à Pétersbourg n'est qu'une promenade aux yeux des Anglais. 380-381 *et suivantes.* — La France, sous

Louis XIV, fait pencher la balance en faveur de la Hollande contre l'Angleterre. II. 165-166. Le combat de la Hogue assure la supériorité à cette puissance. Causes de l'abaissement de la marine française, et des succès des Anglais. 167-168 *et suiv.* La cour de Vienne ne sauroit en imposer à la nation anglaise. 177 *et suiv.* L'Angleterre compte pour rien toute puissance qui n'est pas maritime. Elle ne tient à l'Autriche que par les Pays-Bas. 180-181 *et suiv.* Tout l'or du Brésil et du Potosi passe entre les mains des Anglais. 183 *et suiv.* La position de l'Angleterre, à l'égard de la France, est celle de l'ancienne Rome avec Carthage. 184 - 185 *et suiv.* Le tableau de la puissance anglaise n'en impose point à son parlement. 188 *et suiv.* C'est la crainte qui la rend si fière à l'égard de la France. 192 *et suiv.* Ce sentiment rend le ministère anglais implacable. 197 *et suiv.* Audace et activité de ce peuple en Amérique : esprit de rapine qui l'anime. 300 *et suiv.* — Le roi d'Angleterre resserre, par un traité d'alliance, les liens qui l'unissoient à la Russie. Ses possessions allemandes lui sont garanties. III. 117 *et suiv.* Elle voit, sans en être alarmée, le démembrement de la Pologne. C'est une fausse sécurité de sa part. 158 *et suiv.* Le jour que la cour de Vienne se séparera de la France, elle aura l'Angleterre pour alliée. 164 *et suiv.* La jalousie de cette puissance contre la nation française est si active, qu'elle précipiteroit même sa ruine pour nuire à sa rivale. 229 *et suiv.* Une armée de soixante mille Français seroit suffisante pour conquérir ce royaume. 319. *Voyez* aussi page 345

et suiv. Cette puissance choisit toujours, pour commencer ses hostilités, le temps où nos matelots sont occupés à la pêche, et où nos vaisseaux sont occupés au commerce d'Amérique. 392-393 *et suiv.*

Antoinette. (Marie-) Reine de France. Sa légéreté fut son principal défaut. I. 15--16.

Armées. Les grandes armées sont aujourd'hui nécessaires. Les forces d'un état doivent être relatives; La France dut son humiliation en présentant une force militaire moins imposante que celle des autres états. I. 228 - 229 *et suiv.* Tableau des forces militaires de l'Autriche, de la Prusse et de la Russie, mis en opposition avec celui de la France, lequel lui est bien inférieur. 235-236 *et suiv.*

B.

Balance (*de l'Europe*). L'équilibre existe encore entre l'Autriche et la Prusse. La France ne peut plus tenir la balance en Europe, comme elle l'a tenue autrefois. Différentes puissances la tinrent avant cet état. II. 92-93 *et suiv.* — Coup-d'œil général porté sur les différens états de cette partie du monde. Leurs moyens d'attaque et de défense sont de maintenir un juste équilibre par la puissance que les *forts* peuvent accorder aux *foibles.* III. 289-290 *et suiv.* La France elle-même, en fournissant à l'Autriche des secours contre les Turcs, détruira tôt ou tard cette balance. Ces craintes, quoiqu'exagérées, ont cependant quelque réalité. 306-307 *et suiv.* Dans

l'Empire, il s'étoit établi une balance pour l'agra
dissement d'une maison puissante aux dépens
la maison d'Autriche. 326. Avant cette alliance
considération de la France étoit fondée sur la pr
tection et l'arbitrage. 328 *et suiv.* Si le roi de Prus
étoit écrasé, il n'y auroit plus de balance dans l'Em
pire. 330 *et suiv.*

Barry (madame du) offre au comte de Broglie
ministère des affaires étrangères, pour lui fai
avouer sa correspondance avec le roi. I. 82-83 *et sui*

Batta. Après l'invasion de ce lieu, les Turcs comme
cèrent à sentir ce qu'ils avoient à craindre d
Russes. Ils les somment d'évacuer la Pologne;
ministre de Russie est renfermé au château d
Sept-Tours. III. 136 *et suiv.*

Bavière. Elle est mal administrée dans l'intérieur. In
fluence prépondérante de la maison d'Autriche à l
cour de Munich. II. 103-104 *et suiv.* Le système d
la maison de Bavière tient à la personne de l'élec
teur. III. 294.

Bernis. Cet abbé passe pour avoir voulu changer l
politique de l'Europe. I. 59.

Bing. Cet amiral anglais est puni de mort, pour avoi
été vaincu sur mer par les Français. II. 171 *et suiv*

Biscaye. Les montagnes de cette province d'Espagne
ne sont point arides comme les *Sierras*, ou mon-
tagnes de l'intérieur de ce pays. Des mines abon-
dantes y sont exploitées. Les eaux y sont communes.
II. 304-305. Les Biscayens sont de bons marins.
Bravoure des soldats de cette province. 306 *et suiv.*

Bonnets. Nom d'un parti suédois qui a réduit la Suède
à l'inertie. *Voyez* l'article *Suède.*

roglie (le comte de) est nommé ambassadeur en Pologne. Ordres qui lui sont prescrits, relativement à des projets que Louis XV avoit sur ce royaume. I. 25-26 *et suiv.* Il est instruit d'une correspondance secrète entre le roi et plusieurs de ses ministres en différentes cours. 28-29 *et suiv.* Il est exilé. 31-32. Sa lettre à Louis XVI. 35. Il lui donne des avis sur les différentes personnes qui l'entourent. 38-39 *et s* Ses plaintes contre le duc d'Aiguillon. 42-43 *et suiv.* Il propose de se rendre à la Bastille, afin de se justifier. 47-48 *et suiv.* Il soupçonne le comte de Mercy de le desservir à la cour. 50-51 *et suiv.* Mémoire qu'il adresse au roi, sur les affaires de Pologne. La correspondance secrète. 53-54 *et suiv.* Sur madame de Pompadour. La Prusse. 59-60 *et s.* Deuxième lettre à Louis XVI, dans laquelle il se disculpe des imputations qui lui sont faites. 63-64 *et suiv.* Il invoque la bienveillance du roi, pour ne point le forcer de brûler les seuls papiers qui puissent prouver son innocence. 66-67 *et suiv.* Il demande avec instance de rentrer dans le service militaire. Il est comblé de bienfaits par le roi de Pologne. 72-73 *et suiv.* Projet connu pour assurer le trône de Pologne à un prince du sang de France. 79-81. Conseils qu'il donne au roi, sur différentes affaires. 92-93 *et s.* Troisième lettre à Louis XVI. Détails qu'il donne au roi sur sa conduite. 106-107 *et s.* Son Mémoire sur les calomnies dirigées contre sa personne. 109-110 *et s.* Quatrième lettre à Louis XVI. Sentimens élevés contenus dans cette lettre. Il demande à se justifier tout-à-fait aux yeux du public. 115-117 *et suiv.* Exposé des pièces qui

déposent en sa faveur. 121-122 *et suiv.* Ses différe
réponses aux faits graves, articulés contre
126-127 *et suiv.* Autre mémoire sur différens artic
de la correspondance secrète. 136-137 *et suiv.* I
générale du travail intitulé : *Conjectures raisonn*
169-170 *et suiv.* Il trouve la France déchue de
ancienne puissance, et placée seulement sur la tr
sième ou quatrième ligne en Europe. 172-173 *e*
Réflexions sur le partage de la Pologne et la ru
ds Turcs. 177-178 *et suiv.*

Brunswick. (maison de) Elle fut long-temps comp
parmi les maisons protégées par la France. II. 11
113 *et suiv.* Divisions dans les différentes branc
de cette famille. 114 *et suiv.* La France pourroit
rapprocher de la cour de Londres par l'*intérêt d'H*
novre. 117 *et suiv.* La Prusse forme des prétentio
en Allemagne, au désavantage de la maison
Brunswick. 120 *et suiv.*

Bruxelles. (congrès de) Les démêlés entre l'impéra
trice et la Hollande ont rendu ce congrès nécessai
Cette république réclame de l'argent. III. 293.

C.

Catalogne. Cette province ne ressemble point a
reste de l'Espagne. Elle a des habitans actifs et labo
rieux. Ils ne sont point une *race mêlée*, comme le
Castillans et les Andalous. II. 304-305. Les matelot
de cette province sont intrépides. 306.

Chapeaux. (les) Nom d'un parti de la Suède. *Voye*
l'article *Suède.*

âteauroux. Cette dame inspira, dit-on, à Louis XV l'idée de consulter sur la politique le prince de Conti. I. 54-55.

hoiseul (le duc de) travaille à guérir les plaies récentes de la France. I. 8-9. Il soupçonne l'existence d'une correspondance secrète. 76-77.

hristiani. (le comte) Habileté de cet homme. Il flatte la vanité du duc de Modène, et, pour cela, il saisit le foible de ce prince pour servir les intérêts de la maison d'Autriche. III. 9-10 *et suiv.* Il fait conclure un mariage avantageux pour cette maison. 12-13 *et suiv.*

lonies anglo-américaines. Selon M. Turgot, il est de l'intérêt de la France que l'Angleterre soumette ces colonies à son joug. L'Angleterre, par-là, se verroit forcée d'employer une partie de ses forces à les empêcher de se soulever de nouveau. III. 172-173 *et suiv.*

lonies françaises. Ce que la métropole en tire. Les consommateurs étrangers en profitent autant que la France elle-même. III. 181-182 *et suiv.* La force militaire et l'argent sont les deux moyens de puissance qui peuvent résulter de la possession de nos colonies. Le gouvernement n'a pas tiré du Canada tous les avantages qu'il auroit pu s'en procurer. 187 *et suiv.* Nous aurions beaucoup de peine à défendre contre les Anglais nos colonies à sucre. En général, sous le rapport des finances, les colonies sont d'une foible ressource pour la métropole. En temps de guerre, le trésor public s'épuise pour leur conservation. 188 *et suiv.* Nous avons été obligés d'y admettre

les vaisseaux des autres nations, pour subven
leurs besoins. 191 *et suiv.*

Commerce. L'établissement du commerce sur la
Noire peut amener des objets de négociation e
la Russie et la France. I. 198. Il est aussi préci
à la Russie, que celui de l'Amérique l'est à la Fra
ou à l'Angleterre, etc. 326-327 *et suiv.* Comme
des Anglais avec les Russes. 373-374 *et suiv.* —
France, sous Louis XIV, ne se doutoit pas même
commerce. Le Portugal fait un traité de comme
avec l'Angleterre. C'est à partir de ce traité que d
l'influence de la cour de Londres sur celle de Lisbon
II. 203-204 *et suiv* Pauvreté du commerce de l'
térieur de l'Espagne. Des obstacles sans nombre e
pêchent la libre circulation des denrées. 257-2
et suiv. Son commerce extérieur se réduit à fort p
de chose. L'Espagnol, dans son commerce, est to
jours en perte avec l'étranger. 261-262 *et suiv.*
peuple devroit traiter le *commerce français* av
plus de douceur et d'équité. Réglemens minutie
qui l'entravent. 277 *et suiv.* Commerce interlope q
se fait par les Anglais en Amérique. 296 *et su*
— Ceux qui commercent par terre avec les étra
gers, le font au profit de leur nation. Les arm
mens pour les colonies sont une des sources
la fortune de nos commerçans. Les nations étra
gères viennent dans nos ports acheter leurs ma
chandises. III. 184-185 *et suiv.* Il ne résulte aucu
accroissement de richesse nationale, pour la part
des marchandises américaines débitées en Franc
Ce qui revient de notre commerce aux étranger

diminue beaucoup les avantages qui en devroient résulter pour elle. 186-187 *et suiv.* Il est tout à notre avantage avec l'Espagne. 290 *et suiv* L'importance du commerce avec la Turquie est généralement sentie et reconnue. 302 *et suiv.* Malheureusement les commerçans français sont, dans ce pays, exposés à de grandes avanies, produites par l'impolitique conduite de la France même. 303 *et suiv.* Le commerce des Anglais est dans une sorte de décadence chez les Turcs. 304.

Conti (le prince de) demande à Louis XV de ne plus s'occuper des affaires politiques. I. 27-28. Il obtient le commandement des armées en Allemagne. Des seigneurs polonais viennent lui offrir leurs vœux pour son élection à la couronne de leur pays. Ces propositions sont écoutées. 55-56. Il se trouve le maître de diriger toute la politique du Nord. 57-58.

Contrebande. Les Anglais l'exercent sans cesse sur les possessions espagnoles en Amérique. Connivence des préposés espagnols avec les Anglais. II. 289-290 *et suiv.* Les Hollandais l'exercent aussi impunément. 293 *et suiv.*

Corps germanique. Discussion sur la puissance fédérative. II. 79 *et suiv.* Ce corps est à la discrétion de la Prusse et de la maison d'Autriche. 95 *et suiv.*

Correspondance secrète. Etat de toutes les personnes de la cour admises à ce secret. Époque de cette espèce d'initiation, et notice sur tous les individus qui jouirent de cette marque de confiance I. 97-98-99 *et suiv.* Correspondance succincte au sujet de Naples, Constantinople. 141-142 *et suiv.* Sur Vienne.

145-146 *et suiv.* Sur l'Angleterre. 148-149 *et suiv.* Sur la Hollande. 150-151 *et suiv.* Sur la Suède. 152-153 *et suiv.* Sur la Pologne. 157-158 *et suiv.* Sur la Russie et sur ses différens projets. 160-161 *et suiv.* Ce travail immense suscite une foule d'ennemis au comte de Broglie. 166-167 *et suiv.*

Crédit ou *réputation*. Il est fondé sur la puissance militaire et fédérative, et sur la puissance pécuniaire. I. 225-226. — Notre alliance avec la maison d'Autriche n'est point avantageuse pour la France. Elle ne peut même lui servir à conserver le crédit qu'elle avoit avant cette époque. III. 316 *et suiv.*

Curaçao. La vraie richesse de cette île stérile de l'Amérique, vient du commerce interlope qui s'y fait. II. 293 *et suiv.*

D.

Danemarck. Position délicate de ce royaume. Ménagemens forcés de cette puissance pour l'Angleterre. Ascendant de la cour de Russie sur celle de Copenhague. I. 266-267 *et suiv.* Il lui faudroit un appui dans le Nord. 271-272 *et suiv.* Alliances de cet état avec la France. Elles ont toujours été onéreuses à notre patrie. 273-274. Liens rompus par la France avec le Danemarck en 1756. 275-276 *et suiv.* Haine nationale entre la Suède et le Danemarck. Sort déplorable de ce dernier état. 278-279. — Armement formidable qu'il vient cependant de faire. On croit qu'il est destiné à se joindre à la flotte russe contre les Turcs. II. 26-27 *et suiv.*

Dantzick. Il est question de la tenue d'un congrès dans

besoin de secours étrangers. Discussion sur le droit des gens, etc. 53-54 *et suiv.* La Prusse est, dans l'Empire, la base la plus solide du crédit et de la considération de la France. 84-85 *et suiv.* Il existe une politique nécessaire : celle des Français doit consister à pacifier leurs voisins, pour ne pas être entraînés dans leurs querelles. Elle est même essentielle à notre conservation. Avec l'Espagne, nous pouvons combattre, à forces égales, contre l'Angleterre. 332-333 *et suiv.* Les traités, selon les loix d'une saine politique, doivent admettre des modifications. 335 *et suiv.* La politique de la France est de ne pas laisser démembrer les états du pape par l'empereur. 375 *et suiv.* Lorsqu'on substitue le droit de convenance au droit des gens, la force des armes tient lieu de loi. 377 *et suiv.* — Politique qui devroit régler les opérations de la France républicaine, intéressée à défendre le foible contre le fort. III. 74 *et suiv.* Le nouveau système fédératif à établir ne peut, selon Favier, subsister sans l'appui d'un nouveau système militaire. Vues et conduite des différentes puissances de l'Europe. 161-162 *et suiv.* Les puissances du second ordre sont aujourd'hui sans appui. Insouciance de la part des puissances prépondérantes, qui ne peut provenir que d'une fausse politique. 166-167 *et suiv.* Peut-être eût-il été plus avantageux pour la France d'abandonner ses colonies à leurs propres forces. Tôt ou tard elles nous forceront de prendre ce parti. Il faut savoir plier la politique aux circonstances nouvelles.

190-191 *et suiv.* Les guerres compliquées sont funestes aux empires. 200 *et suiv.* La politique de la France étoit de contribuer à démembrer la succession de l'empereur Charles VI. 321 *et suiv.* Celle de la maison d'Autriche a toujours été de semer la jalousie entre la France et la Porte. 338 *et suiv.*

Pologne. Développement des causes qui ont amené une révolution dans ce royaume. I. 183-184 *et suiv.* Projets conçus par la France d'accorder des secours pécuniaires aux Polonais, pour les faire soulever contre la Russie 186-187 *et suiv.* Démembrement déterminé par la cour de Vienne. 190-191 *et suiv. Voyez* aussi 299-300 *et suiv.* La France auroit dû protéger efficacement cet état. Fautes qu'elle commit lors du fameux démembrement. 302-303 *et suiv.* Taxes énormes imposées en Pologne par les Russes. 388-389 *et suiv.* — Le mécontentement des Polonais contre leur roi étoit général. La Russie seule profita de ce mécontentement. III. 129 *et suiv.*

Pompadour. Cette dame, une fois admise à la cour, y prend une influence aussi funeste qu'absolue. Elle joue le rôle de premier ministre. I. 58-59 *et suiv.* Elle empêche le prince de Conti d'avoir le commandement des armées. 62. Elle indispose quelques ambassadeurs contre le comte de Broglie. 74 *et suiv.*

Porte. (la) La France est engagée par ses traités et par son intérêt à la favoriser. I. 246-247. — Ancienneté de l'alliance des Français avec les Turcs. Cette alliance donne de l'ombrage à la maison d'Au-

triche. II. 1-2 *et suiv.* Celle que les Français contractent avec la cour de Vienne leur devient funeste. 10-11 *et suiv.* Relations de la Porte avec la Russie, l'Autriche et la Prusse. On ne peut attendre, de la part des Turcs, que de nouvelles fautes. 19-20 *et suiv.* L'opposition des gens de loi et des ministres de la religion est redoutable au sultan lui-même. 22 *et suiv.* Les Turcs ne connoissent les nations chrétiennes que sous deux rapports : *la guerre et le commerce.* 24-25 *et suiv.* Elle a tout à craindre des puissances chrétiennes, et rien à espérer d'aucune d'entr'elles. 28-29. Les Turcs ne sont pas aussi ingrats, ni aussi perfides qu'on nous les peint communément. Ils rompent rarement les traités. 36-37. — La levée du siége de Vienne, en 1683, est l'époque de la décadence de la puissance turque. III. 105 *et suiv.* L'alliance de la France avec l'Autriche indigne la Porte ottomane, sur-tout lorsqu'elle voit ses intérêts abandonnés par son ancienne alliée. 119-120. Elle commence à considérer le roi de Prusse comme un ami important. 123 *et s.* Indifférens pour la maison de Saxe, les Turcs se perdent par cette indifférence même. La Russie témoigne fort peu d'égards à la Porte ottomane. 124-125 *et suiv.* Elle est réveillée de son assoupissement par les conseils de la France. 126 *et suiv.* Les Turcs distinguent mal les rapports politiques des rapports religieux. La Pologne conquise, elle devoit bien s'attendre à être attaquée avec vigueur. 130-131 *et suiv.* Les Russes paroissent sur le Niester, sans provoquer son ressentiment. Elle mollit singuliè-

rement dans cette occasion. 133 *et suiv.* Les Turcs ne manquent ni d'hommes ni d'argent pour soutenir une longue guerre; mais ils manquent de bons officiers. 137 *et suiv.* La Turquie est considérée comme un vengeur qui doit humilier l'orgueil de la Russie. 139 *et suiv.* Corruption qu'on peut reprocher à quelques membres du divan. Le système d'équilibre en Europe est étranger aux Turcs. La bonne opinion qu'ils ont de leur valeur est consacrée par leur religion 141-142 *et suiv.* La constitution ottomane ne peut former des citoyens zélés. La réputation des grands généraux tourne contr'eux-mêmes dans cet empire. 145-146 *et suiv.* Les bénéfices militaires ont amolli ceux qui en jouissent, et qui, s'étant constitués en dépenses, manquent de tout pour s'équiper. 147 *et suiv.* La situation critique de cet empire s'aggrave de jour en jour. Le gouvernement français a accéléré sa ruine. Depuis que les sultans amollis ne commandent plus les armées, les Turcs ne sont plus aussi braves. 154-155 *et suiv.* Chez les Turcs rien ne change. 295 *et suiv.* La Porte pouvoit, dans plusieurs circonstances, secourir la France par de puissantes diversions. 334-335.

Portugal. Il s'étoit abâtardi sous un joug étranger. La France secourt ce pays sous Louis XIV. Vanité des *fidalgos*, ou nobles. II. 199-200 *et suiv.* L'avènement de Philippe V au trône d'Espagne fait trembler le Portugal. 203-204. On vouloit le conquérir pour en faire un otage contre l'Angleterre. La haine nationale a fait, dans ce petit état, plus d

soldats que la valeur même. Bravoure des paysans montagnards. 209-210 *et suiv.* Cette invasion a réveillé le Portugal de sa léthargie. Préjugés des grands de ce royaume. Le premier ministre soumet la noblesse à l'autorité royale. 212-213 *et suiv.* Liaisons du Portugal avec l'Angleterre. Prétentions insoutenables des négocians anglais, qui voudroient faire une république indépendante dans le Portugal même. Leur luxe. 216-217 *et suiv.* Ils comptent sur l'appui du gouvernement d'Angleterre. Libelles contre le ministère portugais et contre le roi. 219-220 *et suiv.* Le ministère portugais porte à regret le joug que lui impose une nation étrangère. 223 *et suiv.* Politique habile des deux cours de Londres et de Lisbonne. Les Français ne sauroient faire au Portugal autant d'avances que les Anglais. Le Portugal trembloit autrefois au moindre mécontentement de la cour de Madrid. 225-226 *et suiv.* Une infante de Portugal fit plier les intérêts de l'Espagne à ceux de sa maison. Il n'y aura jamais que des liaisons d'étiquette entre l'Espagne et le Portugal. 228-229 *et suivantes.* Les traités de commerce qui lient ce dernier état avec l'Angleterre, sont tout-à-fait à son désavantage. Il n'est cependant pas en état de se soutenir lui-même. 230-231 *et suiv.* L'intérêt mercantile ne sauroit le rapprocher de la France. Il faudroit, pour cette dernière contrée, une nouvelle puissance militaire et fédérative. 233-234 *et s.*

Possessions espagnoles en Amérique. Secret impénétrable que les Espagnols gardent sur le vaste conti-

nent de l'Amérique qui est en leur pouvoir. Bruits exagérés que les gazettes anglaises répandent sur des révoltes excitées dans ces pays. II. 298 *et suiv.* Endroits foibles de ce vaste continent. L'Espagne n'a point assez de troupes pour faire face aux Anglais. 299 *et suiv.* Sous le rapport moral, elles appartiennent plus aux *sauvages* qu'aux Espagnols eux-mêmes, puisque les premiers sont les indigènes. 336 *et suiv.*

Prééminence. Elle ne s'acquiert que par une supériorité de fait. Discussion intéressante à ce sujet. I. 230-231 *et suiv.* — Ridicule des disputes d'étiquette et de préséance. Les nations ne devroient se disputer d'autre supériorité que celle des lumières et de la sagesse. II. 344-345 *et suiv.*

Priest (Saint-) est nommé à l'ambassade de la Porte. I. 89. Il est admis à la correspondance secrète. 97.

Prusse. Tableau de ce que cette puissance peut acquérir en Pologne. I. 195. Avantages que lui procureroit une alliance avec la France. 198. Etat obscur de ce royaume avant 1657. Détails sur la puissance de la Prusse. 280-281 *et suiv.* Ses armées sont nombreuses et formidables, et ses trésors inépuisables. 284-285 *et suiv.* La Russie craint cette puissance. 288. Elle inspire un pareil sentiment à l'Angleterre, à la Hollande et à la France, etc. 291-292 *et suiv.* Position de la Prusse à l'égard de cette dernière puissance. 293-294 *et suiv.* Elle ne cherche qu'à balancer la cour de Pétersbourg par

celle de Vienne. II. 43 *et suiv.* — Le roi de Prusse veut devenir l'allié des Turcs, et les intéresser à sa puissance. III. 123 *et suiv.* La maison d'Autriche ne lui pardonnera jamais la conquête qu'il a faite de la Silésie. 210 *et suiv.* La puissance prussienne est consolidée depuis l'acquisition de la Prusse occidentale. 214 *et suiv.* Dans le cas d'une séparation de la France d'avec la cour de Vienne, la Prusse est l'alliée à laquelle nous devons nous adresser pour réprimer l'ambition de l'empereur. 226-227 *et suiv.* L'élévation de la Prusse a diminué l'influence que les Français avoient en Allemagne. 326 *et suiv.* Il seroit dangereux pour la France d'abaisser cette puissance. Les Russes traiteroient la Prusse, comme les Français traitèrent autrefois le Palatinat. 348-349 *et suiv.*

Puissance militaire et fédérative. La France ne peut sortir du danger qui la menace, qu'en mettant ses armées sur un pied respectable. I. 250-251 *et suiv.* — L'égalité maritime de ce pays avec l'Angleterre ne sauroit avoir lieu qu'au moyen de la refonte totale du système actuel. II. 234 *et suiv.* — Le traité d'alliance avec la maison d'Autriche ne peut augmenter le crédit qui dérive de la puissance militaire. Tableau des forces que la France a sur pied. III. 318-319 *et suiv.* Le crédit de la France doit diminuer en raison de l'accroissement de celui de l'Autriche. 322 *et suiv.* Le luxe et l'incurie de la cour de Versailles s'opposèrent aux augmentations de l'armée. 323 *et suiv.* Le traité d'alliance ne sau-

roit accroître son crédit de considération dérivé de la puissance fédérative. 325 *et suiv.*

R.

Rohan. (le prince Louis de) Précis de son écrit intitulé : *Mes Découvertes.* Particularités qu'offre cette production. III. 239-240 *et suiv.* Il assure que la cour de Vienne étoit venue à bout de découvrir toute sa correspondance avec différentes cours de l'Europe. 243 *et suiv.* Il fait connoître un cabinet établi à Vienne, et nommé *les bureaux des déchiffreurs.* 245-246 *et suiv.* Il annonce qu'il a une clef infaillible pour connoître les secrets de la correspondance du roi de Prusse avec son ministre à Paris. 248 *et suiv.*

Russie. Elle tient par la crainte le Danemarck dans sa dépendance. I. 269-270 *et suiv.* Les révolutions n'ébranlent point cet empire. 311-312 *et suiv.* Ce qu'il deviendroit dans l'hypothèse d'une révolution. 321-322. Saposition respective à l'égard de la France. Sa puissance militaire s'est accrue par la discipline établie dans les troupes russes. 330-331 *et suiv.* La population de cette puissance est exagérée. 332 *et suiv.* Si elle n'attaque point encore la Suède, c'est qu'elle ne le peut. 334-335 *et suiv.* C'est l'état qui retirera le plus d'avantages du partage de la Pologne. 338 *et suiv.* Tableau de ses revenus ordinaires. 350-351 *et suiv.* Elle a plus de ressources pécuniaires qu'on ne lui en suppose communément. Tous ses revenus ont été

augmentés dans toutes leurs branches. 383-384 *et s.* Ils ont été augmentés d'un tiers environ sous le règne de Catherine. 385-386 *et suiv.* L'habitude de cette puissance est de faire vivre ses troupes à discrétion sur le pays où elles se trouvent. 390-391 *et suiv.* La Russie se procure des ressources par les emprunts qu'elle fait en pays étrangers. 392 *et suiv.* — Les malheurs de la France et de la Suède inspirèrent à cette puissance le désir de tenir la place qu'elles avoient occupée. II. 95-96 *et suiv.* Elle cherche à établir un commerce direct avec le Portugal. 216. — Sous le règne du sultan Mahmout, elle envahit la Crimée, et s'établit dans la *Nouvelle-Servie*, afin de pouvoir attaquer avec avantage l'empire ottoman. III. 108-109 *et suiv.* A la mort d'Auguste III, roi de Pologne, elle croit pouvoir disposer de ce royaume. Elle sait tromper les Turcs à cet égard. 124 *et suiv.* Elle couvre du voile de la religion son entreprise contre la Pologne. 128 - 129. Sous prétexte de réprimer l'humeur inquiète des Tartares, elle forme le projet de chasser les Turcs du pays qu'ils occupoient. 204-205 *et suiv.* Les Russes, du côté de la Samogitie, sont tenus en bride par les Prussiens. 351 *et suiv.*

S.

Salis. Cet officier suisse est envoyé à Naples pour rétablir la discipline militaire : ses soins sont inutiles. II. 369.

Saluces. (marquisat de) Beau et bon pays. Du temps

de la ligue il fut conquis sur la France par le duc de Savoie. Celle-là reçut en échange trois petits pays peu importans. III. 45-46 *et suiv.*

Sardaigne. Voyez l'article *Cour de Turin.*

Saxe. Cette puissance fut toujours contre la France, ou à charge à la France. La maison de Saxe n'a plus rien à espérer de nous pour ses intérêts en Pologne. II. 99-100 *et suiv.*

Schomberg (le comte de) va, avec un corps de troupes, pour servir le Portugal. Il sauve les Portugais, pour ainsi dire malgré eux. II. 200-201 *et suiv.*

Ségur. (L. P.) Ses différentes notes et commentaires répandus dans tout le corps de l'ouvrage. Examen qu'il fait du système fédératif qui peut être le plus utile à la France. III. 367-368 *et suiv.*

Sierra-Moréna. On a trop vanté cette colonie d'Allemands transplantés en Espagne. Les maladies ont emporté une grande partie des colons. Cet établissement a coûté beaucoup à l'Espagne. Il falloit tirer les colons de la Grèce. II. 269-270 *et suiv.*

Stahremberg. (de) Il demande le rappel du comte de Broglie alors à Varsovie. I. 75.

Suède. Cette puissance du Nord se montra partiale contre son alliée à la paix de Riswick. Charles XII reçut des bienfaits de Louis XIV, et ne secourut point ce prince dans son infortune. I. 255-256 *et suiv.* Subsides accordés à la Suède. 259-260 *et suiv* C'est un royaume sans moyens, et qui est déchiré au dedans. 263-264. Par son alliance avec les Turcs il se

flatte vainement de balancer la puissance russe. 343 *et suiv.* — La Suède pourroit, de concert avec la Prusse, opposer un obstacle aux Russes vainqueurs des Turcs. II. 14 *et suiv.* Elle est menacée plus que jamais par la Russie et le Danemarck. 57-58 *et suiv.*

Suisse. (la) Depuis le traité de 1512, elle n'est, pour la France, que comme un dépôt de recrues. Grande alliance jurée par Henri IV avec cette nation, en 1602. Après la paix de Nimègue, la Suisse trembla pour elle-même. III. 81-82 *et suiv.* La révocation de l'édit de Nantes aliène les cantons protestans contre la France. La guerre civile de 1712 resserre un peu les liens de l'ancienne amitié. Bientôt succède le refroidissement. 84-85 *et suiv.* La guerre civile se termine par un traité au désavantage des cantons catholiques. Difficulté de gagner tous les cantons. 87 *et suiv.* Les cantons protestans sont tous attachés aux puissances maritimes. Leur fortune est placée sur les banques d'Angleterre. 89 *et suiv.* L'influence de la cour de Vienne s'est accrue aux dépens de la nôtre, dans les cantons catholiques. 90-91. Cette nation est remplie d'une trop haute opinion de puissance. Elle n'a cependant que la force d'inertie. 95-96. Elle se croit en sûreté du côté de la cour de Vienne. 97 *et suiv.* Le sujet de tous ses différends est l'intérêt pécuniaire. La Suisse n'a rien à craindre de la France. La conquête récente de ce pays prouve l'erreur de Favier à cet égard. 99-100 *et suiv.* Les Suisses, enrichis par une longue paix, ont perdu leur énergie. L'influence anglaise

a été une des principales causes de leurs malheurs. 102-103 *et suiv.*

Sûreté. Favier en distingue de deux sortes : sûreté *intérieure* et sûreté *extérieure.* III. 257. Cet auteur prétend que le traité d'alliance avec la cour de Vienne ne peut devenir avantageux à la France pour sa sûreté intérieure. 283-284 *et suiv.* Il le croit même très-désavantageux pour sa sûreté extérieure. 308 *et suiv.*

T.

Tercier. Ce premier commis des affaires étrangères reçoit en dépôt des papiers importans. Il reçoit ordre de les communiquer au comte de Broglie. I. 27-28-70-71 *et suiv.* Il meurt, et le comte de Broglie s'empare de tous ses papiers. 76-77.

Thierry. Eloge que le comte de Broglie fait de la probité de ce valet de chambre du roi. I. 41.

Toscane. (la) Ce grand-duché a été le seul exempt des malheurs de la guerre. Dans les guerres en Italie, la politique veut cependant que jamais ce pays ne reste neutre. II. 392 *et suiv.* La Toscane est la possession la plus importante pour l'Autriche, à cause de sa position. Trois états, en Italie, sont coupés par la domination autrichienne. 394 *et suiv.* Politique de la cour de Vienne, dont l'intérêt est de voir ce pays tranquille et neutre. Ce petit état peut, au besoin, devenir formidable. 396 *et suiv.* Le grand-duc n'a pas même besoin de rester armé,

à cause de la puissance de sa maison. 398 *et suiv.* La position de la France à l'égard de la Toscane est la même qu'à l'égard de la cour de Vienne. 400 *et suiv.*

Traité signé à Versailles en 1758. Articles défavorables. I. 216-217. Faux espoir de la cour en concluant ce traité. 218-219. On ne sauroit l'appeler une alliance. 242-243 *et suiv.* Le traité de Londres donne une influence prépondérante à l'Angleterre. 248-249 *et suiv.* — Nouveaux articles du traité secret entre le roi et l'impératrice-reine. II. 67-68 *et suiv.* Réflexions sur ce traité. 71-72 *et suiv.* Le traité d'Aranjuez laissoit l'Italie en proie à l'Autriche. 353-354. — Le traité de 1756 cause de l'ombrage au roi de Sardaigne qui craint de perdre ce qu'il avoit acquis dans le Milanès. III. 54-55 *et suiv.* Nous avons aliéné, par cette alliance, la maison de Savoie contre nous. On n'a rien fait pour la rassurer. 56-57 *et suiv.* Avantages démontrés de cette alliance. Elle mettoit la France à l'abri de toute diversion continentale, en cas d'une guerre avec l'Angleterre. 65-66. Un traité n'est avantageux ou désavantageux qu'autant qu'il s'approche ou qu'il s'éloigne d'un but réel et solide. 255 *et suiv.* La promesse d'envoyer ou de payer une armée entière contre les Turcs, est stipulée dans celui de la France avec l'Autriche. Une pareille obligation est aussi onéreuse qu'impolitique. 305-306 *et suiv.* Ce traité sera fort peu solide. Tous les traités, en général, présentent le même inconvénient. 313-314 *et suiv.*

Ce traité n'est pas non plus avantageux pour l'agrandissement de la France. 315 *et suiv.* Il lui fait perdre l'amitié et les secours de la Porte ottomane. 335 *et suiv.* Le traité défensif expose la France à des guerres très-prochaines. Pour l'exécution de pareils traités, il a toujours fallu en venir à des hostilités. 341-342 *et suiv.* Le désir d'écraser l'Angleterre n'a pu déterminer la conclusion du traité de Versailles. 346-347. Ce traité, censuré si amèrement, a cependant donné à la France la plus longue paix dont elle eût jamais joui. 366.

Turgot. Ses réflexions au sujet d'un mémoire de M. de Vergennes. III. 172 *et suiv. Voyez* l'article *Colonies anglo-américaines.* Il croit que toutes les métropoles seront forcées, dans la suite, d'abandonner leur empire sur leurs colonies. 175-176 *et suiv.*

Turin. (la cour de) Cette cour eut à la fin la gloire de rejeter les Français au-delà des Alpes. La France ne montra que de la partialité contre cette puissance, qui lui avoit facilité le passage des Alpes. III. 33-34 *et suiv.* L'Espagne, par ses prétentions, lui cause des alarmes. La cour de Turin craint qu'on ne rétablisse *le royaume de Lombardie.* Après avoir éprouvé de grands revers, la fortune lui redevient favorable. 36-37 *et suiv.* La paix de Worms qui suivit, fut très-avantageuse pour la Sardaigne. 39-40 *et suiv. Système de la maison de Savoie*; l'origine de cette maison se perd dans l'antiquité la plus reculée. Conduite de la France à l'égard de cette puissance, au sujet d'Ivrée et de Suze. 42-43 *et suiv.* François Ier

conquit la Savoie, qui est restituée à la paix de *Câteau-Cambresis*. 44 *et suiv.* Victor-Amédée Ier s'unit à la France contre l'Espagne. Amédée II ferma le chemin des Alpes à la France; c'est le prince qui a élevé sa maison au point de grandeur où elle est aujourd'hui. 47-48 *et suiv.* La maison de Savoie doit plus redouter la France que l'Autriche. Le roi de Sardaigne est, de tous nos voisins, celui qui peut attaquer et se défendre avec le plus d'avantages. 49-50 *et suiv.* L'Italie est ouverte à son ambition. Tableau de la puissance militaire de ce roi. 52-53 *et suiv.* Le roi actuel de Sardaigne a plus d'inclination pour l'Angleterre que pour la France. 62 *et suiv.* La protection de l'Angleterre lui est nécessaire seulement pour le commerce du port de Nice. 66-67 *et suiv.* Il a beaucoup à espérer, et rien à craindre de la France. 69 *et suiv.* Cette puissance est intéressée à ménager les Suisses. 93-94. Elle ne sauroit attaquer seule la France, et elle ne sauroit jamais y prendre des quartiers d'hiver. 289 *et suiv.*

Turquie. Voyez l'article *Porte.*

U.

Ulémas. Ce corps est le ressort de l'enthousiasme parmi les Turcs. III. 144 *et suiv.*

Umar.-Effendi. Caractère froid et tranquille de ce ministre ottoman. Son esprit souple et délié. III. 151-152 *et suiv.*

V.

Valteline. Pays convoité par les Autrichiens, parce qu'il fournit un débouché en Italie. Richelieu ferma ce passage à la maison d'Autriche. III. 59-60. Sa situation entre le Tirol et le Milanès la rend très-importante. 91-92.

Venise. (la république de) Cet état est nul en Europe depuis un siècle. Sa dernière guerre contre les Turcs fut heureuse pour tous les alliés, excepté pour elle-même. II. 379-380. Cette république est composée de plusieurs petits tyrans. Elle touche de bien près au moment de sa dissolution. Son existence est aussi humiliante que précaire. 381 *et suiv.* La défiance et la pusillanimité de ce gouvernement l'entraînent à sa perte. Ses places sont sans défense, et ne sont que de vieilles bicoques, destinées à tenir en bride les villes de terre-ferme. 383-384 *et suiv.* Venise est aujourd'hui à la merci de la maison d'Autriche. Rôle de courtisan que joue l'ambassadeur de cette république à la cour de Vienne. Elle n'a plus, pour se conserver, que la voie des négociations. 386 *et suiv.* Elle tremble de se compromettre : elle est trop éloignée de la France pour en attendre des secours prompts et efficaces. 388 *et suiv.* C'est depuis que Gama a doublé le cap de Bonne-Espérance que Venise est déchue de sa puissance. 390-391 *et suiv.*

Vergennes (le comte de) est recommandé aux bontés du roi par le comte de Broglie. I. 86-87. Il n'est plus opposé à l'alliance autrichienne. 88-89. Sa

dans cette ville anséatique. I. 341-342 *et suiv.* — Le commerce de cette ville est tout à l'avantage de la Hollande. II. 143 *et suiv.*

Desalleurs (le comte) est chargé par la France d'empêcher, auprès du ministère ottoman, les empiètemens que la Russie se permettoit de faire sur la Pologne. Zèle et habileté de ce négociateur. III. 114 *et suiv.*

Dubois-Martin. Ce secrétaire du comte de Broglie déchiffroit toutes les dépêches de la correspondance secrète. I. 33. Il succède à la place de Tercier. 78-79.

Dumourier est impliqué dans l'affaire du comte de Broglie, sur la procédure de la Bastille. I. 129-130 *et suiv.*

Durand est désigné par le comte de Broglie pour être, à l'hôtel des postes, à la tête d'un bureau secret. I. 41.

E.

Elton et *Woodrosy*. Cet Anglais est nommé, en Perse, amiral de Thamas-Kouli-Kan. I. 378.

Emmanuel. (Charles) Ce prince contribua aux succès des armées françaises en Italie : il témoigne son mécontentement de n'être pas dédommagé des dépenses qu'il avoit faites; mais on n'y a aucun égard. III. 35 *et suiv.* Bonheur et discernement de ce prince qui a été mieux servi que les plus grands monarques. 38 *et suiv.* Caractère grand et magnanime de Charles-Emmanuel III, le même qui enlèva le marquisat de Saluces du temps d'Henri IV. 45 *et suiv.*

Ensénada. (de la) Ce seigneur espagnol travailla à rétablir la marine de sa nation. Il est disgracié. II. 239. L'industrie qu'il avoit commencé à faire renaître en Espagne est détruite par d'Esquilaci. 252 *et suiv.*

Éon. (madame d') Le comte de Broglie en parle favorablement dans une de ses lettres à Louis XVI. Détails des différens ministères qu'elle a exercés dans les cours étrangères. Ses torts et l'extrême vanité de ce singulier personnage. I. 35-36 *et suiv.* On craint qu'elle ne divulgue, en Angleterre, les secrets de la correspondance. On lui fait un traitement pour calmer son désespoir. 37-38.

Escaut. L'empereur introduit son pavillon sur ce fleuve. Cette démarche présage des suites alarmantes pour la tranquillité de l'Europe. III. 222-223 *et suiv.*

Espagne. L'intérêt d'une défense commune doit lier cette puissance avec la France. L'animosité qui s'élève entre les deux nations au combat de Toulon, en 1744, fut causée par une rivalité de courage. II. 236-237 *et suiv.* Etalage ridicule qu'elle fait de ses prétendues forces maritimes. 241 *et suiv.* Généraux espagnols, depuis le duc d'Albe, malheureux contre le Portugal. Invasion mal combinée de ce pays. Ils sont repoussés. 243-244 *et suiv.* L'orgueil est fatal à cette nation à la Havane. 245. L'Espagne ne peut se guérir de ses vieux préjugés. Elle est en arrière des autres nations civilisées. 247 *et suiv.* La beauté même du ciel est une des causes physiques de la stérilité de ce royaume. Les pluies n'y tombent que par orages.

254 *et suiv.* Vastes et fertiles plaines dans les deux Castilles et le royaume de Léon. Les cantons de l'intérieur ne peuvent se défaire de leurs grains. 255 *et suiv.* Les provinces les plus vantées de l'Espagne ne sont pas aussi fertiles qu'on se l'imagine communément. Le manque d'eau se fait sentir presque par-tout. 259-260 *et suiv.* L'Espagnol ne travaille, à la rigueur, que pour vivre. Son orgueil. 263 *et suiv.* Extrême dépopulation de cette contrée. Les causes de cette dépopulation doivent être attribuées au climat et à la corruption des mœurs. 267-268 *et suiv.* La jalousie contre les étrangers y est plus enracinée qu'en Portugal. 272 *et suiv.* L'Espagne devroit se mettre sous la direction de la France, pour résister aux Anglais. 274 *et suiv.* Ses liaisons avec cet état sont des liaisons naturelles et nécessaires. Elles peuvent devenir utiles à la France elle-même. 277 *et suiv.* Pusillanimité des Espagnols en Amérique. Crainte qu'ils ont des Anglais. 301 *et suiv.* Les véritables causes de la dépopulation de l'Espagne doivent être attribuées à l'expulsion des Maures, aux conquêtes faites en Amérique, et à la perte des Pays-Bas. 306-307 *et suiv.* — Il est à craindre, selon Turgot, que les Anglais n'aient des intelligences dans les bureaux des ministres d'Espagne. III. 181.

Esquilaci. (d') La révolte de Madrid fut occasionnée au sujet de ce ministre qui vouloit proscrire les *tapados*, ou déguisemens. Il est expulsé du ministère. II. 248-249 *et suiv.*

Etat Ecclésiastique. Le pape craint que la maison d'Au-

triche n'établisse, en Italie, une trop grande puissance. Cet état n'a d'autre ressource que la protection de la France et de l'Espagne. II. 371 *et suiv.* Le système *co-partageant* menace et la cour de Rome et toute l'Italie. Les publicistes autrichiens ne regardent les états du pape que comme un démembrement de l'empire *romano-germanique*. 373 *et suiv.* La position de la cour de Rome, relativement à la France, est celle d'un état foible. 375-376 *et suiv.* — L'influence de cette cour fut presqu'anéantie à l'époque de la réformation. III. 81.

F.

Favier. Grand mérite de cet auteur. Son ouvrage est utile et agréable à lire. Il faut cependant se défier de la partie systématique de son ouvrage. I. 1-2 *et suiv.* Examen raisonné des principes qui y sont contenus. 4-5. La nation française étoit humiliée lorsque ce publiciste écrivoit. Tableau de la France à la fin du règne de Louis XV. 5-6 *et suiv.* Réflexions politiques et sages, faites sur les nouveaux intérêts de l'Europe. 10-11 *et suiv.* Les idées de Favier sont accueillies avec transport par les révolutionnaires qui haïssoient l'Autriche. 13-14 *et suiv.* Le système d'alliance avec l'Autriche a été trop généralement condamné. 20.

Femmes. La maison d'Autriche a toujours gouverné les pays étrangers par le moyen de ses archiduchesses. II. 359 *et suiv.*

Fersen (le comte de) est, en Suède, le chef du parti soi-

disant patriote. Conduite à tenir envers ce seigneur. I. 262-263 *et suiv.*

Finances. Il y a entre la recette et la dépense une différence de vingt millions. Trois moyens de remplir ce déficit : augmentation d'impôts, banqueroute, ou grande économie. III. 194 *et suiv.*

Flottes. L'équipement d'une flotte ne coûte point à la Russie autant qu'aux autres puissances. En Europe, peu de vaisseaux espagnols paroissent sur l'Océan. I. 390 *et suiv.*

France. Elle perd son influence au Nord. Causes de cette humiliation, produites par l'épuisement des finances. I. 195-196 *et suiv.* Autres causes produites par le défaut de puissance militaire. 202-203 *et suiv.* Digression sur Louis XIV et Charles XII, et sur les événemens actuels. 205-206. La France auroit dû s'emparer de la Belgique, tandis que la Prusse et l'empereur s'agrandissoient. 207-208. Timidité de la cour de Versailles funeste à notre patrie. 209-210. Dégradation de la France attribuée à trois autres principales causes : *changement de système, faux plans de guerre, et malheurs de la guerre.* 211-212 *et suiv.* L'Europe s'accoutume à la regarder comme une puissance secondaire. 215-216. Sa subordination aux vues de la cour de Vienne. 220-221. Les frontières de cet état sont défendues par les montagnes et les mers, et par des places fortes. 226-227. Effets funestes qui résultent de son infériorité sous le rapport des forces militaires. 237-238. Tableau de sa puissance fédérative. 239-240. Cette puissance est déchue dans le Nord.

241. Réflexions sur ces deux sujets. 251 *et suiv.* Elle est véritablement intéressée à protéger les Turcs. 349. — Elle ne s'écarte de son système d'union avec l'empire ottoman qu'en faveur de l'Autriche. Ressentiment de la Porte. Ingratitude de la cour de Vienne. II. 2-3 *et suiv.* Notre dernière alliance avec cette cour lie les mains à la France, à l'égard de la Porte. 8-9 *et suiv.* Elle a négligé ses plus chers intérêts et le soin de sa gloire même pour la cour de Vienne. 16 *et suiv.* Conduite franche et ferme que la France devroit tenir en faveur des Turcs contre trois puissances formidables de l'Europe. 32-33 *et suiv.* Avantages qu'elle en retireroit. 37 *et suiv.* Elle auroit dû fermer l'entrée à la flotte russe dans la Méditerranée. 173 *et suiv.* Elle se laisse flatter par quelques attentions de la part du ministère anglais. 175 *et suiv.* Si elle remontoit jamais sa marine, elle écraseroit la puissance anglaise. 187 *et suiv.* Perte de la Louisiane entière. 246-247 *et suiv.* Espèce de *cartel* que la cour de Versailles envoie à celle de Lisbonne. 205-206 *et suiv.* — Elle a besoin de s'unir avec le roi de Sardaigne, pour protéger efficacement l'Italie contre la maison d'Autriche. III. 59 *et suiv.* Grande considération dont la France jouissoit en Europe à la paix de 1748. Elle est intéressée à défendre l'Italie. 73 *et suiv.* Elle devroit, pour atteindre ce but, rétablir dans cette contrée sa puissance fédérative. 77 *et suiv.* Précautions qu'elle doit prendre dans la guerre qui vient de s'élever entre l'Angleterre et ses colonies d'Amérique. Il faut fournir aux colons

des munitions et des armes. 179 *et suiv.* La France, placée au centre de l'Europe, est forte par l'ensemble de ses provinces. Elle doit maintenir l'équilibre en Europe. 201 *et suiv.* Son intérêt est de ne point laisser entamer la puissance de la Prusse par la maison d'Autriche. 211 *et suiv.* Elle ne sauroit voir de sang froid la Hollande menacée par l'empereur d'une entière subversion. 223 *et suiv.* L'agression dans toutes les guerres a été du côté de la France. 292 *et suiv.* Dans le traité de Vienne, toute la charge est pour la France, parce que cet état peut se passer du secours de ses voisins. 298 *et suiv.* Le projet d'une invasion française dans l'Hanovre est impolitique. 353-354 *et suiv.*

Frédéric le Grand. Ce prince se permet des plaisanteries déplacées sur madame de Pompadour : elles influent beaucoup sur les affaires politiques. I. 60-61.

G.

Gênes. Cette république doit être protégée par les grandes puissances. Elle fait céder sa haine contre la France à son intérêt, et se jette entre les bras de cette puissance. I. 200-201. — Cette protection lui devient fatale, et les Autrichiens s'emparent de cette ville. III. 24-25 *et suiv.* Elle a pour voisins des ennemis dangereux, et sa situation est toujours précaire. S'il existoit une communication par terre avec la France, Gênes seroit moins à plaindre. La France, sous le rapport politique, doit toute sa protection à cette république.

26-27 *et suiv* Dangers qu'elle court depuis le système des co-partageans. 30 *et suiv.*

Genève. Correspondance au sujet des troubles de cette ville. I. 139-140. — Voies de rigueur employées contre cette petite république. III. 86.

Guerre. Elle est à craindre pour les petits états : il faut qu'un état considérable soit toujours préparé à la soutenir. I. 253-254 *et suiv.*

H.

Haine nationale. Toutes les nations du globe se haïssent entr'elles. II. 281 *et suiv.* La haine nationale en Espagne est plus forte dans les provinces reculées que dans la capitale. Elle est causée par l'ignorance de la multitude. 283 *et suiv.* Cette haine est tempérée chez tout ce qui n'est point peuple. Il faut seulement éviter de fronder les usages du pays. 285 *et suiv.*

Hesse. (la) Liaisons de ce landgraviat avec la France. La révocation de l'édit de Nantes éloigne ce petit état de cette puissance. II. 122-123 *et suiv.* Le prince régnant est presqu'isolé de l'empire et de sa famille. 125 *et suiv.*

Hollande. Constitution foible de cet état. I. 291. — Son influence dans les pays du Nord fut due à sa puissance maritime. La Hollande sauva le Danemarck, et fut cause, en partie, de la *paix d'Oliva.* II. 132-133 *et suiv.* La cour de Vienne parvient à diriger toutes les forces de cette république contre la France. Énormes dettes qu'elle contracte. Depuis, elle va

toujours en déclinant. 134-135 *et suiv.* Humiliations qu'elle a essuyées. Son gouvernement étoit vicieux dans son principe. 138-139 *et suiv.* Les stathouders ont acquis plus d'autorité que certains rois dans des monarchies mixtes. 141 *et suiv.* Terreur qu'elle avoit autrefois inspirée dans les quatre parties du monde. La puissance qu'elle craint le plus aujourd'hui, c'est la Prusse. Inconvéniens du stathoudérat. 145-146 *et suiv.* Intérêts opposés des différentes provinces de Hollande. 149 *et suiv.* Caractère des personnages qui y jouent un rôle. 152 *et suiv.* L'influence prussienne s'y fait remarquer. 156 *et suiv.* Caractère du stathouder. 158 *et suiv.* Elle n'a conservé tout au plus que la force d'inertie. 160 *et suiv.* Le véritable intérêt de cette puissance étoit de diminuer les prérogatives abusives de son stathouder. 162-163 *et suiv.*

I.

Italie. Les malheurs de la France ont livré cette contrée intéressante à la maison d'Autriche. L'empereur Joseph confisque les états de Mantoue, de la Mirandole, etc. II. 348 *et suiv.* Le nouveau système de 1756 ouvre la porte aux vieilles prétentions de cette maison ambitieuse. 350 *et suiv.* La France étoit cependant dans une position favorable pour augmenter son influence politique en Italie. 352 *et suiv.* Les petits princes de cette contrée étoient intéressés à recourir à son alliance. Le roi de Sardaigne, sur-tout, y auroit gagné pour ses nouvelles pos-

sessions. 353-354 *et suiv.* — L'alliance de la France avec la maison d'Autriche n'augmente en rien l'influence des Français en Italie. Elle les a même détachés des affaires de cette contrée. Objections contre ces assertions, au moins hasardées. III. 331-332 *et suiv.*

J.

Jacques II. Ce roi d'Angleterre, même avec les Français, conservoit l'enthousiasme d'un matelot anglais. II. 166 *et suiv.*

Joseph II. Paroles mémorables de cet empereur au sujet des Turcs. II. 39. Cet empereur veut gouverner despotiquement l'Empire. 90-91 *et suiv.*

K.

Kainardgy (la paix de) termina les différends entre les Turcs et les Russes; mais elle fut fatale à l'empire ottoman. III. 198-199 *et suiv.*

L.

Letrados. Ces gens de lettres espagnols détestent plus les Français que toutes les autres classes du peuple. II. 284 *et suiv.*

Louis XVI. Lettre au comte de Broglie, relativement à l'affaire de la Bastille. I. 62-63. Deuxième lettre de ce prince au sujet du comte de Broglie. 114-115. Troisième lettre de ce prince au comte de Broglie, dans laquelle il l'assure de son estime et de sa bienveillance. 132-133 *et suiv.* — Éloge que M. de Vergennes fait de ce monarque. III. *Voyez* l'article *Vergennes.*

M.

Mahmouth (sultan) redoutoit les attentats de ses sujets, auxquels il étoit redevable de son élévation. Il versa des torrens de sang pour cimenter sa puissance. Sous le règne de ce prince, les Russes portèrent de funestes coups à la Porte. III. 106-107 *et suiv.* Il a singulièrement nui à sa nation par sa magnificence et son luxe. 110.

Marine. Elle est nécessaire à la France, pour rendre sa puissance respectable dans le Nord. I. 264-265. En Espagne, elle est divisée en trois départemens. Pertes considérables que les Anglais lui ont fait essuyer. Les Espagnols sont trop lents à agir dans leurs expéditions maritimes. II. 286 - 287 *et suiv.* — M. de Vergennes fait voir à Louis XVI, qu'une marine formidable est la seule sûreté réelle que nous puissions avoir contre l'Angleterre. III. 217 *et suiv.*

Mastricht. C'est la seule place qui reste à la Hollande hors de ses frontières. Elle procure à cette république de très-grands avantages. La possession de cette ville rend maître de la Meuse et du pays de Liége. III. 233 *et suiv.* La Hollande ne peut plus faire la guerre lorsque Mastricht est prise. Cette place peut occuper une armée pendant une campagne entière. 235-236 *et suiv.*

Méhémet. (Nids-Changi-Emin-) Basse extraction de ce grand-visir. Le hasard le tira de son obscurité. Ce fut lui qui voulut écarter Stanislas-Auguste du

trône de Pologne. On ne peut lui refuser de grands talens. III. 149-150 *et suiv.*

Méhémet. (Raguil-) Ce grand-visir du sultan Mustapha étoit avide de gloire. III. 123 *et suiv.*

Mercy. (le comte de) Séduit par les rapports du duc d'Aiguillon, il rend à la cour de Vienne, dont il étoit l'ambassadeur, un compte très-défavorable au comte de Broglie. I. 84-85 *et suiv.*

Modène. (les états de) Nos mauvais succès font que le duc de Modène perd ses états. Sa personne est à charge à deux couronnes. III. 1-2 *et suiv.* Dégoût qu'il prend de notre alliance. Il se flatte de trouver plus de considération en Angleterre, où il se rend. Il y est bien accueilli. Il est reçu avec indifférence en France. 4-5 *et suiv.* Les deux familles de Modène et de Parme auroient pu se réunir par deux mariages avantageux. Indifférence du ministère de France à cet égard. La cour de Vienne ne se montre pas aussi impolitique. 6-7 *et suiv.* La manie de ce duc étoit de se faire compter parmi les puissances belligérantes, malgré la foiblesse de ses moyens. On lui offre, et il accepte le gouvernement autrichien en Italie. 10-11 *et suiv.* On peut aujourd'hui regarder les états de Modène comme une province de la domination autrichienne. 14-15 *et suiv.*

Monnet. Ce général, à la recommandation du comte de Broglie, est admis au secret du roi. I. 78.

Monnoies. Elles sont fort altérées en Russie. Elles ont été exprès répandues en Pologne. I. 387.

Monopole (le) est plus commun en Prusse que partout ailleurs. I. 283-284.

Mustapha. (sultan) Son caractère mélancolique le portoit à la vie spéculative. Il eut un visir sage et instruit. Ce prince débuta par des réformes très-utiles. III. 111 - 112. Il rétablit l'ordre dans les finances. Son administration a été amèrement critiquée. Il a fait revivre dans sa personne la frugalité de ses ancêtres. 113-114. Il veut connoître la nature des engagemens qui lient la France à l'Autriche. Les éclaircissemens donnés à ce prince par M. de Vergennes, paroissent le satisfaire. 121-122.

Muy (le maréchal du) écrit à Louis XVI, de concert avec M. de Vergennes, en faveur du comte de Broglie. I. 104-105 *et suiv.* Seconde lettre. 112-113 *et suiv.*

N.

Naples et *Sicile.* La maison d'Autriche regrette beaucoup la perte de ces deux états qu'elle posséda autrefois. Influence prépondérante de la reine. II. 358 *et suiv.* Le roi n'a point été élevé dans des principes d'amitié pour la France : il n'en parle pas même la langue. 360 *et suiv.* On craint l'établissement de la maison d'Autriche dans toute l'Italie. 361-362 *et suiv.* Nécessité d'un système indissoluble de puissance fédérative entre l'Espagne et la France. 364 *et suiv.* Par sa position topographique, le royaume de Naples peut influer militairement sur les affaires d'Italie, et devroit y être la puissance la plus prépon-

dérante. 366 - 367 *et suiv.* Les combinaisons et les prédictions de la politique sont souvent en défaut, lorsqu'il est question d'un peuple aussi superstitieux. 370. — Naples n'a qu'un poids négatif dans la balance de l'Europe. III. 214.

Neutralité. Favier prétend qu'elle ne pouvoit être utile à la France. Cette puissance, selon lui, a tout à espérer des princes de l'Empire, et rien à redouter d'eux. III. 258 - 259 *et suiv.* Le même publiciste prétend que cette neutralité n'étoit point avantageuse pour l'agrandissement de notre patrie. 266-267 *et suiv.* Favier soutient même que la convention de neutralité est désavantageuse à la France. 269-270 *et suiv.* Elle n'est point non plus, selon notre même auteur, avantageuse pour notre réputation. 279-280 *et suiv.*

O.

Ogny (d') est chargé de remettre à Louis XV les lettres des ambassadeurs admis à la correspondance secrète. Il est soupçonné d'en avoir entre les mains plusieurs pièces. I. 32-33. Le comte de Broglie le rend suspect à Louis XVI. 39-40-42.

Orloff. (Grégoire) Caractère de ce favori de Catherine II. Ses véritables intérêts sont de rester tranquille. I. 311-312 *et suiv.* Sa haine contre Stanislas-Auguste, roi de Pologne. 318-319 *et suiv.*

Orméa. (le marquis d') Ministre du roi de Sardaigne. Habileté de ce seigneur. III. 37.

Osman (sultan) parvint à 53 ans au trône. Son

règne ne fut qu'un tissu d'inconséquences et de légéretés. III. 111.

Osorio (le chevalier) conclut le traité de Worms, d'après des principes admirables de politique. Grande habileté de ce ministre. III. 38-39 *et suiv.*

P.

Pacte de famille. Aussitôt que cette alliance fut faite entre la France et l'Espagne, l'Angleterre rompit avec celle-ci. Ce fut, selon Favier, un fardeau de plus pour la France. II. 242-243 *et suiv.* Conditions exprimées dans ce pacte, qui portent une alliance défensive et offensive entre les deux couronnes. 309-310 *et suiv.* Les états du Nord sont exceptés du nombre des puissances contre lesquelles les deux couronnes ne se prêteront point des secours mutuels. 314-315 *et suiv.* Les Espagnols ne sont plus réputés aubains en France. Les Français jouissent des mêmes priviléges en Espagne. 323-324. Importation et exportation libre de la part des deux nations. 325 *et suiv.* Réflexions sur ce pacte de famille. L'alliance de l'Espagne nous est nécessaire pour conserver nos colonies contre les Anglais. 331 *et suiv.* L'Espagne, dans plusieurs circonstances, a embrassé généreusement la défense de la France : mais ce traité ne doit pas rester tel qu'il est, et il doit être remplacé par un pacte national. 334-335. L'auteur de la critique du pacte de famille a plutôt suivi les élans de son imagination que les règles de la prudence. 337-338 *et suiv.* Cet auteur a tort d'éta-

blir une différence entre les mots *fédération* et *alliance* 339 *et suiv.* — Réflexions du comte de Vergennes sur ce pacte de famille. Ce ministre le croit très-utile à la France. III. 167-168 *et suiv.*

Palatinat. L'incendie de ce pays a été bien fatal à la France, par la haine qu'il a allumée contre cet état. II. 81-82 *et suiv.*

Palatine (la maison) est étroitement liée avec la France. Ses intérêts sont les mêmes que ceux de cette puissance. II. 107-108 *et suiv.*

Pallavicini. (le maréchal) Ce gouverneur de la Lombardie autrichienne sert avec zèle la maison d'Autriche auprès du duc de Modène. III. 8-9 *et suiv.*

Panin. (de) Son caractère. I. 113-114 *et suiv.* Crédit de ce favori auprès de l'impératrice Élisabeth. Son portrait. 321-322 *et suiv.* Sa conduite à l'égard de la Pologne. 324-325 *et suiv.* *Voyez* aussi 329 *et suiv.*

Parme et *Plaisance.* L'existence de ce petit état est des plus précaires. L'acquisition de ce duché a coûté bien cher à la France. III. 18-19 *et suiv.* Il n'a aucune importance dans les affaires d'Italie. Il est entraîné par la domination autrichienne, et il n'est d'aucun secours pour la France. 21-22 *et suiv.*

Pierre I. (czar) Génie brut, mais sublime de ce prince. Ses grandes vues sur la mer Baltique. I. 308-309 *et suiv.*

Politique. La France auroit dû entremettre, en faveur de la Suède, ses bons offices auprès de la Russie et de la Prusse. II. 49-50 *et suiv.* La France n'a pas besoin

lettre à Louis XVI. Il fait l'éloge du comte de Broglie. Il se loue du zèle de ce comte. 104-105 *et suiv.* Deuxième lettre en faveur du comte de Broglie. Il le justifie de toutes les imputations qui lui ont été faites. 112-113 *et suiv.* Après la mort du comte Desalleurs, il est chargé de la gestion des affaires de France auprès de la Porte ottomane. — Ses efforts pour réveiller les Turcs de leur léthargie, sont impuissans. III. 116 *et suiv.* Sa position devient critique et délicate; mais il n'abandonne point le fil des affaires de Pologne. 122 *et suiv.* Son mémoire à Louis XVI, sur les injustices et les violences des Anglais, sur la négociation entamée avec les États-Unis d'Amérique, et sur la paix rétablie à Teschen. 196 *et suiv.* Défiance entre la France et la Russie. Il loue les soins pacificateurs du monarque français. 200 *et suiv.* Il le félicite de la fermeté avec laquelle il a su prendre la défense des Turcs contre les Russes. 206-207 *et suiv.* Il lui fait considérer la force comme le gage le plus sûr du respect. 216 *et suiv.* La mémoire de M. de Vergennes vengée par ce beau tableau des devoirs politiques d'un roi de France. 219 *et suiv.* On a crié injustement contre lui, parce qu'il avoit fait le sacrifice de sept millions en faveur de la Hollande. 232. Il prédit avec justesse que les Anglais deviendroient les alliés de l'empereur, au moment où nous cesserions de l'être. 348.

Vienne. Plans de cette cour, développés dans la correspondance secrète. I. 145-146 *et suiv.* Espoir qu'elle a de recouvrer la Silésie. 194-195. On craint une liai-

son intime de cette puissance avec la Russie et la Prusse. 201-202. Économie qu'elle met dans ses finances. Sa grande puissance militaire. 217-218. Nouvelle vigueur qu'elle acquiert. 221-222-223 *et suiv.* Elle seule pouvoit arrêter le cours des malheurs de la Pologne. 337-338. — Politique de la maison d'Autriche à l'égard de la France et de la Porte. II. 2-3 *et suiv.* Elle parvient à détruire l'influence des Français à la Porte. 13-14 *et suiv.* Elle s'est fait payer de grands subsides par les Turcs. 23 *et suiv.* La position topographique de ses états héréditaires est favorable à la France. 40 *et suiv.* Ses procédés, relativement à la Porte, n'avoient pour but que de tromper la cour de Versailles. 45-46 *et suiv.* Conduite de la cour de Vienne à l'égard de la France, concernant la Suède. 51 - 52 *et suiv.* Grandes obligations de la maison d'Autriche envers la France. 59-60 *et suiv.* La cour de Vienne, pour en imposer à l'Empire, fait parade de son étroite union avec la France. 88 *et suivantes.* — Les Suisses commencent à ne plus craindre cette puissance, et à se rapprocher d'elle. III. 94 *et suiv.* C'est la crainte de la Prusse qui nous a valu l'alliance de la maison d'Autriche. 211 *et suiv.* Elle ne fait la guerre qu'à force de subsides. Elle ne peut entretenir vingt-quatre mille hommes au service de la France. 284 *et suiv.* On lui a toujours vu faire la guerre avec l'argent d'autrui. 298. Elle ne fait de cessions volontaires, qu'après s'être assurée d'équivalens certains. Discussion sur sa politique à cet égard. 312-313. Dans son alliance avec la France,

elle a eu en vue principalement d'en imposer à la Russie et d'écraser la Prusse. 329 *et suiv.* La conduite que la maison d'Autriche a tenue à l'égard des autres puissances a toujours été réglée par la politique la plus fine. Exposé fidèle de cette conduite. 358-359 *et suiv.*

W.

WIRTEMBERG. La proximité de ce prince avec la France et ses enclaves, le tiennent dans la dépendance de cette puissance. II. 128 *et suiv.*

Fin de la Table des Matières.

83-
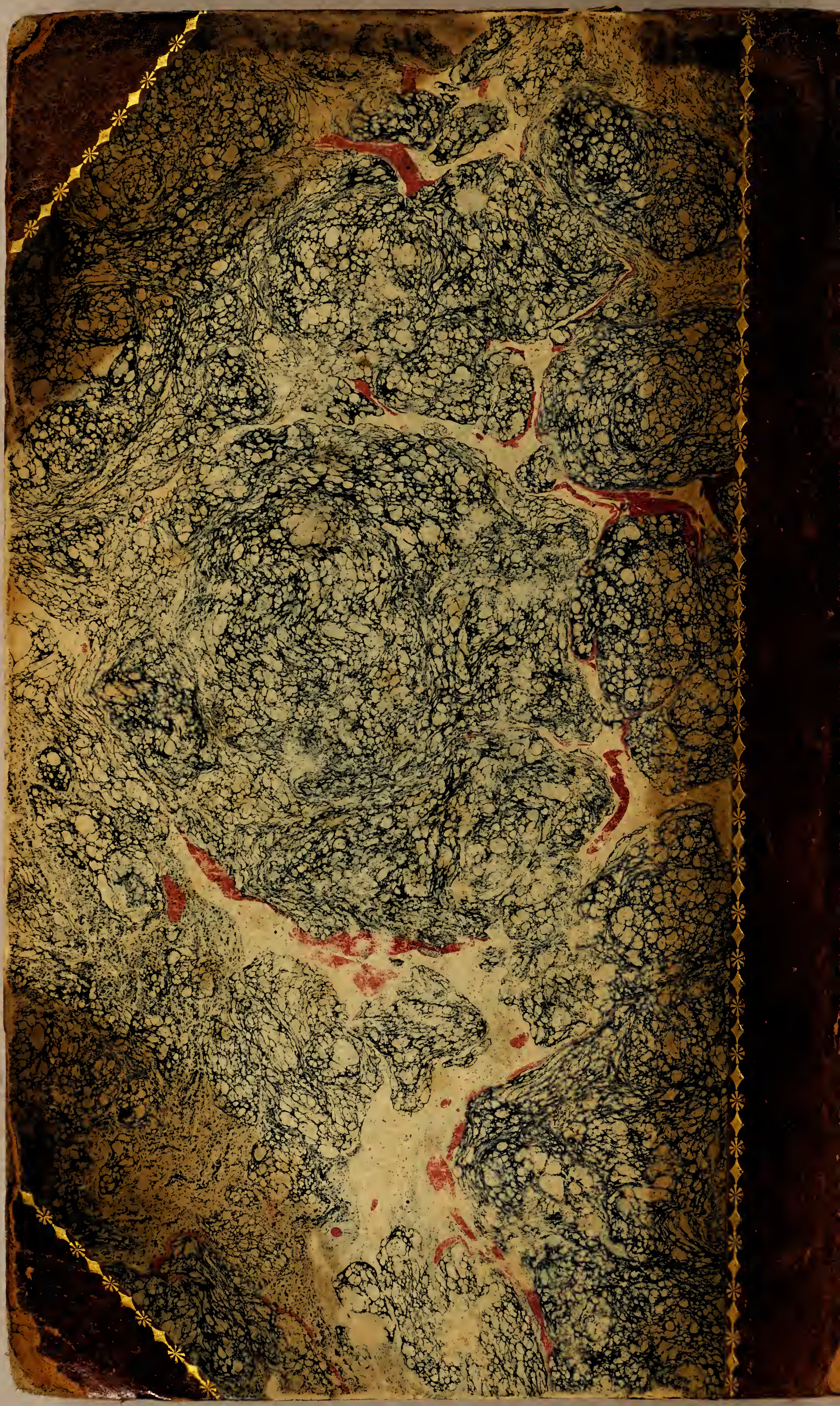
E801
P76b4
v.3